

LÉONCE DE LAVERGNE

**LES ÉCONOMISTES FRANÇAIS
DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE**

L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE. — FRANÇOIS
QUESNAY. — LE MARQUIS DE MIRABEAU.
— LES PHYSIOCRATES. — TURGOT. — LE
MARQUIS DE CHASTELLUX. — L'ABBÉ
MORELLET. — DUPONT DE NEMOURS.

Préface par Benoît Malbranque



INSTITUT COPPET

LÉONCE DE LAVERGNE

LES ÉCONOMISTES
FRANÇAIS DU
DIX-HUITIÈME SIÈCLE

L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE. — FRANÇOIS
QUESNAY. — LE MARQUIS DE MIRABEAU.
— LES PHYSIOCRATES. — TURGOT. — LE
MARQUIS DE CHASTELLUX. — L'ABBÉ
MORELLET. — DUPONT DE NEMOURS.

Préface
par Benoît Malbranque

Paris, 2025
Institut Coppet

PRÉFACE

Plus que toute autre période de notre histoire intellectuelle, le XVIII^e siècle continue de nous dominer et de nous fasciner. Son héritage est tout à la fois scientifique et moral : c'est l'ère de la science, qui certes n'est pas close, et celle d'un humanisme qui reste rafraîchissant.

Dans le domaine de ce qu'on appelait encore « l'économie politique », les réalisations furent plus brillantes encore peut-être qu'en philosophie, en littérature ou en politique. En 1700, c'était toute une science sinon à créer, du moins à coordonner et à organiser, que cette discipline, et une série de penseurs dont la notoriété reste encore à faire, s'en sont occupés.

Le livre que nous rééditons ici contient une série de tableaux, sur quelques-uns des personnages, tous plus attachants les uns que les autres, qui ont concouru dans cette carrière, autour de l'époque des Lumières. L'abbé de Saint-Pierre, ardent pacifiste, intéresse par son zèle infatigable en faveur de ses projets de réforme de l'État et de sa grande idée de l'extension du droit à l'échelle internationale. Les physiocrates, Quesnay, Mirabeau, Dupont de Nemours, ont laissé une image contrastée dans l'histoire, mais elle s'éclaircit beaucoup lorsqu'on constate avec l'auteur que ce furent avant tout des défenseurs de la liberté humaine.

Turgot n'a pas d'équivalent dans notre histoire : c'est un philosophe des Lumières, un économiste, un homme d'État à la démarche réformatrice. On s'étonne qu'il n'y ait pas davantage de rues à son nom.

D'autres penseurs sont aujourd'hui tout à fait oubliés, comme le marquis de Chastellux, que Voltaire avait lu si avidement, et l'abbé Morellet, dont les principes sont si purs, la compréhension de la société si lumineuse.

À la fin du Second Empire, ils étaient passés de mode ; les idées de liberté connaissaient une éclipse ; on n'osait pas élever une statue à Diderot lui-même, dans sa ville natale. Il fallait engager une réhabilitation, et Léonce de Lavergne y participa, avec d'autres ; aujourd'hui nous n'avons pas d'autre mobile que le sien.

C'est aussi une conviction ancienne que cette œuvre. Très lié avec Alexis de Tocqueville, comme le livre d'ailleurs s'en ressent, Lavergne avait été dépité de lire son ami rabaisser l'œuvre des économistes français du XVIII^e siècle dans *L'Ancien régime et la Révolution* (1856). « Je ne vous trouve pas suffisamment juste envers les économistes », lui écrivait-il au moment de la parution. On peut

leur reconnaître des erreurs de fait ou de théorie, mais « le fonds de la doctrine est l'important, et il n'y avait rien eu jusqu'alors d'aussi libéral. Eux seuls, au milieu de beaucoup d'erreurs et de concessions, ont parlé de liberté dans le XVIII^e siècle, liberté de commerce et d'industrie, j'en conviens, et non liberté politique, mais toutes les libertés se touchent et s'enchaînent, vous le savez bien, et il suffit d'une pour amener successivement toutes les autres. Je crois pour mon compte à une liaison intime entre les intérêts matériels et les intérêts moraux, qui fait que les uns ne peuvent être véritablement satisfaits sans les autres. » (Lettre du 16 juillet 1856 ; Archives Tocqueville, n°1873) Il y revenait encore dans une autre lettre, disant : « J'ai toujours mon même petit chagrin à propos des économistes. Nous en reparlerons. » (Idem, du 16 septembre 1856 ; Archives Tocqueville, n°1876)

Lavergne croyait à la force intrinsèque des idées du siècle des Lumières, et au milieu de l'atonie du Second Empire c'est à cette source qu'il remontait de préférence. « Je crois un peu plus que vous à l'efficacité, sinon de la Révolution elle-même, du moins des idées qui l'ont amenée », écrivait-il encore à Tocqueville. « J'en suis même venu à me demander si nous ne pourrions pas encore aujourd'hui tirer parti, pour défendre nos personnes et nos propriétés, des termes de l'article 1^{er} de la constitution qui *reconnaît, confirme et garantit les principes proclamés en 1789*. Il y a peut-être là le moyen de pénétrer dans la forteresse et de nous relever un peu aux yeux du monde et de nous-mêmes. Il ne s'agit que de trouver la manière de s'en servir. » (Idem, du 12 décembre 1858 ; Archives Tocqueville, n°1884)

Aujourd'hui encore, les leçons que contient ce siècle justement célèbre méritent d'être soigneusement méditées.

Benoît Malbranche
Institut Coppet

LES ÉCONOMISTES FRANÇAIS DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE ¹

L'abbé de Saint-Pierre naissait en 1658, au moment où allait s'ouvrir le règne personnel de Louis XIV ; il est mort en 1743, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, au moment où commençait la brillante moitié du XVIII^e siècle. Il a ainsi marqué la transition entre deux époques. Sa réputation a été grande de son temps, et aujourd'hui encore son nom est resté le symbole de l'utopie généreuse et bienfaisante ; mais on ne lit plus ses ouvrages, ou, pour mieux dire, on ne les a jamais lus à cause de sa fatigante prolixité. Il porte la peine de son dédain pour l'art d'écrire ; son mauvais style lui a fait un double tort, car la postérité ne le connaît pas sous son vrai jour, et il passe pour plus chimérique qu'il ne l'était réellement.

Charles-Irénée Castel, abbé de Saint-Pierre, naquit au château de Saint-Pierre-Église, près de Cherbourg, à peu de distance d'un autre château qui a donné naissance de nos jours à un philosophe également ami de l'humanité, M. de Tocqueville. Son père, Charles Castel, marquis de Saint-Pierre, était bailli du Cotentin et gouverneur de Valognes, sa mère était sœur de Mme de Villars, mère du maréchal. Le second de cinq enfants, il fut d'abord destiné au métier des armes ; mais, la faiblesse de sa complexion lui ayant interdit cette carrière, il dut se tourner vers l'église. Il eut un moment dans sa jeunesse la velléité de se faire religieux, et il a raconté lui-même en termes assez piquants comment cette idée lui passa. « Segrain, homme d'esprit, me dit un jour que cette fantaisie de se faire religieux ou religieux était la petite vérole de l'esprit, et que cette maladie prenait ordinairement entre quinze et dix-huit ans ; j'en fus attaqué à dix-sept. J'allai me présenter au père prieur des prémontrés réformés d'Ardenne, près de Caen ; mais, par bonheur pour ceux qui profiteront de mes ouvrages, il douta que j'eusse assez de santé pour chanter longtemps au chœur, et me renvoya consulter un vieux

¹ *L'abbé de Saint-Pierre, sa vie et ses œuvres*, par M. Molinari, 1 vol. in-8° ; Guillaumin. — *Étude sur la vie et les écrits de l'abbé de Saint-Pierre*, par M. Goumy, 1 vol. in-8° ; Hachette.

médecin qui me dit que j'étais d'une santé trop délicate. J'ai donc eu cette maladie ; mais ce n'a été qu'une petite vérole volante dont je n'ai point été marqué. »

Au collège des jésuites de Caen, il eut pour condisciple un étudiant pauvre, nommé Varignon, passionné pour les sciences. Il se lia avec lui d'une étroite amitié. Ils venaient l'un et l'autre d'entrer dans les ordres quand le père de l'abbé de Saint-Pierre mourut. L'abbé eut pour sa part de cadet une légitime de 1 800 livres de rente, qui équivaldraient de nos jours au double comme poids d'argent et probablement au triple pour le prix général des choses. Lorsqu'il se vit à la tête de cette petite fortune, il voulut partir pour Paris ; mais comment y entraîner Varignon, qui n'avait pas les mêmes ressources ? L'abbé, ne pouvant se séparer de son ami, détacha 300 livres de ses 1 800, et les lui fit accepter par contrat. « Quand vous voudrez vous en aller, lui dit-il, vous vous en irez ; je ne veux pas que vous soyez tenu de ne me point quitter. Vous disputerez avec moi, vous me ferez des objections, et j'y gagnerai beaucoup ; il est juste que vous soyez indemnisé pour un pareil service. »

Voilà donc les deux amis installés ensemble dans une petite maison en haut du faubourg Saint-Jacques. L'abbé de Saint-Pierre fréquentait les cours d'anatomie, de physique, de chimie, de médecine ; il lisait tous les ouvrages de métaphysique et de morale qui paraissaient. Il voyait souvent le père Malebranche, Nicole et surtout Fontenelle. Ce dernier a raconté dans son *Éloge de Varignon* comment il s'était lié avec les deux amis. « J'étais leur compatriote, dit-il, et j'allais les voir assez souvent, et quelquefois passer deux ou trois jours avec eux ; il y avait encore de la place pour un survenant, et même pour un second, sorti de la même province, aujourd'hui l'un des principaux membres de l'Académie des Belles-Lettres, et fameux par les histoires qui ont paru de lui (l'abbé de Vertot). Nous nous rassemblions avec un extrême plaisir. Jeunes, pleins de la première ardeur de savoir, fort unis, et, ce que nous ne comptons peut-être pas alors pour un assez grand bien, peu connus, nous parlions à nous quatre une bonne partie des différentes langues de l'empire des lettres, et tous les sujets de cette petite société se sont dispersés de là dans toutes les académies. »

Varignon se livrait tout entier à l'étude des mathématiques, il devint membre de l'Académie des Sciences ; quant à l'abbé de Saint-Pierre, Fontenelle le fit recevoir dans le salon de la marquise de Lambert, dont d'Argenson dit dans ses mémoires : « On n'était guère reçu à l'Académie française que l'on ne fût présenté chez elle et par elle. Il est certain qu'elle a bien fait la moitié de nos académiciens actuels. » Fontenelle passa naturellement le premier ; il entra

à l'Académie en 1691, et quatre ans après il y fit entrer l'abbé de Saint-Pierre, quoique celui-ci n'eût encore rien publié ; on le reçut sur la foi de son ami.

Son discours de réception ne lui coûta que quatre heures de travail. Fontenelle lui conseillait de l'écrire avec plus de soin, il s'y refusa. « Mon discours est médiocre, dit-il modestement, tant mieux, il m'en ressemblera davantage. » Une phrase pourtant est digne de remarque. On était alors au milieu d'une sanglante guerre contre l'Europe. En exprimant l'espoir que les alliés demanderaient bientôt la paix, l'abbé ajoutait : « Le calme rappellera leur raison égarée, et avec des yeux que l'envie ne troublera plus, ils verront enfin que cette grande puissance du roi dont ils ont été si longtemps alarmés a pour bornes insurmontables cette même sagesse et ces mêmes vertus qui l'ont formée. Heureux de n'avoir pu l'affaiblir, ils ne la regarderont plus que comme la tranquillité de l'Europe et comme l'unique asile contre l'oppression et les ambitieux. » On ne peut douter qu'il n'y eût là un conseil indirect donné à Louis XIV ; on voit poindre dans ces quelques mots l'apôtre futur de la paix universelle qui n'ose pas encore se déclarer ouvertement.

Pendant quinze ans encore, l'abbé de Saint-Pierre garda le silence, il ne commença d'écrire pour le public qu'après cinquante ans ; mais ces quinze années ne furent pas perdues pour l'étude et la réflexion. Il assista avec douleur à la terrible guerre de la succession d'Espagne et aux désastres de nos armées. L'année même où il fut reçu à l'Académie, en 1695, il avait acheté la charge d'aumônier de Madame, belle-sœur de Louis XIV et mère du futur régent ; cette place donnait le droit de résider à Versailles. « En prenant une charge à la cour, écrivait-il à Mme de Lambert, je n'ai fait qu'acheter une petite loge pour voir de plus près les acteurs qui jouent sur le théâtre du monde des rôles très importants. Je vois jouer tout à mon aise les premiers rôles, et je les vois d'autant mieux que je n'en joue aucun, que je vais partout, et que l'on ne me remarque nulle part. Je vois ici notre gouvernement dans sa source, et j'entrevois déjà qu'il serait facile de le rendre beaucoup plus honorable pour le roi, beaucoup plus commode pour ses ministres et beaucoup plus utile pour les peuples. » Position fort semblable à celle que devait occuper Quesnay, cinquante ans après, à la cour de Louis XV.

« Ma charge me plaît, disait-il dans la même lettre, parce qu'elle n'est d'aucun assujettissement. » Madame ne devait pas en effet donner beaucoup de besogne à son aumônier ; c'était cette princesse Palatine, protestante d'origine, qui avait dû se convertir en quelques jours pour épouser le duc d'Orléans, et qui conservait à la cour de Louis XIV la rudesse des mœurs allemandes. L'abbé retrouvait

auprès d'elle deux de ses frères, l'un avec le titre de premier écuyer, et l'autre, qui était jésuite, avec le titre de confesseur. Il obtint par le crédit de sa famille l'abbaye de Tiron, dans le diocèse de Chartres, qui avait appartenu sous Henri III au poète Desportes. Reçu et recherché partout, cousin germain du maréchal de Bellefond et du maréchal de Villars, il connut tous les hommes éminents de la fin du règne, Vauban, Fénelon, Catinat, les ducs de Saint-Simon, de Chevreuse, de Beauvilliers, ce groupe secret de réformateurs qui se réunissait autour du duc de Bourgogne ; le prince lui-même voulut le recevoir et l'entendre plusieurs fois.

Il eut l'honneur de travailler personnellement à la paix d'Utrecht, qui mit fin aux campagnes de Louis XIV. L'abbé de Polignac, un des plénipotentiaires français, l'avait pris pour secrétaire et l'emmena en Hollande avec lui. Il y passa un an entier au milieu des vicissitudes d'une négociation difficile. Il put y étudier de près cette république de marchands qui, presque sans territoire, occupait alors le premier rang en Europe, et comparer cette abondance paisible, cette liberté, cette puissance, avec le contraste affligeant que présentait la France aux abois. Au retour de ce voyage diplomatique, le cœur navré des malheurs de son pays, l'esprit rempli des grands exemples qu'il avait vus, il entreprit de réformer les abus par ses prédications. Pendant vingt-cinq ans, il ne cessa d'écrire, enfantant projet sur projet. La plupart ont passé dans leur temps et passent encore pour des rêves ; mais, s'il en est d'impraticables et même de ridicules, beaucoup se sont plus ou moins réalisés sans qu'on s'en doute, et d'autres sont en voie de s'accomplir à leur tour.

On s'est beaucoup moqué de l'abbé de Saint-Pierre, même de son vivant ; il supportait tout avec une patience inaltérable. « Je me trouve depuis vingt-cinq ans, écrivait-il sur la fin de sa vie, solliciteur de l'intérêt public, mais sans crédit, et par conséquent fort peu utile au public présent. Il est vrai que mes projets subsisteront, et que plusieurs entreront peu à peu dans les jeunes esprits qui auront part au gouvernement, et pourront être fort utiles au public futur. Cette considération pour l'avenir m'a toujours payé magnifiquement de mes peines présentes. » Afin de faire mieux comprendre sa pensée, il avait recours à un procédé fort utile dans l'improvisation, mais fastidieux chez un écrivain : il se répétait sans cesse. « Il y a, lui disait-on un jour, d'excellentes choses dans vos écrits, mais elles y sont trop répétées. » Il demanda qu'on lui en indiquât quelques-unes ; rien n'était plus facile. « Vous voyez bien que vous les avez retenues, répondit-il ; si je ne les avais dites qu'une fois, vous ne vous en souviendriez plus. »

Le principal de ses rêves, celui qui demeure indissolublement attaché à son nom, est son *Projet de paix perpétuelle*, publié pour la première fois en 1713, du vivant de Louis XIV, et l'année même de la paix d'Utrecht. Un pareil projet ne pouvait venir plus à propos que le lendemain de cette victoire inespérée de Denain, qui avait miraculeusement sauvé la France au moment où, épuisée de sang et d'argent, elle allait succomber sous l'Europe coalisée. Jamais les hasards et les fléaux de la guerre ne s'étaient montrés avec plus d'horreur. L'ouvrage original avait d'abord trois volumes ; mais l'auteur, voulant le rendre plus populaire, en fit lui-même un abrégé qu'il publia en 1728 sous ce titre : *Abrégé du projet de paix perpétuelle, inventé par le roi Henri le Grand, approuvé par la reine Élisabeth, par le roi Jacques son successeur, par les républiques et par divers autres potentats, approprié à l'état présent des affaires générales de l'Europe, démontré infiniment avantageux pour tous les hommes nés et à naître en général, et en particulier pour tous les souverains et pour les maisons souveraines*. L'ouvrage était un peu long ; mais le bon abbé n'avait voulu rien oublier de ce qui pouvait donner faveur à ses idées.

Pour échapper à l'accusation d'utopie, il avait eu soin de se mettre sous la protection du grand nom d'Henri IV. Il y revient dans la dédicace, qu'il adresse au jeune roi Louis XV. « Ce projet, dit-il, contient des moyens simples et efficaces pour pacifier l'Europe et pour rendre la paix désormais perpétuelle ; c'est l'admirable projet d'Henri le Grand, un des plus fameux et des plus estimables de vos aïeux. » Jusqu'à quel point pouvait-il en effet se rattacher au plan que Henri IV était sur le point d'exécuter quand il tomba sous le couteau d'un assassin ? D'après les *Économies royales* de Sully, le seul document que nous possédions sur le *grand dessein*, Henri IV voulait d'abord assurer la tranquillité de l'Europe en affaiblissant la maison d'Autriche, qui était alors la puissance prépondérante ; il voulait ensuite, pour asseoir la paix à venir, former une république chrétienne composée de quinze États indépendants qui se garantiraient mutuellement leurs limites. Ces États auraient compris six royaumes héréditaires, la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Suède, le Danemark et la Lombardie, cinq monarchies électives, le Saint-Siège, l'Empire, la Hongrie, la Bohême et la Pologne, trois républiques fédératives, la confédération italique, les Pays-Bas et les Suisses, enfin une république aristocratique, la seigneurie de Venise. On ne regardait pas alors la Moscovie comme appartenant à l'Europe, et la république chrétienne devait refouler les Turcs en Asie. Pour régler tous les différends entre les confédérés et les vider sans voies de fait, on aurait établi un conseil général composé de soixante membres, quatre nommés par chaque État, qui se seraient réunis

dans quelque ville centrale, comme Metz ou Cologne, et qu'on aurait appelé le sénat de la république chrétienne.

Plusieurs historiens ont contesté que ce fût là réellement le plan d'Henri IV. Il avait, dit-on, un but plus personnel, il voulait conquérir quelques provinces sur la maison d'Autriche, et appeler les petits États à s'enrichir avec lui des dépouilles de cette maison ; le reste du projet appartiendrait à Sully, qui aurait prêté à son maître ses propres idées. Peu importe au fond pour ce que voulait l'abbé de Saint-Pierre ; il avait en sa faveur le témoignage de Sully, c'était assez pour ôter à son projet le caractère chimérique. Qui peut dire d'ailleurs où s'arrêtait exactement la pensée d'Henri IV ? Il pouvait céder à la tentation de s'approprier quelque bonne part dans les domaines de la maison d'Autriche ; ce nombre de quinze États, ni plus ni moins, pouvait n'être pas aussi arrêté dans son esprit que l'affirme Sully ; il pouvait avoir des doutes sur l'efficacité d'un sénat central pour résoudre à l'amiable toutes les difficultés ; mais l'idée d'une fédération chrétienne où devaient entrer monarchies et républiques, pays protestants et pays catholiques, et où l'équilibre des forces devait rendre à l'avenir les guerres plus rares, l'avait certainement gagné. Pacificateur de la France après tant d'années de guerres civiles, il ambitionnait d'y joindre le titre plus grand encore de pacificateur de l'Europe. Une telle politique convenait à son génie à la fois habile et généreux.

Ce n'était pas d'ailleurs sans motif que l'abbé de Saint-Pierre parlait de l'adhésion de la reine Élisabeth, de son successeur Jacques I^{er}, des républiques et des divers autres potentats. Il est certain que des négociations engagées par Henri IV avec la Grande-Bretagne et d'autres puissances avaient réussi ; une véritable coalition européenne était formée. Voltaire, qui ne croit pas au projet de la division en quinze États, affirme que « par ses alliances, par ses armes, par son économie, Henri IV allait changer le système de l'Europe et s'en rendre l'arbitre. »

Quoi qu'il en soit, l'abbé avait eu soin d'éviter dans son projet ce qui présentait le plus de difficultés dans le plan exposé par Sully. Pour constituer les quinze puissances énumérées dans les *Économies royales*, il aurait fallu commencer par une grande et terrible guerre, prélude contradictoire d'un plan de pacification universelle. L'Europe présentait, au commencement du XVIII^e siècle, un autre spectacle que cent ans auparavant ; la paix de Westphalie, qui termina la guerre de trente ans, avait remanié les circonscriptions territoriales et créé une sorte de droit public qui n'existait pas du temps d'Henri IV ; les traités survenus pendant le règne de Louis XIV avaient plutôt confirmé que modifié la constitution donnée à l'Europe par

cette paix célèbre. L'abbé acceptait donc l'état territorial existant, et se bornait à dire dans l'article premier de son projet :

« Il y aura désormais entre les souverains qui auront signé les articles suivants une alliance perpétuelle. Pour faciliter la formation de cette alliance, les alliés sont convenus de prendre pour point fondamental la possession actuelle et l'exécution des derniers traités ; afin de rendre la grande alliance plus forte et plus solide en la rendant plus nombreuse et plus puissante, les alliés sont convenus que tous les souverains chrétiens seront invités d'y entrer par la signature de ce pacte fondamental. »

Les États auxquels devait s'adresser cette invitation étaient au nombre de dix-neuf, en y comprenant cette fois la Russie et en excluant toujours les Turcs ; des royaumes nouveaux, ceux du Portugal, de Prusse, de Sardaigne, étaient nés depuis Henri IV, d'autres au contraire, comme la Hongrie et la Bohême, avaient disparu.

Voici maintenant les quatre autres articles dont devait se composer le traité :

« ARTICLE 2. Chaque allié contribuera, à proportion des revenus actuels et des charges de son État, à la sûreté et aux dépenses communes de la grande alliance. Cette contribution sera réglée par les plénipotentiaires des grands alliés dans le lieu de leur assemblée perpétuelle, à la pluralité des voix pour la provision et aux trois quarts des voix pour la définitive. »

« ARTICLE 3. Les grands alliés, pour terminer entre eux leurs différends présents et à venir, ont renoncé et renoncent pour jamais, pour eux et leurs successeurs, à la voie des armes, et sont convenus de prendre toujours dorénavant la voie de conciliation par la médiation du reste des grands alliés dans le lieu ordinaire de l'assemblée générale. »

« ARTICLE 4. Si quelqu'un d'entre les grands alliés refuse d'exécuter les jugements et les règlements de la grande alliance, négocie des traités contraires, fait des préparatifs de guerre, la grande alliance armera et agira contre lui offensivement jusqu'à ce qu'il ait exécuté lesdits jugements ou règlements, ou donné sûreté de réparer les torts causés par ses hostilités et de rembourser les frais de la guerre suivant l'estimation qui en sera faite par les commissaires de l'alliance. »

« ARTICLE 5. Les alliés sont convenus que les plénipotentiaires, à la pluralité des voix, régleront dans leur assemblée perpétuelle tous les articles qui seront jugés nécessaires pour procurer à la grande alliance plus de sûreté, de solidité, et tous les autres avantages possibles ; mais l'on ne pourra rien changer aux articles fondamentaux que du consentement de tous les alliés. »

Un pareil traité était et est encore impossible ; les gouvernements et les peuples répugneront toujours à prendre des engagements dont ils ne peuvent prévoir la portée. Comment empêcher les révolutions et les guerres quand elles ont la force pour elles ? Quel chaos d'ailleurs que ce congrès permanent de plénipotentiaires ! quel foyer d'intrigues et de corruptions ! quelles luttes intestines pour la majorité ! Qui peut garantir que les petits n'y seraient pas opprimés, et que les forts ne s'y passeraient pas leurs fantaisies sous une forme légale et régulière ?

Heureusement le traité d'alliance n'est ici que l'accessoire, l'essentiel est la conservation de la paix. Or, si l'institution d'un tribunal arbitral permanent et d'une police internationale organisée présente des difficultés qui paraissent insurmontables, le monde marche à la paix par d'autres voies. Un texte peut être facilement violé ; ce qui se prête moins aux caprices de l'ambition, c'est l'immensité des intérêts que la paix développe. Le progrès incessant des transactions et des communications entre les peuples par les chemins de fer, les bateaux à vapeur, les télégraphes, ont plus fait pour la pacification universelle que tous les traités du monde. Une puissance que l'abbé de Saint-Pierre ne pouvait pas prévoir, l'opinion, remplace peu à peu l'autorité arbitraire des gouvernements. Les nations comprennent tous les jours davantage que la guerre la plus heureuse ne vaut pas pour leur grandeur et leur prospérité la féconde expansion de la paix. Déjà une des premières puissances de l'Europe, l'Angleterre, sans prendre d'engagements avec personne, sans enchaîner sa liberté d'action, professe ouvertement une politique pacifique, parce que la forme de son gouvernement donne une grande place à l'opinion publique dans la direction de ses affaires. Si les autres États n'en sont pas encore là, ils y viendront quand ils seront plus libres.

Même dans les rapports entre les gouvernements, l'idée d'une sorte de confédération qui rende les guerres plus difficiles se retrouve au fond de toutes les grandes transactions diplomatiques. La paix de Westphalie avait été une première tentative de pacification ; le traité de Vienne en a été une autre. Tout récemment encore, après la sanglante et inutile guerre de Crimée, le congrès de Paris a consigné dans ses délibérations cette phrase significative : « Les plénipotentiaires n'hésitent pas à exprimer au nom de leurs gouvernements le vœu que les États entre lesquels s'élèverait un dissentiment sérieux, avant d'en appeler aux armes, aient recours, autant que les circonstances l'admettront, aux bons offices d'une puissance amie. » Enfin n'avons-nous pas vu, quand une lutte a paru se préparer entre la France et l'Allemagne à propos du Luxembourg, un tribunal arbitral

de toutes les puissances de l'Europe se constituer spontanément et venir à bout d'empêcher cette collision formidable ?

Nous nous rapprochons, comme on voit, des idées de l'innocent rêveur, la chimère prend insensiblement un corps. Il ne s'est écoulé que cent cinquante ans depuis que l'abbé de Saint-Pierre écrivait ; c'est bien peu pour faire triompher un projet si contraire à toutes les habitudes du passé. La guerre était autrefois l'état normal des peuples ; on compte aujourd'hui plus d'années de paix que d'années de guerre. L'abbé a pu croire lui-même avant de mourir que son vœu allait recevoir un commencement d'exécution, car il s'écoula de la paix d'Utrecht à la guerre pour la succession d'Autriche un intervalle de vingt-cinq ans de paix à peu près complète. La paix ne fut ensuite troublée jusqu'à la fin du règne de Louis XV que par la guerre de sept ans, et sous Louis XVI, la France n'eut à soutenir que la campagne d'Amérique. Ensuite sont venues les grandes luttes de la Révolution et de l'Empire ; mais, si nous avons eu depuis 1792 vingt-cinq ans de guerre acharnée, nous avons eu quarante ans de paix, et ces quarante ans ont changé le monde.

Quand on reproche à l'abbé de Saint-Pierre d'avoir accepté les gouvernements établis, quelle que fût leur origine, on ne réfléchit pas que, pour être sincère, tout projet de paix doit prendre pour point de départ l'état existant. Si l'on attend que tout le monde soit d'accord sur la constitution intérieure et sur la configuration extérieure des États, on attendra toujours. Le changement perpétuel est la loi des choses humaines ; les peuples réunis veulent se séparer, les peuples séparés veulent se réunir, les républiques se transforment en monarchies, et les monarchies en républiques. Ce qui importe, c'est que ces transformations s'accomplissent sans violence, par le seul travail du temps, par l'influence croissante des idées, des intérêts et des mœurs, ou tout au moins que la force n'y joue qu'un rôle secondaire et subordonné. Dès qu'un parti ou une nation quelconque emploie la force pour imposer aux autres ses volontés, le principe est violé, quel que soit le but. Le tort de l'abbé de Saint-Pierre n'est pas d'avoir accepté pour point de départ la constitution de l'Europe, c'est d'avoir voulu la rendre permanente. La paix, pour être durable, doit se concilier avec le changement.

Il envoya son *Projet de paix perpétuelle* à Leibnitz, qui exerçait alors en Europe une sorte de magistrature intellectuelle. Le philosophe allemand lui répondit sur un ton moitié flatteur, moitié ironique. « Il n'y a, lui écrivait-il, que la volonté qui manque aux hommes pour se délivrer d'une infinité de maux. Pour faire cesser la guerre, il faudrait qu'un autre Henri IV, avec quelques grands princes de son temps, goûtât votre projet. Le mal est qu'il est difficile

de le faire entendre aux grands princes. Un particulier n'ose s'y émanciper, et j'ai même peur que de petits souverains n'osassent le proposer aux grands. Un ministre le pourrait peut-être faire à l'article de la mort. Cependant il peut être toujours bon d'en informer le public ; quelqu'un en pourra être touché quand on y pensera le moins. » La lettre finissait par ce trait : « Je vous souhaite, monsieur, autant de vie qu'il en faut pour goûter le fruit de vos travaux. » En même temps Leibnitz écrivait à un de ses amis : « Je me souviens de la devise d'un cimetière avec ce mot : *Pax perpetua*, car les morts ne se battent point ; mais les vivants sont d'une autre humeur, et les plus puissants ne respectent guère les tribunaux. »

Soixante-quinze ans après, un autre philosophe allemand, Kant, publiait à son tour un *Essai sur la paix perpétuelle* ; il y posait des principes fort analogues à ceux de l'abbé. L'utopie placide l'avait emporté dans son esprit sur le scepticisme dédaigneux de Leibnitz. De nos jours, les philosophes politiques condamnent tous la folie de la guerre. Nous ne sommes plus au temps où Voltaire écrivait : « Il est aussi difficile d'empêcher les hommes de se battre entre eux que d'empêcher les loups de manger les moutons. » Les hommes ne sont pas des loups, quoi qu'en ait pu dire Hobbes, et, s'il y a des loups parmi eux, les moutons commencent à n'être plus d'humeur à se laisser manger.

Tant que vécut l'abbé de Saint-Pierre, il ne cessa de proposer les cinq articles à tous les souverains et à tous les ministres de l'Europe. Le cardinal de Fleury ayant dit un jour, lors de la rupture entre les Espagnols et les Anglais, que les deux gouvernements auraient bien dû prendre quelque dose de l'*élixir de paix perpétuelle*, l'abbé lui écrivit aussitôt sur le ton d'une amicale familiarité : « Je suis fort aise, monseigneur, que vous m'ayez ordonné d'appliquer mon remède universel pour guérir la fièvre de nos voisins ; vous m'avez ainsi autorisé à vous demander quel homme il y a en Europe qui puisse plus utilement que vous faire l'application de ce remède. Je ne suis que l'apothicaire de l'Europe, vous en êtes le médecin. » Le cardinal ayant répondu sur le même ton qu'il faudrait commencer par envoyer une troupe de missionnaires pour préparer le cœur et l'esprit des princes, l'abbé répondit à son tour que le premier ministre du roi de France était en pareil cas le meilleur missionnaire. Cette correspondance entre deux vieillards, car ils avaient alors tous deux plus de quatre-vingts ans, est curieuse et caractéristique. Au fond, ils étaient d'accord ; Fleury fit tout ce qu'il put pour éviter la guerre, il ne s'y laissa engager que malgré lui, et l'expérience prouva qu'il avait raison de la redouter.

Le second des grands écrits de l'abbé de Saint-Pierre, le *Discours sur la Polysynodie*, parut en 1718. Cette fois il devient difficile de lui appliquer l'épithète de rêverie, car c'était tout simplement la théorie du système de gouvernement que le régent venait d'établir. Après la mort de Louis XIV, il y eut un moment où tout le monde parut sentir la nécessité d'échapper au despotisme ; les uns demandaient la convocation des états généraux, les autres cherchaient à concilier avec l'autorité souveraine des formes administratives moins absolues. Après avoir songé un moment à imiter les institutions politiques de l'Angleterre, le régent avait adopté le second parti : il avait institué, sous l'autorité suprême du conseil de régence, six conseils de gouvernement, pour les affaires ecclésiastiques, les affaires étrangères, la guerre, les finances, la marine et le dedans ou l'intérieur. Le préambule de l'édit invoquait le souvenir du duc de Bourgogne, père du jeune roi, et en effet ce prince avait eu, d'après Saint-Simon, l'idée première de ce projet.¹ Les conseils avaient pour présidents les personnages les plus illustres du temps : président du conseil de conscience ou des affaires ecclésiastiques, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris ; des affaires étrangères, le maréchal d'Uxelles ; de la guerre, le maréchal de Villars ; de la marine, le maréchal d'Estrées ; des finances, le maréchal de Villeroy et après lui le duc de Noailles ; de l'intérieur, le duc d'Antin. Un septième conseil fut institué plus tard pour le commerce.

La courte expérience de l'administration des conseils n'a jamais été sérieusement jugée. Elle a eu contre elle un double parti-pris ; les partisans du pouvoir absolu l'ont considérée comme une dégradation de l'autorité royale, et les ennemis systématiques de l'ancienne monarchie n'ont voulu y voir qu'une tentative de domination oligarchique. En y regardant de plus près, on trouverait probablement qu'elle mérite un jugement moins sévère ; ce travail se fera quelque jour, pièces en main. Ce que nous savons de quelques-uns de ces conseils ne leur est pas trop défavorable. Ce n'était pas sans doute un gouvernement représentatif, le seul qui donne aux nations de véritables garanties ; mais c'était un gouvernement délibératif, qui valait toujours mieux que le commandement absolu d'un seul. Le conseil de conscience, présidé par le cardinal de Noailles, tint tête aux jésuites et à la cour de Rome avec une énergie qui les fit reculer. Le conseil des finances, inspiré par l'habileté supérieure de deux simples banquiers, les frères Paris, porta vigoureusement la main sur le

¹ Voyez un mémoire attribué à Saint-Simon et publié pour la première fois par M. Mesnard d'après un manuscrit de la Bibliothèque : *Projets de gouvernement résolus par monseigneur le duc de Bourgogne, dauphin, après y avoir bien mûrement pensé.*

chaos financier laissé par Louis XIV, révisa la dette publique, fit rendre gorge aux traitants par des mesures trop violentes sans doute, mais qu'autorisait la rudesse du temps, et résista tant qu'il put aux extravagances du système de Law. On a dit de ces conseils qu'ils étaient devenus bien vite une *pétaudière* ; une pareille critique peut s'adresser à tous les corps délibérants.

Ce qui permet de les mieux juger, c'est l'influence qui les renversa. À partir du moment où ils cessèrent d'exister, toutes les idées de réforme politique que le régent avait apportées à son avènement furent abandonnées. Il ne resta plus que le pouvoir absolu tel que l'avait exercé Louis XIV, et ce pouvoir tomba aux mains de deux hommes qu'il suffit de nommer, Dubois et Law, en attendant Mme de Pompadour et Mme Du Barry. L'autorité des conseils était déjà fort ébranlée quand parut le *Discours sur la Polysynodie*. L'abbé de Saint-Pierre en adoptait le principe en leur donnant un nom tiré du grec, *polysynodie*, pluralité des conseils. Il attaquait avec force l'autorité arbitraire des ministres, qu'il appelait des vizirs, et il partageait malheureusement la répugnance que beaucoup d'esprits éminents montraient pour la réunion des états généraux. « Quelle nouvelle lumière, disait-il, peut-on attendre dans la politique d'une multitude de gens qui, pour la plupart, n'en ont étudié aucune partie, et parmi lesquels, comme parmi le peuple, dominent ceux qui ont le plus d'éloquence naturelle sans aucune solidité ? Les partis s'y prennent suivant l'avis du plus grand nombre, qui dans les assemblées populaires se compose des plus ignorants. » Telles sont les objections qu'on a faites de tous temps aux gouvernements libres. Assurément c'était une erreur, mais ce n'était pas une utopie, car cette opinion ne l'a que trop emporté. L'utopie consistait à croire que le despotisme fût conciliable avec un bon gouvernement. L'abbé de Saint-Pierre n'est pas le seul qui l'ait professée, on la retrouve plus tard chez tous les économistes de l'école de Quesnay, sans en excepter Turgot. Voltaire était du même avis : on connaît ces vers de *la Henriade* sur les états de Blois :

De mille députés l'éloquence stérile
Y fit de nos abus un détail inutile,
Car de tant de conseils l'effet le plus commun
Est de voir tous nos maux sans en soulager un.

Le plan de l'abbé ne différait essentiellement de celui du régent que sur un point ; mais ce point était important. Dans le système de Saint-Simon, la noblesse seule devait former les conseils ; au grand déplaisir de l'altier duc et pair, le régent y avait introduit des magis-

trats en même temps que des grands seigneurs, afin de balancer l'influence de la noblesse par celle de la robe, qui représentait les traditions judiciaires et administratives.

L'abbé proposait de faire un pas de plus et de soumettre les membres des conseils à l'élection. Il lui paraissait évident que, si les conseils n'étaient remplis que des créatures des ministres, il n'y aurait point de liberté réelle. Ce principe nouveau de l'élection souleva de vives répugnances qui achevèrent de compromettre les conseils. Le régent lui-même se sentit blessé de cette critique indirecte ; il ordonna la suppression de tous les exemplaires de la *Polysynodie*, et fit arrêter l'imprimeur.

L'abbé de Saint-Pierre avait poussé encore plus loin l'audace et la franchise, il avait osé refuser à Louis XIV le titre de grand. « On pourra bien, disait-il, lui donner le surnom de Louis le Puissant, Louis le Redoutable, car nul de ses prédécesseurs n'a été si puissant et ne s'est fait tant redouter ; mais les moins habiles ne lui donneront jamais le surnom de Louis le Grand tout court, et ne confondront jamais la puissance avec la véritable grandeur. Cette grande puissance, à moins qu'elle n'ait été employée à procurer de grands bienfaits aux hommes en général et aux sujets en particulier, ne fera jamais un grand homme. » Ces paroles hardies firent d'autant plus d'effet qu'elles répondaient aux sentiments secrets de beaucoup de contemporains. Les défenseurs de l'autorité monarchique s'en indignèrent ; du fond de Saint-Cyr, Mme de Maintenon, qui vivait encore, excita ses amis à venger la mémoire du demi-dieu qu'on osait insulter ainsi trois ans après sa mort.

L'orage éclata dans le sein de l'Académie française, habituée depuis soixante ans à épuiser toutes les formules de la louange en l'honneur de Louis. Le cardinal de Polignac se chargea de dénoncer à l'Académie le blasphémateur et de proposer son exclusion. Les amis de l'abbé l'invitèrent à faire amende honorable, il refusa ; il se contenta d'écrire à l'abbé, depuis cardinal de Fleury, précepteur du jeune roi, alors chancelier de l'Académie, pour demander à être entendu, et il écrivit en même temps au régent qu'il n'avait pu en conscience parler autrement. C'était aggraver son tort et rendre sa condamnation inévitable ; elle fut prononcée. L'Académie refusa de l'entendre. Au scrutin secret, il ne se trouva qu'une voix pour l'absoudre, c'était celle de Fontenelle.

L'abbé de Saint-Pierre reçut le coup avec dignité. Voici la lettre qu'il écrivit à Sacy le lendemain de son exclusion :

« Palais-Royal, 6 mai 1718.

Je vous supplie, monsieur, de marquer de ma part à la compagnie que je ressens fort la perte que je fais d'être privé désormais de

l'honneur et du plaisir d'assister aux assemblées. Vous savez, monsieur, par les démarches que j'ai faites, combien je désirais d'éviter cette perte ; mais je vous supplie de témoigner en même temps à mes anciens confrères que je ressens encore plus la peine que mon imprudence leur a fait souffrir.

Je vous supplie encore, monsieur, de les prier de ma part de me pardonner le déplaisir que je leur ai causé, et que je leur ai pardonné le grand tort qu'ils m'ont fait, et que, si j'étais jamais en pouvoir de rendre service à ceux même qui ont paru le plus animés et qui ont le plus penché à la sévérité, j'en saisisrais les occasions avec joie. Je n'ai point de meilleure preuve de la sincérité de mes sentiments que la confiance avec laquelle je m'adresserais à eux, si j'avais besoin de leur secours. La raison et la religion m'inspirent ces sentiments, et je crois que vous me connaissez assez pour en pouvoir répondre. J'ai prié mes amis de parler dans le même sens aux autres personnes que l'on m'a dit que j'ai offensées. Je m'en vais à la campagne de peur que l'on ne me fasse parler contre mes véritables sentiments. J'ai besoin de calme et de repos. »

Il faut lire dans Saint-Simon le vivant récit qu'il fait de cette affaire, en l'appelant « une fort plate chose qui fit alors un furieux bruit ». Si Saint-Simon n'aimait pas l'abbé de Saint-Pierre, « grand faiseur de livres, de projets et de réformations pour le gouvernement », il aimait encore moins les ministres du feu roi. « Personne, dit-il, ne se scandalisait d'un ouvrage qui pouvait manquer de prudence, mais qui n'exposait que des vérités dont tout ce qui vivait avait été témoin. » Ce fut le maréchal de Villeroy qui « se signala avec un vacarme épouvantable, et ameuta de gré ou de force toute la vieille cour. » Le régent ne voulut pas tenir tête à ce tumulte, et c'est ainsi que l'abbé de Saint-Pierre fut chassé de l'Académie « malgré l'Académie, qui n'osa résister jusqu'au bout ». L'Académie obtint seulement que l'abbé ne serait pas remplacé de son vivant, ce qui fut exécuté « malgré les cris de ses persécuteurs ». On peut croire que toute cette colère n'était pas seulement dirigée contre l'inoffensif auteur de la *Polysynodie* ; elle avait encore pour but de ruiner l'institution des conseils, qui rencontrait une opposition croissante soit dans la cour, soit dans le parlement, soit même dans le public, peu habitué à cette division des pouvoirs. L'exclusion académique de l'abbé de Saint-Pierre est du commencement de mai 1718 ; les conseils furent supprimés le 24 septembre suivant. La chute fut décidée par une lettre que Dubois écrivit de Londres au régent. « Je n'examine pas, y disait-il, la théorie des conseils ; elle fut, vous le savez, l'objet idolâtré des esprits creux de la vieille cour. Humiliés de leur nullité dans les fins du dernier règne, ils engendrèrent ce

système sur les rêveries de M. de Cambrai. Mais je songe à vous, je songe à votre intérêt. Le roi deviendra majeur ; ne doutez pas qu'on ne l'engage à faire revivre la manière de gouverner du feu roi, si commode, si absolue, et que les nouveaux établissements ont fait regretter. Vous aurez l'affront de voir détruire votre ouvrage. Supprimez donc les conseils, si vous voulez être toujours nécessaire, et hâtez-vous de remplacer des grands seigneurs qui deviendraient vos rivaux par de simples secrétaires d'État qui, sans crédit, sans famille, resteront vos créatures. »¹

Ainsi succomba cette tentative qui aurait pu épargner à la France le règne de Louis XV. L'abbé de Saint-Pierre céda de bonne grâce. Continuant à méditer sur le même sujet, il publia quelques années après un nouveau système qu'il considérait comme le perfectionnement du premier. Cette fois il s'agissait de trois ministères se partageant toutes les attributions du gouvernement, un ministère du dedans, un ministère du dehors et un ministère des finances. Chaque ministère devait être divisé en bureaux composés de conseillers d'État et de maîtres des requêtes, ce qui rétablissait la *Polysynodie* sous une forme plus hiérarchique. L'abbé avait imaginé en outre une *académie politique* destinée à mettre à l'étude toutes les questions d'utilité publique et à recruter les membres des conseils. Cette académie devait se composer de quarante membres ; pour la former, on devait établir trois compagnies d'*étudiants politiques* de trente membres chacune, l'une prise dans la magistrature, la seconde dans la noblesse, la troisième dans le clergé, et, lorsqu'il s'agirait de remplir une place vacante à l'académie, ces trois compagnies devaient présenter au roi trois candidats : c'est ce qu'il appelait la méthode du *scrutin perfectionné*. Par ce système, il espérait porter au gouvernement les plus vertueux et les plus habiles sans aucun mélange d'intrigue et de faveur. Il voyait dans le scrutin un excellent *anthropomètre*, et le mode de gouvernement qui devait en sortir, il l'appelait l'*aristomonarchie*, c'est-à-dire le gouvernement d'un seul ayant pour instruments les meilleurs citoyens. Cette forme du scrutin perfectionné devait dans sa pensée s'appliquer à la nomination de tous les emplois.

Tout cela était sans doute fort ingénu ; on n'en doit pas moins savoir gré au rêveur obstiné qui, sous un despotisme écrasant, cherchait à obtenir une ombre d'élection et de liberté. Ces plans, si chimériques qu'ils fussent dans les détails, pouvaient être facilement améliorés. Le temps en a conservé une partie : c'est la division du conseil d'État en comités spéciaux répondant à chaque ministère, et

¹ Lemontey, *Histoire de la Régence*, t. I^{er}, p. 193.

sous le premier comme sous le second empire, quand on a voulu établir en France une monarchie administrative, le principe de la *Polysynodie* a retrouvé faveur, parce qu'il concilie, en apparence du moins, la délibération avec l'action. Rien ne prouve que la méthode du scrutin perfectionné ne doive pas aussi renaître quelque jour ; on a déjà essayé plusieurs fois de faire élire dans chaque corps les supérieurs par les inférieurs, ce mode de nomination n'a peut-être pas dit son dernier mot. Quant à l'académie politique, elle existe aujourd'hui sous le nom d'Académie des sciences morales et politiques, non pas exactement telle que la voulait l'abbé, mais telle qu'elle peut être, et la première idée de cette institution remonte certainement au *Projet pour perfectionner le gouvernement des États*.

Parmi les autres projets de l'abbé de Saint-Pierre, le plus important est son mémoire pour l'établissement d'une taille tarifée. On sait par les écrits de Vauban et de Boisguilbert quels avaient été sous Louis XIV les funestes effets de la taille arbitraire. La cause principale de la ruine des taillables était l'inégale répartition entre généralité et généralité, entre élection et élection, entre paroisse et paroisse, et surtout entre famille et famille. Il ne pouvait être question à cette époque de supprimer le privilège de la noblesse et du clergé en matière de taille ; mais ce privilège n'était que le moindre des abus qui rendaient l'impôt si destructeur, et tout le travail des bons administrateurs a consisté avant 1789 à corriger l'inégalité entre les taillables d'après les principes posés par l'auteur de la *taille tarifée*. Dès que son projet eut été rendu public, plusieurs intendants en firent l'essai. L'abbé de Saint-Pierre a cité lui-même, à la suite d'une seconde édition de son mémoire, M. Chauvelin, intendant de Picardie, qui, sur 1 400 paroisses dont se composait sa généralité, en tarifa d'un seul coup plus de 600, et les intendants des généralités de Caen, d'Alençon, de Soissons et de Paris, qui avaient fait la même opération en 1736 et 1737. Cet exemple fut suivi ; on voit par les procès-verbaux des assemblées provinciales de 1788 que la taille tarifée avait été successivement mise en pratique dans la plus grande partie du royaume.

Un autre projet qui ne peut être classé parmi les chimères avait pour but de rendre les chemins plus praticables en hiver. « Lorsque je propose, disait l'abbé de Saint-Pierre, d'augmenter le subsidie nécessaire pour réparer les chemins, je ne fais autre chose que de proposer au gouvernement de dépenser 100 pistoles par an pour en recueillir plus de 800. Ce qui augmente le prix des marchandises, ce sont les frais de transport. Or, si les chemins étaient aussi commodes en temps de pluie qu'en temps sec, si par des zigzags et des tournants on avait rendu plus faciles les montées et les descentes, si par

des pavés on avait remédié aux trous et aux ornières qui se font dans les terres grasses ou marécageuses, chaque cheval porterait en hiver autant qu'en été, c'est-à-dire environ un quart de plus et ferait un quart plus de chemin dans le même espace de temps. De même, s'il y avait plus de ponts, on abrègerait fort le chemin. » Il calculait ce que l'élection de Valognes, où il était né, perdait tous les ans par le défaut de bons chemins. En étendant ce calcul à toute la France, il estimait qu'une avance annuelle de 5 millions de livres ferait gagner au royaume entier 44 millions par an. L'argent étant alors à 29 livres le marc, il faut doubler ces chiffres pour avoir la valeur actuelle. C'était sans doute bien peu qu'un subside annuel de 10 millions pour toute la France, mais c'était beaucoup que de commencer. Le projet pour l'amélioration des chemins fut en partie exécuté dans la seconde moitié du siècle. La France possédait en 1789 8 000 lieues de chemins, la plupart ouverts depuis 1750.

On peut en dire autant du *Mémoire sur l'utilité des dénombremments*. Rien n'était encore organisé à cette époque pour connaître l'état et le mouvement de la population, la mesure exacte du territoire, l'étendue et le produit des cultures, la quantité des importations et des exportations. On en était réduit aux conjectures. « Notre politique, disait l'abbé, est encore dans l'enfance, puisque nous en sommes à dire que nos ministres, chacun dans leur département, devraient avoir soin de procurer au public des renseignements exacts de tout ce qui entre dans la science du gouvernement. L'académie politique devrait être chargée de ce soin. Il faut que plusieurs de ces dénombremments soient imprimés au moins tous les cinq ans, afin que, tombant entre les mains des politiques spéculatifs, ils puissent en faire des combinaisons utiles au bien public. Il serait facile à un intendant de savoir combien, année commune, il croît de différents blés dans chaque paroisse de son intendance, et cela par les dîmes, et combien d'habitants. Nous voyons que le parlement d'Angleterre demande souvent les dénombremments de telles ou telles marchandises qui entrent ou qui sortent du royaume en telles ou telles années, et c'est sur ces fondements solides qu'ils font les règlements utiles au commerce de la nation. » Ces considérations portèrent encore leurs fruits. On peut juger du progrès qu'avaient fait en 1789 toutes les parties de la statistique par les tableaux annexés au *Voyage* d'Arthur Young, et qui sont presque tous empruntés à des documents officiels.

Dans son *Mémoire pour diminuer le nombre des procès*, publié en 1724, il demandait l'établissement d'une législation uniforme pour toute la France et dans les termes les plus propres à rendre possible l'exécution de ce grand travail. Il voulait non une refonte immédiate

et générale, mais des ordonnances rendues de temps en temps, tantôt sur une matière, tantôt sur une autre, et confiait la rédaction de ces lois nouvelles à un bureau ou conseil permanent chargés de perfectionner le droit français. Cet écrit est bon à lire même aujourd'hui ; il est conçu dans l'esprit le plus sage et le plus pratique. L'auteur y entre dans des détails intéressants sur la diversité des coutumes. Il se déclare contre la vénalité des charges, réclame l'augmentation du nombre des parlements et des présidiaux, c'est-à-dire une organisation judiciaire fort semblable à celle que nous avons aujourd'hui, et pose avec sagacité les principes d'une législation commune. « Les Normands, les Bretons, les Gascons, les Provençaux, ne sont-ils pas présentement et depuis plusieurs siècles également Français ? Ne sont-ils pas présentement une même nation ? » Parmi les applications du nouveau droit, il indique la suppression du droit d'aînesse.

Dans son *Projet pour rendre les titres plus utiles au service du roi et de l'État*, il ne demandait pas précisément la suppression de la noblesse, mais il se prononçait fort nettement contre les titres héréditaires. Il en voulait surtout au titre de duc, qui, selon lui, devait être personnel et à vie et porté par les seuls maréchaux. « Les généraux d'armée, disait-il, tels que sont parmi nous les maréchaux, devraient être les vrais ducs de France ; ç'a été une très mauvaise politique de créer des ducs sans emploi, sans fonction de général d'armée ; ç'a été une très grande imprudence de créer des ducs héréditaires, et c'est le comble de l'injustice et de la malhabileté de donner des préséances et des distinctions honorables à la cour à des personnes qui n'ont aucun mérite distingué envers la nation, et de refuser ces distinctions à des maréchaux de France illustres, tels qu'étaient il y a quatre-vingt-dix ans le maréchal de Gassion et le maréchal de Fabert, et de notre temps le maréchal de Catinat et le maréchal de Vauban, qui n'ont jamais été ducs. » On comprend sans peine que Saint-Simon, s'il connaissait cette thèse, ait traité l'auteur avec mépris. L'abbé proposait en outre de *laisser éteindre* l'ordre du Saint-Esprit, qu'il appelait un *établissement puéril* d'Henri III, et il n'admettait, outre le titre de duc, que trente titres de comte et soixante de vicomte à distribuer entre les lieutenants-généraux. Dans l'organisation de sa noblesse militaire, Napoléon semble s'être rapproché des vues exprimées dans cette ébauche, qu'il ne connaissait probablement pas.

Les grandes capitales sont-elles favorables ou nuisibles à la prospérité d'un État ? Cette question, encore débattue de nos jours, a occupé l'abbé de Saint-Pierre, et il l'a résolue en faveur des grandes capitales. Suivant lui, le progrès de la raison et des connaissances utiles doit être plus grand dans une puissante capitale que dans un pays où la population est plus disséminée, parce qu'il se forme au

centre un foyer de lumière plus éclatant. Une ville où se trouvent réunis à leur plus haut degré de perfectionnement tous les arts de la civilisation devient un modèle que chacun s'efforce d'imiter. Le commerce prend plus d'activité, le crédit peut s'établir et se répandre. « Une pareille capitale deviendra la capitale de l'Europe et la ville des nations ; la plupart des étrangers souhaiteront d'en devenir habitants, et remporteront de la nation l'idée de prééminence. » De tous ses projets, c'est celui qui a reçu la plus complète exécution ; mais on peut douter que, s'il revenait au monde, il se fût félicité beaucoup de son succès, en présence des résultats moraux, économiques et politiques obtenus depuis cent cinquante ans par l'application de sa théorie.

Il écrivait aussi sur les finances, et ce qu'il en dit montre qu'il connaissait à fond cette matière. Son *Discours contre l'augmentation des monnaies* attaque l'usage désastreux de changer le titre et la valeur des monnaies. Il y démontre parfaitement que ce genre d'expédient, si facile en apparence, est au contraire des plus onéreux. « Nos voisins les Anglais et les Hollandais se sont trouvés aussi souvent que nous dans un très pressant besoin de trouver un subside grand et prompt, et cependant ils n'ont jamais voulu prendre ce moyen, qui se présente si facilement à l'esprit des plus ignorants. On ne peut pas dire que ce secours ne leur ait pas été proposé par des esprits superficiels qui l'avaient vu souvent pratiquer en France ; ce secours fut même proposé au roi Guillaume en 1691, mais il fut si solidement réfuté comme désavantageux à la nation par le fameux Locke, que personne n'osa depuis le proposer au parlement d'Angleterre. » Tout le monde avait pu voir pendant le règne de Law les variations des monnaies poussées à la dernière limite, et en 1726, sous le ministère du cardinal de Fleury, la valeur de la livre tournois fut arrêtée définitivement. Elle n'a point changé depuis.

Pour les emprunts publics, il conseillait la forme des *annuités*, usitée en Angleterre, c'est-à-dire qu'en contractant un emprunt l'État s'engageait à payer à ses créanciers une somme fixe par an comprenant à la fois l'intérêt et l'amortissement, de manière à se libérer dans un temps donné. Dans son *Projet pour rendre les rentes sur l'État d'un commerce plus facile et plus fréquent*, il proposait toutes les facilités usitées de nos jours soit pour donner faveur aux rentes sur l'État, soit pour activer la circulation en remplaçant la monnaie. « Le bureau des comptes en banque d'Amsterdam, disait-il, est un dépôt public où chaque dépositeur a sa feuille dans le registre de la banque pour y faire mention de ce qu'il en diminue par les transports qu'il fait ou de ce qu'il y ajoute par les transports que lui font les autres ; je souhaiterais fort de voir un établissement semblable à Paris, pour

épargner le transport des sacs d'argent, pour éviter la garde dangereuse et inquiétante de l'argent, pour éviter la numération perpétuelle de l'argent. » Cet exemple de la Hollande revenait souvent sous sa plume. Dans son *Projet pour renfermer les mendiants*, où il traçait l'esquisse de nos dépôts de mendicité, il l'invoquait encore.

C'est une question fort délicate que celle de ses opinions religieuses. Voltaire, qui ne se gênait pas pour prêter aux autres ses propres idées, a publié dans le *Dictionnaire philosophique* un soi-disant *credo* qu'il prétend avoir copié sur un des manuscrits inédits de l'abbé. Ce *credo* est rédigé dans un style leste qui trahit sa véritable origine. Voltaire le termine par ces mots : « Nous rapportons historiquement ce symbole de l'abbé de Saint-Pierre sans l'approuver : nous ne le regardons que comme une singularité curieuse, et nous nous en tenons avec la foi la plus respectueuse au véritable symbole de l'Église. » À plusieurs reprises, Voltaire revient à la charge pour affirmer que l'abbé professait *un pur théisme*. C'est possible et même probable ; mais dans aucun de ses écrits il n'a fait lui-même une pareille profession de foi. Tout ce qu'on peut dire, c'est que, sans attaquer précisément le dogme, il s'en montre fort peu préoccupé. Ce qu'il appelle *l'essentiel de la religion* est pour lui tout entier dans ce passage du sermon sur la montagne : « Faites aux autres ce que vous voudriez qu'ils vous fissent, voilà la loi et les prophètes. » Il a soin de faire remarquer que Jésus-Christ ne dit pas : « Voilà une partie de la loi », mais : « Voilà la loi. » Toutes les fois qu'il parle du christianisme, il le ramène à cette formule souveraine.

Dans l'opuscule intitulé *Projet pour rendre les sermons plus utiles*, il insiste beaucoup afin que les prédicateurs fassent moins de théologie et s'attachent surtout à prêcher la morale de l'Évangile. C'est là qu'il se sert pour la première fois du mot *bienfaisance*, que d'anciens écrivains avaient employé, mais qui était tombé en désuétude. « J'ai cherché, dit-il, un terme qui nous rappelât précisément l'idée de faire du bien aux autres, et je n'en ai point trouvé de plus propre pour me faire entendre que le terme de bienfaisance ; s'en servira qui voudra. » Ses contemporains lui ont attribué l'invention du mot, il était en effet digne de l'inventer. Voici ce qu'en dit Voltaire dans un de ses *Discours sur l'homme* :

Certain législateur, dont la plume féconde
Fit tant de vains projets pour le bien du monde,
Et qui depuis trente ans écrit pour des ingrats,
Vient de créer un mot qui manque à Vaugelas :
Ce mot est *bienfaisance* ; il me plaît, il rassemble,
Si le cœur en est cru, bien des vertus ensemble.

Il professait la foi la plus vive dans l'immortalité de l'âme. Il y voyait le plus puissant des encouragements au bien et la plus utile des vérités. Il voulait que les hommes ne perdissent jamais de vue la perspective du bonheur éternel. En conséquence, il avait pris pour devise ces mots, qu'il répétait à la fin de ses ouvrages et même de ses lettres : *Paradis aux bienfaisants*. Il aurait voulu généraliser cette devise et la faire adopter à tout instant dans la vie commune. « Nous disons *adieu* quand nous nous quittons ; cela est bien, mais cette formule est devenue trop courte et ne nous fait pas souvenir du paradis, qui est proche. Celle-ci serait meilleure : *paradis aux bienfaisants*. Elle paraîtrait un peu bizarre d'abord, mais on s'y ferait. Il serait encore à souhaiter que dans les actes publics ou privés on ne parlât jamais de la vie sans dire *la première vie*. »

Il prêchait le travail et la sobriété, ajoutant que l'un et l'autre font le bonheur et la santé. Il développe surtout cette idée dans un curieux écrit ayant pour titre *Agathon, archevêque très vertueux, très sage et très heureux*. Agathon, c'est évidemment l'abbé devenu archevêque, on ne sait trop pourquoi, car il ne recherchait pas les grandeurs. Il n'affecte aucune austérité, passe la moitié de l'année à la campagne, boit avec tempérance du bon vin, s'entoure d'amis vertueux, et pratique surtout la vertu par excellence, la bienfaisance. « Bref, content de sa situation, Agathon ne songe qu'à jouir tranquillement de tous les agréments qu'il en peut tirer sans faire du mal à personne et en faisant du bien à tous ceux qu'il peut ; grâce à la douceur de son humeur, à l'étendue et à la justesse de son esprit et surtout à son penchant naturel à faire plaisir à tout le monde, il passe la vie aussi heureusement que personne, et il acquiert tous les jours par sa bienfaisance de nouveaux mérites pour obtenir le paradis. C'est que la grande vertu, guidée par une raison sublime, produit toujours un grand bonheur. » Voilà l'idéal de l'abbé, on peut dire qu'il l'a réalisé.

Les ordres monastiques étaient nombreux et puissants ; on ne comptait en France pas moins de 100 000 religieux et de 100 000 religieuses sur une population de 18 millions. L'abbé jugeait avec raison que c'était trop, et il eut le courage de le dire. Dans son *Projet pour rendre les établissements religieux plus parfaits*, il demandait qu'on ne conservât qu'un petit nombre d'ordres occupés uniquement d'œuvres utiles, comme l'éducation de la jeunesse et le soulagement des malades. En même temps il voulait que la loi ne reconnût que les vœux de cinq ans pour les filles et de dix ans pour les hommes au-dessous de quarante ans, après quarante ans il admettait les vœux perpétuels. Cette nouvelle proposition de réforme a eu le même sort que les autres, elle s'est réalisée peu à peu dans le cours du siècle, et en 1789 le nombre des religieux et religieuses avait diminué des trois

quarts, bien que la population se fût accrue de cinquante pour cent. Les foudres ecclésiastiques respectèrent le réformateur, il n'eut pas à se repentir comme prêtre de sa hardiesse comme philosophe.

C'était alors le temps des luttes violentes entre les jansénistes et les molinistes à propos de la bulle *Unigenitus*. Vivement affligé de ces débats, il demanda par exception que le gouvernement maintint la paix publique en imposant silence aux deux partis. « Quel bien produisent ces disputes, disait-il ? Aucun. En admettant même que des erreurs se glissent dans l'interprétation des dogmes, ces erreurs sont de peu de conséquence dans la pratique. Le mal que produisent les querelles religieuses n'est au contraire que trop réel. Les deux partis se traitent réciproquement de fanatiques et d'hérétiques. Ils mettent tout en œuvre pour persécuter leurs ennemis, et, sous le spécieux prétexte de zèle pour la vérité de la foi, ils parviennent souvent à troubler la tranquillité de la société chrétienne. » Le gouvernement suivit son conseil, il imposa la loi du silence aux disputes théologiques, notamment par une déclaration royale du 8 octobre 1754. De nos jours, le résultat désiré a été plus sûrement obtenu par la liberté.

Le plus hardi peut-être de ses écrits a pour titre : *Observations politiques sur le célibat des prêtres*. Il y invoquait une singulière autorité, celle du czar Pierre. « Une des choses, dit-il, qui étonnèrent le plus le czar lorsqu'il était en France, ce fut d'apprendre d'un côté que le célibat des prêtres n'était point regardé dans la communion romaine comme un point essentiel à la religion, et de l'autre que les souverains de cette communion ne laissaient pas de permettre depuis plus de huit cents ans que l'on exigeât ce vœu de tous ceux que l'on ordonnait prêtres. L'étonnement du czar me fit penser à cette matière, et je trouvai qu'il était bien fondé. Ainsi je vais en parler non en controversiste, mais seulement en simple politique chrétien et en simple citoyen d'une société chrétienne. » Après avoir établi que le célibat des prêtres était de pure discipline ecclésiastique, et que l'Église pouvait en changer, il s'attachait à démontrer avec une bonhomie parfaite que ce célibat avait de grands inconvénients, soit dans l'intérêt général de la société, soit dans l'intérêt de la religion elle-même, et il proposait de l'abolir par un concordat entre la France et le Saint-Siège.

Ce qui peut le plus faire douter de sa foi est son *Discours sur le mahométisme*. Il y prouve que la religion de Mahomet s'est propagée par des causes tout à fait humaines, à l'encontre de ceux qui seraient tentés de voir un prodige dans la promptitude de ses progrès. Voltaire a prétendu que cette thèse ne s'appliquait pas seulement à l'islamisme, on ne peut s'empêcher de partager un peu cette opinion. Qui pouvait voir en France un miracle dans l'établissement de la

religion musulmane ? L'abbé parle beaucoup de la puissance de l'imagination dans les pays chauds, et la Judée est trop voisine de l'Arabie pour qu'on ne puisse pas soupçonner une arrière-pensée. Un autre de ses écrits, *Explication physique d'une apparition*, est consacré à expliquer par des moyens naturels ce qui pouvait passer pour un miracle.

Dans son *Projet pour perfectionner l'éducation*, il se prononce pour l'éducation publique. « Au collège, dit-il, les pareils s'entre-corrigent et s'entre-polissent journallement et nécessairement les uns les autres, à peu près comme les cailloux raboteux se polissent et s'arrondissent dans la mer par leur frottement journalier. » Il poussait si loin son goût pour ce mode d'éducation, qu'il voulait l'appliquer même au dauphin. Il est vrai qu'il apportait dans la pratique quelque adoucissement. « On fera, disait-il, un collège exprès pour le dauphin près du château, et on ne lui donnera pour condisciples que les enfants de la noblesse la plus choisie. » Un siècle a suffi pour que cette idée fût mise en pratique plus largement encore, on a vu des fils de roi faire leurs études dans des collèges qui n'étaient pas seulement ceux de la noblesse. À d'autres égards, il avait devancé ce qu'on appelle aujourd'hui l'éducation professionnelle ; il voulait diminuer l'étude des langues anciennes pour ceux qui n'auraient pas besoin de la connaissance du grec et du latin, et augmenter au contraire l'étude des sciences utiles et des langues modernes. L'éducation des filles était alors fort négligée, malgré l'admirable traité de Fénelon sur ce sujet. Il n'existait véritablement en France qu'un établissement qui eût cette destination, la maison de Saint-Cyr. L'abbé demandait qu'une partie des monastères de femmes se transformât en collèges pour les filles. Ces collèges devaient prendre pour modèle la maison de Saint-Cyr, « laquelle deviendrait en peu d'années chef d'ordre et d'un grand ordre très utile à la société chrétienne. » Encore un vœu de rempli par l'institution des maisons religieuses consacrées à l'éducation des filles.

Une seule chaire de physique avait été fondée au collège de France ; le professeur ne faisait pas d'expériences, et enseignait en latin. L'infatigable abbé voulait que l'on comblât cette lacune ; il demanda qu'il y eût à la Bibliothèque du roi une salle destinée à tenir quatre conférences de physique par semaine avec « une table au milieu pour y faire des expériences et des démonstrations ; les plus proches des sièges autour de la table seront destinés aux étrangers et aux personnes de considération ; les autres sièges seront plus élevés, en sorte que ceux qui y seront placés puissent voir facilement sur la table ; il y aura un poêle en hiver. » Voilà bien nos cours modernes avec leurs salles en amphithéâtre, la prévoyance de l'abbé de Saint-

Pierre allait jusqu'à ne pas oublier de les chauffer. Lui-même cultivait les sciences naturelles ; il y voyait un moyen d'élever les âmes et de fortifier les idées religieuses. Dans son *Projet pour perfectionner la médecine*, il proposait la création d'une académie spéciale de médecine « en divisant les maladies entre les académiciens. » Il conseillait que « les malades d'un grand hôpital fussent distribués dans les salles par genres de maladies. » Il voulait que les prêtres de campagne eussent quelques connaissances médicales « pour soulager les corps aussi bien que les âmes. » Il demandait enfin que dans chaque hôpital il y eût un lieu destiné aux dissections. « C'est ainsi, disait-il, que l'on ferait servir les morts à faire durer les vivants, c'est ainsi que l'on tirerait des cadavres inutiles une grande utilité. »

Une longue étude serait nécessaire pour rendre compte de ses œuvres historiques. Il avait refait à sa manière les *Vies des hommes illustres* de Plutarque ; il y exprimait sur les principaux personnages de l'antiquité des jugements quelquefois justes, quelquefois absurdes, mais toujours originaux et hardis. Le plus curieux en ce genre est son livre intitulé *Observations politiques sur le gouvernement des rois de France*. Il y passe en revue toute notre histoire nationale depuis les Gaulois jusqu'à Louis XIV. Il manque complètement de ce qu'on appelle aujourd'hui la couleur locale et le sens historique ; mais la plupart de ses observations critiques, si étranges qu'elles paraissent dans la forme, sont justes au fond. Il parle avec la plus grande sévérité de la *fièvre* des croisades, et ne ménage pas les termes contre le fanatisme et les fanatiques du Moyen âge ; il qualifie les guerres de religion de « maladie d'État, d'autant plus difficile à prévenir et à guérir que c'est une maladie populaire fondée sur l'ignorance, et par conséquent sur la superstition. » Les rois les plus puissants et les plus célèbres ne trouvent pas grâce devant lui quand ils ont manqué aux lois de la morale et de la justice. C'est l'histoire philosophique qui commence ; Voltaire lui-même n'ira pas toujours aussi loin.

Il ne prétendait pas moins au titre de réformateur en littérature qu'en politique. Avant son exclusion de l'Académie française, il avait proposé plusieurs modifications au règlement intérieur de cette compagnie. Le travail du *Dictionnaire* lui paraissait ingrat et inutile ; il demandait que l'Académie publiât un journal de jugements littéraires sur le modèle des *Observations critiques sur le Cid*. Plus tard il proposa d'entreprendre une série de biographies des hommes illustres, et l'Académie finit par adopter en partie cette idée en créant par ses concours ce genre des éloges dont Thomas devait donner l'exemple et le précepte. L'éloge du maréchal de Saxe ouvrit en 1758 ces concours, qui se sont prolongés jusqu'à nous. Il ne s'arrêta pas en si beau chemin, et voulut encore que l'Académie réformât

l'orthographe. L'Académie ayant résisté, il publia lui-même un *Projet pour perfectionner l'orthographe des langues de l'Europe*. Les caractères écrits devaient, selon lui, exprimer si exactement la prononciation qu'il ne pût y avoir aucune équivoque. Il essaya même de faire imprimer ses ouvrages avec la nouvelle orthographe de son invention, ce qui acheva de les rendre illisibles. Cette réforme radicale ne réussit pas, l'orthographe étymologique conserva ses droits ; mais la tentative ne fut pas tout à fait perdue. Voltaire la reprit à quelques égards, et il en reste aujourd'hui des traces sensibles.

Dans un temps où les mœurs de la régence avaient mis à la mode la littérature licencieuse, il recommandait aux écrivains de rester fidèles à la plus pure morale. Il estimait beaucoup le *Télémaque* à cause des leçons de vertu que ce livre renferme, et sans doute aussi à cause des règlements imaginaires de Salente ; il rêvait sur ce modèle un genre nouveau, le roman moral. Le célèbre Richardson répondit à son appel par ses romans de *Paméla* et de *Grandisson*, qui ont fait verser tant de larmes vertueuses ; l'abbé put avoir la satisfaction de lire *Paméla* avant de mourir. Il ne se contentait pas de *perfectionner* le roman, il voulait encore faire du théâtre la véritable école des mœurs. Ne reculant jamais devant une conséquence de ses idées, il allait jusqu'à se montrer peu respectueux envers Corneille, Racine et Molière, dont il voulait *perfectionner* les œuvres pour les rendre plus morales et plus utiles. Il annonçait hardiment que dans l'avenir les écrits qui ne joindraient pas l'utilité de l'instruction aux charmes du style seraient oubliés.

Il avait fini par se persuader que l'emploi de ses méthodes de gouvernement amènerait l'âge d'or. « Les poètes, disait-il, ont peint l'âge d'or du temps de Saturne et de Rhée, c'est-à-dire qu'ils ont imaginé des siècles où les hommes, vivant dans la justice, dans l'innocence, dans la concorde et dans l'abondance, étaient parfaitement heureux ; mais ils ont feint follement que cet âge a été le premier. Ils ont feint que l'âge d'argent a succédé à l'âge d'or, c'est-à-dire que dans le second âge du monde les hommes vivaient avec moins de justice, moins de concorde, moins d'abondance, et étaient par conséquent beaucoup moins heureux. Ils ont dit de même que l'âge d'airain, beaucoup moins heureux, avait succédé à l'âge d'argent. À l'égard du dernier âge, ils l'ont appelé l'âge de fer, c'est-à-dire le temps où régnaient l'injustice, la discorde, la violence et la pauvreté ; mais l'histoire, la philosophie et l'expérience nous apprennent tout le contraire : elles nous apprennent que les hommes ont commencé par ignorer les arts et par être par conséquent dans la pauvreté et dans la disette. À cet âge de fer a succédé parmi les nations l'âge d'airain, c'est-à-dire une police moins grossière. À cet âge d'airain a succédé

l'âge d'argent, c'est l'âge où nous vivons en Europe. Nous touchons pour ainsi dire au commencement de l'âge d'or, nous n'avons besoin pour y entrer que de quelques règnes sages. » On voit naître ici la doctrine moderne du progrès social et de la perfectibilité humaine. Le saint-simonisme n'a fait plus tard que reproduire la même idée dans les mêmes termes.

Il est impossible d'indiquer, même en résumé, toutes les nouveautés qui sortaient de sa tête féconde. Sur la fin de sa vie, sa manie s'étendait à tout. On a dit de lui qu'il avait fait des projets pour utiliser les prédicateurs et les médecins, les traitants et les moines, les journaux et les marrons d'Inde. On aurait pu dire plus. Convaincu que le défaut d'exercice était la cause d'une foule de maladies, il avait inventé pour les hommes condamnés à une vie sédentaire un fauteuil mécanique appelé *trémousoir*, qui les secouait vigoureusement ; le trémousoir a été abandonné, et on a eu peut-être tort.

Toujours occupé de son plan d'académie politique, il était parvenu à le réaliser par le fameux *Club de l'entresol*. Ce club à l'anglaise se réunissait dans un entre-sol de la place Vendôme, chez un abbé Alary, sous-précepteur du dauphin et membre de l'Académie française. Les séances se tenaient le samedi de chaque semaine, de cinq heures à huit heures du soir. On y trouvait les gazettes de Hollande et d'Angleterre, on y causait de politique et d'administration, on y lisait des mémoires et on les discutait. L'abbé de Saint-Pierre remplissait les séances de ses lectures. Les autres membres étaient d'Argenson, le duc de Noirmoutiers, MM. de Coigny, de Matignon, de Plélo, l'abbé de Pomponne, et, parmi les étrangers, Bolingbrocke. Le club de l'entre-sol dura dix ans ; il finit par faire trop de bruit pour être toléré, et, sur un mot du cardinal de Fleury, il se dispersa en 1731. L'abbé essaya un moment de le défendre par son *Mémoire sur les avantages des conférences politiques*, où il proposait pour règle fondamentale de ne jamais parler en mal du gouvernement présent ; cette précaution arrivait trop tard.

Il aimait beaucoup le séjour des champs, où il pouvait se livrer en paix à ses rêveries. Dans ses dernières années, il passait une partie de ses étés au château de Chenonceaux, où il se rencontrait quelquefois avec Jean-Jacques Rousseau. Il a dédié quelques-uns de ses écrits à la propriétaire de cette charmante résidence, Mme Dupin, femme du premier-général, en souvenir des promenades philosophiques qu'il avait faites avec elle sur les bords du Cher. Il recherchait la société des femmes, et leur plaisait, comme La Fontaine, par une naïveté gracieuse et enjouée. On cite de lui des mots charmants. Un jour Mme Geoffrin venait d'avoir avec lui un long entretien, elle lui exprima le plaisir qu'elle y avait trouvé. « Je ne suis, répondit le

modeste philosophe, qu'un mauvais instrument dont vous avez bien joué. » Une autre femme d'esprit venait de soutenir devant lui une thèse brillante et frivole : « Quel dommage, s'écria-t-il, qu'elle ne dise pas ce que je pense ! » Outre le mot *bienfaisance*, on lui prête l'invention du mot *gloriole*, qui peint parfaitement le sentiment puéril et vain qu'il voulait combattre, et, ce qui vaut mieux encore, on lui attribue cette devise dont il avait fait la règle de sa vie : *donner et pardonner*. Aussi doux qu'opiniâtre, aussi patient que convaincu, il vivait sans humeur et sans colère, les yeux fixés sur un avenir qu'il ne devait pas voir, mais dont il ne doutait pas.

Ses opinions avouées contre le célibat des prêtres ont jeté des doutes sur la sévérité de ses mœurs. Il s'était chargé par charité de plusieurs enfants abandonnés ; on en a conclu que ces enfants lui appartenaient par un lien qu'il ne pouvait avouer. C'est Rousseau qui, dans *l'Émile*, lui a joué ce mauvais tour sans le nommer, mais en le désignant assez clairement pour qu'on ne puisse s'y méprendre. On peut invoquer contre cette supposition son propre témoignage, car on sait combien il était véridique. « J'ai observé, disait-il, très exactement tous les préceptes du Décalogue, surtout le dernier : je n'ai jamais pris ni le bœuf, ni l'âne, ni la femme, ni la servante de mon prochain. » En fait d'enfant naturel, le témoignage de Rousseau doit être suspect.

Quelques jours avant sa mort, Voltaire vint le voir et lui demanda comment il considérerait le suprême passage. — « Comme un voyage à la campagne », répondit-il. Il s'éteignit doucement. On le pria d'adresser quelques paroles à ceux qui l'entouraient, il répondit qu'un mourant avait bien peu de chose à dire quand il ne parlait ni par faiblesse ni par vanité. D'Argenson raconte ainsi ses derniers moments : « L'abbé de Saint-Pierre en mourant a fait ses devoirs de chrétien, ayant sa famille et ses valets autour de lui, mais voici un trait singulier : ayant fini ce devoir, il fit appeler le curé, et lui dit qu'il ne croyait pas un mot de tout cela, que depuis longtemps il n'avait trahi la vérité qu'en cette occasion, que c'était une vile complaisance pour sa famille et pour sa maison. » Cette dernière confession n'ayant dû avoir d'autre témoin que le curé, rien ne prouve la vérité de cette histoire.

Quatorze ans après sa mort, sa famille fit imprimer un manuscrit qu'il avait laissé sous le nom d'*Annales politiques*. C'est le plus étendu, le meilleur de ses ouvrages, et comme le résumé de tous les autres. Il y avait rangé par ordre chronologique ses observations sur les principaux personnages de son temps. Naturellement il y parle beaucoup de Louis XIV, dont le règne remplit la plus grande partie de cette période. Les *Annales* commencent par un portrait de ce

prince au moment où il allait régner par lui-même. « C'était grand dommage pour l'État que la reine-mère eût pris si peu de soins d'engager insensiblement le roi à fortifier son esprit par l'application aux affaires du gouvernement. On ne lui inspira aucun goût pour la lecture, pas même pour l'histoire, qui est presque le seul moyen d'instruire les rois de leurs fautes et de leurs devoirs, en leur montrant les fautes et les malheurs des souverains leurs pareils. Il y avait des esprits plus pénétrants, plus vifs, plus étendus que celui du roi, il n'y en avait point qui eussent plus de justesse ; mais, faute de goût pour la lecture, il ne pouvait profiter que dans la conversation des lumières des autres. Il écoutait volontiers des faits, qu'il comprenait facilement, il les racontait même avec grâce ; mais pour les raisonnements, surtout ceux qui supposent d'autres raisonnements précédents, ils étaient au-dessus des forces de son esprit. Telle est la portée d'un esprit médiocre. »

Le reste du livre n'est que le développement de ce premier jugement. L'abbé montre toujours Louis XIV cherchant à s'agrandir par la guerre et à étonner le monde par son faste, mais négligeant la richesse intérieure et ruinant ses sujets par l'immensité de ses dépenses. Il en veut surtout à Louvois, qu'il présente comme le mauvais génie de son maître. Voici comment il s'exprime sur la guerre de Flandre, la première et la plus heureuse des campagnes du roi : « Le ministre de la guerre lui fit croire qu'il était beau de se faire justice à lui-même et de prendre plusieurs villes de Flandre, comme s'il pouvait être glorieux de violer ses propres promesses. Les panégyristes ne vantaient que ses forces, sans songer que la supériorité des forces n'est louable que pour l'usage que l'on en fait avec justice, soit pour le bonheur de ses sujets, soit pour le bonheur de ses voisins et des autres nations. Or ses sujets, par leurs subsides, achetèrent ses conquêtes dix fois plus qu'elles ne valaient, et il ruina ses voisins et les disposa tous, par ses hostilités, à se liguier un jour contre lui comme contre l'ennemi commun de l'Europe. Le roi prit beaucoup de villes dans cette malheureuse campagne ; je dis malheureuse, parce qu'il commença à prendre goût au succès d'une guerre injuste ; ce fut un appât tel qu'en éprouvent les jeunes joueurs qui sont assez malheureux pour gagner d'abord et qui, se livrant dans la suite à la passion du jeu, se ruinent, eux et leurs familles. »

Quand arrive la mort du roi, il récapitule, en peu de mots, ce que son ambition a coûté à la France. Il reproduit en entier le fameux mémoire que Desmarests, ministre des finances pendant les dernières années du règne, adressa au régent en 1716, et qui contient l'effrayant tableau des extrémités financières où avait été réduit Louis XIV. Il exprime des jugements analogues sur les gouvernements

étrangers. À propos de la lutte des Pays-Bas contre l'Espagne, il présente le calcul suivant : « Jean Gourville, homme de finances, dit dans ses *Mémoires* avoir su de Castel Rodrigue, gouverneur des Pays-Bas, que dans le conseil d'Espagne on a vérifié, en 1663, que l'Espagne depuis Charles-Quint, en moins de cent cinquante ans, a dépensé plus de 1 873 millions de livres à 28 livres le marc (ce qui ferait le double en monnaie d'aujourd'hui) pour conserver les Pays-Bas, sans compter les revenus du pays, qui y ont été consommés sans qu'il en soit rien passé en Espagne. Si l'on ajoute les revenus du pays et ce qu'il en a coûté depuis 1663 jusqu'en 1715, on trouvera que l'Espagne aurait gagné plus de 1 900 millions (4 milliards) à abandonner les Pays-Bas à une république ou à un prince particulier. »

Une comparaison entre Richelieu et Mazarin lui fournit l'occasion de s'élever contre la cupidité des hommes puissants. « Ni l'un ni l'autre, dit-il, ne songeaient que l'histoire conserve les noms des ministres dans un beaucoup plus grand éclat quand ils ont négligé les intérêts de leur famille pour avoir plus d'attention à augmenter le bonheur de leur patrie. » Par le jugement qu'il porte sur la révolution d'Angleterre, on voit qu'il connaissait assez bien ce pays. Il se montre fort sévère pour Cromwell, qu'il appelle un « scélérat célèbre. » Il désapprouve tous ceux qui prennent les armes contre un gouvernement établi et n'épargne même pas Turenne et Condé. Il ne condamne pas moins la guerre civile que la guerre étrangère.

Les *Annales* perdent beaucoup de leur intérêt pendant la période de la régence ; on voit que l'auteur est gêné par son attachement à la maison du duc d'Orléans. Il juge très bien la gigantesque opération de Law. On reconnaît l'auteur évincé de la *Polysynodie*, dans ce qu'il dit de l'adresse de Dubois à dominer le régent : « Il y a même des gens qui croient, et avec vraisemblance, que, si son maître l'eût voulu contredire un jour dans le gouvernement, il se fût bientôt emparé de l'esprit du jeune roi par les craintes frivoles dont il aurait infecté son esprit, et aurait ensuite fait chasser M. le duc d'Orléans lui-même. » Ce dernier trait montre par quels moyens le vieil esprit de cour était parvenu à neutraliser les tendances du régent vers la liberté politique.

Il voit avec plaisir la chute du duc de Bourbon et l'exil de sa maîtresse, Mme de Prie, « qui ne perdait pas de temps pour s'enrichir. » En revanche, le cardinal de Fleury le satisfait presque complètement par son administration économe et pacifique. Il lui trouve beaucoup d'esprit, des intentions droites pour le bien public et un grand désintéressement pour lui et pour sa famille. À propos de l'ordonnance de 1731 sur les donations, suivie en 1735 d'une autre sur les testaments, il voit avec joie commencer l'exécution du beau

projet de rendre le droit français uniforme dans toutes les provinces. « C'est environ, dit-il, la vingt-quatrième partie de tout l'ouvrage, de sorte que, par le temps qu'elles ont été à se former, on peut juger que la première ébauche du droit français sera finie dans quarante ou cinquante ans. » Le chancelier d'Aguesseau présidait la commission chargée de ce travail.

Le 13 février 1738, il écrit sur son journal ces mots touchants : « J'ai atteint aujourd'hui la quatre-vingtième année de mon âge et avec de la santé ; si la vie est une loterie pour le bonheur, il m'est échu un des meilleurs lots que je ne changerais pas contre un autre, et il me reste une grande espérance du bonheur éternel. »

Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV*, traite fort mal les *Annales politiques*. « Cette satire, dit-il, n'est pas assez bien écrite pour faire pardonner son injustice. » À tout moment, il cite, dans les notes, des jugements de l'abbé, en y répondant avec aigreur. Il y a un peu de rivalité d'auteur dans cette critique. À coup sûr, pour la vivacité, l'élégance, la variété, l'agrément, le *Siècle de Louis XIV* l'emporte de beaucoup sur les *Annales* ; mais, pour la vérité historique, l'œuvre modeste de l'abbé de Saint-Pierre a l'avantage. Voltaire flatte trop la mémoire de Louis XIV, il sacrifie trop au goût naturel de la nation pour la guerre, il se laisse trop séduire par cette magnificence qui coûtait si cher. Il reproche surtout à l'abbé de ne pas rendre justice à l'éclat des arts et des lettres, et, à cet égard, il a quelque raison. À propos de l'établissement de l'Académie des beaux-arts par Colbert, l'abbé avait laissé échapper une phrase malheureuse, que Voltaire ne manque pas de reproduire en la qualifiant de grossière : « Ces choses, avait-il dit, prouvent le nombre des fainéants ; c'est présentement ce qu'est la nation italienne, où les arts sont portés à un si haut point de perfection ; ils sont gueux, fainéants, paresseux, vains, occupés de niaiseries. » Ces mots auraient eu besoin d'explication, car il y a beaux-arts et beaux-arts, et si les uns élèvent les esprits et les âmes, les autres les abaissent et les amollissent ; mais l'auteur des *Annales* avait eu le tort de ne pas faire la distinction.

Vers le même temps, les amis et parents de l'abbé de Saint-Pierre, voulant populariser sa mémoire, demandèrent à Jean-Jacques Rousseau de faire un extrait de ses écrits en y mettant le charme et la clarté qui leur manquaient. Rousseau raconte lui-même le fait dans ses *Confessions*. « L'idée m'en avait été suggérée par l'abbé de Mably, non pas immédiatement, mais par l'entremise de Mme Dupin, qui avait une sorte d'intérêt à me la faire adopter. Elle était une des trois ou quatre jolies femmes de Paris dont le vieux abbé de Saint-Pierre avait été l'enfant gâté, et si elle n'avait pas eu décidément la préférence, elle l'avait partagée au moins avec Mme d'Aiguillon.

L'entreprise n'était pas légère ; il ne s'agissait de rien moins que de lire, de méditer, d'extraire vingt-trois volumes diffus, confus, pleins de longueurs, de redites, de petites vues courtes ou fausses, parmi lesquelles il en fallait pêcher quelques-unes grandes, belles et qui donnaient le courage de supporter ce pénible travail. Je l'aurais souvent abandonné, si j'eusse honnêtement pu m'en dédire ; mais, en recevant les manuscrits de l'abbé, qui me furent donnés par son neveu, le comte de Saint-Pierre, à la sollicitation de Saint-Lambert, je m'étais en quelque sorte engagé d'en faire usage. Je fis mon essai sur *la Paix perpétuelle*, le plus considérable et le plus travaillé des ouvrages qui composaient ce recueil. Je passai de là à la *Polysynodie* ; mais je m'en tins là, sans vouloir continuer cette entreprise, que je n'aurais pas dû commencer. »

Rien n'était en effet plus différent que ces deux esprits, et nul n'était moins propre à comprendre et à faire comprendre le bon et simple abbé que l'auteur inquiet, éloquent et apprêté du *Contrat Social*. Il suffit de lire *l'Analyse du Projet de paix perpétuelle* pour sentir à chaque ligne cette différence. Rousseau cherche comme toujours des effets de style. Il commence par une sorte de dithyrambe en l'honneur du projet : c'est avec une émotion « délicate » qu'il prend la plume, et il espère que « toute âme honnête » la partagera. Après ce brillant début, il expose assez exactement la théorie de la confédération européenne, et finit par exprimer son propre jugement. Cette seconde partie est la négation de la première. Passe encore pour avoir dit ironiquement que les rois et les ministres ne peuvent pas souscrire à la paix, « les rois parce qu'il n'est pas un seul parmi eux qui pût supporter sans indignation la seule idée de se voir forcé d'être juste, les ministres parce qu'ils ont besoin de la guerre pour se rendre nécessaires et pour perdre l'État plutôt que leur place » : il y a assez de vérité dans ces exagérations pour les justifier ; mais, après avoir rappelé qu'Henri IV voulait obtenir par les armes ce que l'abbé de Saint-Pierre « prétendait faire avec un livre », il conclut que ce projet qui fait naître « une émotion si délicate » est après tout d'un succès peu désirable, « parce qu'il ferait peut-être plus de mal tout d'un coup qu'il n'en préviendrait pour des siècles. »

Rousseau commence également par avoir l'air d'approuver la *Polysynodie*, puis il s'attache à démontrer que la pluralité des conseils est incompatible avec la monarchie, où la seule introduction du scrutin « ferait un renversement épouvantable ». Non content de déclarer l'institution impraticable, il s'attaque au principe même après l'avoir vanté, et conclut en disant : « L'aristocratie est la pire des souverainetés, c'est ce qui rendrait peut-être la *Polysynodie* le pire

des ministères. » Avec une pareille disposition d'esprit, Rousseau pouvait difficilement aborder l'examen des autres *visions* de l'abbé, comme le projet de taille tarifée et le projet pour l'amélioration des chemins. Ces détails répugnaient à son génie quinteux et hautain. Il avait pour les idées d'autrui une aversion systématique et n'aimait que ses propres paradoxes. Il est revenu plus tard dans ses *Confessions* sur l'abbé de Saint-Pierre ; il en parle toujours avec la même admiration affectée et le même dédain réel : « Cet homme rare, l'honneur de son siècle et de son espèce, et le seul peut-être depuis l'existence du genre humain qui n'eût d'autre passion que celle de la raison, ne fit cependant que marcher d'erreur en erreur dans tous ses systèmes, pour avoir voulu rendre les hommes semblables à lui, au lieu de les prendre tels qu'ils sont et continueront d'être. Il n'a travaillé que pour des êtres imaginaires. » Et Rousseau lui-même, pour qui travaillait-il ? Lequel des deux méritait le plus l'épithète de chimérique ? Les déclamations de l'un n'ont fait que des ruines, tandis que les rêves de l'autre se transforment tous les jours en réalités bienfaisantes.

Une justice plus éclatante devait être rendue à l'abbé de Saint-Pierre. Il avait été interdit à Maupertuis, son successeur à l'Académie française, de faire son éloge suivant la règle académique. Trente-deux ans après sa mort, cette omission fut réparée. On était alors au commencement du règne réparateur de Louis XVI, Turgot était ministre. En prononçant l'éloge du bon abbé dans la séance où fut reçu Malesherbes, d'Alembert fit allusion à ce rapprochement. « Quelle circonstance plus favorable pourrions-nous saisir pour célébrer un sage vertueux et patriote que ce jour à jamais mémorable où la nation semble avoir choisi l'Académie française pour offrir à un autre sage plus patriote encore une couronne civique ? Jour heureux où nous pouvons tous nous écrier, comme ce philosophe qui venait d'entendre applaudir Aristide par les Athéniens : Je rends grâces au ciel de voir enfin aujourd'hui la vertu courageuse et modeste recevoir sa récompense ! » De cet éloge ont été tirés la plupart des renseignements biographiques que nous possédons sur l'abbé de Saint-Pierre. D'Alembert a tracé de l'homme un portrait agréable et fin ; mais on voit qu'il ne prend pas le penseur fort au sérieux. Le temps n'avait pas encore suffisamment dégagé des singularités de style et d'orthographe les idées justes et utiles que l'expérience devait consacrer.

D'Alembert lui-même était trop le disciple de Voltaire et de Rousseau pour bien juger l'auteur de *la Paix perpétuelle*. L'école philosophique a toujours hésité envers la mémoire de l'abbé de Saint-Pierre, elle a voulu tantôt le comprendre parmi les siens et tantôt

l'exclure. Le fait est qu'il a été beaucoup plus le précurseur des économistes que des philosophes. Il cherchait à réformer la société dans ses détails et non dans son ensemble. Il acceptait, il respectait la religion et la monarchie, au moins dans leurs formes extérieures, et toute subversion radicale l'aurait l'effrayé ; il y aurait vu des tempêtes inutiles. Spiritualiste convaincu, il répugnait profondément aux tendances matérialistes ; moraliste indulgent, mais sincère, la corruption des mœurs le désolait. Même en fait de style, il a eu tort sans doute de négliger la forme qui fait seule les œuvres durables ; mais ses détracteurs n'y songeaient-ils pas un peu trop ? Enfant du XVIII^e siècle, il ne pouvait aimer ni le ton railleur de Voltaire, ni l'éloquence emphatique de Rousseau ; on écrivait de son temps plus simplement, plus naturellement, avec un plus grand souci de l'idée et non du mot. Il n'était pas de ceux qui sacrifient la vérité pour une épigramme ou pour une antithèse, et il aimait mieux faire du bien aux hommes que briller à leurs dépens.

FRANÇOIS QUESNAY ¹

On sait que la France, considérée dans son ensemble, reste, pour la production du sol, au-dessous de l'Angleterre, de la Belgique, de la Hollande, de la haute Italie, de la plus grande partie de l'Allemagne. Cette infériorité a plusieurs causes, dont la plupart remontent haut. Les efforts pour les conjurer n'ont pourtant pas manqué. La France est le pays d'où est partie la revendication la plus éclatante des intérêts agricoles, et cette généreuse tentative se confond avec la naissance de l'économie politique parmi nous. Raconter l'histoire du docteur Quesnay, fondateur de l'école économique française, c'est raconter l'origine de la lutte engagée depuis un siècle contre les ennemis de l'agriculture nationale, lutte bienfaisante qui nous a valu des progrès marqués, mais qui n'a encore porté qu'à moitié ses fruits.

François Quesnay était né à Méray, près Montfort-l'Amaury, dans le département actuel de Seine-et-Oise, le 4 juin 1694, la même année que Voltaire. Ses parents habitaient un petit domaine rural dont ils dirigeaient l'exploitation. Son enfance se passa au milieu des scènes et des travaux de la vie champêtre ; il en conserva le goût toute sa vie. On dit qu'il avait appris à lire dans la vieille *Maison rustique* de Liébault. Il fit ses premières études presque sans maître, et commença par s'établir à Mantes pour y exercer la profession de chirurgien. Le maréchal de Noailles habitait pendant l'été le château de Maintenon ; il eut occasion d'appeler le jeune Quesnay et fut frappé de la variété de ses connaissances. L'estime du maréchal le fit connaître, il se décida à venir à Paris. Plusieurs écrits spéciaux achevèrent de le mettre en lumière ; car il se serait fait un nom dans la science médicale, si ses travaux d'économiste n'avaient eu encore plus d'éclat. Quand l'académie de chirurgie fut créée, il y entra en qualité de secrétaire perpétuel. Devenu premier médecin consultant du roi, Louis XV le prit en affection, le logea dans le palais de Versailles, l'appelait familièrement *son penseur*, et lui donna des lettres de noblesse avec des armes qu'il choisit lui-même, trois fleurs de pensée et cette devise : *Propter cogitationem mentis*.

Là, au milieu de la cour, quand tout autre n'aurait songé qu'à tirer parti de cette bonne fortune, les idées de Quesnay se tournèrent vers les méditations économiques. La France ne se relevait qu'avec peine de l'état affreux où l'avait laissée Louis XIV. Pendant l'admi-

¹ *Œuvres de Quesnay*, précédées d'une introduction et d'une notice, par M. Eugène Daire, collection des principaux économistes, tome II, chez Guillaumin.

nistration économe du cardinal de Fleury et de son contrôleur des finances Orry, que les courtisans avaient surnommé *le bœuf* à cause de son obstination au travail, un ordre relatif avait reparu dans l'administration ; après la mort du cardinal et la retraite d'Orry, les prodigalités et les désordres avaient recommencé. Sismondi a tracé dans son histoire un tableau fidèle de ce temps, qui n'est pas sans quelques rapports avec le nôtre : « La France, dit-il, présentait alors le contraste le plus étrange, le plus difficile à concevoir. La vraie nation, celle qui habitait les provinces, qui payait les impôts, qui recrutait les armées, était réduite à un état de souffrance, de pénurie, d'oppression, qu'elle n'avait jamais connu, même dans les siècles de la plus grande barbarie. La France, au contraire, que connaissaient les étrangers, celle qui se montrait à Paris, à Versailles et dans quelques grandes villes, était plus brillante, plus opulente, plus enjouée qu'aux plus beaux temps du règne de Louis XIV. Dans les campagnes, la taille, la gabelle, écrasaient l'agriculture. À Paris, d'immenses richesses circulaient parmi les fermiers-généraux et tous les financiers. Les courtisans, comblés des faveurs de la cour, y répandaient l'argent d'une main prodigue sur tous ceux qui servaient à leurs plaisirs. De très grandes fortunes s'étaient élevées dans la banque et le commerce ; les emprunts publics, les actions de la Compagnie des Indes attiraient les capitaux de tous ceux qui voulaient s'assurer un revenu régulier sans prendre de souci. »

Ce contraste frappa vivement Quesnay. Les splendeurs qui s'épandaient sous ses yeux, au lieu de lui cacher la décadence de la population et la détresse de l'agriculture, ne firent qu'exciter sa sympathie pour le pauvre peuple des campagnes dont il était sorti. Il y a un degré de luxe légitime et même utile, c'est l'emploi généreux des richesses bien acquises, la juste récompense du travail, l'embellissement de la vie honnête ; celui-là se limite de lui-même, parce qu'il s'alimente à des sources pures ; il polit les mœurs sans les corrompre et use de l'abondance sans la détruire. Le luxe sous Louis XV avait un tout autre caractère, il se nourrissait des abus publics et s'alliait à la corruption des mœurs. Ce faste de mauvais aloi avait cependant trouvé des apologistes, qui osaient le présenter comme favorable au développement de la richesse. Un ancien secrétaire de Law, Melon, avait soutenu dans son *Essai politique sur le commerce* cette thèse dangereuse, et tout le monde connaît la charmante pièce du *Mondain* de Voltaire, qui parut peu après le livre de Melon et sous l'influence de ses prestiges. C'est contre cette erreur séduisante que les économistes allaient diriger leurs coups.

À près de soixante ans, Quesnay n'avait encore rien publié comme économiste ; il mûrissait en silence ses idées avant de les

mettre au jour. Il débuta par deux articles qui parurent dans l'*Encyclopédie* en 1756 et 1757, l'un au mot *fermiers*, l'autre au mot *grains*. C'est un tableau de l'agriculture française au milieu du XVIII^e siècle, qui n'a pas moins d'intérêt comme document historique que comme point de départ de la science nouvelle. Quesnay y évalue le produit total de son temps à 45 millions de setiers de blé, semence déduite, ce qui revient à 70 millions d'hectolitres, le setier de Paris contenant 156 litres. Sous ce nom générique de blé, il comprend, avec le froment, tout ce qui sert à faire du pain, c'est-à-dire le méteil, le seigle et l'orge. Aujourd'hui la production de ces différents grains s'élève à 140 millions d'hectolitres, semence déduite ; elle a doublé depuis un siècle, et comme le seigle et le méteil formaient alors la moitié au moins du produit total, tandis qu'ils n'en font plus que le quart, le froment proprement dit doit avoir triplé. Quesnay compte à part l'avoine, dont il évalue le produit à 11 millions d'hectolitres, semence déduite ; c'est à peine le quart du produit actuel. Il porte le prix du froment à 15 livres 9 sols le setier ou 10 fr. l'hectolitre, et le seigle à 12 livres le setier ou 8 fr. l'hectolitre ; il estime l'avoine encore plus bas et la porte à 9 livres le double setier ou 3 fr. l'hectolitre. À ce compte, la valeur totale ressort à 595 millions. Aujourd'hui, par suite de la triple augmentation survenue dans la quantité, la qualité et le prix, la même valeur s'élève à 2 milliards. Les autres produits de l'agriculture, le bétail, le vin, l'huile, la soie, etc., valaient tout au plus la moitié des céréales ou 300 millions ; ils valent aujourd'hui plus de 3 milliards. Dans l'ensemble, la production agricole doit avoir quadruplé en quantité et sextuplé en valeur.

Voici comment, selon Quesnay, se divisaient les 595 millions que rapportaient les céréales :

Frais de culture : 415 millions
Rente des propriétaires : 76 millions
Dîmes : 50 millions
Profits des fermiers : 27 millions
Taille : 27 millions

Il est fort difficile de comparer ces chiffres avec ceux d'aujourd'hui, parce que la culture des céréales ne forme qu'un tout avec les autres et peut difficilement en être séparée ; on ne peut comparer que les proportions. Les frais de culture, qui absorbent de nos jours la moitié seulement du produit brut, en prenaient alors les quatre cinquièmes ; la rente du sol, qui arrive actuellement au tiers, ne dépassait pas de beaucoup le huitième ; il est vrai qu'en y ajoutant la dîme, qui représentait une part de propriété, elle s'élevait à

près du quart. Somme toute, la proportion des frais a baissé, celle des rentes, des profits et des impôts a monté. C'est précisément ce que voulait Quesnay. Il voulait à la fois tripler la production et accroître la proportion du produit net. Il a tout prévu, même l'élévation des prix, qui est devenue le point fondamental de sa doctrine. Seulement, ce qu'il espérait obtenir en peu d'années a demandé un siècle, parce que ses idées n'ont reçu qu'une exécution partielle, intermittente et contestée.

Ce triste état de l'agriculture nationale était, suivant lui, d'autant plus regrettable qu'il ne datait que d'un siècle environ. « La gêne dans le commerce des grains, le défaut d'exportation, la dépopulation, le manque de richesses dans les campagnes, l'imposition indéterminée des subsides, la levée des milices, l'excès des corvées, ont réduit nos récoltes à ce petit produit. Autrefois, avec un tiers plus d'habitants qui augmentaient la consommation, notre culture fournissait à l'étranger une grande quantité de grains. Les Anglais se plaignaient en 1621 de ce que les Français apportaient chez eux des quantités de blés si considérables et à si bas prix que la nation n'en pouvait soutenir la concurrence dans ses marchés. Il fallait donc que nos récoltes produisissent dans ce temps-là 70 millions de setiers de blés (109 millions d'hectolitres). Un tiers d'hommes de plus en consommait 20 millions au-delà de notre consommation actuelle, et le royaume en fournissait encore abondamment à l'étranger. Cette abondance était une heureuse suite du gouvernement économique de M. de Sully. Ce grand ministre ne désirait, pour procurer des revenus au roi et à la nation et pour soutenir les forces de l'État, que des laboureurs, des vigneron et des bergers. » Ce cri, répété par tous les échos du temps, a provoqué la comparaison perpétuelle entre Sully et Colbert, entre le système agricole et le système commercial dans le gouvernement. Malheureusement il s'y mêlait beaucoup d'exagération ; ce n'est pas seulement avec des laboureurs, des vigneron et des bergers, qu'on peut former une grande nation, les industriels et les commerçants doivent y avoir leur place, pourvu qu'elle ne soit pas excessive. Dans un autre passage, Quesnay présente ainsi le tableau de la dépopulation et de ses causes : « Il y avait environ vingt-quatre millions d'hommes dans le royaume il y a cent ans. Après des guerres presque continuelles pendant quarante ans et après la révocation de l'édit de Nantes, il s'en est trouvé encore, par le dénombrement de 1700, dix-neuf millions cinq cent mille ; mais la guerre ruineuse de la succession à la couronne d'Espagne, la diminution des revenus du royaume, causée par la gêne du commerce et par les impositions arbitraires, la misère des campagnes, la désertion loin du royaume, l'affluence de domestiques que la pauvreté et

la milice obligent à se retirer dans les grandes villes où la débauche leur tient lieu de mariage, les désordres du luxe, dont on se dédommage malheureusement par une économie sur la propagation, toutes ces causes n'autorisent que trop l'opinion de ceux qui réduisent aujourd'hui le nombre d'hommes du royaume à seize millions. »

Nouvelle exagération qui a été souvent relevée ; le chiffre de 24 millions d'habitants à l'avènement de Louis XIV était fort problématique, et au moment où Quesnay écrivait, un dénombrement par feux constatait une population de 18 millions d'âmes au lieu de 16 ; mais en rectifiant ces deux chiffres extrêmes, le fait d'une énorme dépopulation pendant la seconde moitié du règne de Louis XIV n'en reste pas moins constant. Suivant toute apparence, la véritable population du royaume en 1660 était de 20 millions ; en 1715, année de la mort de Louis XIV, elle n'était plus que de 16 ; et vers 1750, elle était remontée à 18, grâce à la paix. L'agriculture avait dû subir les mêmes vicissitudes ; ses produits avaient baissé d'un tiers au moins sous Louis XIV, pour se relever ensuite péniblement.

Les progrès de l'agriculture n'exigent pas seulement des efforts de la part des agriculteurs, ils demandent encore et surtout un bon gouvernement. C'est ce qui avait amené Quesnay à réfléchir sur les causes générales de la richesse des nations. Le mot d'*économie politique* était connu ; beaucoup d'écrivains s'en servaient, soit en France, soit à l'étranger, mais la notion qu'il renfermait ne s'était pas encore nettement dégagée. On peut en juger par l'article *Économie politique* de l'*Encyclopédie*, qui parut avant ceux de Quesnay. Cet article était de Rousseau ; c'est un de ses plus médiocres écrits. Il ne contient guère que de la politique, et de la politique à la manière de Rousseau. Un aperçu des véritables questions économiques n'arrive qu'à la fin, quand il s'agit de l'impôt. On y trouve le germe de quelques-unes des idées qu'allait développer Quesnay. « Le commerce et l'industrie, disait Rousseau, attirent dans les capitales tout l'argent de la campagne, et l'impôt détruisant la proportion qui pouvait se trouver entre les besoins du laboureur et le prix de son blé, l'argent vient sans cesse et ne s'en retourne jamais ; plus la ville est riche, plus le pays est misérable. N'est-ce pas attaquer la subsistance de l'État jusque dans sa source ? N'est-ce pas travailler aussi directement que possible à dépeupler le pays et par conséquent à le ruiner, car il n'y a point pour une nation de pire disette que celle des hommes ? »

Pour présenter ses idées sous une forme synoptique, Quesnay imagina d'abord de dresser ce qu'il appela le *Tableau économique*. Une édition magnifique de ce tableau fut faite à la fin de 1758 dans le palais même de Versailles, sous les yeux et pour l'usage personnel

du roi, qui en tira, dit-on, plusieurs épreuves de sa propre main. Cette édition, imprimée à un très petit nombre d'exemplaires, avait disparu peu d'années après. Elle n'a jamais été reproduite exactement, et nous ne connaissons, à vrai dire, le *Tableau économique* que par ce qu'en ont rapporté les disciples de Quesnay. Par un défaut qui a fait beaucoup de mal à l'école entière, ils lui ont donné des éloges si outrés qu'ils l'ont rendu presque ridicule. « Depuis le commencement du monde, écrivait quelques années après le marquis de Mirabeau, il y a eu trois découvertes qui ont donné aux sociétés politiques leur principale solidité. La première est l'invention de l'écriture, qui seule donne au genre humain la faculté de transmettre sans altération ses lois, ses conventions, ses annales et ses découvertes. La seconde est l'invention de la monnaie, ce lien commun qui unit toutes les nations civilisées. La troisième qui est le résultat des deux autres, mais qui les complète, puisqu'elle porte leur objet à sa perfection, est le *Tableau économique*, la grande découverte qui fait la gloire de notre siècle et dont la postérité recueillera les fruits. »

Cette emphatique apologie peut avoir quelque vérité, si on l'applique au fond même de la doctrine, mais elle tombe à faux à propos du *Tableau économique*. Ce fameux résumé ne présente qu'une formule aride, inanimée, à peine compréhensible, que les commentateurs hérissés de chiffres de ses admirateurs n'ont fait qu'embrouiller encore. Toute nation y est divisée en trois classes : la classe *productive*, qui est celle des cultivateurs, la classe *propriétaire*, qui comprend les propriétaires proprement dits, le souverain et les décimateurs, et la classe *stérile*, qui se compose des industriels et des commerçants. Ce nom de classe *stérile*, appliqué à des classes généralement considérées comme productives, vient de ce que Quesnay n'accorde le nom de *produits* qu'aux fruits obtenus annuellement par l'agriculture, il les appelle les seules richesses *renaissantes* ; les manufacturiers ne font que façonner les matières premières, et le commerce ne fait que les changer de lieu pour les rapprocher des consommateurs. Des colonnes réunies entre elles par des lignes ponctuées montrent dans quelles proportions les richesses produites par l'agriculture passent des cultivateurs à la classe *propriétaire* et à la classe *stérile*, et ce que la classe *productive* doit en conserver pour assurer la reproduction.

Le tout a pour but de mettre en lumière cette vérité fort simple, que l'agriculture est la source de toutes les richesses, qu'elle fournit à la population ses subsistances, à l'industrie et au commerce ses matières premières, qu'elle a besoin pour prospérer de ce que Quesnay appelle des *avances* et que nous appelons aujourd'hui des capitaux, que tout ce qui permet aux cultivateurs de multiplier ces

avances enrichit l'État, et que tout ce qui les diminue amène au contraire le dépérissement de la richesse et de la population. Au lieu d'éclaircir ces notions, le *Tableau économique* les obscurcit. On ne comprendrait pas pourquoi les disciples de Quesnay se sont obstinés pendant vingt ans à reproduire leurs idées sous cette forme rebu-tante, si l'on ne savait que l'esprit humain aime les mystères et que l'obscurité sied aux oracles. Le sphinx économique se révélait par énigmes ; c'était une sorte d'initiation à la manière antique.

Outre son obscurité, le *Tableau économique* péchait par cette qualification de classe *stérile* donnée aux industriels et aux commerçants. On comprend sans peine comment Quesnay, dans ses réflexions solitaires, avait été conduit à l'adopter. Par une série de monopoles, de prohibitions et de tarifs protecteurs, Colbert avait voulu servir les intérêts mal entendus du commerce et de l'industrie. Ce mot de *stérile*, faux en règle générale, avait alors beaucoup de vrai, parce qu'il s'appliquait à des industries privilégiées qui détruisaient beaucoup pour produire peu. La plupart des manufactures fondées par Colbert ne fournissaient que des objets de luxe, propres seulement à la consommation riche et fastueuse, tandis que l'industrie la plus naturelle et la plus féconde, celle qui nourrit les hommes, restait méprisée, opprimée et abandonnée. Quesnay avait voulu rétablir l'ordre vrai en remplaçant l'agriculture au premier rang, mais l'expression avait mal servi sa pensée. Un orage s'éleva contre cette malheureuse épithète. Quesnay et ses disciples eurent beau l'atténuer en insistant sur le sens particulier qu'ils donnaient au mot, l'impression première persista, tant il est vrai qu'il ne faut jamais se servir, dans l'intérêt des idées les plus justes, de termes détournés de leur sens usuel.

Quesnay comprit sans doute qu'il n'avait pas pris le meilleur moyen de se rendre populaire, puisqu'il supprima l'édition de son *Tableau*. Il chercha à présenter un résumé plus accessible de sa doctrine, et il y réussit dans un opuscule encore fort concis, mais beaucoup plus clair, qu'il intitula *Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole*. C'est là surtout qu'on peut l'étudier avec fruit. Remarquons d'abord ces mots : *gouvernement économique d'un royaume agricole*. Quesnay avait pour but principal d'agir sur l'esprit du roi, en lui montrant que l'agriculture donnait seule des fondements solides à la puissance des États. Son *Tableau économique* portait cette épigraphe à l'adresse de Louis XV : *Pauvres paysans, pauvre royaume ; pauvre royaume, pauvre roi*. Voici maintenant ses maximes, elles sont au nombre de trente et affectent le ton bref et impératif des lois positives :

« 1. — Que l'autorité souveraine soit unique et supérieure à tous les individus de la société et à toutes les entreprises injustes des intérêts particuliers, car l'objet de la domination et de l'obéissance est la sûreté de tous et l'intérêt licite de tous. Le système des contre-forces dans un gouvernement est une opinion funeste qui ne laisse entrevoir que la discorde entre les grands et l'accablement des petits. »

« 2. — Que la nation soit instruite des lois générales de l'ordre naturel qui constituent le gouvernement évidemment le plus parfait. L'étude de la jurisprudence humaine ne suffit pas pour former les hommes d'État ; il est nécessaire que ceux qui se destinent aux emplois de l'administration soient assujettis à l'étude de l'ordre naturel le plus avantageux aux hommes réunis en société. Il est encore nécessaire que les connaissances pratiques et lumineuses que la nation acquiert par l'expérience et la réflexion se réunissent à la science générale du gouvernement, afin que l'autorité souveraine, toujours éclairée par l'évidence, institue les meilleures lois et les fasse observer exactement pour la sûreté de tous. »

La première maxime a soulevé avec raison les plus vives attaques. Quesnay s'y déclare pour le gouvernement d'un seul ; tous ses disciples ont soutenu plus ou moins la même thèse. M. de Tocqueville, dans *l'Ancien Régime et la Révolution*, relève sévèrement cette erreur et s'en fait une arme contre les économistes. En elle-même, on ne peut la défendre, mais on peut l'expliquer, et l'excuser. Il ne faut pas oublier que nous sommes en 1760 : l'autorité royale est absolue et n'admet aucun tempérament. Demander une forme quelconque de liberté politique, c'est rêver l'impossible. Quesnay n'a sous les yeux que la turbulence aveugle et impuissante des parlements ; il connaît l'aversion profonde de Louis XV pour les états-généraux. Il ne peut espérer de réaliser ses idées que par le pouvoir absolu ; il invoque donc ce secours, et il n'a pas tout à fait tort, car s'il doit échouer devant l'inertie égoïste du roi régnant, il recevra de son successeur un autre accueil. Même sous Louis XV, il ne perdra pas tout à fait son temps. Si le roi lui échappe, il gagnera plusieurs ministres, des conseillers d'État, des intendants, et une part de son esprit pénétrera dans l'administration.

On doit d'ailleurs se rendre bien compte de ce qu'il entend par pouvoir souverain. Il repousse les ressorts compliqués des gouvernements mixtes, préconisés par son contemporain Montesquieu, en quoi il a tort assurément ; mais il ne veut pas que son autorité unique soit absolument sans contre-poids. Sa seconde maxime est le correctif de la première : « que la nation soit instruite des lois générales de l'ordre naturel qui constituent le gouvernement évidemment le plus parfait. » Son despote doit se renfermer dans l'exécution des lois

naturelles, et s'il en sort, il doit rencontrer une résistance invincible, non dans des institutions spéciales, dans des assemblées ou des corporations qui supposent toujours des privilèges, mais dans la nation tout entière parfaitement instruite de ses devoirs et de ses droits. Il est certain qu'en effet, si les peuples étaient unanimes sur les conditions d'un bon gouvernement, l'appareil bruyant et tumultueux des luttes politiques deviendrait moins nécessaire, les mœurs suffiraient pour empêcher les abus ; mais comment obtenir cette unanimité ? Là est pour longtemps le côté chimérique. Un siècle s'est écoulé au milieu des révolutions, et on est encore bien loin de s'entendre. Les principes fondamentaux de toute société se dégagent lentement. Même en les supposant connus des hommes éclairés, ils ont beaucoup de peine à pénétrer dans les couches populaires. En attendant, tout pouvoir illimité, qu'il soit monarchique ou républicain, présente d'immenses dangers, car rien ne l'empêche d'enfreindre précisément ces lois essentielles dont Quesnay lui confie la garde, et Dieu sait si les gouvernements de ce genre y ont jamais manqué ! Pour dégager ce qu'il appelle *l'évidence*, Quesnay comptait sur la libre discussion, mais la libre discussion est impossible sous un pareil régime. Montesquieu avait eu le coup d'œil plus juste quand il écrivait : « Dans un gouvernement despotique, il est également pernicieux que les particuliers raisonnent bien ou mal ; il suffit qu'on raisonne pour que le principe du gouvernement soit choqué. »

Quesnay n'en avait pas moins raison au fond en subordonnant la question des formes politiques à une conception plus haute de l'ordre social, il ne se trompait que sur l'application. Les institutions politiques sont un moyen et non un but ; une nation sage n'en aurait pas besoin. Il est vrai que du même coup un pouvoir fort deviendrait encore plus inutile. La théorie du pouvoir absolu n'est ici qu'un accident de circonstance ; elle tranche avec le reste de la doctrine. L'économie politique a bien su se débarrasser de cet alliage, et il n'est resté que la distinction entre les questions de l'ordre social et les questions de l'ordre politique, distinction féconde qui doit un jour mettre un terme aux vaines discussions sur la nature des gouvernements en confondant tous les intérêts.

L'ordre naturel le plus *avantageux* aux hommes réunis en société, voilà ce qu'il faut chercher. Ici apparaît le principe de l'utilité sociale, substitué aux anciennes théories sur les formes politiques. Il n'y a pas d'idée plus simple et plus naturelle en apparence, et cependant, l'esprit humain ne l'a trouvée que bien tard.

« 3. — Que le souverain et la nation ne perdent jamais de vue que la terre est l'unique source des richesses et que c'est l'agriculture qui les multiplie, car l'augmentation des richesses assure celle de la

population ; les hommes et les richesses font prospérer l'agriculture, étendent le commerce, animent l'industrie. »

« 4. — Que la propriété des biens-fonds et des richesses mobilières soit assurée à ceux qui en sont les possesseurs légitimes, car la sûreté de la propriété est le fondement essentiel de l'ordre économique de la société. C'est la sûreté de la possession permanente qui provoque le travail et l'emploi des richesses à l'amélioration et à la culture des terres et aux entreprises du commerce et de l'industrie. »

Voilà l'essence du système, et si l'école de Quesnay s'en était tenue à ces deux propositions, elle n'aurait pas rencontré tant de résistances. Le mot de classe *stérile* a disparu. Parmi les bienfaits de l'agriculture, Quesnay range au contraire l'impulsion donnée à l'industrie et au commerce par l'accroissement de la population. La solidarité de tous les travaux productifs se trouve ainsi clairement indiquée.

La quatrième maxime contient à elle seule le résumé de toutes les sciences sociales. La sûreté de la propriété, qui entraîne celle de la personne, tel est le fondement de l'ordre naturel imposé par Dieu même aux sociétés humaines. Les lois positives, qu'elles soient civiles, politiques ou économiques, n'ont de valeur qu'autant qu'elles découlent de cette source supérieure, vérité qui doit être pour le monde moral ce qu'est la loi de la gravitation pour le monde physique, et qui monte de plus en plus à l'horizon comme le phare futur de l'humanité. On la trouve déjà dans Bodin qui écrivait au seizième siècle : « La vraie liberté ne gît en autre chose, sinon à jouir de ses biens en sûreté et à ne craindre qu'on fasse tort à l'honneur et à la vie de soi, de sa femme et de sa famille. » Le premier qui l'ait nettement formulée est Locke dans son *Essai sur le gouvernement civil*, inspiré par la révolution anglaise de 1688. Elle a eu et elle a encore quelque peine à s'établir en France. Montesquieu l'a entrevue, sans s'y arrêter : « La liberté, dit-il, est cette tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté. » On la retrouve plus ou moins dans presque tous les écrivains du XVIII^e siècle, mais à l'état d'aspiration et de pressentiment. « Liberté et propriété, écrivait Voltaire à son retour d'Angleterre, c'est la devise des Anglais, elle vaut bien Montjoye et Saint-Denis ! » De tous ces philosophes, Quesnay est le seul qui en ait fait le fonds de sa doctrine et qui en ait tiré toutes les conséquences : voilà sa gloire. C'est ce que ses disciples ont appelé la *physiocratie* ou le gouvernement des lois naturelles ; de là le nom de *physiocrates* qu'ils portent dans l'histoire des idées économiques.

Quand vint le grand mouvement de 1789, l'Assemblée constituante commença par inscrire en tête de la *Déclaration des droits* cette

phrase empruntée aux écrits de Quesnay et de ses disciples : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme ; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, la résistance à l'oppression. » Dans la confusion d'idées qui régnait alors, l'Assemblée ne resta pas longtemps fidèle à ce beau programme ; mais elle l'a promulgué, c'est son plus grand honneur. Aujourd'hui, dans l'ébranlement général des systèmes politiques, qu'ils dérivent de la tradition ou de la théorie, de l'unité ou de la diversité des pouvoirs, une seule idée reste debout, dominant les ruines des monarchies et des républiques, des révolutions et des dynasties, s'imposant au vote universel comme au suffrage restreint, survivant à toutes les utopies, s'étendant à tous les peuples, servant de mesure commune à tous les gouvernements, c'est la notion des droits individuels. Tout s'éclaire à ce flambeau, tout se pacifie ; qu'au lieu de chercher à dominer autrui, chacun défende la sûreté, la propriété, la liberté de tous, et les difficultés sociales disparaissent ; l'ordre s'établit naturellement.

« 5. — Que l'impôt ne soit pas destructif ou disproportionné à la masse du revenu de la nation ; que son augmentation suive l'augmentation des revenus ; qu'il soit établi immédiatement sur le produit net des biens-fonds et non sur le salaire des hommes ni sur les denrées, où il multiplierait les frais de perception, préjudicierait au commerce et détruirait annuellement une partie des richesses de la nation. »

La première partie de cette maxime exprime une vérité incontestable que tous les gouvernements sans contrôle négligent beaucoup trop ; la seconde n'est rien moins que la théorie de l'impôt unique et direct, à l'exclusion des impôts indirects sur les consommations. Quesnay, si partisan de l'agriculture, propose d'asseoir son impôt unique sur le sol. Pour bien comprendre la série de ses idées, il faut remonter à l'origine. D'après lui, l'agriculture donne seule un produit *net* en sus des frais de production, ce qui est vrai dans le sens étroit qu'il donne au mot *produit*, mais ce qui est faux quand on lui donne un sens plus général et plus vrai. Sur cette base problématique, il élève tout son édifice. Pour que l'impôt soit légitime, il faut qu'il soit assis sur le *revenu* ; or il n'y a pas de *revenu*, c'est-à-dire de *reproduction*, que dans le sol : c'est donc sur le produit *net* du sol que doit peser l'impôt. Cette théorie avait le tort de faire peser tout le fardeau des charges publiques sur une seule catégorie de contribuables, les propriétaires fonciers ; mais elle avait de sérieux avantages en ce qu'elle assignait à l'impôt une limite qu'il ne pouvait dépasser, et en ce qu'elle économisait les frais de perception. L'esprit de Vauban et de Boisguilbert animait leur ingénieux successeur.

Quesnay évaluait au tiers du produit net des terres la somme nécessaire aux dépenses de l'État, les deux autres tiers restant à partager entre les propriétaires, les fermiers et les décimateurs ; il ne fut pas difficile de lui prouver que cette proportion ne suffisait pas. Le revenu des terres absorbé tout entier laissait encore un déficit. À quoi il répondait que le revenu net ne manquerait pas de monter avec son système, soit par l'augmentation des produits, soit par l'élévation des prix ruraux, et que les dépenses de l'État diminueraient en même temps, soit par l'économie des frais de perception, soit par la baisse des prix sur tous les objets qui n'auraient plus à supporter les contributions indirectes ; c'est ce qu'il appelait le *re-pompement*. Cette thèse contenait beaucoup de vrai, mais elle ouvrait la voie à des discussions interminables. D'une part, le gouvernement eut peur de réduire son revenu ; de l'autre, les propriétaires fonciers craignirent de voir augmenter leurs charges ; les financiers, menacés dans leurs intérêts, crièrent à l'utopie, et le système fut jugé.

L'issue du débat eût pu être différente, si Quesnay, au lieu de s'obstiner dans son impôt unique exclusivement assis sur le sol, s'était borné à soutenir l'impôt direct contre l'impôt indirect. C'était au fond sa véritable pensée, mais pour admettre d'autres formes d'impôt direct, il aurait fallu reconnaître d'autres *produits* et d'autres *revenus* que ceux du sol, ce qui répugnait à son esprit rigoureux et inflexible ; il ne voulait même pas de l'impôt sur les maisons, par cette raison théorique que les maisons s'usent et ne se *reproduisent* pas comme les fruits de la culture. Ainsi périt par l'excès une idée juste en elle-même. On dit, pour défendre les impôts indirects, que les peuples les paient en quelque sorte sans le savoir ; cette raison, qui n'est pas sans réponse même aujourd'hui, n'avait aucune valeur du temps de Quesnay. L'art de percevoir les impôts indirects en les dissimulant était tout à fait inconnu. La gabelle, entre autres, réunissait dans la perception tout ce qu'on peut imaginer de plus barbare, et les haines qui couvaient dans le peuple contre le gouvernement provenaient surtout de ces exactions. On n'évaluait pas les frais de perception à moins de 50%. Quesnay va même jusqu'à dire que sous Louis XIV les frais avaient absorbé les deux tiers de la recette.

En portant le produit total des contributions, au milieu du XVIII^e siècle, à 400 millions de livres, dont 200 millions seulement entraient au Trésor royal, la suppression des impôts indirects aurait permis de réduire les charges publiques de 200 millions. L'opération eût donc été excellente pour les contribuables, et en la payant d'un surcroît d'impôt foncier, les propriétaires n'y auraient pas perdu, surtout si la noblesse et le clergé avaient renoncé à leurs privilèges, comme le demandait implicitement Quesnay. Les contrôleurs-généraux des

finances ne s'y opposaient pas absolument. Le contrôleur-général d'alors, M. de Silhouette, songeait à soumettre toutes les fortunes, sans exception de corps ni de privilèges, à ce qu'il appelait une *subvention générale*, qui devait atteindre à la fois les revenus des biens-fonds et ceux des richesses pécuniaires ; mais ces projets, tenus en échec par la résistance du parlement, avaient dû être ajournés à cause de la guerre qui absorbait tous les ans 150 millions en sus des revenus. Ici encore, l'assemblée constituante voulut réaliser les idées de Quesnay ; elle avait supprimé les impôts indirects, mais Napoléon les a rétablis, et les autres gouvernements les ont conservés.

Il faut en effet, pour dégager l'impôt de tous ses voiles et l'envisager en face avec fermeté, un degré de connaissances économiques dans toutes les classes de la nation qui est loin d'être atteint aujourd'hui et qui l'était encore moins autrefois. C'est ce qui a maintenu et maintiendra longtemps les impôts indirects, quoique les plus onéreux. La liberté politique elle-même, qui doit finir par les détruire, commence par les consolider. Montesquieu a dit que l'impôt indirect était l'impôt préféré des peuples libres ; l'inverse arrivera certainement un jour, mais jusqu'à présent, l'observation de Montesquieu n'a pas cessé d'être vraie.

« 6. — Que les avances des cultivateurs soient suffisantes pour faire renaître annuellement par les dépenses de la culture des terres le plus grand produit possible ; car, si ces avances ne sont pas suffisantes, les dépenses de la culture sont moins grandes à proportion et donnent moins de produit net. »

Cette maxime paraît d'abord en contradiction avec la précédente. N'est-ce pas tarir à leur source les avances agricoles que de faire supporter par l'agriculture tout le poids de l'impôt ? Quesnay répondait que l'impôt, sous quelque forme qu'il fût perçu, finissait toujours par retomber sur le sol, et que le seul moyen d'alléger le fardeau était de réduire la somme totale. Loin de diminuer les avances des cultivateurs et le produit net des propriétaires, il voulait avec passion les accroître. On croyait généralement avant lui que la nature fait à elle seule presque tous les frais de la production agricole ; il a réfuté énergiquement cette erreur, et le temps n'a rien ajouté à son analyse des différents capitaux qui concourent à la production. Ces capitaux, disait-il, sont au nombre de trois : les *avances foncières*, qui sont faites par les propriétaires et qui consistent en bâtiments, chemins, clôtures, plantations, défrichements, etc. ; les *avances primitives* de l'exploitation, qui sont faites par les cultivateurs et qui consistent en bestiaux, machines, etc. ; les *avances annuelles*, également faites par les cultivateurs, et qui consistent en semences, labours, engrais, salaires, etc. Le cultivateur doit en premier lieu

prélever sur les récoltes la somme nécessaire pour se rembourser de ses avances annuelles et pour entretenir ses avances primitives, avec la juste rémunération de son travail et la juste compensation de ses risques ; c'est ce que Quesnay appelle les *reprises* du cultivateur. Plus ces *reprises* sont assurées, plus la production s'accroît.

Mais si l'agriculture ne produisait pas davantage, la société ne pourrait se composer que de la classe agricole ; il faut encore pourvoir aux besoins du reste de la population, c'est-à-dire des hommes voués à l'industrie, au commerce, aux professions libérales. C'est à quoi sert cet excédent de production qui dépasse les reprises du cultivateur et qu'on appelle le *produit net*. Là est le véritable bénéfice de la société. Le produit net appartient aux propriétaires comme rémunération de leurs avances foncières ; s'il en revient une part à l'État, ou, ainsi qu'on disait alors, au roi, c'est parce que l'État contribue au produit par une quatrième série d'avances, en travaux publics et frais de justice, d'administration et de sécurité. Plus le produit net s'élève, plus la communauté prospère ; d'abord parce que la quantité des produits disponibles s'accroît, et ensuite parce que l'augmentation du produit net permet de multiplier les avances foncières, soit de la part des propriétaires, soit de la part de l'État. Voilà pourquoi Quesnay et son école ont toujours en vue le produit net du sol et le considèrent comme la mesure de la richesse d'un pays. L'expérience universelle leur a donné raison, malgré l'opposition qu'ils ont rencontrée et qu'ils rencontrent encore. Les pays les plus riches de l'Europe sont ceux où le produit net agricole monte le plus haut, ce qui se traduit par l'élévation de la valeur vénale du sol. En France même, nous avons tel département où la terre vaut en moyenne 3 000 francs l'hectare et tel autre où elle vaut 300 francs, le premier est dix fois plus riche que le second ; et, pour emprunter un dernier exemple à l'histoire de notre économie rurale, la rente des terres avait baissé sous Louis XIV et a remonté depuis sa mort dans la même proportion que la richesse générale. Le côté faible du système n'est pas dans l'importance attribuée au produit net agricole, il est dans cette idée exclusive que l'agriculture seule donne un produit net. Toutes les industries bien faites en donnent un, mais celui de l'agriculture est le plus précieux et le plus solide de tous.

« 7. — Que la totalité des sommes du revenu rentre dans la circulation annuelle et la parcourt dans toute son étendue ; qu'il ne se forme point de fortunes pécuniaires qui arrêteraient la distribution du revenu annuel de la nation et retiendraient le pécule du royaume au préjudice des avances de la culture et du salaire des artisans. »

« 8. — Que le gouvernement ne s'occupe qu'à favoriser les dépenses productives et le commerce des denrées du crû, et qu'il laisse aller d'elles-mêmes les dépenses stériles. »

« 9. — Qu'une nation qui a un grand territoire à cultiver et la facilité d'exercer un grand commerce des denrées du crû n'étende pas trop l'emploi de l'argent et des hommes aux manufactures et au commerce de luxe, au préjudice des travaux et des dépenses de l'agriculture, car, préférablement à tout, le royaume doit être peuplé de riches cultivateurs. »

La septième maxime reproduit la pensée première du *Tableau économique* et participe de son obscurité ; c'est une théorie de la circulation qui trouvera mieux sa place plus bas. Les deux autres ne font que répéter la théorie de Quesnay sur la prééminence de l'agriculture. On y retrouve l'épithète de *stérile*, qui, appliquée cette fois aux dépenses improductives, est parfaitement justifiée.

Au texte des *maximes* étaient jointes des notes explicatives plus développées. Une de ces notes contient l'attaque contre Colbert qui devint un des lieux communs de l'école : « On n'oubliera jamais qu'un ministre du dernier siècle, ébloui du commerce des Hollandais et de l'éclat des manufactures de ceux-ci, a jeté sa patrie dans un tel délire qu'on ne parlait plus que commerce et argent, sans penser au véritable emploi de l'argent ni au véritable commerce du pays. Les hommes et l'argent furent détournés de l'agriculture. On provoqua le luxe de décoration qui fit des progrès très rapides. L'administration des provinces, pressée par les besoins de l'État, ne laissait plus de sûreté dans les campagnes pour l'emploi visible des richesses nécessaires à la reproduction annuelle. L'agriculture dégradée et accablée touchait à l'impossibilité de subvenir à l'impôt. On étendit de plus en plus l'impôt sur le commerce, sur les aliments, sur le commerce du crû ; il se multiplia en dépenses dans la perception, en déprédations destructives de la reproduction, et il devint l'objet d'un système de finances qui enrichit la capitale des dépouilles des provinces. Le trafic de l'argent à intérêt forma un genre principal de revenus fondés en argent et tirés de l'argent, ce qui n'était, par rapport à la nation, qu'un produit imaginaire qui échappait à l'impôt et ruinait l'État. Ces revenus établis sur l'argent et l'aspect de l'opulence, soutenus par la magnificence d'un luxe ruineux, en imposaient au vulgaire et diminuaient de plus en plus la reproduction des richesses réelles et le pécule de la nation. »

Critique juste au fond, mais qui confondait les effets de la guerre avec ceux du régime commercial, et qui aurait dû dans tous les cas s'adresser à Louis XIV plus qu'à Colbert ; le respect pour la mémoire du grand roi ne le permettant pas, on s'en prenait au ministre,

faute de mieux. Le dépérissement de l'agriculture et de la population tenait surtout aux guerres continuelles de Louis XIV et aux énormes emprunts qu'il avait fallu contracter pour les soutenir. Après la guerre, le faste du roi avait fait presque tout le mal. Le système commercial dont Colbert porte la responsabilité n'y entrainait que pour une faible part. Cette part était réelle sans doute, mais l'école économique l'a fort grossie.

« 10. — Qu'une partie de la somme des revenus ne passe pas à l'étranger, sans retour en argent ou en marchandises. »

« 11. — Qu'on évite la désertion des habitants qui emporteraient leurs richesses loin du pays. »

La première de ces deux maximes s'applique probablement aux tributs qu'on payait alors à la cour de Rome sous la dénomination d'*annates* ; on appelait ainsi le prélèvement d'une année de revenu sur les bénéfices dont le pape donnait l'investiture. La seconde contient une allusion à la révocation de l'édit de Nantes et aux persécutions religieuses qui chassaient de France un grand nombre d'hommes industriels.

« 12. — Que les enfants des riches fermiers s'établissent dans les campagnes pour y perpétuer les laboureurs, car si quelques vexations leur font abandonner les campagnes et les déterminent à se retirer dans les villes, ils y portent les richesses de leurs pères qui étaient employées à la culture ; ce sont moins les hommes que les richesses qu'il faut attirer dans les campagnes. »

« 13. — Que chacun soit libre de cultiver dans son champ telles productions que son intérêt, ses facultés, la nature du terrain, lui suggèrent pour obtenir le plus grand produit possible. »

« 14. — Qu'on favorise la multiplication des bestiaux ; car ce sont eux qui fournissent aux terres les engrais qui procurent les riches moissons. »

« 15. — Que les terres employées à la culture des grains soient réunies, autant qu'il est possible, en grandes fermes exploitées par de riches laboureurs, car il y a moins de dépenses pour l'entretien et la réparation des bâtiments, et à proportion beaucoup moins de frais et beaucoup plus de produit net, dans les grandes entreprises d'agriculture que dans les petites. »

Ces quatre maximes contiennent tout un cours d'économie rurale. Quesnay veut éviter que les fils des riches fermiers quittent les champs pour s'établir à la ville ; mais quel que soit le style impérieux dont il se sert, il est loin de provoquer envers eux la moindre contrainte, il demande seulement qu'on les mette à l'abri des vexations qui pouvaient leur rendre pénible leur séjour naturel. Il veut parler de la taille et de la milice. La taille entraînait, quand elle était *person-*

nelle, c'est-à-dire perçue sur les facultés présumées du contribuable, une série d'inquisitions et d'injustices qui devenaient insupportables pour tout paysan un peu aisé. Le tirage à la milice, aujourd'hui supporté sans murmure parce qu'il porte, en apparence du moins, sur tout le monde, était accompagné d'inégalités et de privilèges qui le rendaient odieux ; on y échappait en se réfugiant dans les villes. Cette maxime se termine par une vérité trop méconnue même de nos jours : *ce sont moins les hommes que les richesses qu'il faut attirer dans les campagnes*. Le mot *attirer* n'est pas complètement exact, c'est *retenir* qu'il faudrait dire, car il n'y a rien à faire pour attirer la richesse, il suffit de ne pas l'enlever à mesure qu'elle se forme. Le gouvernement, effrayé de l'état des campagnes, s'efforçait d'y refouler la population laborieuse, sans s'apercevoir qu'il était lui-même la principale cause du mal. Les richesses fuyaient les campagnes, et les hommes suivaient les richesses. De notre temps, les causes principales qui détournaient les fils des riches cultivateurs de la vie rurale ont disparu ; mais il s'en est formé d'autres, et elles trouvent un puissant appui dans le souvenir des anciennes servitudes rurales. C'est par là que les mœurs françaises se distinguent malheureusement des mœurs anglaises et allemandes.

Vient ensuite un principe qui est aujourd'hui tout à fait gagné, la liberté de la culture. On était loin d'admettre alors que les cultivateurs dussent être libres de varier à leur gré leurs produits. Sous le prétexte spécieux d'assurer la subsistance publique, l'autorité intervenait à tout instant pour ordonner ou interdire telle ou telle culture. Il était défendu par exemple de planter des vignes sans autorisation, et le dernier édit qui renouvelait cette prohibition était de 1747, dix ans seulement avant les premiers écrits de Quesnay. Après les réclamations des économistes, il n'y eut plus de nouveaux édits contre la liberté des cultures ; mais les anciens ne furent pas révoqués, et les intendants conservèrent le droit arbitraire de les exécuter. Les édits de Turgot posèrent le principe de la liberté, sans réussir encore à la faire accepter sans réserve ; elle n'a été définitivement assurée que par la loi de 1791 *sur les biens et usages ruraux*, rédigée par un économiste-agriculteur de l'école de Quesnay, Heurtault de Lamerville. Le second article de cette loi reproduit presque mot à mot la maxime du maître : « Les propriétaires sont libres de varier à leur gré la culture et l'exploitation de leurs terres, de conserver à leur gré leurs récoltes, et de disposer de toutes les productions de leur propriété dans l'intérieur du royaume et au dehors. » La loi tout entière n'est que l'application de ce principe, un de ceux qui ont le plus contribué au développement agricole. La vigne entre autres est devenue une de

nos premières richesses, et l'extension qu'elle a prise n'a nullement nui, comme on le craignait, à la production des céréales.

La quatorzième maxime contient encore aujourd'hui le dernier mot de la science agricole : la nécessité des engrais pour la multiplication des récoltes et par conséquent l'utilité suprême du bétail. Tous les agronomes du temps répétaient la même formule. Voici ce que disait Le Roy, lieutenant des chasses du parc de Versailles, dans l'article *ferme* de l'*Encyclopédie* : « J'ai sous les yeux une ferme de plus de 300 arpents (150 hectares) ; ces terres étaient entre les mains d'un fermier qui les fumait très mal ; elles ne rapportaient que 3 à 4 setiers de blé par arpent dans les bonnes années (de 9 à 12 hectolitres à l'hectare). Il s'est ruiné, et on a été contraint de remettre la terre à un cultivateur plus industriel. Tout a changé de face : la dépense n'a pas été épargnée, les terres ont été couvertes de troupeaux et de fumier, en deux ans elles ont été améliorées au point de rapporter 10 setiers de blé par arpent (30 hectolitres par hectare), et d'en faire espérer encore plus par la suite. »

Quesnay se prononce enfin pour la grande culture, comme rapportant toujours plus de produit net. Cette thèse exclusive donnerait aujourd'hui matière à contestation, et si Quesnay lui-même renaissait, il modifierait sans doute ce que l'expression de sa pensée avait de trop absolu. L'expérience démontre en effet que la petite culture peut rapporter dans certains cas non seulement plus de produit brut, mais autant et plus de produit net que la grande. Ce qu'il réproouve dans tous ses écrits, c'est moins la petite culture proprement dite que la culture pauvre. De son temps, la grande culture existait à peine ; lui-même l'avait constaté dans ses articles de l'*Encyclopédie*. Le progrès ne pouvait s'introduire que par des exploitations plus riches et plus étendues, où de meilleures méthodes servies par de plus forts capitaux devaient donner l'exemple de plus grands profits. Dans l'état d'ignorance et de pauvreté où elle avait été maintenue, la population rurale ne pouvait se relever par ses seules forces. On doit d'ailleurs remarquer qu'il ne s'agit ici que des terres employées à la culture des grains, et c'est en effet pour la production des céréales que la grande culture procure les résultats les plus avantageux.

En 1759, au moment où s'écrivaient les *Maximes*, parut un petit volume intitulé : *Traité de l'amélioration des terres*, par un ami de Quesnay, nommé Patullo. Ce traité contenait un cours à peu près complet de grande culture, à la manière anglaise ; avec les écrits de Duhamel et ceux des économistes, il a fortement contribué à répandre en France le goût des entreprises agricoles. Beaucoup de grandes fermes, notamment dans les environs de Paris, datent de cette époque. Le gouvernement lui-même répondit à l'appel de

Quesnay. La *Société royale d'Agriculture de Paris* fut fondée en 1761, et à son exemple, de nombreuses sociétés du même genre s'établirent dans les provinces. Le haras de Pompadour est de 1764, l'école d'Alfort de 1766.

« 16. — Que l'on n'empêche point le commerce extérieur des denrées du crû, car tel est le débit, telle est la reproduction. »

« 17. — Que l'on facilite les débouchés et les transports des productions et des marchandises de main-d'œuvre par la réparation des chemins et par la navigation des canaux, des rivières et de la mer, car plus on épargne sur les frais du commerce, plus on accroît le revenu du territoire. »

L'exportation des blés avait été autrefois libre en France, et du temps de Henri IV, nous vendions du blé à nos voisins. Depuis Colbert, l'exportation était interdite. C'est un des plus grands bienfaits de l'école économique d'avoir combattu cette funeste mesure. Boisguilbert l'avait attaquée le premier avec une extrême vivacité, et Voltaire lui-même, si indulgent pour Colbert, l'a condamnée. Telle est pourtant la puissance des préjugés qu'il n'a pas fallu moins de deux cents ans pour la détruire. L'édit de prohibition date de 1660, et la liberté d'exportation n'est devenue complète que par la loi de 1861. Quesnay avait pourtant dit, il y a un siècle, ce qui aurait dû la protéger : *tel est le débit, telle est la reproduction*, ou en d'autres termes, plus on vend de céréales, plus on en produit.

La liberté d'importation étant alors entière et même favorisée par le gouvernement, Quesnay n'a pas eu à insister sur cette seconde partie de la question. Quoiqu'il attachât à l'exportation une importance supérieure, il ne se dissimulait pas les avantages de la libre importation, on peut en juger par le passage suivant d'une note annexe : « Par la liberté et la facilité du commerce extérieur d'exportation et d'importation, les grains ont constamment un prix plus égal, car le prix le plus égal est celui qui a cours entre les nations commerçantes. Ce commerce aplanit en tout temps l'inégalité annuelle des récoltes des nations, en apportant tour à tour, chez celles qui sont dans la pénurie, le superflu de celles qui sont dans l'abondance, et qui remet partout et toujours les productions et les prix à peu près au même niveau. C'est pourquoi les nations commerçantes qui n'ont pas de terres à ensemençer ont leur grain aussi assuré que celles qui cultivent de grands territoires. Le moindre avantage sur le prix dans un pays y attire la marchandise, et l'égalité se rétablit continuellement. »

À l'appui de ses idées sur les avantages de l'exportation, il invoquait l'exemple de l'Angleterre qui ne se contentait pas de permettre l'exportation des grains et qui la favorisait par une prime. Il citait le

passage suivant d'un auteur anglais contemporain : « Laissons aux autres nations les inquiétudes sur le moyen d'éviter la famine ; voyons-les éprouver la faim au milieu des projets qu'elles forment pour s'en garantir. Nous avons trouvé, par un moyen bien simple, le secret de jouir tranquillement et avec abondance du premier bien nécessaire à la vie. En place de vastes et nombreux greniers de ressource et de prévoyance, nous avons de vastes plaines ensemencées. Tant que l'Angleterre n'a songé à cultiver que pour sa propre subsistance, elle s'est trouvée souvent au-dessous des besoins ; mais depuis qu'elle s'en est fait un objet de commerce, sa culture a tellement augmenté qu'une bonne récolte peut la nourrir cinq ans¹, et elle est en état maintenant de porter du blé aux nations qui en manquent. »

On peut aujourd'hui trouver banale la dix-septième maxime. Tout le monde comprend qu'il y a un immense intérêt public à faciliter les transports à l'intérieur, mais il n'en était pas tout à fait de même alors. Henri IV et Sully, dont l'école économique a souvent invoqué l'exemple, avaient travaillé de leur mieux aux voies de communication ; cette tradition s'était perdue sous Louis XIV, et à l'exception du canal des deux mers, œuvre du génie d'un seul homme, on n'avait rien fait sous ce règne pour ouvrir aux transports des voies nouvelles ou pour réparer les anciennes. Les écrits de Quesnay et de ses amis rappelèrent l'attention sur cet important sujet, et l'école économique eut l'honneur de compter dans ses rangs Trudaine, l'illustre fondateur des ponts et chaussées.

« 18. — Qu'on ne fasse point baisser le prix des denrées et des marchandises dans le royaume, car le commerce réciproque avec l'étranger deviendrait désavantageux à la nation ; telle est la valeur vénale, tel est le revenu ; abondance et non-valeur n'est pas richesse, disette et cherté est misère, abondance et cherté est opulence. »

« 19. — Qu'on ne croie pas que le bon marché des denrées est profitable au menu peuple, car le bas prix des denrées fait baisser le salaire des gens du peuple, diminue leur aisance, leur procure moins de travail et d'occupations lucratives, et anéantit le revenu de la nation. »

« 20. — Qu'on ne diminue pas l'aisance des dernières classes de citoyens, car elles ne pourraient pas contribuer à la consommation des denrées. »

À la suite de la dépopulation qui avait marqué les dernières années de Louis XIV, les denrées alimentaires avaient baissé ; le prix du blé, qui avait atteint 17 fr. l'hectolitre de notre monnaie sur le marché de Paris, pendant les trois quarts du XVII^e siècle, était tombé

¹ Énorme exagération, mais qui ne détruit pas la vérité du principe.

de plus d'un tiers. Le gouvernement, érigeant en principe ce qui n'était qu'un accident, triste résultat de nos longs désastres, cherchait par tous les moyens à empêcher les prix de se relever, afin, disait-on, de rendre plus facile la subsistance du peuple, sans songer que ce bon marché même arrêtaient les progrès de l'agriculture et par conséquent ceux de la population. Quesnay s'élevait contre cette erreur en revendiquant ce que lui et son école appelaient *le bon prix*, c'est-à-dire le prix naturel, tel qu'il devait résulter du rapport de la production à la consommation, sans aucune pression de la part du gouvernement, et il pensait avec raison que, livré à lui-même, le prix se relèverait. C'est en effet ce qui arriva. Le prix du blé remonta pendant la seconde moitié du siècle, et en 1789 il était revenu à 16 francs. Depuis 1789, il a encore monté, et il paraît en train de monter encore. Cette hausse a coïncidé, comme l'avait annoncé Quesnay, avec les progrès de l'agriculture, de l'aisance publique et de la population. Le fait est encore plus sensible pour la viande qui a beaucoup plus haussé que le blé.

Il y a en effet deux sortes de bon marché, celui qui résulte d'un surcroît de production et celui qui a pour cause un déficit de consommation. Le premier est avantageux, le second regrettable. Le plus dangereux des deux extrêmes n'est pas l'excès de cherté, parce qu'il se détruit lui-même en excitant à produire, tandis que l'excès de bon marché ne peut se guérir que par un surcroît de consommation, plus lent à obtenir qu'un surcroît de production. On peut avoir la preuve de cette vérité en comparant entre eux les pays qui nous entourent. Quels sont ceux où le blé est le plus cher ? L'Angleterre, la Belgique, la Hollande, une partie de l'Allemagne, c'est-à-dire les plus riches de l'Europe. Quels sont ceux où le blé est le meilleur marché ? La Russie, la Hongrie, l'Espagne, c'est-à-dire les plus pauvres ; et, nouvel argument en faveur des idées de Quesnay, le mal des pays riches se corrige plus facilement que celui des pays pauvres, les uns continuent à se peupler et à s'enrichir plus vite que les autres. Ceci ne veut pas dire qu'il soit bon de faire monter artificiellement les prix, car *disette et cherté est misère* ; mais il ne faut pas non plus les faire baisser, car *abondance et non-valeur n'est pas richesse* ; la meilleure condition est celle des pays où, la production étant considérable, la consommation demande encore plus, car *abondance et cherté est opulence*.

On peut sans doute prévoir un quatrième cas plus heureux encore, celui d'une grande consommation coïncidant avec une production à bon marché. Quesnay parlait de ce qu'il avait sous les yeux, une population rare et pauvre, ayant à peine de quoi payer sa subsistance, et des céréales tombées à vil prix faute de débouchés ; il

n'a pu songer à un état tout différent, où la population serait riche et pressée et où les subsistances coûteraient peu à produire. Cet idéal ne s'est encore présenté nulle part, pas même en Amérique, où des terres vierges et fertiles, d'une étendue en quelque sorte indéfinie, donnent des produits à bon compte tant que le débouché ne s'accroît pas, mais où le prix monte, comme partout, avec la population et le débouché. Cette production surabondante qui causait de son temps les bas prix s'élevait en tout au quart de ce qu'elle est aujourd'hui : le prix moyen a monté dans l'intervalle, quoique la production ait quadruplé. Si nous devons un jour avoir à la fois abondance et bon marché avec une population croissante, ce sera un grand bienfait de la Providence, mais qui ne s'est pas encore vu.

La dix-neuvième maxime réfute cette opinion, que le bon marché des denrées profite dans tous les cas à la population laborieuse. Le bon marché est le premier des biens quand il est obtenu par la réduction des prix de revient ; mais, lorsque le producteur ne s'y retrouve pas, l'avalissement du prix comprime la production et par conséquent réduit le travail. Cette préoccupation fort légitime se montre surtout dans la maxime suivante, où Quesnay s'élève contre cette odieuse thèse, fort répandue de son temps, qu'il faut que le paysan soit pauvre pour l'empêcher d'être paresseux et insolent, prétexte barbare de toutes les exactions et de toutes les tyrannies.

« 21. — Que les propriétaires et ceux qui exercent des professions lucratives ne se livrent pas à des épargnes stériles qui retrancheraient de la circulation et de la distribution une partie de leurs revenus. »

« 22. — Qu'on ne provoque point le luxe de décoration au préjudice des dépenses d'exploitation et d'amélioration de l'agriculture et des dépenses de consommation de subsistance, qui entretiennent le bon prix et le débit des denrées du crû et la reproduction des revenus de la nation. »

Ici se présente une distinction fort juste entre les épargnes *productives* et les épargnes *stériles* ; les unes multiplient les capitaux, les autres ne sont que thésaurisation et enfouissement, car l'avarice est improductive. Après avoir ainsi marqué le véritable caractère de l'épargne, Quesnay condamne l'excès opposé, qu'il appelle le *luxe de décoration*. C'est une question encore controversée que celle du luxe, parce qu'on ne s'est pas mis d'accord sur le sens du mot ; ce qu'en dit Quesnay ne saurait faire aucun doute. Qu'on ne provoque point le luxe de décoration aux dépens de l'agriculture, tels sont les termes qui trouvaient de son temps une exacte application. Tout le produit des impôts affluait dans la capitale, tant par les dépenses du Trésor royal que par celles des financiers enrichis, et il n'en revenait rien au

pauvre peuple qui les avait payés. S'il est difficile et même impossible de tracer une ligne précise de démarcation entre les dépenses de luxe et les dépenses légitimes, on peut aisément distinguer entre la bonne et la mauvaise distribution des dépenses publiques. Si les impôts somptuaires sont inutiles et même injustes, les impôts au profit du luxe sont plus injustes et plus nuisibles encore. Après avoir réprouvé le mauvais emploi des deniers publics, Quesnay et ses disciples prêchaient, dans l'administration des fortunes privées, la préférence donnée aux dépenses productives sur les dépenses de simple jouissance, et dans la mesure d'un simple conseil, ils avaient raison. Quand même ils auraient été trop loin dans cette voie, on devrait le leur pardonner, car les institutions et les mœurs poussaient fortement en sens contraire.

« 23. — Que la nation ne souffre pas de perte dans son commerce réciproque avec l'étranger, quand même ce commerce serait profitable aux commerçants ; car alors l'accroissement des fortunes des commerçants ferait dans la circulation des revenus un retranchement préjudiciable à la distribution et à la reproduction. »

« 24. — Qu'on ne soit pas trompé par un avantage apparent du commerce réciproque avec l'étranger en jugeant simplement par la balance des sommes en argent, sans examiner le plus ou le moins de profit qui résulte des marchandises que l'on a vendues et de celles que l'on a achetées, car souvent la perte est pour la nation qui reçoit un surplus en argent. »

« 25. — Qu'on maintienne l'entière liberté du commerce, car la police du commerce intérieur et extérieur la plus sûre, la plus exacte, la plus profitable à la nation et à l'État consiste dans la pleine liberté de la concurrence. »

Entière liberté du commerce, tel est le principe qui allait devenir, de la part de Quesnay et de ses amis, l'objet d'une prédication ardente et continue ; tel est le cri qui, parti de France et malheureusement étouffé par nos révolutions, a fini par nous revenir d'Angleterre, et que nous voyons en train de faire le tour du monde. Quesnay n'est pas précisément le premier qui ait professé cette doctrine. Il suffit de citer dès le XVI^e siècle Bodin, et dans les dernières années de Louis XIV Fénelon et Boisguilbert. « Surtout, disait à Télémaque le sage Narbal, n'entreprenez jamais de gêner le commerce pour le soumettre à vos vues. Il faut que le prince ne s'en mêle point de peur de le gêner. Le commerce est comme certaines sources : si vous voulez détourner leur cours, vous les faites tarir. » La même idée se reproduit dans la description de Salente. « Le commerce de cette place était semblable au flux et au reflux de la mer ; les trésors y entraient comme les flots viennent l'un sur l'autre.

Tout y était apporté et tout en sortait librement. Tout ce qui entrait était utile, tout ce qui sortait laissait en sortant d'autres richesses à la place. » Après Fénelon et Boisguilbert, Vincent de Gournay, qui remplissait les fonctions d'intendant général du commerce, avait appris par la pratique des affaires à conclure comme eux, et c'est de lui qu'est, dit-on, la fameuse formule *laissez faire, laissez passer* ; mais, si une idée appartient à celui qui a le plus fait pour son triomphe, c'est à Quesnay qu'en revient l'honneur.

La première application de la liberté du commerce devait être l'abandon de ce qu'on a appelé le *système mercantile*. D'après ce système, les métaux précieux forment la véritable richesse d'un peuple ; il fallait donc, croyait-on, vendre à l'étranger le plus de marchandises possible, lui en acheter le moins possible et attirer à soi la différence en monnaie métallique ; c'est ce qu'on appelait mettre de son côté la *balance du commerce*. Quesnay montre en peu de mots que le véritable gain consiste non dans le solde en argent, mais dans le prix des marchandises, et qu'une nation qui achète cher et qui vend bon marché pour se procurer des métaux précieux perd en réalité, quoiqu'elle paraisse gagner. Ce profond aperçu mérite d'autant plus l'attention qu'il ne s'applique pas seulement à la théorie de la balance du commerce. Cette vieille illusion n'a plus de partisans, mais on la remplace trop souvent par une préoccupation trop exclusive du commerce extérieur, qui n'est pas sans quelque rapport avec le système mercantile. Quesnay ne tombe pas dans cette faute ; il distingue les cas où le commerce extérieur est profitable et ceux où il ne l'est pas ; tout dépend des prix. M. Stuart Mill, dans ses *Principes d'économie politique*, a renouvelé de nos jours cette démonstration en traitant des valeurs internationales.

Dans tous ses écrits, Quesnay combat cette idée si commune de son temps que l'argent fait la richesse. Il ne cesse de répéter que la vraie richesse d'un État se mesure par l'étendue de ses cultures et le nombre de ses bestiaux, et à l'exagération près, il a raison. L'éclat du commerce extérieur le séduit peu, quand il n'accroît pas la somme des biens consommables. « Le commerce extérieur, dit-il énergiquement, est un *pis-aller* pour les nations auxquelles le commerce intérieur ne suffit pas pour débiter avantageusement les productions de leur pays, et la balance en argent est un *pis-aller* dans le commerce extérieur pour les nations qui ne peuvent pas rapporter en retour des productions à leur usage. » Lorsqu'il demande : que « la nation ne souffre pas de perte dans son commerce réciproque avec l'étranger, quand même ce commerce serait profitable aux commerçants », il a en vue les monopoles, les privilèges, les primes, tous les moyens imaginés pour accroître telle ou telle branche de commerce aux

dépens des autres. De ce qu'un commerçant privilégié fait des bénéfices, il ne s'ensuit nullement que ces bénéfices profitent à son pays ; ils peuvent au contraire coûter fort cher. Il n'y a de profits réels que ceux qui s'obtiennent avec la libre concurrence.

« 26. — Qu'on soit moins attentif à l'augmentation de la population qu'à l'accroissement des revenus, car plus d'aisance que procurent de grands revenus est préférable à plus de besoins pressants de subsistances qu'exige une population qui dépasse les revenus. »

Quesnay pose ici dans ses véritables termes le problème de la population. Pour remplir les vides qu'avaient faits dans la nation de longues souffrances, le gouvernement cherchait à encourager les mariages et les naissances, sans songer qu'il ne travaillait qu'à augmenter la misère publique, tant que les subsistances ne se multipliaient pas. Voulez-vous accroître la population, commencez par augmenter la somme des subsistances. Toute la doctrine de Malthus est d'avance contenue dans cette maxime et en des termes moins susceptibles de mauvaise interprétation.

À ce propos, Quesnay exprime en note quelques idées fort justes sur la puissance militaire des États, qu'il fait consister beaucoup plus dans l'accumulation des richesses que dans le nombre des soldats : « Les armées très nombreuses sont ordinairement bien plus funestes à la nation qui s'épuise pour les employer qu'à l'ennemi qu'elles combattent, et la partie militaire d'une nation ne peut ni subsister ni agir que par la partie contribuable. La guerre sur terre et sur mer emploie d'autres moyens que la force des hommes et exige d'autres dépenses bien plus considérables que la subsistance des soldats. Ainsi ce sont bien moins les hommes que les richesses qui soutiennent la guerre. » L'Angleterre et la Russie se sont chargées de nos jours de démontrer doublement cette vérité, l'une en ayant plus de richesses que de soldats, l'autre en ayant plus de soldats que de richesses ; la plus puissante des deux n'est pas celle qui met sur pied les plus grandes armées.

« 27. — Que le gouvernement soit moins occupé du soin d'épargner que des opérations nécessaires pour la prospérité du royaume, car de très grandes dépenses peuvent cesser d'être excessives par l'augmentation des revenus ; mais il ne faut pas confondre les abus avec les simples dépenses, car les abus pourraient englober toutes les richesses de la nation et du souverain. »

Ici Quesnay condamne *les abus*, c'est-à-dire les dépenses improductives de l'État, tout en acceptant et même en recommandant les dépenses utiles. Il manque un complément à sa pensée. Même pour les dépenses productives, l'État doit s'imposer certaines bornes, car l'argent laissé entre les mains des contribuables peut être plus

productif encore, et plus les dépenses d'un État s'élèvent, plus il y a de chances pour qu'il s'y glisse des dépenses improductives. Quesnay au fond s'engageait assez peu, car il avait d'avance limité l'impôt.

« 28. — Que l'administration des finances, soit dans la perception des impôts, soit dans les dépenses du gouvernement, n'occasionne pas de fortunes pécuniaires, qui dérobent une partie des revenus à la circulation, à la distribution et à la reproduction. »

« 29. — Qu'on n'espère de ressources pour les besoins extraordinaires d'un État que de la prospérité de la nation et non du crédit des financiers, car les fortunes pécuniaires sont des richesses clandestines qui ne connaissent ni roi ni patrie. »

« 30. — Que l'État évite des emprunts qui forment des rentes financières, qui le chargent de dettes dévorantes, et qui occasionnent un commerce ou trafic de finances, par l'entremise de papiers commercables, où l'escompte augmente de plus en plus les fortunes pécuniaires stériles. »

Quesnay se donne, en terminant, pleine carrière pour blâmer l'administration financière de son temps, qui est un peu celle de tous les temps. Il écarte du Trésor public ces *traitants* dont les fortunes scandaleuses contrastaient avec la gêne universelle ; il repousse la désastreuse ressource des emprunts dont on avait fait un immense abus sous Louis XIV, et qui, après les banqueroutes plus ou moins déguisées de la régence, avaient reparu avec leurs funestes conséquences. Comme il arrive presque toujours en pareil cas, il manifeste sa réprobation en termes trop généraux, car l'emprunt peut, dans des cas urgents, devenir nécessaire ; mais neuf fois sur dix les emprunts publics ne présentent pas ce caractère d'extrême nécessité, et au moment où Quesnay écrivait, on en contractait pour plus d'un milliard afin de soutenir l'inutile et funeste guerre de sept ans. Sa protestation se justifiait d'autant plus que les emprunts, comme le luxe, avaient trouvé des défenseurs. Melon entre autres avait soutenu que l'État ne s'appauvissait pas par des emprunts, et que c'était uniquement la main droite qui prêtait à la main gauche, à quoi il est facile de répondre, en suivant la métaphore, que la main droite travaille et produit, tandis que la main gauche reste inactive, et qu'en vidant l'une pour remplir l'autre on ne peut manquer de se ruiner.

Voilà donc résumé en trente phrases d'un style lapidaire toute la doctrine de Quesnay : prééminence d'une autorité unique sur toute autre forme de gouvernement, mais à la condition que la nation soit parfaitement instruite des lois qu'il ne faut jamais enfreindre ; les sociétés humaines soumises par Dieu même à un ordre naturel, et cet ordre ayant pour fondement la sûreté de la propriété ; la production agricole unique source de la richesse, et l'industrie et le com-

merce n'ayant d'autre fonction que de façonner ou de transporter les matières premières qu'elle fournit ; l'agriculture donnant seule un produit *net* en sus des frais de production, et la prospérité nationale exprimée par la plus grande élévation possible de la rente du sol ; tous les impôts indirects supprimés et remplacés par un simple prélèvement de l'État sur le produit net des terres, et par ce moyen le fardeau total des impôts réduit de moitié ; les avances nécessaires à la culture ménagées et accrues autant que possible, et les richesses attirées ou retenues dans les campagnes ; liberté absolue de la culture, multiplication des bestiaux, établissement de grandes fermes pour la production des grains ; libre exportation des céréales et ouverture de nouveaux débouchés à l'intérieur par des chemins et des voies navigables ; plus d'efforts de la part du gouvernement pour faire baisser le prix des subsistances, et respect du *bon* prix qui favorise la production ; guerre au luxe public et privé ; liberté complète de commerce et abolition du système mercantile ; augmentation de la population par l'accroissement des subsistances et non par des encouragements directs ; plus de fermes générales, plus de traitants, plus d'emprunts publics, plus de ces *richesses clandestines qui ne connaissent ni roi ni patrie*. À part la théorie du pouvoir absolu, la définition trop exclusive du produit net et l'impôt unique sur le sol, ce programme est encore excellent, et les parties défectueuses sont plutôt des exagérations que des erreurs radicales.

Outre ses *Maximes*, Quesnay a très peu écrit. On lui attribue plusieurs articles publiés dans les journaux du temps sous le pseudonyme de *Nisague*, anagramme de son nom, et qui ne contiennent que des développements et des répétitions. Le meilleur de ces opuscules est intitulé *du Droit naturel*. On y trouve la formule la plus précise de ses idées sur le gouvernement. « Il y a, dit-il, des sociétés qui sont gouvernées, les unes par une autorité monarchique, les autres par une autorité aristocratique, d'autres par une autorité démocratique ; mais ce ne sont pas ces différentes formes d'autorité qui décident de l'exercice des droits naturels des hommes réunis en société, car les lois varient beaucoup sous chacune de ces formes. Là où les lois et la puissance tutélaire n'assurent point la propriété et la sécurité, il n'y a ni gouvernement ni société profitables, il n'y a que domination et anarchie sous les apparences du gouvernement ; les lois positives et la domination y protègent et assurent les usurpations des forts et anéantissent la propriété et la liberté des faibles. La législation positive doit consister dans la déclaration des lois naturelles constitutives de l'ordre évidemment le plus avantageux pour les hommes réunis en société. Il n'y a que la connaissance de ces lois suprêmes qui puisse assurer constamment la tranquillité et la prospérité d'un

empire. Plus une nation s'appliquera à cette science, plus l'ordre naturel dominera chez elle, et plus l'ordre positif sera régulier ; on ne proposerait pas dans une telle nation une loi déraisonnable, car le gouvernement et les citoyens en apercevraient aussitôt l'absurdité. » Ce passage montre bien sa véritable pensée, l'indifférence pour les formes politiques. Né dans une monarchie absolue, il acceptait le pouvoir absolu, comme il aurait accepté la forme républicaine dans une république.

Cette théorie originale n'est vraie qu'à demi, car les formes politiques ont leur importance, mais en voici une plus profonde et plus vraie encore. Dans un temps où quelques philosophies mettaient en présence l'état naturel et l'état social de l'homme, Quesnay s'attache à démontrer que l'état naturel et l'état social se confondent, en ce sens que, dans une société bien constituée, l'homme doit étendre l'exercice de sa liberté naturelle, au lieu de la restreindre. En se confédérant pour former des corps politiques, les hommes ne renoncent à aucun de leurs droits, car ils n'ont pas le droit de nuire à autrui, c'est pour se défendre mutuellement qu'ils se donnent des magistrats et des lois ; ils assurent par là leur propriété et leur liberté. « L'homme ne peut se refuser raisonnablement à l'obéissance qu'il doit à ces lois ; autrement sa liberté serait nuisible à lui et aux autres ; ce ne serait que la liberté d'un insensé. » Examinant la doctrine communiste du droit de *tous* à *tout* dans l'état sauvage, il n'a pas de peine à montrer que ce droit n'est qu'idéal, puisque chaque homme ne peut jouir que de ce qu'il s'approprie en s'en emparant. Il faut donc dans tous les cas une recherche, un effort, un travail, et la jouissance qui suit cet effort est extrêmement restreinte ; elle est de plus très précaire, puisque les forts peuvent user à leur gré de violence envers les faibles. Cet écrit n'a que quelques pages, et il contient en germe toute une philosophie politique. L'expression seule est défectueuse. Quesnay n'échappe pas au reproche mérité par tous les économistes. Sa pensée se dégage péniblement, et son style n'a ni mouvement ni attrait.

On peut signaler parmi ses autres écrits une apologie du *Despotisme de la Chine* qui exerça une fâcheuse influence sur l'esprit de ses disciples. Ceux-ci, répétant à satiété les détails empruntés par le maître aux récits des voyageurs, ne cessèrent de présenter la Chine comme un modèle. Cette affectation avait à l'origine son bon côté ; elle mettait les gouvernements absolus de l'Europe en demeure de réaliser les sages mesures attribuées au gouvernement chinois, et quelques-uns des conseils donnés sous cette forme finirent par réussir, soit en France, soit à l'étranger ; mais, à la longue, on s'en lassa, d'autant plus que de nouveaux renseignements révoquèrent en

doute cette prospérité si vantée. Plus on s'éloigna du point de départ, plus le vice capital du système, l'éloge du despotisme, apparut ; on ne saurait en faire un crime à Quesnay qui écrivait sous les yeux de Louis XV, trente ans avant 1789. Il a eu tort sans doute de vanter ce gouvernement *imbécile et barbare*, comme l'appelle M. de Tocqueville, mais s'il le loue, c'est qu'il ne le voit pas tel qu'il est, et il est excusable de s'y tromper.

Quelques bibliographes lui attribuent un *Essai sur l'administration des terres* publié en 1759 sous le nom de Bellial des Vertus. Il suffit de lire ce livre, d'ailleurs recommandable, pour voir qu'il ne peut être de Quesnay. C'est une apologie de la petite culture, par opposition aux grandes fermes que recommandait au contraire l'auteur des *Maximes*.

Ce penseur singulier, isolé au milieu de Versailles, dans les plus mauvais temps de la monarchie, avait un esprit piquant et enjoué. Petit et laid, il aimait et pratiquait l'ironie ; on l'a quelquefois comparé à Socrate au milieu d'Athènes. Les courtisans se moquaient de lui, et il le leur rendait. Louis XV, qui manquait moins d'esprit que de cœur, l'écoutait quelquefois avec curiosité, pour retomber bientôt dans son indolence. On cite de lui plusieurs mots caractéristiques. Pendant les disputes du clergé et du parlement, un personnage de la cour conseillait l'emploi de moyens violents : « C'est la hallebarde qui mène un royaume, disait-il brutalement. — Et qui mène la hallebarde ? répondit Quesnay, l'opinion. » Une autre fois le dauphin, père de Louis XVI, se plaignait devant lui des difficultés de la royauté. « Je ne vois pas, Monseigneur, que ce soit si difficile. — Que feriez-vous donc ? — Rien. — Et qui gouvernerait ? — La loi. » D'un désintéressement admirable, il ne prit part à aucune des intrigues qui s'agitaient autour de lui ; il refusa de faire de son fils un fermier-général et aima mieux le mettre à la tête d'une grande exploitation rurale.

Marmontel a tracé de lui dans ses *Mémoires* un portrait qui le peint parfaitement. « Quesnay, logé bien à l'étroit dans l'entre-sol de Mme de Pompadour, ne s'occupait du matin au soir que d'économie politique et rurale. Il croyait en avoir réduit le système en calculs et en axiomes d'une évidence irrésistible, et comme il formait une école, il voulait bien se donner la peine de m'expliquer sa nouvelle doctrine pour faire de moi un prosélyte. J'appliquais tout mon entendement à concevoir ces vérités qu'il me donnait pour évidentes, et je n'y voyais que du vague et de l'obscurité. Lui faire croire que j'entendais ce qu'en effet je n'entendais pas était au-dessus de mes forces ; mais je l'écoutais avec une patiente docilité, et je lui laissais l'espérance de m'éclaircir enfin et de m'inculquer sa doctrine.

Je faisais plus ; j'applaudissais à son travail, que je trouvais en effet estimable, car il tendait à rendre l'agriculture recommandable dans un pays où elle était trop dédaignée, et à tourner vers cette étude une foule de bons esprits. Tandis que les orages se formaient et se dissipaient au-dessus de l'entre-sol de Quesnay, il griffonnait ses calculs et ses axiomes d'économie rustique, aussi tranquille, aussi indifférent à ces mouvements de la cour que s'il eût été à cent lieues de distance. Là-bas on délibérait de la paix, de la guerre, du choix des généraux, du renvoi des ministres, et nous, dans l'entre-sol, nous raisonnions d'agriculture, nous calculions le produit net, ou quelquefois nous dînions gaiement avec Diderot, d'Alembert, Duclos, Helvétius, Turgot, Buffon ; et Mme de Pompadour, ne pouvant pas engager cette troupe de philosophes à descendre dans son salon, venait elle-même les voir à table et causer avec eux. »

Les *Souvenirs* de Mme du Hausset, femme de chambre de Mme de Pompadour, sont pleins d'anecdotes sur Quesnay, qu'elle voyait tous les jours ; elle lui trouvait un *air de singe* et un tour original dans tout ce qu'il disait, qui l'amusait fort. « On m'a dit, ajoute-t-elle, que M. Quesnay était fort instruit de certaines choses qui ont rapport aux finances et qu'il était un grand économiste, mais je ne sais pas trop ce que c'est ; ce qui est certain, c'est qu'il avait beaucoup d'esprit, qu'il était fort gai et fort plaisant, et très habile médecin. » L'intendant général des postes apportait au roi, tous les dimanches, des extraits des lettres qu'on avait décachetées à la poste. « Le docteur Quesnay, dit Mme du Hausset, s'est plusieurs fois devant moi mis en fureur sur cet infâme ministère, comme il l'appelait. « Je ne dînerais pas plus volontiers avec l'intendant des postes qu'avec le bourreau », disait-il. Il faut convenir que, dans l'appartement de la maîtresse du roi, il est étonnant d'entendre de pareils propos, et cela a duré vingt ans sans qu'on en ait parlé. » Une autre fois Mme de Pompadour dit à sa femme de chambre : « Savez-vous ce que m'a dit un jour Quesnay ? Je lui disais : Vous avez l'air embarrassé devant le roi, et cependant il est si bon ! — Madame, m'a-t-il répondu, je suis sorti à quarante ans de mon village, et j'ai bien peu l'expérience du monde ; lorsque je suis dans une chambre avec le roi, je me dis : Voilà un homme qui peut me faire couper la tête, et cette idée me trouble. » Il faut lire dans les *Souvenirs* une autre anecdote assez curieuse. Louis XV s'était trouvé mal, au milieu de la nuit, chez Mme de Pompadour : celle-ci courut éveiller sa femme de chambre, qui alla chercher Quesnay en toute hâte. Cette scène pourrait fournir le sujet d'un joli tableau de genre.

Quesnay s'était aussi occupé de métaphysique ; il avait écrit pour l'*Encyclopédie* l'article *évidence*. À la fin de ses jours, il approfondit

l'étude des mathématiques, et parcourut ainsi tout le cercle des connaissances humaines. Physiologiste, philosophe, cultivateur, son esprit portait à la fois l'empreinte de ces diverses études. Il vécut assez pour voir Turgot, son disciple, arriver au ministère, mais il n'eut pas la douleur d'assister à sa chute. Il mourut octogénaire le 16 décembre 1774 ; ses derniers moments furent admirables de calme et de sérénité. Son petit-fils, qu'on appelait Quesnay de Saint-Germain, a été conseiller à la Cour des Aides de Paris et membre de l'Assemblée législative de 1791 ; il est mort sans postérité.

LE MARQUIS DE MIRABEAU

Pendant les guerres civiles de Florence, la famille des Arrighetti, qui avait pris parti pour les Gibelins, fut exilée en 1268, et vint s'établir en Provence, où elle acquit la terre de Mirabeau. Cette terre fut érigée en marquisat sous le règne de Louis XIV. Au commencement du XVIII^e siècle, le titre était porté par Jean-Antoine Riquetti, second marquis de Mirabeau, un des hommes les plus remarquables de cette forte lignée. Il fit avec éclat toutes les guerres de la fin du règne. Ce petit-fils de grands républicains avait, comme ses ancêtres, un caractère violent et altier. Le duc de Vendôme, son général et son ami, le présentait un jour à Louis XIV, comme n'ayant pas quitté le harnais pendant toute une campagne : « Oui, Sire, ajouta-t-il, et, si j'étais venu à la cour payer quelque catin, j'aurais eu plus d'avancement et moins de blessures. » Le duc de Vendôme lui dit en sortant : « J'aurais dû te connaître ; à l'avenir, je te présenterai toujours aux ennemis, jamais au roi. » Grimm raconte de lui cet autre trait : « Lorsqu'il fut question de faire la dédicace de la place des Victoires et de cette statue que M. le duc de La Feuillade y avait élevée au roi, le régiment des gardes fut commandé pour assister à la cérémonie. M. de Mirabeau, qui avait une compagnie dans ce régiment, s'y rendit à la tête de sa troupe. En passant sur le pont Neuf, il fit arrêter devant la statue de Henri IV et, s'adressant à ses soldats : « *Messieurs*, dit-il, *saluons celui-ci, il en vaut bien un autre.* » C'était mal prendre son temps pour faire l'éloge du grand et bon Henri. Il fut ordonné à M. de Mirabeau de se défaire de sa compagnie. Celui-ci, en se conformant aux ordres du roi, demanda à donner sa démission entre les mains du roi même et lui dit, en la présentant : « Sire, j'ai l'honneur de remercier Votre Majesté de ce qu'après l'avoir servie pendant quarante ans, elle me dispense de la reconnaissance. »

Ce rude soldat se retira en Provence, criblé de blessures. Il épousa mademoiselle de Castellane et en eut, en 1715, Victor, troisième marquis de Mirabeau, fort connu sous le nom de *l'Ami des hommes*. Le château de Mirabeau s'élève sur un roc escarpé, qui barre une double gorge sans cesse battue du vent du Nord ; la Durance coule au pied et dévaste tout le pays par ses débordements. Le jeune Victor fut élevé, dans cette âpre retraite, sous les yeux d'un père sévère ; il y puisa cet orgueil du sang et cette inflexible volonté qui ont fait le malheur de sa vie. Il entra fort jeune au service comme simple enseigne et devint bientôt capitaine au régiment de Duras, dont son père avait été colonel.

En 1737, deux officiers de vingt-deux ans servaient dans des régiments différents ; l'un était le marquis de Vauvenargues, l'autre le marquis de Mirabeau. Les deux châteaux sont peu éloignés l'un de l'autre, les deux familles étaient alliées. Unis d'une étroite amitié, ces jeunes gens s'écrivaient ; leur correspondance a été récemment publiée par M. Gilbert. On y voit poindre le caractère et le talent des deux amis. Vauvenargues, lui-même, fait leur portrait dans une de ses lettres : « Vous êtes, dit-il à Mirabeau, ardent, bilieux, plus agité, plus superbe, plus inégal que la mer et souverainement avide de plaisirs, de science et d'honneurs ; moi, je suis faible, inquiet, farouche, sans goût pour les biens communs, opiniâtre, singulier, tout ce qu'il vous plaira. » Le vieux marquis Jean-Antoine venait de mourir. Son fils, devenu si jeune chef de maison et possesseur d'une fortune considérable, s'enivrait du présent et de l'avenir et gourmandait amicalement ce qu'il appelait la *paresse* de Vauvenargues. Tous deux songeaient beaucoup à ce qui préoccupe les officiers de tous les temps, l'avancement ; mais Vauvenargues l'attendait avec une patience apparente, tandis que Mirabeau s'indignait de n'être pas encore colonel, s'emportait contre la cour qui ne récompensait pas assez tôt ses services et parlait déjà de se retirer dans ses terres pour y vivre en seigneur féodal.

Si cette correspondance contient de nombreuses preuves du caractère impétueux du jeune marquis, on l'y voit aussi montrer des qualités de cœur. Il a pour sa mère un respect passionné, qui ne s'est jamais démenti ; il exprime, dans toutes ses lettres, une tendre sollicitude pour ses jeunes frères. L'un, Elzéar de Mirabeau, reçu chevalier de Malte presque en naissant, était entré dans la marine à douze ans et demi et avait déjà fait plusieurs campagnes : il est devenu bailli de l'ordre de Malte et a conservé, de tout temps, l'attachement le plus profond pour son frère aîné. L'autre, Alexandre-Louis, servait, quoiqu'il n'eût que quinze ans, dans le même régiment que Vauvenargues. À tout moment, il est question de lui dans les épanchements des deux amis : « Ayez soin du petit, écrit Mirabeau, recommandez-lui les bonnes lectures. » Vauvenargues répond : « Le petit chevalier veut bien me témoigner qu'il ne s'ennuie pas avec moi ; je lui en sais bon gré. Je lui trouve dans l'humeur quelque chose des Riquetti, qui n'est pas conciliant ; mais il a bien envie de se faire estimer, cela le corrigera. » Le petit chevalier ne se corrigea pas ; il se brouilla avec sa famille pour un mauvais mariage et passa à l'étranger, où il devint chambellan du margrave de Bayreuth.

Mirabeau, sans avoir encore donné sa démission de son grade, s'était installé au château paternel et y recevait ses amis. Vauvenargues alla l'y voir en 1740 : « J'ai trouvé très bonne compagnie à

Mirabeau », écrivait-il. Un des hôtes du marquis, Monclar, procureur général au parlement de Provence, a rempli du bruit de son nom tout le XVIII^e siècle, par ses luttes contre l'ordre des jésuites. Les autres étaient Lefranc de Pompignan, avocat général à la cour des aides de Montauban, auteur de la tragédie très applaudie de Didon, et l'abbé de Monville, connu par la grâce piquante de son esprit. Il est resté de cette rencontre un petit monument littéraire ; c'est un *Voyage en Languedoc et en Provence*, badinage en prose et en vers, dans le genre du fameux voyage de Chapelle et Bachaumont. Daté du château de Mirabeau, il porte les initiales de Lefranc de Pompignan, de l'abbé de Monville et du marquis de Mirabeau. Quoi qu'en aient dit quelques biographes, il n'a rien de graveleux. Il est seulement écrit dans un style léger et gai ; on peut en juger par les vers suivants sur l'abbaye de Villemagne :

Nos moines sont de bons vivants,
L'un pour l'autre fort indulgents,
Ayant leur cave bien garnie,
Toujours reposés et contents,
Visitant peu la sacristie,
Et quelquefois, les jours de pluie,
Priant Dieu pour tuer le temps.

À cette époque, le jeune marquis écrivait des vers et des comédies dont il parle souvent dans ses lettres. La guerre ayant recommencé, il reprit du service, fit la campagne de Bavière et y gagna la croix de Saint-Louis. Il donna sa démission aussitôt après, « croyant en avoir assez fait pour sortir, avec honneur, du métier de ses pères. » Il venait d'acheter la terre de Bignon, près de Nemours, et un hôtel à Paris ; il résolut de se partager désormais entre la vie de Paris et le séjour de ses terres. Il épousa mademoiselle de Vassan, dont la famille appartenait au Limousin. Madame de Mirabeau lui donna, en quinze années, onze enfants, dont cinq survécurent. Il écrivait déjà sans cesse sur tous les sujets, si bien qu'il a laissé, en mourant, quatre cents cahiers in-quarto, écrits de sa main : « Si ma main avait été de bronze, disait-il, elle se serait usée. »

Il commença par publier un *Examen des poésies sacrées*, de son ami Lefranc de Pompignan. La Harpe, dans son *Cours de littérature*, s'est longuement moqué de cette emphatique apologie ; mais il faut convenir aussi que la cohorte philosophique, blessée par Pompignan, a trop rabaisé les *Odes sacrées*. Quoi qu'il en soit, le marquis de Mirabeau se tourna bientôt vers d'autres études et ne les quitta plus.

Le *Mémoire sur les États provinciaux*, le premier et le plus substantiel de ses écrits économiques et politiques, parut, sans nom d'auteur, en 1750. Il y demandait l'établissement d'États particuliers, dans toutes les provinces, pour le vote et la répartition des impôts, sur le modèle de ce qu'on appelait les *pays d'États*. Il y donnait un aperçu de la constitution des quatre grandes provinces qui avaient plus ou moins conservé leurs privilèges, le Languedoc, la Bretagne, la Bourgogne et la Provence, et s'attachait à démontrer la supériorité de ce mode d'administration sur le gouvernement absolu des intendants. Il n'était pas, à proprement parler, l'inventeur de ces idées, qu'il avait puisées dans les écrits de Fénelon, de Vauban, de Boisguilbert ; mais il les rajeunissait en les reproduisant. D'Argenson nous apprend que cet écrit fut attribué à Montesquieu ; c'est en faire un assez bel éloge. Ce premier essai a eu de grandes conséquences pratiques, puisqu'il amena, vingt-cinq ans après, l'établissement des *Assemblées provinciales*, qui sont devenues, avec le temps, nos conseils généraux de département.¹

À ce mémoire succéda l'ouvrage qui a fondé sa réputation et dont le titre s'est confondu avec son nom : *l'Ami des hommes ou Traité de la population* (Avignon, 1756). Il est admis depuis longtemps que le style bizarre et confus du marquis de Mirabeau rend impossible la lecture de ses œuvres. Cette critique n'est que trop fondée pour ses derniers écrits ; elle l'est moins pour *l'Ami des hommes*. Les principaux défauts de sa manière, le désordre, la négligence, l'obscurité, la multitude des digressions et des répétitions, la recherche des mots vieillis et inusités, s'y retrouvent sans doute ; mais on peut y signaler aussi une verve familière, une rare énergie d'expression et de tour.

« J'entreprends, dit-il dans le préambule, de traiter le plus utile et le plus intéressant de tous les objets d'ici-bas pour l'humanité. La population est-elle utile ou non ? Il semble, au premier coup d'œil, que cette question soit l'équivalent de celle-ci : Le soleil éclaire-t-il ou non ? Mais on verra que j'arriverai, d'inductions en inductions, jusqu'à une morale si austère que je révolterai bien des gens. Je vais créer une infinité d'hommes ; que d'embarras pour les gouverner ! Je vais les rendre laborieux et riches ; combien de gens m'ont dit sagement qu'il ne fallait pas que le peuple connût une aisance qui le rendrait insolent ! Je vais prouver enfin que le luxe est, proportion gardée, l'abîme d'un grand État plus encore que d'un petit² ; com-

¹ Voir mon livre sur *les Assemblées provinciales sous Louis XVI*.

² Réponse indirecte à Voltaire qui avait dit dans la *Défense du mondain* :

Sachez surtout que le luxe enrichit
Un grand État, s'il en perd un petit.

bien de gens voudraient revenir en arrière et soutenir, attendu qu'ils tiennent dans l'état actuel le haut bout, que l'homme est plus heureux étant au large comme il est aujourd'hui, que s'il se trouvait serré par une nouvelle peuplade ! Mes très chers et très doux épicuriens, vous êtes plus dangereux en France que partout ailleurs, où la mollesse abrutit ; ici, elle rend l'esprit faux et délicat, et c'en est assez pour être prophète parmi nous. C'est à vous donc que je parle, je dis qu'il est bon d'être plusieurs ensemble : 1° de peur d'être mangé des loups ; 2° afin que les bons cuisiniers soient moins rares ; 3° que de belles voix et de jolies filles naîtront dans cette colonie que j'annonce ! Voilà tout ce qu'il vous faut, je vous le promets ; soyez tranquilles et nous laissez spéculer. »

Le déclin de la population nationale sous le règne de Louis XIV frappait encore tous les yeux, bien que quarante ans se fussent écoulés depuis la mort du *grand roi*. On cherchait les moyens de la relever. *L'Ami des hommes* commence par établir que la population se mesure toujours sur la quantité des substances : « Dieu créa en même temps tous les germes et leur donna la faculté de se reproduire et de se multiplier : mais il les rendit tous dépendants des moyens de subsistance. C'est une vérité physique, dont la démonstration est répandue sur toute la surface de l'univers. Tout germe se dessèche et meurt, si les sucs alimentaires qui lui sont propres n'entourent et n'échauffent les organes de sa croissance. C'est de ce principe simple et vrai qu'il faut partir pour calculer juste sur la population. Toutes les fois qu'un grand État est tombé dans la corruption des mœurs, on s'est plaint de la dépopulation. Les spéculateurs ont cherché le remède, les législateurs l'ont ordonné, et toujours inutilement. Pourquoi ? C'est qu'on voulait traiter le mal sans en connaître le principe. On ordonnait des mariages, on récompensait la paternité, on flétrissait le célibat ; c'est fumer et arroser son champ sans le semer, et en attendre la récolte. »

Il en conclut que la prospérité de l'agriculture est le premier des biens pour un État ; c'est ce qu'il exprime heureusement par cette belle comparaison :

« L'État est un arbre ; les racines sont l'agriculture, le tronc est la population, les branches sont l'industrie, les feuilles sont le commerce et les arts. C'est de ses racines que l'arbre tire le suc nourricier ; elles jettent une infinité de rameaux et de chevelus imperceptibles qui tous attirent la substance de la terre ; cette substance devient sève, le tronc se renforce et jette une quantité de branches, qui prospèrent en proportion de la vigueur du tronc et sembleraient pouvoir se passer des racines dont l'opération et le travail sont si éloignés qu'ils en sont presque inconnus. Le suc alimentaire finit sa

course par la production des feuilles qui sont la partie de l'arbre la plus brillante et la plus agréable. Cette partie est la moins solide et la plus exposée aux coups de l'orage ; le hâle suffit pour la dessécher et la détruire. Si les racines conservent leur vigueur, la sève répare bientôt le désordre, de nouvelles feuilles poussent de toutes parts, et remplacent celles qu'une influence maligne avait desséchées ; mais si quelque insecte ennemi a piqué les racines dans les entrailles de la terre, vainement attendrait-on que le soleil et la rosée vivifiasse ce tronc desséché, c'est aux racines qu'il faut porter le remède, leur donner les moyens de s'étendre et de se rétablir ; sinon l'arbre périra. »

De tous les pays du monde, la France est le plus propre, par la nature de son sol et de son climat, par l'abondance de ses eaux, la fertilité de ses terres, la variété de ses expositions, le génie et l'activité de ses habitants, au développement de l'agriculture et, par conséquent, de la population, et cependant on voyait, sur ce territoire favorisé du ciel, l'agriculture négligée et la population rare et misérable. D'où venait cette triste contradiction ?

Au premier rang des causes qui arrêtent les progrès de l'agriculture, le marquis de Mirabeau place les trop grands domaines : il se déclare partisan de la division du sol : « Les gros brochets, dit-il, dépeuplent les étangs ; les gros propriétaires étouffent les petits. » Au moment où il écrivait, il ne connaissait pas les articles de Quesnay dans l'*Encyclopédie*, qui parurent à peu près en même temps et qui contenaient l'apologie de la grande culture. Plus tard, il se rallia aux idées de Quesnay et reconnut publiquement ce qu'il appela son *erreur*. Au fond les deux doctrines n'avaient rien d'inconciliable, en ce que la verve du marquis s'exerçait surtout aux dépens du propriétaire absent et dissipateur qui consommait dans le luxe les produits du sol, sans en rien réserver pour la culture :

« Les délices et les préjugés de la capitale tendent tous à établir la mollesse et l'éloigneraient du travail pour qui peut s'en passer. Les terres demandent des soins et quelque résidence au moins passagère ; on ne veut point de cela. Les campagnards sont si rebutants ! Quelle société ! Les parcs de nos pères sont si raboteux, point d'arbres en boule, ni de treillage en bois dans les dehors ! Que faire dans tout cela ? Il s'agit de ce qu'une terre rend franc et quitte à Paris. Comme on s'en fie au fermier et qu'on n'y vient jamais, il arrive malheurs sur malheurs, cas fortuits, réparations, et le maître ne trouve au bout de l'année que du papier en recette et en dépense. Voilà pour les terres éloignées. Celles qui sont à portée ont l'honneur de voir le patron ; il arrive, l'avenue est trop étroite et de côté, il faut en marquer une autre, deux contre-allées, trente toises de

largeur, et autant que la vue peut s'étendre ; le terrain d'une bonne métairie devient avenue, et le produit zéro. Le parc, les charmilles, le quinconce, le labyrinthe, les arbres en boule, autre zéro ; trois cents arpents en ce genre ne sont pas trop ; le potager était trop étroit, il faut des ados, des murs de partage, une pompe pour amener des eaux, des serres chaudes, une orangerie. Les terrasses sablées, les élagueurs, tondeurs, l'entretien de ces potagers dont il arrive quelques primeurs à la ville, le soin d'entretenir et ratisser toutes les allées du parc, de maintenir les pompes, etc. ; si tout cela ne coûte que 10 000 livres, ce n'est pas trop. Dans la maison, les meubles, les vernis demandent un concierge ; si ce pauvre homme, sa famille et ses frais d'entretien ne coûtent que cent pistoles, c'est bon marché. La terre valait 45 000 liv. de rentes ; elle revient à 400 000 livres avec les frais, on en a dépensé 60 000 pour la rendre digne du maître, le terrain mis en décoration a diminué la ferme de 4 000 livres, il en coûte 11 000 d'entretien, reste à rien pour monseigneur : 'Cette terre, dit-il, me tient lieu de 23 000 livres de rentes, et ne me rend rien.' D'où lui et ses semblables concluent : '*Ce sont de mauvais biens que les terres.*' »

On a souvent reproché au marquis de Mirabeau ses idées sur la noblesse ; il pousse en effet fort loin le culte de la *vieille souche* ; mais ce qu'il désire avant tout, c'est que la noblesse soit nombreuse et pauvre, afin que, forcée de résider sur ses terres, elle y vive intimement unie avec le peuple des campagnes. Il poursuit sans pitié la noblesse de cour, qu'il présente comme une cohue de mendiants et de valets titrés : « Aujourd'hui, dit-il, la noblesse entoure le souverain et lui persuade que, les richesses de l'État n'étant faites que pour glisser des mains du prince dans celles de ses sujets, la plus digne libéralité est celle qui gratifie sa noblesse. Celui qui obtient 6 000 livres de pension reçoit la taille de six villages, et cette même noblesse qui chez elle serait l'avantage, la force et le lustre de l'État, en devient la véritable sangsue. » Il voit dans tous les Français les enfants d'une même famille, et ne réclame pour les gentilshommes que ce qu'il appelle un *droit d'aînesse*, en attachant à ce titre de nombreux devoirs.

Suivant lui, en adoptant les nouvelles mœurs, la noblesse s'est déracinée, le nombre même des gentilshommes a diminué. « La pauvre noblesse n'existe presque plus, en comparaison du nombre qu'il y en avait autrefois. Nos anciennes troupes, et surtout la cavalerie, étaient autrefois presque entièrement composées de gentilshommes. Henri IV, chef pendant longtemps d'un parti proscrit, obligé de vendre tout son bien pièce à pièce pour subsister, et qui, déjà roi de France, se plaignit longtemps d'avoir tous ses pourpoints

percés au coude, se vantait, néanmoins, d'avoir toujours eu quatre mille gentilshommes autour de lui. Sully, qui n'était encore que carabin, entretenait, dit-il, douze gentilshommes à la guerre à douze cents livres chacun ; on n'aurait pas aujourd'hui un cocher à ce prix. Les douze gentilshommes de Sully faisaient partie des quatre mille hommes de Henri IV, mais je mets en fait que, dans cent soixante mille hommes d'infanterie que le roi a sur pied, on trouverait à peine ce nombre de gentilshommes. Pourquoi cela ? La pauvreté est devenue ridicule, et dans celle de toutes les professions où l'on devrait le moins la craindre, puisqu'on se dévoue à tout perdre au premier signal, il faut du bien. On a chargé de faux frais toutes les garnisons ; la moitié des appointements va en abonnements de comédie, etc. »

Les mariages de finance, alors fort en honneur pour relever les maisons ruinées, lui paraissent un remède funeste, en ce qu'ils excitent encore le goût du luxe, et il y trouve le sujet d'un de ces portraits satiriques qu'il aime à tracer. « Le gentilhomme enfinancé reçoit un petit bijou qui n'a rien de l'accent picard ou gascon de M. son père ; le couvent et les maîtres y ont mis bon ordre. Elle est pleine de talents, accoutumée aux flatteries des valets et farcie de ces axiomes de générosité qu'il ne faut porter ses robes qu'une fois, tout donner à ses femmes, avoir un perruquier pour ses gens, un plumet, des rênes et des harnais de couleur, des chevaux neufs, des vernis de Martin¹ et tout ce qui s'ensuit. La belle-mère, qui avait compté que 400 000 livres de dot font 20 000 livres de rentes, qu'une femme doit coûter dans une maison réglée 6 000 livres et que les quatorze autres seraient accumulées pour l'établissement des enfants à venir, hoche la tête quand on parle de spectacles, de bal, de l'opéra, etc. » À ce sujet, il donne quelques détails curieux sur les dépenses de son temps ; il nous apprend qu'une voiture pouvait coûter 16 000 livres de vernis, une tabatière mille écus de façon. Il regarde les plus belles fortunes mobilières comme destinées à disparaître vite : « J'étais un jour chez un des fameux notaires de Paris ; nous vîmes passer à grand bruit le carrosse d'un brillant que nous connaissions : — Combien, me dit-il, croyez-vous que cet homme ait de revenu ? — Mais, dis-je, il passe pour avoir 80 000 livres de rentes. — Il le croit aussi, reprit le notaire, mais au fait il en a 14 000. » Cette observation est de tous les temps.

¹ Célèbre vernisseur du temps :
Et ces cabinets où Martin
A dépassé l'art de la Chine.

(*Voltaire*).

Pour atteindre le but qu'il se propose, il se montre moraliste rigide : « Les mœurs, dit-il, sont les cordes de l'instrument politique dont les lois ne sont que les sons. » Pour lui, les bonnes mœurs découlent de trois sources principales, la religion, le patriotisme et les vertus domestiques. Cet ardent réformateur était un chrétien sincère. Il n'aimait pas Voltaire qu'il appelait le *grand singe*, et s'il n'a pas été, comme le poète des *Odes* sacrées, en butte aux sarcasmes de Ferney, c'est qu'il n'a pas eu la même occasion de les braver publiquement. Il ne se contente pas d'un déisme vague, il veut une religion positive avec ses pratiques obligatoires : « Toute religion réduite au pur spirituel sera bientôt, dit-il, reléguée dans l'empire de la lune. » Cette conviction l'entraîne jusqu'à provoquer formellement des mesures contre les mauvais livres.

À propos du patriotisme, il réfute une assertion trop systématique de Montesquieu, tout en professant une admiration profonde pour *l'Esprit des lois* qui avait paru huit ans auparavant. Montesquieu avait avancé que l'Etat subsistait dans les monarchies indépendamment de l'amour de la patrie ; *l'Ami des Hommes* répond que, dans une monarchie bien entendue, le dévouement au prince n'est que l'amour de la patrie sous un autre nom, et il le prouve par des exemples historiques. Quant aux vertus domestiques, on peut s'étonner que le même homme qui devait se signaler par des procès scandaleux avec sa femme et des violences inouïes envers ses enfants, ait présenté l'esprit de famille comme un de nos premiers devoirs ; mais il entendait surtout par là le respect envers les parents. Même à l'âge de cinquante ans, il ne se couchait jamais sans avoir demandé à genoux la bénédiction de sa mère. Si, plus tard, il a poussé si loin la tyrannie envers les siens, on doit attribuer sans doute ces emportements à un orgueil excessif, mais il faut y reconnaître le chef de famille qui se croit en droit d'exiger l'obéissance dont il a donné l'exemple.

Parmi les manquements aux lois morales par le gouvernement lui-même, il dénonce avec une énergie singulière la violation du secret des lettres, également flétrie par Quesnay. Son ardente réclamation a retenti dans tout le reste du siècle : « Je suppose qu'il y ait eu un temps où la politique ait été assez aveugle pour introduire l'usage d'intercepter les courriers des autres puissances, misérable méthode semblable à la pusillanimité qui fait écouter aux portes. Cette bassesse, bornée d'abord dans l'ombre des cabinets préposés aux détails de la politique étrangère, gagnerait bientôt ceux de la politique civile. Après avoir servi les intérêts des princes par cette honteuse méthode, on en viendrait à servir leurs passions et enfin leur curiosité (allusion directe à une habitude bien connue de Louis

XV), on en viendrait à ne plus rougir d'un vil attentat qui ferait pâmer de honte un laquais qui y serait surpris dans le cabinet de son maître. Comment espérer alors que les hommes se souviendront dans l'âge mûr qu'on leur a dit dans leur enfance qu'il était infâme de lire une lettre même décachetée ? Comment se flatter que ce principe prévaudra sur l'exemple et la publicité du vice contraire ? »

Le plus grand ennemi des mœurs, c'est le luxe ; *l'Ami des hommes* l'attaque sans relâche. Melon avait défini le luxe : *Une somptuosité extraordinaire que donnent la richesse et la sécurité d'un gouvernement*. Il combat vivement cette définition : « Les règnes enragés de Néron et de Caligula, fait-il remarquer avec raison, ont été ceux du luxe de Rome et non assurément ceux de la sécurité. Justifier le luxe d'après cette définition, c'est célébrer les dissipations de Cléopâtre et d'Héliogabale. » Après ces souvenirs historiques, si hardiment évoqués en présence des prodigalités et des débauches du roi régnant, il essaie à son tour de préciser ce qu'il appelle le luxe, et il en donne cette définition plus brève et plus exacte : « Le luxe est l'abus des richesses. » Comme Quesnay, il combat les idées de Melon sur les emprunts publics. Le chapitre qu'il consacre à cette question est intitulé : *L'argent est-il marchandise ou non ?* Il s'élève d'abord contre l'idée fondamentale du système mercantile : « Dans ces derniers temps, on a plus que jamais donné dans l'erreur de prendre l'argent pour la richesse, tandis qu'il n'en est que le représentant. Puissiez-vous attirer tout l'argent de l'univers vers vous, à moins que ce ne fût pour l'enfouir et le réserver pour des temps de calamité, chose que ne savent point faire les gouvernements d'Europe et que je ne m'aviserais pas de leur apprendre, il n'y restera qu'autant de temps qu'il lui en faudrait pour passer à travers d'un sac percé, et ira se répandre partout où seront les choses qu'il doit représenter. » Pour obtenir dans les transactions privées la baisse de l'intérêt, il demande le remboursement des dettes de l'État, et démontre que l'effet des dettes publiques est de *sucer* la substance des pauvres et des travailleurs au profit des riches et des oisifs : « Tout homme qui vit sans rien faire est une chenille dans l'État, c'est là proprement la définition du rentier. » Mais sa haine pour les dettes publiques ne va pas jusqu'à lui inspirer des mesures violentes, l'opération du remboursement ne lui paraît légitime et possible que par l'économie.

Dans un chapitre intitulé : *Reversement*, il cherche les moyens de faire refluer sur les campagnes une partie des richesses accumulées à Paris. « Deux cent mille personnes, c'est-à-dire un grand quart, sortiront de Paris par ce régime ; ces deux cent mille hommes en produiront bientôt deux millions dans les provinces. » On voit par ce

passage qu'il évaluait à près de 800 000 âmes la population de Paris au milieu du XVIII^e siècle. Les dénombremens des Intendants l'avaient portée à 700 000 en 1699 ; elle avait dû diminuer comme toute la population du royaume pendant les dernières années de Louis XIV ; mais les historiens du système de Law sont unanimes pour affirmer que, dans les trois ans que dura la fureur de l'agiotage, elle s'accrut démesurément ; la princesse Palatine parle dans ses lettres d'un surcroît de 300 000 nouveaux habitants en un an. Elle diminua de nouveau après la chute du système, et elle était revenue à 700 000 environ à la veille de 1789.

Le parlement de Paris avait dans son ressort le tiers du royaume ; *l'Ami des hommes* trouve avec raison cette juridiction trop étendue ; les provinces les plus éloignées, comme l'Auvergne, le Lyonnais, le Berri, le Poitou, la Champagne, lui paraissent en droit d'avoir leurs cours de justice. En même temps il voudrait rendre la vie aux tribunaux de second et de troisième ordre, sénéchaussées, présidiaux, etc. ; devançant ainsi l'organisation judiciaire actuelle. Il s'en prend surtout à l'institution des Intendants qu'il avait déjà attaquée dans son *Mémoire sur les États provinciaux*, et qu'il devait combattre toute sa vie. Ce qu'il en dit se retrouvera presque mot pour mot dans le mémoire adressé par Necker à Louis XVI, vingt ans après, pour l'établissement des assemblées provinciales :

« Supposez qu'on établit dans les provinces des préposés à la justice, police et finances, ces gens-là seraient tout dans l'État, et il ne faudrait que trente-deux hommes pour gouverner tout le royaume ; ce ne seraient que frelons dans la ruche qui vivraient sur la part d'autrui. Cette juridiction, si l'on peut l'appeler ainsi, se mêlant, d'une part, des plus petits détails, n'ayant de l'autre de supérieurs qu'à la Cour, intercepterait tout autre ordre, et ramènerait presque toutes les affaires à la capitale, ce qui serait presque la direction opposée à celle qu'il faudrait donner. Qu'un jeune homme à peine sorti de l'école achète une charge de passe-partout, qu'il s'exerce quelques années dans une partie judiciaire, au bout desquelles il part pour une province, et le voilà devenu l'arbitre souverain des fortunes et des vies. À peine sorti d'un noviciat si fatal aux peuples, il les laisse à un autre commençant, et court faire un second apprentissage dans quelque autre province, différente de la première en mœurs, lois, usages et industrie, apprentissage plus dangereux encore que le premier, en ce que le nouveau *préfet* (on voit que le nom même est ancien) se croit plus habile ; et quand, à force de bévues, il commence à être instruit, il retourne dans la capitale. *Hoc fonte derivata clades*. Il est très certain que l'État gouverné de la sorte déchoirait de

sa force réelle, et la principale cause de cette décadence serait la trop grande autorité donnée à ces intrus. »

Il n'y a pas jusqu'aux hôpitaux et même aux prisons qu'il ne propose de transporter hors de la capitale. Sur l'Hôtel royal des Invalides, cette création fastueuse de Louis XIV, il partage l'opinion de Fénelon et des contemporains les plus éclairés : « N'est-il pas vrai que si les Invalides étaient bâtis dans un canton du Bas-Poitou, pays sans débouchés, les mêmes fonds qui en nourrissent quatre mille à Paris suffiraient pour en faire vivre le double et mettraient de l'argent dans cette province ruinée ? »

Bien que *l'Ami des Hommes* fasse du commerce une branche secondaire de son arbre symbolique, il ne s'en dissimule pas l'utilité et donne les moyens de le faire fleurir. Pour développer partout le travail productif, il propose de multiplier les moyens de communication : « C'est, dit-il, ce que nous appelons *les débouchés*. » Il esquisse à grands traits un plan général de travaux, et en particulier de canalisation intérieure sur le modèle du canal du Languedoc. Devançant une idée qui a été souvent reproduite, il propose d'employer l'armée aux travaux publics : « Dans un État comme celui-ci où le prince dispose de deux cent mille hommes de troupes réglées, le principal secours à donner aux travaux publics, c'est de les y employer. Le soldat dans la force de l'âge et fait à l'obéissance vaut dix pionniers pour le travail et surtout pour l'audace et l'activité. Ils se rouillent, dit-on, à la bêche ; ainsi se rouillaient les soldats romains, car c'est par leur moyen que les Romains achevèrent tant de travaux dans les provinces. »

Il fait une véhémence profession de foi en faveur de la liberté du commerce extérieur : « Qu'est-ce que les nations, sinon de grandes familles ? Le devoir du législateur est de les unir entre elles. Le globe entier est contigu, tous les pays sont voisins, tous les hommes sont frères. Ce beau secret de la politique commerçante qu'on appelle *prohibitions* n'est qu'une grosse bêtise qui suppose des grues dans nos voisins, tant qu'elle emploie l'artifice, et qui devient la plus sordide injustice quand on se sert de la violence. » Autant il blâme sur terre les grandes armées qui ruinent les États pour satisfaire l'ambition et la vanité des princes, autant il insiste sur la nécessité d'une forte marine pour protéger le commerce. Il a soin de dire qu'il n'est pas marin, et cependant il parle de la marine en pleine connaissance de cause ; son frère, le bailli, dut sans doute inspirer et peut-être même rédiger ce long chapitre qui tranche un peu par le sujet avec le reste du livre.

Parmi les nations de l'Europe, il vante surtout la Hollande, cette république de marchands qui avait tenu tête à Louis XIV, et qui, en

face des monarchies absolues et des églises exclusives, proclamait la tolérance religieuse, la liberté de la presse et de la pensée : « On sait que les premiers navigateurs anglais et français échouèrent pour la plupart dans leurs entreprises, parce que, comptant pour rien les avantages de la nature, ils ne songeaient à s'occuper que de l'inutile recherche des mines. Les Hollandais montrèrent les premiers à l'Europe encore barbare que le vrai moyen de trouver l'or était d'acquérir et d'approprier à nos besoins les productions de la terre et de la mer, s'éveiller matin, s'endormir tard, travailler jour et nuit et s'ouvrir les routes de l'échange. Non seulement ils apprirent à faire circuler les métaux, mais encore à les reproduire par le moyen de banques nationales, ils établirent des compagnies et firent enfin régner l'industrie de l'Europe sur le monde entier. Si les Anglais ont un commerce, si nous avons une marine, nous le devons aux Hollandais. L'industrie hollandaise a plus instruit et accommodé le monde moderne que la philosophie, la religion et les arts de la Grèce n'éclairèrent le monde ancien. Pour ce qui est de la tolérance, je la crois plus propre à détruire les faux cultes qu'à les autoriser, et la liberté de la presse n'a aucun danger dans un pays où le travail sert de police. Vous qui cherchez des vices en Hollande, souvenez-vous que leur mère est l'oisiveté. » Portrait flatté, mais vrai au fond, et surtout frappant par le contraste.

Le bailli de Mirabeau dut aussi contribuer, au moins par ses conseils, au chapitre sur les colonies. *L'Ami des Hommes* en parle avec un détail et une précision qui supposent des études spéciales. Il présente un aperçu rapide de l'histoire de la colonisation chez les anciens ; il caractérise avec justesse les principaux peuples colonisateurs de l'Europe moderne, les Espagnols, les Portugais, les Anglais, et quand il en vient à nos propres colonies, il en fait un tableau peu flatteur : « Le Français enfin est, ainsi que les autres, dans ses colonies, marqué au coin de son gouvernement et malheureusement aussi au coin de son génie. Un gouverneur et un intendant se prétendant tous les deux maîtres, et jamais d'accord ; un conseil pour la forme, gaieté, libertinage, légèreté, vanité, force fripons très remuants, d'honnêtes gens souvent mécontents et presque toujours inutiles, des héros nés pour faire honneur à l'humanité et d'assez mauvais sujets capables à l'occasion de traits d'héroïsme ; le vol des cœurs pour ainsi dire et le talent de se concilier l'amitié des naturels du pays ; de belles entreprises et jamais de suite ; le fisc qui rase l'arbre naissant et déjà s'attache aux branches ; le monopole dans toute sa pompe, voilà nos colonies et nos colons. »

Un de nos principaux défauts consiste, selon lui, à trop entreprendre à la fois ; à ce sujet, il raconte en termes pittoresques la

fondation de nos colonies dans l'Amérique du Nord : « Arrivés les premiers dans l'Amérique septentrionale, nos Français avaient à choisir de tous les dons de la nature, à l'exception de ceux qu'on cherchait alors, je veux dire les mines. La terre était excellente dans ses productions, la mer la plus poissonneuse qui soit au monde, le commerce des pelleteries tout neuf et si abondant qu'on ne savait qu'en faire. Ils prirent tout, et tout de suite furent plus loin, pour voir s'il n'y avait pas encore quelque chose de meilleur. Ils étaient sept, l'un demeura en Terre-Neuve et dit : malgré ces brouillards, je tiens ici, et toute la pêche est à nous. Deux en Acadie, qui bientôt se battirent entre eux à cause qu'ils étaient trop serrés. Les quatre autres se furent poser à Québec, dont l'un fut à plein pied par le plus beau chemin du monde s'établir dans la baie Hudson ; deux autres, pour prendre l'air, remontèrent le fleuve pendant quelque vingt-cinq, trente ou quarante jours, jargonnèrent avec les sauvages et leur demandèrent des nouvelles, les filoutèrent de leur mieux, furent à la chasse aux hommes avec les premiers qui les en prièrent, sans leur demander pourquoi et seulement pour se désennuyer, fichèrent quatre bâtons en terre qu'ils appelèrent *forts*, partout où il leur parut que s'assemblait la bonne compagnie, et plantèrent force poteaux où ils eurent soin d'écrire avec du charbon : *de par le Roi*. »¹

La plupart de ces possessions si lestement acquises et si mal défendues ne devaient pas nous rester longtemps ; les Anglais arrivèrent à leur tour dans ces parages, ils y firent de plus solides établissements, et quand vint le traité d'Utrecht après nos revers en Europe, nous fûmes forcés de leur céder l'Acadie, Terre-Neuve et la baie d'Hudson. Le Canada nous restait encore, au moment où paraissait *l'Ami des Hommes*, mais il allait nous échapper aussi ; et au ton dont en parle l'auteur, on voit qu'il pressent ce fatal dénouement.

Les deux frères avaient d'ailleurs sur la politique coloniale les idées les plus saines : « L'esprit de domination, dit *l'Ami des Hommes*, voudrait gouverner ses sujets américains autant et plus despotiquement que ceux qui sont à la porte de la capitale. L'esprit de commerce, dont le ressort au fond est de vouloir tout pour soi et rien pour les autres, regarde les colonies comme les fermes du commerce, veut les nourrir, les vêtir, les meubler, les parer à son goût et à sa fantaisie, avoir leurs denrées aux mêmes conditions, leur permettre et leur prohiber selon son intérêt ; il traiterait volontiers les colons comme l'on dit que les chats-huants traitent les souris dont ils font

¹ M. de Tocqueville a remarqué ce passage : « Morceau charmant, dit-il, et, sous son air de plaisanterie, plein de vérité et de profondeur. »

provision pour l'hiver, leur apportant du grain, mais leur cassant les jambes, pour les empêcher d'en aller chercher où bon leur semble. » Voilà l'ancien système colonial heureusement dépeint, voici maintenant celui qu'il s'agissait de mettre à la place : « Si les colons étaient les maîtres de tirer de leurs possessions toutes sortes de denrées qu'elles pourraient produire, de se fournir de celles que le sol leur refuserait de la main quelconque qui les leur offrirait à meilleur marché, s'il leur était permis de recevoir les nécessités de leur entretien et même de leur luxe de ceux qui les leur viendraient présenter, et même de les aller chercher et échanger où bon leur semblerait, vous ne niez pas que les colonies ne deviennent promptement, au milieu de cette abondance, très fortes, très puissantes et très peuplées. »

Un pareil régime, en fortifiant les colonies, les conduirait probablement plus vite à se séparer de la métropole ; le marquis de Mirabeau prévoit cette conséquence et en prend son parti : « Quant à la perpétuité de dépendance de leur part, devriez-vous m'en croire si je vous en répondais ? Eh ! qui vous répondra de votre propre stabilité ? Le nouveau monde certainement secouera le joug de l'ancien ; il y a apparence que cela commencera par les colonies les plus fortes et les plus favorisées ; mais dès que l'une aura fait le saut, autant en feront toutes les autres. Vainement nos petites cervelles, tant de Londres que de Paris, se creuseraient en spéculations pour empêcher cet événement ; ce qu'elles feront pour le prévenir en accélérera l'accomplissement. Cet écrit durera, j'espère, plus que moi ; j'y consigne cette prophétie dont je n'ai assurément pas les gants ; mais je considère cette défection d'un tout autre œil que ne font nos hommes d'État d'aujourd'hui, et je pense que la nation à laquelle ses colonies feront faux bond la première sera la plus heureuse, si elle sait se conduire suivant les circonstances ; elle y perdra beaucoup de soins et de dépenses et y gagnera des frères puissants, au lieu de sujets souvent onéreux. » Cette prédiction s'est accomplie par la séparation des États-Unis.

Sur l'esclavage, alors considéré comme le seul moyen de mettre en valeur les colonies, il s'exprime avec une énergie bien remarquable pour le temps. « On a imaginé de faire transporter des esclaves dans nos colonies méridionales pour les assujettir à la culture de la terre, c'est-à-dire de mettre au dernier rang l'art et le travail qui doivent être au premier dans l'estime des hommes. Dès que Rome vit ses campagnes couvertes d'esclaves, les maîtres ne valurent plus rien, et il fallut que l'Afrique nourrit l'Italie. L'esclavage ancien, tout barbare et dénaturé qu'il était, quoiqu'il ait corrompu, avili et mélangé les nations, banni toute concorde, toute pitié, toute prudence,

toute humanité, quoique plus despotique que celui d'aujourd'hui, était dans le fait tout autrement supportable et moins dangereux. Nos esclaves de l'Amérique sont une race d'hommes à part, séparée de notre espèce par le trait le plus ineffaçable, la couleur ; de là naît, au sein de la loi de fraternité et dans un siècle qui s'estime éclairé par excellence, la plus dure, et j'ose le dire, la plus impie des servitudes. »

Le dernier chapitre traite de la paix et de la guerre. Toute idée de conquête et de domination y est flétrie. Comme l'abbé de Saint-Pierre, le marquis de Mirabeau invite le gouvernement français à n'user de sa puissance militaire que pour remplir le beau rôle de pacificateur universel : « La paix est un don du ciel ; mais il en est de ce don-là comme de tous les autres, qui ne fructifient que par nos soins. L'homme est un animal qu'on ne fait demeurer en paix que par force. Paix au dedans par une bonne police, au dehors par une grande considération ; respect des bons, crainte des méchants ; amour de la part de l'humanité en corps fondé sur la vénération et la reconnaissance des bienfaits, voilà ce que doit s'attirer le souverain du plus puissant État de l'Europe. » Par cette conclusion finit *l'Ami des Hommes*. Ce qu'il veut, c'est, comme il le dit, un *roi pasteur*, qui fasse fleurir la paix et la liberté, qui aime et honore l'agriculture et les arts, qui méprise le luxe et la dépense, et qui voie se développer, sous ses lois, le véritable signe de la prospérité publique, *l'immense population*.

Deux ans après, en 1758, parut une quatrième partie qui contenait la réimpression du *Mémoire sur les États provinciaux*. L'auteur y avait ajouté, en forme de préface, un dialogue entre le surintendant d'O et *l'Ami des hommes*. Ce d'O avait été surintendant des finances sous Henri III et ne pouvait par conséquent converser qu'en songe avec les contemporains ; il avait laissé, par ses débauches et ses prévarications, une réputation détestable. Le marquis l'avait choisi comme type des administrateurs sans entrailles, parce qu'il passait pour avoir dit dans les États-Généraux : « Le peuple est une bête de somme qui ne va bien que quand elle est bien chargée. » Ce personnage fantastique soutenait dans le dialogue cette maxime de César, que l'humanité n'est faite que pour servir à un petit nombre, *humanum paucis vivit genus*, et se montrait fort scandalisé des idées de fraternité universelle professées par *l'Ami des Hommes* ; celui-ci répondait par une foule de traits piquants contre la vénalité et l'insensibilité des mauvais ministres. Cette quatrième partie se terminait par un projet de *questionnaire* adressé aux académies de province sur le climat, le territoire, la population, les différents produits agricoles,

l'état des rivières, des canaux et des chemins, les usages ruraux, le commerce, le nombre et les progrès des villes, la distribution et l'emploi des richesses ; ces questions, au nombre de plus de deux cents, posaient les bases de ce qu'on appelle aujourd'hui une statistique complète.

Le succès de ce beau livre fut universel. Voici ce qu'en dit la correspondance de Grimm, sous la date du 15 juillet 1757 : « Il vient de paraître un ouvrage qui fait beaucoup de bruit et qui mérite par l'importance de son objet qu'on s'y arrête. C'est une apologie de l'agriculture contre le luxe et contre les oppressions d'un gouvernement mal éclairé. La hardiesse qui y règne lui a donné une grande vogue. On a eu la maladresse de le supprimer, ce qui a ajouté à sa réputation. On peut dire que l'auteur en aurait fait un grand et bel ouvrage s'il avait eu de la noblesse et de l'élévation dans son style. Ce n'est pas un médiocre défaut que de pêcher de ce côté-là. Voilà pourquoi la gloire de *l'Ami des Hommes* ne sera, je crois, que passagère. Après cela, il faut convenir qu'on trouve dans ce traité de fort belles choses et qu'il ne peut que faire honneur au cœur et à l'esprit de l'auteur. La remarque la plus triste qu'on puisse faire, c'est l'inutilité de ces sortes d'ouvrages. Il faudrait supposer une chimère, savoir que les plus sages fussent toujours les chefs de la nation, pour espérer de les voir profiter des conseils et des lumières d'un philosophe. Or, cela n'arrive presque jamais. L'histoire nous apprend malheureusement que les plus grands maux sont presque toujours sans remède, parce qu'ils ont leur source dans l'esprit du siècle, et quel est le Dieu qui peut changer cet esprit ! »

Dans ce jugement pessimiste, on voit poindre l'aversion que Grimm professera contre l'école économique. Cet arrêt ne fit pas loi. Dans les plus hautes régions de l'administration et de la politique, *l'Ami des Hommes* trouva d'ardents admirateurs. Le Dauphin, fils de Louis XV et père de Louis XVI, prétendait l'avoir relu plusieurs fois et le savoir par cœur ; il l'appelait le *Bréviaire des honnêtes gens*. Ce prince vertueux et éclairé poussa la sympathie pour l'auteur jusqu'à vouloir le faire sous-gouverneur de ses enfants ; mais le marquis répondit fièrement qu'il n'accepterait que le titre de gouverneur. Il paraît même qu'on songea un moment à l'appeler au ministère ; du moins il se l'imagina, car il écrivait à son frère le bailli, le 23 octobre 1739¹ : « Mes principes sont qu'en fait de chose publique, il

¹ La correspondance des deux frères a été conservée. Nous n'en avons jusqu'ici que des extraits qui ont été publiés par l'auteur des *Mémoires de Mirabeau*, ces fragments suffisent pour faire éclater de part et d'autre le génie le plus original. Nous pouvons espérer maintenant une publication plus complète ; tous les papiers de la

faut la proue ou rien. Mes conditions dans le cas où ils voudraient s'y frotter, ce qui n'est guère probable, car il ne serait pas juste qu'ils se donnassent des cochers qui les fouetteraient, serait : 1° que tu fusses à ta place ; 2° que j'eusse la place et le titre de surintendant avec pouvoir absolu dans cette partie, n'ayant à traiter qu'avec le maître lui seul, ou, supposé qu'il voulût un tiers, avec monsieur le Dauphin ; 3° qu'aucune des opérations ne serait soumise au conseil ; 4° que j'aurais la permission de quitter à la première fois que je serais barré, et dispensé de dire pourquoi, attendu que la réputation est le premier des biens, le seul avec l'honneur et la conscience qu'on ne doit pas à un maître, et que je suis trop vieux désormais pour que fortune quelconque puisse payer le compromis de ma réputation. »

Ces mots : *Que tu fusses à ta place*, font allusion au ministère de la marine dont il avait été question plusieurs fois pour le bailli de Mirabeau. Le cardinal de Bernis l'avait même présenté à madame de Pompadour, qui s'écria après l'avoir entendu : « Quel dommage que tous ces Mirabeau soient si mauvaises têtes ! » Les deux frères ne devinrent ministres ni l'un ni l'autre. Le bailli ne reparut plus à Versailles ; après avoir rempli avec honneur les fonctions de gouverneur de la Guadeloupe et d'inspecteur général des côtes, il se dévoua aux affaires de l'ordre de Malte, et refusa, dit-on, la dignité de grand maître ; il se retira au château paternel où il forma une riche bibliothèque, et répandit autour de lui une foule de bonnes œuvres qui firent bénir son nom. Quant au marquis, il continua son travail d'écrivain, affectant de plus en plus une hautaine indépendance où se mêlait l'amertume secrète d'une grande ambition déçue. « Nous avons reçu, écrivait-il un jour à son frère, un nom respecté ; tu l'as rendu illustre, je l'ai rendu célèbre. »

Le troisième de ses écrits, la *Théorie de l'Impôt*, parut en 1760 ; il y employait, pour se donner plus d'autorité, une fiction ingénieuse. Il racontait dans un avant-propos que Louis XIV, vieilli et accablé de malheurs, avait voulu entendre « un homme de génie, un homme de bien, qui joignait à beaucoup d'élévation et de feu une âme tendre et bienfaisante. » Il ne nomme pas Fénelon, mais on le reconnaît à ce portrait. C'est donc Fénelon lui-même qui est censé, dans tout le cours de l'ouvrage, adresser la parole à Louis XIV. En réalité, c'est de 1760 et non de 1700 qu'il s'agit ; le passé sert de léger voile à la critique amère du présent. Voici ce que l'auteur, sous cet abri, ose dire au roi : « Passez-moi le terme, puisque la chose est de fait ; vous

famille ont été confiés à M. de Loménie, dont le travail sur Beaumarchais a eu un si légitime succès.

êtes le premier des employés de votre État. Tout votre temps et tous vos travaux sont engagés au public, et, tandis que tous ou presque tous peuvent le servir en vaquant à leur chose particulière, vous seul ne pouvez vous détourner un instant de l'objet auquel vous êtes voué, à savoir l'intérêt public, que vous ne lui fassiez un tort et un vol manifestes. Cette charge est pesante, très pesante en effet, et son poids est la mesure des émoluments de tout genre qui vous furent attribués. Si, au contraire, vous disiez : « La souveraineté est à moi, et ses actes sont mon service propre et personnel » ; si vous agissiez en conséquence, personne ne vous contredirait, car la contradiction est un bien refusé aux rois ; mais les effets vous parleraient en leur langage ; vous verriez le service public aller à la dérive, la déprédation et la mauvaise volonté se manifester partout. Certainement votre dignité serait alors fort altérée et votre récompense diminuée de beaucoup ; car cette récompense consiste en dignité, en gloire, en amour des peuples ; dès ce moment il faudrait que votre solde augmentât en raison de ce que ces grands avantages diminueraient, et cette solde, chaque jour plus insuffisante, serait chaque jour plus à charge au public au fait et de volonté. »

Rien ne pouvait être plus sanglant qu'une pareille apostrophe au milieu de la funeste guerre de Sept Ans, quand le roi disparaissait dans les plaisirs de Versailles, laissant tout aller de mal en pis, soit au dedans, soit au dehors. L'auteur établissait, à tort ou à raison, que, sur 600 millions d'impôts payés par la nation, 350 se perdaient en frais de perception, et 250 seulement arrivaient au trésor royal. Il proposait, comme Quesnay, de supprimer les fermes générales, et avec elles tous les impôts indirects, les aides, les douanes, les gabelles, qui entraînaient cet immense appareil de perception et qui devenaient pour les fermiers l'occasion de scandaleux bénéfices. Il réduisait le revenu du roi à 225 millions, et proposait de les demander à deux impôts directs, 75 à l'impôt foncier, et 150 à une taxe sur le revenu, établie par feu et par personne. C'est le système de Quesnay, mais amélioré.

À la fin reparait la fiction qui avait permis de dire tant de vérités hardies sous la forme transparente d'une réminiscence historique : « Ainsi osa s'exprimer, aux pieds d'un maître imposant jusqu'à la terreur, un homme de bien par excellence, qui n'en fut que plus estimé de son prince équitable, quoique n'ayant pas eu le bonheur de persuader (Fénelon). Ainsi pensait un héros militaire et citoyen (Vauban) ; bien plus fortement encore furent publiées ces vérités importantes, par un citoyen que sa simplicité fit négliger dans un siècle d'éblouissement et à qui la postérité doit rendre les honneurs mérités (Boisguilbert.) Quant à moi, heureux de n'être chargé

de rien, je ne crains que mon maître et les lois. Ma faible voix est l'organe du tonnerre de la justice et de la vérité, et ne craint point d'être étouffée par les sifflements de l'intrigue et les hurlements de la cupidité. » Cette péroraison retentissante se terminait par ces mots : « La France fut toujours inépuisable ; ce que n'ont pu les siècles, les imprudences, les passions, les révolutions, quelques lustres abandonnés au régime impur de la fiscalité allaient l'opérer. Mais le phénix renaîtra de ses cendres, les regards créateurs du soleil vont lui rendre toute sa beauté ; il ne faut pour cela que purger notre langue d'un mot que nos ennemis ne peuvent rendre dans la leur que par des circonlocutions ; il ne faut que supprimer l'odieux mot de *financier*. »

Les fermiers généraux ainsi maltraités se plaignirent au roi ; ils obtinrent une lettre de cachet, et, au lieu d'être appelé au ministère des finances, l'audacieux écrivain fut enfermé au château de Vincennes. Il n'y passa que cinq jours ; Mme de Pompadour elle-même travailla de bonne grâce à l'en tirer. Il en sortit avec l'auréole que donnait alors toute détention dans une prison d'État et resta quelques mois exilé dans sa terre du Bignon.

Voici ce que Mme du Hausset raconte dans ses *Souvenirs* : « Un jour je trouvai Quesnay au désespoir. — Mirabeau, me dit-il, est à Vincennes pour son ouvrage sur l'impôt. Ce sont les fermiers généraux qui l'ont dénoncé et qui l'ont fait arrêter ; sa femme doit aller aujourd'hui se jeter aux pieds de Mme de Pompadour. Quelques moments après, j'entrai chez Madame pour sa toilette, et le docteur y vint. Madame lui dit : Vous devez être affligé de la disgrâce de votre ami Mirabeau, et j'en suis fâchée, car j'aime son frère. Quesnay répondit : Madame, je suis bien loin de lui croire de mauvaises intentions, il aime le roi et le peuple. — Oui, dit-elle, son *Ami des Hommes* lui fait beaucoup d'honneur. En ce moment, entra le lieutenant de police, et Madame lui dit : Avez-vous lu le livre de M. de Mirabeau ? — Oui, madame, mais ce n'est pas moi qui l'ai dénoncé. — Qu'en pensez-vous ? — Je crois qu'il aurait pu dire une grande partie de ce qu'il a dit en termes plus ménagés ; il y a entre autres deux phrases au commencement : *Votre Majesté a vingt millions de sujets, plus ou moins ; elle ne peut en obtenir de services qu'à prix d'argent, et il n'y a point d'argent pour payer leurs services*. — Quoi ! il y a cela, docteur ! dit Madame. — Cela est vrai, ce sont les premières lignes ; je conviens qu'elles sont imprudentes ; mais en lisant l'ouvrage, on voit qu'il se plaint que le patriotisme soit éteint dans les cœurs et qu'il voudrait le ranimer. — Le roi entra, nous sortîmes. Je revins ensuite pour continuer la toilette ; Madame me dit : Le roi est fu-

rieux contre Mirabeau, mais j'ai tâché de l'adoucir, et le lieutenant de police a fait de même. »

Peu après parurent les *Lettres sur les corvées*. On entendait alors par corvées ce qu'on appelle aujourd'hui prestations en nature, c'est-à-dire les journées de travail imposées aux habitants des campagnes pour l'entretien des chemins, avec cette différence que le nombre de prestations est aujourd'hui limité et leur emploi réglé par la loi, tandis que l'ancienne corvée, reste de la servitude féodale, avait conservé la rudesse arbitraire de son origine. Le marquis proposait de la supprimer, en la remplaçant par une taxe sur les propriétés. Il eut à ce sujet une assez vive polémique avec l'auteur anonyme d'un *Essai sur la voirie et les corvées*. Cet auteur était, dit-on, Duclos, secrétaire perpétuel de l'Académie française, qui, longtemps maire de Dinan et député aux États de Bretagne, connaissait parfaitement cette branche de l'administration. Duclos maintenait les corvées en les réformant, et l'expérience lui a donné raison, puisqu'on a cru devoir les rétablir après les avoir supprimées.

Il atteignit enfin l'apogée de sa réputation par l'ouvrage qu'il publia en 1763 sous ce titre : *Philosophie rurale, ou économie générale et politique de l'agriculture, réduite à l'ordre immuable des lois physiques et morales qui assurent la prospérité des empires*. Il y adoptait toutes les idées de Quesnay, et s'attachait uniquement à commenter le *Tableau économique* comme une sorte d'évangile. C'est là surtout qu'il a fait amende honorable de ses premières idées. Il reconnaissait avec une parfaite soumission s'être trompé, en se préoccupant trop de la population et pas assez de la production agricole. *L'Ami des Hommes*, voulant avant tout accroître la population, avait paru favorable à l'importation et défavorable à l'exportation des céréales ; il avait en outre préconisé la frugalité des peuples, comme permettant de nourrir avec les mêmes ressources un plus grand nombre d'hommes. Quesnay, au contraire, cherchant surtout à développer la production, soutenait que l'exportation des céréales méritait plus de faveur que l'importation, parce qu'elle contribuait à soutenir les prix, et qu'une grande consommation ayant le même effet valait mieux qu'une consommation restreinte. Tous deux avaient vu une part de la vérité, mais, à tout prendre, la doctrine de Quesnay l'emportait sur celle de *l'Ami des Hommes*.

La préface de la *Philosophie rurale* se distingue par le ton religieux qui y règne. L'auteur s'y montre pénétré d'une profonde admiration pour l'ordre naturel établi par la Providence dans la société humaine comme dans le monde physique. Il commence par citer un passage de Malebranche où la même idée est exprimée en beaux termes : « L'amour de l'ordre, avait dit le philosophe chrétien, n'est pas seu-

lement la principale des vertus morales ; c'est l'unique vertu, c'est la vertu mère, fondamentale, universelle. Rien n'est plus juste que de se conformer à l'ordre, rien n'est plus grand que d'obéir à Dieu. » L'exécution de la *Philosophie rurale* ne répond pas à ce début. Les idées justes et neuves qui s'y trouvent en grand nombre disparaissent sous l'extrême prolixité des détails. Le *Tableau économique*, cité à toutes les pages, y répand ses ombres fatales. Le style du marquis, qui ne brillait pas par la clarté, devient de plus en plus louche et fatigant. Quoique bien inférieur à *l'Ami des Hommes*, ce nouveau livre fut accueilli avec enthousiasme par les disciples de Quesnay, parce qu'il était plus orthodoxe. « La *Philosophie rurale*, dit ironiquement Grimm, est le *Pentateuque* de la secte économique. »

Le marquis y attaquait de nouveau la classe *rongeuse* des rentiers, mais son aversion l'entraînait trop loin, puisqu'il allait jusqu'à nier la légitimité du prêt à intérêt. Comme Quesnay et le reste de l'école, il s'en prenait à Colbert qu'il présentait comme l'auteur des emprunts de Louis XIV, tandis qu'en réalité ce ministre les avait empêchés tant qu'il avait pu : « La fausse spéculation du juste équilibre entre l'ordre rentier et les autres classes d'hommes dans un État, égara jadis un grand et éclairé ministre du siècle passé. Il appelait les rentes sur l'Hôtel-de-Ville, *le pot au feu de Paris*. Il n'ignorait pas le ravage que l'accroissement de cet ordre peut faire dans l'État ; il ne pouvait pas ignorer que le paiement de ces rentes se prélève sur les revenus des biens-fonds et sur l'exploitation de ces biens, que l'attrait de ces mêmes rentes devait prévaloir sur la propriété et sur la culture chargées de les payer, et que par conséquent il bouleversait l'ordre économique ; mais il croyait ce désordre utile, en le contenant, selon son hypothèse chimérique, en de justes bornes. »

À partir de ce moment, les écrits du marquis de Mirabeau ne continrent plus que des redites : l'attention publique s'en détourna. D'abord parurent les *Économiques*, dialogues destinés à populariser la doctrine de Quesnay. On n'y retrouve plus rien de l'ancienne verve de l'auteur. Ce qu'il y a de mieux, c'est la dédicace adressée à l'archiduc Léopold, grand-duc de Toscane ; les justes éloges donnés à ce prince contiennent une nouvelle satire du gouvernement de Louis XV. « Je désirais un *Prince pasteur*, est-il dit dans cette dédicace, et je l'ai trouvé. » Malheureusement, ce n'était pas en France. Le jeune duc de Saint-Mégrin, fils du duc de la Vauguyon, gouverneur du Dauphin (depuis Louis XVI), avait proposé de dédier les *Éphémérides*¹ au Dauphin ; le marquis de Mirabeau s'y opposa. « On

¹ Nom du journal des Économistes, où écrivait souvent le marquis.

est, écrivait-il à son frère (6 mars 1769), tout étonné de mon intrépidité. J'ai tout fait rejeter sur moi, et je n'ai rien dit, sinon qu'il n'avait qu'à nous mériter, que jusque-là c'était bassesse, et, dans ce même temps, je vais, malgré mes trembleurs, dédier mes *Économiques* au grand-duc de Toscane. » Le bailli, plus sage, lui répondit : « Je ne suis pas de ton avis, si tu as été à même de dédier ou de présenter tes *Éphémérides* à monsieur le Dauphin, c'est plutôt opiniâtreté que fermeté. Que veut-on ? Le succès d'une entreprise de bien public. Un Dauphin peut plus pour ton but que cent grands-ducs de Toscane. » Du reste le bailli n'avait pas goûté beaucoup plus que le public le style des dialogues, et il l'écrivit à son frère, qu'il admirait sincèrement : « Moi qui suis fait à tes phrases, j'ai été souvent obligé de relire, et je devine quelquefois plus que je ne comprends. »

Le déclin visible du talent de l'écrivain ne pouvait que faire le plus grand tort, dans un siècle si littéraire, aux idées de l'économiste, et pourtant cet écrit si obscur et si pénible contenait le développement de l'idée sociale par excellence. Voici la conclusion, qui vaut mieux que bien des livres plus attrayants et plus recherchés : « La plus ardente personnalité est aussi impuissante à séparer son intérêt particulier de l'intérêt universel qu'elle le serait à retenir son intérêt de la veille ou à jouir le jour même de son intérêt du lendemain. Il n'est point d'état, point de position, où le parti le plus honnête et le plus juste ne soit le plus profitable et le mieux calculé. Unité d'intérêt humain, universel, général, national, individuel, c'est la loi de Dieu, la loi de la nature, et la science économique n'est que l'étude et la démonstration de cette grande loi. »

Sans doute, il aurait fallu, pour propager cette doctrine salutaire, ou le style sculptural de Montesquieu, ou la grâce spirituelle de Voltaire, ou l'éloquence pompeuse de Rousseau ; mais ce qui lui a le plus manqué lui manquera toujours, c'est le prestige de la passion ; elle n'a pour elle que la raison et l'expérience.

Puis vinrent les *Leçons Économiques*, sorte de catéchisme par demandes et par réponses. Les *Éphémérides* annoncèrent ainsi (janvier 1770) ce nouveau produit d'un zèle infatigable : « Anacharsis disait à Solon : ne vous lasserez-vous point de travailler pour les autres et ne vous mettez-vous pas enfin à vivre et à penser pour vous ? — Croyez-vous, lui répondit Solon, que je ne vive pas pour moi délicieusement, quand je songe que je fais quelque chose qui sera très utile aux Athéniens ? — Ce sentiment profond qu'on ne peut contempler sans avoir le cœur ému et les yeux humides, renferme le principe de l'activité des belles âmes. Nous lui devons la fécondité prodigieuse de *l'Ami des Hommes*, qui, avec une famille nombreuse et les soins multipliés qu'entraîne l'administration d'un grand patri-

moine, ne laisse pas que de composer tous les ans plusieurs volumes pour développer et répandre de plus en plus la science des droits et des devoirs de l'homme. »

Enfin vinrent les lettres sur la *Dépravation et la Restauration de l'ordre légal*, nouvelle exposition des idées de Quesnay sur le despotisme légal et l'ordre naturel, mais fort inférieure au livre de Lemercier de la Rivière qui paraissait à peu près en même temps.

Au milieu de ces travaux, le marquis de Mirabeau, pour mettre en pratique ses principes, entreprenait toute sorte d'œuvres de bienfaisance. Il avait fait construire, pendant une disette, dans une maison de campagne qu'il avait à Fleury, près Meudon, des fours économiques pour fabriquer du pain à bon marché. « Nous en faisons 600 livres par jour à mon four, écrivait-il à son frère (août 1768) ; le pauvre peuple se bat à qui en aura. Il est devenu à la mode. Le duc de Choiseul envoie deux fois par semaine chercher du pain à Fleury et Mme du Defiant de même. Dans toutes les provinces et les terres un peu considérables, on établit des moulins à mouture économique. Tu devrais songer à cela, c'est devoir. Songe à ce que c'est que de procurer au pauvre peuple bien au-delà du tiers du bénéfice sur sa consommation. Je vais faire établir au Bignon la mouture économique et une pareille boulangerie. J'en aurai partout, si Dieu me prête vie. Je couve encore des plans bien plus étendus. » La mouture économique, recommandée par l'école, est restée en usage et extrait du blé beaucoup plus de farine qu'autrefois.

Il réunissait dans son hôtel, à Paris, les mardis de chaque semaine, tous les économistes. À cette société intime se joignaient les hommes les plus considérables du temps : le maréchal de Belle-Isle, le comte de Maurepas, le cardinal de Bernis, le duc de Nivernais, le duc de Choiseul, et, parmi les plus jeunes, Malesherbes et Turgot.

Il avait entrepris de convertir l'auteur du *Contrat social* aux doctrines économiques, mais sans succès. Quand Rousseau voulut quitter l'Angleterre, au printemps de 1767, le marquis lui écrivit pour lui offrir un asile en France, soit dans ses propres terres, soit dans le château de Trye près Gisors, appartenant au prince de Conti. Rousseau refusa d'abord, mais il finit par se laisser persuader.

Le marquis l'envoya chercher au débarquement et le fit conduire à sa maison de campagne de Fleury, où il passa quinze jours avant de se réfugier au château de Trye.

Là, on voulut lui faire lire la *Philosophie rurale*, mais il déclara tout net n'y rien comprendre ; son hôte ne se rebuta pas et lui envoya ses lettres sur l'*Ordre légal*. Cette fois, Rousseau n'y tint plus ; en voyant la malencontreuse apologie du despotisme, il écrivit au

marquis le 26 juillet 1767 : « Je n'ai jamais bien pu entendre ce que c'est que cette évidence qui sert de base au despotisme légal ; rien ne m'a paru moins évident que toutes ces évidences. On prouve que le véritable intérêt du despote est de gouverner légalement ; cela est connu de tout le monde, mais qui est-ce qui se conduit par ses plus vrais intérêts ? Le sage seul, s'il existe. Vous faites, messieurs, de vos despotes autant de sages. Vous donnez trop de place à vos calculs et pas assez aux penchants du cœur humain et au jeu des passions. Les Caligula ! les Néron ! les Tibère ! ... Mon Dieu ! je me roule par terre, et je rougis d'être homme ! Ne me parlez plus de votre despotisme légal ; je ne saurais le goûter ni même l'entendre ; je ne vois là que deux mots contradictoires qui, réunis, ne signifient rien pour moi. Aimez-moi toujours, mais ne m'envoyez plus de livres. »

Cependant la renommée de *l'Ami des Hommes* avait passé les bornes de la France. Des souverains étrangers lui donnèrent plusieurs fois des marques de leur bienveillance. Quand le roi de Suède, Gustave III, après son coup d'État de 1772, voulut se rendre populaire parmi les économistes français, il institua l'ordre de Vasa pour l'encouragement de l'agriculture et de tous les arts utiles, et ne manqua pas d'envoyer la croix de commandeur au marquis de Mirabeau. C'était une nouveauté bien conforme aux idées de l'école, que l'établissement d'un ordre de chevalerie pour d'autres services que les services militaires ; elle fut accueillie avec joie. « Le marquis de Mirabeau, dit Grimm, l'amphytrion et le premier maître d'hôtel de l'école des économistes, ayant été décoré de l'ordre de Vasa par le roi de Suède, a célébré l'anniversaire de la naissance de ce monarque par un dîner solennel, auquel tous les invités ont assisté avec beaucoup de dévotion. Les cantiques pour cette solennité ont été composés par le révérend père Le Blanc, minime conventuel. » (Janvier 1773).

Quand Turgot devint ministre, le marquis dut éprouver, comme tous les disciples de Quesnay, une vive satisfaction, mais on peut croire qu'elle ne fut pas sans mélange. Il avait, lui aussi, rêvé le pouvoir, et il se voyait dépassé par un homme plus jeune que lui. Sa correspondance intime porte la trace de ce double sentiment. « Nous n'avons pour le bien, écrit-il d'abord à son frère, que le roi et Turgot ; mais ils sont faibles et inexperts contre l'astuce de cour ; je pense que Turgot n'ira pas loin, il se retirera couvert de gloire ; que le roi n'a-t-il le courage de ses vertus ! » (mai 1775) Et après la chute des ministres : « On dit que MM. Malesherbes et Turgot vont en Italie, écrit-il au marquis Longo, économiste milanais ; en ce cas, vous verrez deux hommes qui ont le cœur droit et l'esprit gauche ; je ne sache rien de moins propre au gouvernement que ces deux

qualités-là » (août 1776). Plus tard, il écrit à son frère : « Tu as bien jugé Turgot, et dans le temps, et à présent : c'est une tête fêlée, philosophique, à la mode de ces messieurs, et dont les systèmes politiques allaient à tout confondre. Quant à son plan fiscal, il n'est pas de lui ; ce n'était qu'un rêveur vertueux, et au fait, qu'un vrai casse-cou » (août 1778).

Quesnay étant mort en 1774, il prononça son éloge publiquement ; ce discours où il outrait tous les défauts de sa manière, fut généralement considéré comme un modèle du style amphigourique. L'opinion publique commençait à se tourner contre les économistes, leurs ennemis saisirent cette occasion de les tourner en ridicule. Pendant dix ans, il se tut, découragé sans doute par la réaction qui s'était déclarée contre l'école : « Ah ! madame, écrivait-il des eaux du Mont-d'Or à Mme de Rochefort¹, en 1777, le colin-maillard poussé trop loin finira par une culbute générale ! » Dans les fragments de lettres que nous possédons, il déclame sans cesse contre les vices et les malheurs du temps. Il en veut à Louis XVI d'avoir appelé Maurepas, ce *vieux perroquet de la régence*, et regrette amèrement d'avoir manqué l'occasion de faire l'éducation du jeune roi. Devenu sexagénaire, accablé d'ennuis, malade, délaissé, son caractère, naturellement inflexible, s'aigrit encore.

Il partagea les rancunes de l'école économique contre Necker. Ce ministre aurait dû pourtant le désarmer en instituant ces Assemblées provinciales qu'il réclamait depuis vingt-cinq ans ; mais dans les documents relatifs à cette réforme, son nom n'est prononcé nulle part, bien que Necker lui eût fait de nombreux emprunts dans son *mémoire au roi*, sans indiquer la source² ; il est vrai que ce mémoire n'était pas destiné à la publicité. Lorsque Calonne assembla les notables, et leur présenta l'incroyable rapport où il avait fait lui-même le procès à la monarchie, le vieux marquis comprit parfaitement ce que cette confession théâtrale allait amener.

Dupont de Nemours eut beau lui écrire que sur tous les bureaux du ministre, à Paris et à Versailles, ses ouvrages étaient *cornés en trente endroits de chaque volume* ; il répondit qu'un ministre aurait dû faire d'avance ses études, et resta étranger aux secondes Assemblées provinciales comme aux premières.

Il écrivait au marquis Longo, le 10 mai 1787 : « Si vous saviez combien tout cela est bête de près, vous seriez bien rebuté de lui

¹ Marie-Thérèse de Brancas, comtesse de Rochefort, une des femmes les plus spirituelles de son temps, elle épousa en secondes noces le duc de Nivernais.

² Notamment cette phrase : « Celui qui obtient 6 000 livres de pension, reçoit la taille de six villages » et tout le morceau sur les intendants.

chercher un sens de loin ; à quoi bon vous analyser les discours, les mémoires et la manœuvre de cet homme qui assemble une troupe de guillots qu'il appelle la nation pour leur donner la vache par les cornes et leur dire : Messieurs, nous tirons tout et le par-delà, nous mangeons tout et le par-delà ; nous allons tâcher de trouver les moyens de ce par-delà sur les riches, et nous vous avertissons que les riches, c'est vous ; dites-nous votre avis sur la manière. » Deux mois après il écrivait encore : « Calonne fut un danseur qu'on chargea pour un temps du rôle de roi de théâtre. Quand il fut à bout d'haleine, quelqu'un auprès de lui (Dupont de Nemours) lui suggéra le bon système qu'il suivit avec la sagesse que nature a placée dans son occiput. Quand je vis cette révolution inattendue d'assemblée des notables, je dis à Dupont que je lui recommandais surtout d'inaugurer les Assemblées provinciales et d'annoncer les soulagements comme une volonté fixe du souverain. La radiation des privilèges fonciers et l'égalité des répartitions devaient naître de ces Assemblées mêmes. Présenté de la sorte, son plan l'eût couvert de gloire, et appuyé du vœu public. Au lieu de cela, il leur a jeté au nez un déficit qu'il ne savait pas, comme s'il avait besoin de ramasser des pierres pour le lapider ; il n'a pas imaginé qu'on pût demander à qui la faute ; il a demandé des impôts nouveaux, inouïs et sans bornes ; il a proposé des suppressions dont lui-même ignorait la méthode ; il a tâtonné, varié, balbutié sur tous les points ; enfin les petites maisons ouvertes. »

Il est fort douteux que, dans l'état des esprits, le plan du marquis eût réussi plus que tout autre ; ses critiques de la conduite de Calonne n'en étaient pas moins justes. Profondément attaché à la monarchie, il voyait avec douleur la révolution qui s'approchait. À la fin de 1788, il publia, malgré ses soixante-quatorze ans, sur les travaux de la future assemblée, une brochure intitulée : *Rêve d'un goutteux, ou le Principal* ; sa voix se perdit dans le tumulte. Il vécut assez pour voir son propre fils prononcer, dans la journée du 23 juin, le mot fatal qui renversait l'édifice du passé, et s'il dut en être flatté dans son orgueil, il en souffrit dans ses convictions. Il mourut le 13 juillet 1789, la veille de la prise de la Bastille.

Il est impossible de ne pas parler de sa vie privée, après l'éclat qui s'y attache. Ce triste sujet a été déjà traité par l'auteur des *Mémoires de Mirabeau*, mais avec une partialité évidente ; la postérité doit juger sans passion ces querelles de famille. Un des défauts qui lui firent le plus de mal fut son peu d'habileté dans l'administration de ses affaires. Engoué pour la possession du sol, il acheta terre sur terre, et entre autres le duché de Roquelaure, qu'il paya fort cher, dans l'espoir d'en obtenir le titre, et qu'il fut forcé de revendre :

« Personne ne sait mieux que moi, écrivait-il dès 1766, combien on laisse de laine aux revirements d'argent ; car personne de mon état n'en a fait plus que moi ; il faut qu'il m'en ait coûté au moins 200 000 francs en ma vie en frais de notaire, de courtage, de banque, etc. » Il crut alléger ces perpétuels embarras en se livrant à des spéculations agricoles qui, mal dirigées, tournèrent mal. Très économe pour lui-même, il dépensait beaucoup en charités fastueuses, et, quelle que fût sa gêne, ne voulut avoir recours à aucun des moyens usités de son temps pour relever les familles obérées. Il ne sollicita de la cour ni emplois ni pensions, repoussa toute participation aux gains qu'il jugeait illicites, et refusa pour ses filles de riches partis qui tenaient de près ou de loin à des familles de finance.

Sa rupture avec sa femme commença la série de ses malheurs. Il avait eu le tort inexcusable, mais un peu atténué par les mœurs du temps, d'introduire dans la maison conjugale une rivale préférée, Mme de Pailly. On doit croire cependant que les torts furent au moins partagés, car il gagna son procès. Il a toujours eu pour la seconde de ses filles, la marquise du Saillant, l'affection la plus tendre. L'aînée ayant pris le voile, il en parle dans ses lettres en termes touchants : « Ah ! s'écrie-t-il douloureusement, ce voile blanc me fait mal quand je le vois ! » La troisième, Mme de Cabris, justifia par sa folle conduite les sévérités paternelles.

Ce qui avait fait bouillir son sang jusqu'à en perdre la raison, c'était la crainte que son fils aîné, qui devait être le fameux Mirabeau, ne déshonorât par ses désordres le nom dont il était si fier. Dès l'enfance, il étudiait dans ses premiers mouvements ce caractère violent, et il s'en effrayait : « Je vois, écrit-il, le naturel de la bête, et je ne crois pas qu'on en fasse jamais rien de bon. » Après avoir essayé de l'éducation domestique, sans pouvoir le maîtriser, il le place dans un pensionnat connu par sa sévérité : « Je n'ai pas voulu qu'un nom habillé de quelque lustre fût traîné sur les bancs d'une école de correction. J'ai fait inscrire, sous le nom de Pierre Buffière¹, ce monsieur qui a récalcitré, pleuré, ratiociné, et je lui ai dit de gagner mon nom que je ne lui rendrai qu'à bon escient. » À seize ans, le jeune homme paraît un peu plus calme, le père s'en réjouit : « Avec énormément de chemin à faire encore, j'ai quelque espérance de sauver mon aîné qui, d'ailleurs, s'il peut cesser d'être fou, sera un drôle qui saura se tirer d'affaire. »

Au régiment, Pierre Buffière ne manque pas de se livrer à tous les emportements de sa fougueuse nature. Étant de garde, il quitte son poste et s'enfuit à Paris. Le père exaspéré s'écrie : « J'ai senti

¹ Nom d'une terre que le marquis possédait du chef de sa femme en Limousin.

l'âme de mon père me reprocher d'avoir espéré quelque chose de ce misérable ! » Il le fait enfermer dans le fort de Rhé, et songe même à le déporter à Surinam. Son frère le bailli, si excellent et si sage, partage sa colère et lui écrit : « L'envoi aux colonies hollandaises est, comme tu dis, le meilleur remède ; on a la sûreté de ne voir jamais reparaître à l'horizon un malheureux né pour faire le chagrin de ses parents et la honte de sa race. »

Une campagne se prépare en Corse ; on se décide à délivrer le prisonnier et à l'y envoyer ; mais à peine libre, il s'abandonne à de nouvelles incartades, qui excitent la bile du marquis : « Pierre Bufière, écrit-il, est sorti du château de Rhé cent fois pire qu'il n'y était entré ; il s'est battu à la Rochelle, où il a passé deux heures. » La campagne de Corse réussit ; Mirabeau rentre encore une fois en grâce ; son père consent à lui rendre son nom et même à le présenter à la Cour : « Ton neveu, écrit-il au bailli, est trois jours par semaine à Versailles ; il n'usurpe rien et atteint tout ; il attrape les entrées partout. Il étonne ceux-là mêmes qui ont rôti le balai à Versailles. Je n'ai pas du tout l'intention qu'il y vive et qu'il fasse comme les autres le métier d'arracher ou de dérober sa substance au roi, de patrouiller dans les fanges de l'intrigue, de patiner sur les glaces de la faveur ; mais il faut pour mon but même qu'il voie de quoi il s'agit ; et quand on me demande pourquoi, moi qui n'ai jamais voulu *m'enversailer*, je l'y laisse aller si jeune, je réponds qu'il est bâti d'une autre argile que moi, oiseau hagar dont le nid fut entre quatre tourelles ; que tant que je l'ai vu à gauche, je l'ai caché ; sitôt que je le trouve à droite, il a son droit ; qu'au reste, comme depuis cinq cents ans on a souffert des Mirabeau qui n'ont jamais été faits comme les autres, on souffrira encore celui-ci qui, je le promets, ne descendra pas le nom. »

Le marquis, en écrivant à son frère, n'appelle son fils que *ton neveu l'ouragan* ; à son tour le bailli l'appelle le *comte de la bourrasque* ; il n'est question que de lui dans leurs lettres. Pendant un séjour qu'il fait en Provence, le jeune comte apaise et séduit son oncle : « Je l'ai trouvé, écrit le bailli, très repentant de ses fautes passées. Pour de l'esprit, le diable n'en a pas tant ; c'est le plus adroit et le plus habile persifleur de l'univers, ou ce sera le plus grand sujet de l'Europe pour être général de terre ou de mer, ou ministre, ou chancelier, ou pape, tout ce qu'il voudra. Cet enfant m'ouvre la poitrine. » À quoi le père plus défiant répond : « Je ne te remercie pas de l'accueil que tu as fait à mon fils, parce que la main droite ne remercie pas la main gauche. Tu penses bien que tout ce que tu m'en dis m'a fait bien grand plaisir. Son esprit vorace s'est trouvé à l'aise avec toi : mais défie-toi, tiens-toi en garde contre la dorure de son bec ; c'est

ou ce fut la vanité et la présomption de Satan, sa tête est un moulin à vent et à feu. »

Il espère enfin plier son fils à ses vues. « Ne manque pas, écrit-il à son frère, de lui faire lire les *Économiques* et les *Éphémérides*, je lui marque combien il est indispensable pour lui, s'il veut porter mon nom, qu'il sache ma science. » Le bailli plus raisonnable répond : « La matière est bien froide pour sa tête bouillante ! » Mirabeau essaie de se prêter à la manie paternelle ; il écrit des plans d'améliorations rurales et fait des projets pour endiguer la Durance. Son père l'envoie dans la baronnie de Pierre Buffière en Limousin, avec la mission d'y installer un conseil d'arbitres chargés de juger les procès à l'amiable, nouvelle idée philanthropique qui vient de naître dans sa tête féconde. Le jeune homme s'acquitte très bien de cette tâche, le marquis est enchanté ; mais Mirabeau ne montre pas longtemps ces vertus rurales ; il se jette dans de nouveaux désordres, et le terrible courroux de son père se rallume. On avait alors de l'autorité paternelle une autre idée que de nos jours. La considération qui entoure l'*Ami des Hommes* lui donne un crédit dont il abuse : « Crois-moi, écrit-il encore à son frère, il n'y eut jamais que les pères méprisables qui pardonnèrent le mépris de la paternité, et, puisque le tribunal de famille n'existe plus, il faut avoir recours pour châtier des enfants criminels au despotisme barbare des lettres de cachet, plutôt qu'aux lentes formalités d'une aveugle et pédantesque justice. Qu'importe qu'ils essaient de me déchirer dans ma cuirasse d'honneur, désormais trop dure et trop cicatrisée pour que de pareils coups puissent pénétrer ! Le public n'est point mon juge, je foule aux pieds ses jugements ignorants, je ne crains que ma propre conscience, et tant que force et volonté me dureront, je serai Rhadamanthe, puisque Dieu m'y a condamné. »

Sa lutte avec toute sa famille lui inspire d'amères plaisanteries. « Je rencontrai Montpezat, dont la sottise s'attira une bonne *provençalade*. « Votre procès, me dit-il, avec madame la marquise est-il fini ? — Je l'ai gagné. — Où est-elle ? — Au couvent. — Et monsieur votre fils, où est-il ? — Au couvent. — Et madame votre fille de Provence ? — Au couvent. — Vous avez donc entrepris de peupler les couvents ? — Oui, monsieur, et si vous étiez mon fils, il y a longtemps que vous y seriez. »

Malgré ces rodomontades, lui-même souffre cruellement ; il se plaint dans son énergique langage de vivre dans la tonne de Régulus. Une de ses lettres surtout jette un triste jour sur cette âme hautaine et brisée. Mirabeau avait eu de sa femme un fils ; toutes les affections du marquis s'étaient concentrées sur cet enfant, qui mourut à cinq

ans. Le cri de désespoir que cette mort lui arrache montre à nu la profondeur de ses blessures (21 octobre 1778) :

« Je reçois la nouvelle de la mort de notre enfant, le dernier espoir de notre nom. J'étais parvenu à refouler, à étouffer tous les volcans intérieurs qui peuvent bouleverser un homme, d'ailleurs exempt de remords. Après avoir tout supporté, je croyais à ma force. Dieu a voulu me détromper : il a voulu par ce dernier coup me détacher de la terre. Je n'ai pas pu m'empêcher de lui demander, avec plus de sanglots que je n'en laissai percer en toute ma vie, ou de me juger sur l'heure même, ou de me donner une autre conscience qui m'éclairât sur les délits par lesquels j'ai mérité un entassement sans exemple de malheurs. Je n'ai jamais fait ni voulu faire de mal à personne, cependant je semble être un objet du courroux du ciel, et après avoir longtemps repoussé le dur sentiment de me faire pitié à moi-même, je tombe dans un plus cruel encore, qui est de me prendre en rebut. »

Dès ce moment, il se montra moins irrité contre son fils, le fit sortir du donjon de Vincennes, l'admit à venir vivre avec lui au Bignon, et entreprit même de le réconcilier avec sa femme, dans une pensée que le bailli qualifiait de *postéromanie*.¹ Après le plaidoyer ardent et passionné que Mirabeau prononça dans son procès avec sa femme, le père ému écrivait : « Figurez-vous le triomphe de ce saltimbanque ; le jour des grandes marionnettes, malgré la garde triplée, porte, barrières, fenêtres, tout a été envahi par la foule hébétée ; il y en avait jusque sur les toits pour le voir, sinon l'entendre ; et c'est dommage que tous ne l'entendissent pas, car il a tant parlé, tant hurlé, tant rugi, que la crinière du lion était blanche d'écume et ruisselait de sueur. » Au moment de sa plus grande colère contre son fils il avait très bien prévu son avenir : « Le temps des gens de sa sorte, écrivait-il, arrive à grands pas ; il n'est aujourd'hui ventre de femme qui ne porte un Artevelde ou un Masaniello. »

Du reste Mirabeau lui-même, dans ses plus grands égarements, a toujours rendu hommage à son père. Quand il publia dans l'été de 1788 la *Monarchie prussienne*, le plus important de ses écrits, il le dédia au vieux marquis dans les termes les plus respectueux : « J'offre cet ouvrage, dit-il, au philosophe patriote qui a fait de l'agriculture la plus importante affaire du gouvernement, qui a flétri l'odieux impôt des corvées, qui a réclamé les assemblées provinciales, qui a développé cette grande vérité, destinée à être un jour la loi fondamentale de tous les corps politiques, que les hommes en se

¹ Le nom de la famille a été perpétué par le second fils du marquis, qu'on appelait Mirabeau-Tonneau, à cause de sa corpulence.

réunissant en société n'ont renoncé à aucune partie de leur liberté naturelle. Vous auriez désiré, mon père, un fils plus digne de vous. Plus j'ai avancé dans ce travail, plus j'ai senti qu'il m'était convenable de vous le dédier, comme à un des inventeurs de cette belle science de l'économie politique qui doit faire un jour le bonheur du monde, et pour compenser un peu, par cet emploi honorable de mon âge mûr, les peines qu'a dû vous causer ma jeunesse orageuse. » Quand Mirabeau prenait devant son père cette humble attitude, il avait trente-neuf ans. La gloire qui l'attendait n'avait pas encore couronné sa vie vagabonde et souillée. Un an après, s'ouvrirent les États généraux, et un moment suffit, le plus dramatique peut-être de l'histoire, pour effacer tout à coup les longs travaux du père par l'éclatante renommée du fils. La postérité aime le succès, le mot souverain et décisif ; elle oublie ceux qui sèment pour ceux qui moissonnent. Cette préférence est-elle ici tout à fait juste ? Certes le tribun de 1789 s'est montré le digne héritier de cette grande famille florentine qui avait conservé, sur un rocher perdu au fond de la Provence, le souffle de la liberté natale ; mais on ne doit pas le détacher de la race dont il est sorti. Qui sait d'ailleurs quel sera le jugement définitif de l'avenir ? Quand le torrent des sociétés modernes, qui roule encore pêle-mêle le bien et le mal, aura déposé ses impuretés, quels noms surnageront sur ses eaux apaisées ? Quels seront les véritables précurseurs du monde nouveau, de ceux qui auront donné le terrible signal des révolutions ou de ceux qui auront voulu fonder par la paix, par la seule puissance de l'ordre naturel et de l'harmonie universelle, le règne progressif de la liberté et de la fraternité parmi les hommes ?

LES PHYSIOCRATES ¹

Outre le marquis de Mirabeau, Quesnay a eu, de son temps, des précurseurs ; les principaux sont Cantillon et Gournay.

L'Essai sur la nature du commerce, de Cantillon, parut en 1755. Toutes les théories des économistes sont contenues d'avance dans ce livre, quoiqu'il ait à peine l'étendue d'un volume in-12. La propriété en général, et celle des terres en particulier, y est représentée comme formant le fondement de la société. Cantillon tirait de ce principe presque toutes les conséquences qu'il renferme, et notamment la liberté du commerce sous toutes ses formes. S'il avait vécu plus longtemps, il aurait été un des chefs de l'école économique. Irlandais d'origine, sa vie a été agitée et sa fin tragique ; on peut en juger par l'extrait suivant de la *Correspondance* de Grimm : « Cantillon, Anglais et homme d'esprit, comme son livre le prouve, faisait, du temps de la régence, la banque à Paris, où il avait un crédit immense. Dans les commencements du système, Law le fit venir et lui dit : « Si nous étions en Angleterre, il faudrait traiter ensemble et nous arranger ; mais vous savez qu'étant en France, je puis vous dire que vous serez à la Bastille ce soir si vous ne me donnez pas votre parole de sortir du royaume dans les vingt-quatre heures. » Cantillon se mit à rêver un moment et lui dit : « Tenez, je ne m'en irai pas et je ferai réussir votre système. » En conséquence, il prit une quantité immense de papier, qu'il fit débiter sur la place par tous les agents de change à la fois et que son crédit fit passer ; et, peu de jours après, il partit pour la Hollande, avec un portefeuille de plusieurs millions. Il passait pour être très bien avec madame la princesse d'Auvergne. On dit communément qu'il périt dans un incendie à Londres, dans sa maison, en 1733. Le fait est que l'incendie fut éteint assez promptement et qu'on trouva Cantillon poignardé. Le feu paraissait avoir été mis pour tromper sur ce crime et cette aventure donna lieu à beaucoup de contes dans le temps. »

Nous ne connaissons Gournay que par une notice écrite par Turgot, pour Marmontel qui la lui avait demandée ; elle porte la date du 22 juillet 1759, un mois après la mort de Gournay, et devait probablement servir de canevas pour un article du *Mercur de France*. Marmontel, qui n'aimait pas beaucoup les économistes, la trouva probablement trop louangeuse et n'en fit pas usage.

Jean-Claude-Marie Vincent, sieur de Gournay, était né à Saint-Malo, au mois de mai 1712, de Claude Vincent, l'un des principaux

¹ *Collection des principaux économistes*, tomes II, XIV et XV. Paris, Guillaumin.

négociants de cette ville. Ses parents le destinèrent au commerce et l'envoyèrent à Cadix, à peine âgé de dix-sept ans. Par ce port, passait alors presque tout le trafic de l'Europe avec le Nouveau-Monde. Le jeune Vincent y resta quinze ans ; il sut se garantir de la dissipation ordinaire à son âge et partagea sa vie entre l'étude et les travaux de son état. « Ce fut surtout, dit Turgot, à la science du commerce qu'il s'attacha. Embrasser dans toute son étendue et suivre dans ses révolutions continuelles l'état des productions naturelles, de l'industrie, de la population, des richesses, des finances, des besoins, des caprices même de la mode, chez toutes les nations que le commerce réunit, pour appuyer sur l'étude approfondie de tous ces détails des spéculations lucratives, c'est s'occuper de la science du négoce en négociant ; mais découvrir les causes et les effets de cette multitude de révolutions, démêler dans les hasards des événements et dans les principes d'administration, adoptés par les différentes nations de l'Europe, les véritables causes de leurs progrès ou de leur décadence dans le commerce, c'est l'envisager en philosophe et en homme d'État. »

Aux lumières qu'il tirait de son expérience et de ses réflexions, il joignit la lecture des principaux ouvrages que possédaient, sur cette matière, les nations commerçantes. Ceux qu'il lut avec le plus de profit furent les traités de Josias Child, qu'il traduisit plus tard en français, et les mémoires du grand pensionnaire de Hollande, Jean de Witt. « On sait, ajoute Turgot, que ces deux grands hommes sont considérés, l'un en Angleterre, l'autre en Hollande, comme les législateurs du commerce ; que leurs principes sont devenus les principes nationaux et que l'observation de ces principes est regardée comme une des causes de la prodigieuse supériorité que ces deux nations ont acquise dans le commerce. » En 1744, ses affaires le ramenèrent en France et le mirent en relation avec M. de Maurepas, alors ministre de la marine, « qui pénétra bientôt tout ce qu'il valait », car il est à remarquer que ce ministre, si décrié, avait au moins une assez grande connaissance des hommes. Il accueillit le négociant inconnu, arrivant de Cadix, comme il devait, plus tard, appeler au ministère un philosophe comme Turgot et un banquier protestant comme Necker. M. Vincent employa encore plusieurs années à voyager dans les différentes parties de l'Europe : il entretenait une correspondance suivie, avec Maurepas, sur les grandes questions commerciales. Son associé étant mort sans enfants, le fit son légataire universel. Il prit alors le nom de Gournay, d'une terre qu'il avait reçue dans cette succession, et acheta une charge de conseiller au grand conseil. Une place d'intendant de commerce étant venue à vaquer, en 1751, M. de Machault, ministre des finances, la lui donna.

Il y porta un esprit nouveau. Le commerce et l'industrie obéissaient, depuis Colbert, à des règlements minutieux et vexatoires ; il entreprit de les supprimer, pour laisser à l'intérêt privé l'entière liberté de ses mouvements, et, s'il n'y réussit pas complètement, il posa les bases de la réforme qui devait s'accomplir avec le temps. « M. de Gournay, dit Turgot, n'avait pas imaginé que, dans un royaume où l'ordre des successions n'est établi que par la coutume et où l'application de la peine de mort à plusieurs crimes est encore abandonnée à la jurisprudence, le gouvernement eût daigné régler, par des lois expresses, la longueur et la largeur de chaque pièce d'étoffe, le nombre des fils dont elle doit être composée, et consacré par le sceau de la puissance législative, quatre volumes in-quarto, remplis de ces détails importants, en outre de statuts sans nombre dictés par l'esprit de monopole, dont tout l'objet est de décourager l'industrie, de concentrer le commerce dans un petit nombre de mains, par la multiplication des formalités et des frais. »

Il eut le bonheur de rencontrer dans Trudaine, qui était alors ce que nous appellerions aujourd'hui un ministre du commerce, le même amour de la vérité et du bien public. « Bientôt, dit encore Turgot, il eut à soutenir une foule de contradictions ; il se prêtait avec plaisir à ces disputes qui ne pouvaient qu'éclairer la matière et produire, de façon ou d'autre, la connaissance de la vérité. Lorsqu'il était contredit, il écoutait avec patience. Son éloquence, simple et animée, n'ôtait jamais rien à la solidité de la discussion. Quelquefois elle était assaisonnée par une plaisanterie sans amertume. Son zèle était doux, parce qu'il était dégagé de tout amour-propre ; mais il n'était pas moins vif. Il goûtait souvent la satisfaction de réussir à déraciner une partie des abus qu'il attaquait et surtout celle d'affaiblir l'autorité de ces anciens principes dont on était déjà obligé d'adoucir la rigueur et de restreindre l'application, pour pouvoir les soutenir encore contre lui. Ses lumières, son expérience, l'estime générale de tous les négociants pour sa personne, la pureté de ses vues au-dessus de tout soupçon, lui attiraient nécessairement la confiance du ministère et le respect de ceux mêmes qui combattaient ses opinions. Sa réputation s'établissait, son zèle se communiquait ; il cherchait à tourner du côté de l'étude du commerce et de l'économie politique tous les talents qu'il pouvait connaître. On doit lui attribuer cette heureuse fermentation qui s'est excitée, depuis quelques années, sur ces objets importants, et qui nous a déjà procuré plusieurs ouvrages remplis de recherches laborieuses et de vues profondes. »

Il forma le dessein de visiter toutes les parties du royaume, pour voir par lui-même l'état du commerce et des fabriques. Il était en

Bretagne pendant la tenue des États de 1756 et contribua puissamment à faire instituer, par les États, une Société pour le perfectionnement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. « Les fruits de ses voyages furent les réformes d'une infinité d'abus, une connaissance du véritable état des provinces, plus sûre et plus capable de diriger les opérations du ministère, une appréciation plus exacte des plaintes et des demandes, la facilité procurée au peuple et au simple artisan de faire entendre les siennes, enfin, une émulation nouvelle sur toutes les parties du commerce, qu'il savait répandre par son éloquence persuasive et par l'heureuse contagion de son zèle patriotique. » Turgot lui-même l'accompagna dans plusieurs de ses tournées. Pendant qu'il s'occupait uniquement de l'utilité publique, il avait essuyé des pertes sur les fonds qu'il avait laissés en Espagne ; l'état de ses affaires le détermina, en 1758, à quitter sa place. On lui proposa de demander pour lui les grâces de la cour. Il répondit qu'il avait toujours regardé de pareilles grâces comme dangereuses, et qu'il ne voulait point qu'on eût à lui reprocher de se prêter pour son intérêt à des exceptions à ses principes. M. de Silhouette, qui avait pour lui beaucoup d'estime, lui destinait une place de commissaire du roi à la ferme générale ; mais il était déjà attaqué de la maladie dont il mourut à l'âge de quarante-sept ans.

En publiant cette notice de Turgot, Dupont de Nemours l'a fait précéder d'un préambule où il montre ce qu'avaient de commun les idées de Gournay et celles de Quesnay, avec la nuance qui les distinguait.

« Vers 1750, dit-il, deux hommes de génie, observateurs judicieux et profonds, animés d'un même amour pour la patrie et pour l'humanité, M. Quesnay et M. de Gournay, s'occupèrent avec suite de savoir si la nature des choses n'indiquerait pas une science de l'économie politique. Ils l'abordèrent par des côtés différents et arrivèrent au même résultat. Tant qu'ils ont vécu, ils ont été entièrement d'accord sur les moyens de faire prospérer l'agriculture, le commerce et les finances, d'augmenter le bonheur des nations, leur population, leurs richesses, leur importance politique. M. de Gournay, fils de négociants et ayant été longtemps négociant lui-même, avait reconnu que les fabriques et le commerce ne pouvaient fleurir que par la liberté et par la concurrence. Il en tira cet axiome : *Laissez faire, laissez passer*. M. Quesnay, né dans une ferme, fils d'un propriétaire cultivateur habile et d'une mère dont l'esprit distingué secondait parfaitement l'administration de son mari, tourna plus particulièrement ses regards vers l'agriculture. Les deux aspects sous lesquels M. Quesnay et M. de Gournay avaient considéré les principes de l'administration publique, et dont ils inféraient exactement

la même théorie, ont formé, si l'on peut ainsi dire, deux écoles fraternelles qui n'ont eu l'une pour l'autre aucun sentiment de jalousie et qui se sont réciproquement éclairées. De celle de M. de Gournay sont sortis M. de Malesherbes, M. l'abbé Morellet, M. Herbert, M. Trudaine de Montigny, M. d'Invaux, M. le cardinal de Boisgelin, M. de Cicé, archevêque d'Aix, M. d'Angeul, le docteur Price, le doyen Josias Tucker, et quelques autres. Celle de M. Quesnay a eu pour principaux membres M. le marquis de Mirabeau, M. Abeille, M. de Fourqueux, M. Bertin, Dupont de Nemours, M. le chancelier de Lithuanie, comte Chreptowicz, M. l'abbé Baudeau, MM. Le Trosne, Saint-Péravy, de Vauvilliers, et dans un plus haut rang, Monseigneur le Margrave, aujourd'hui grand-duc de Bade, et l'archiduc Léopold, depuis empereur, qui a si longtemps et si heureusement gouverné la Toscane. M. Lemercier de la Rivière et M. l'abbé Baudeau ayant été tous deux de cette école y ont fait une branche particulière ; à cette branche appartient l'empereur Joseph II. Entre les deux écoles, profitant de l'une et de l'autre, se sont élevés quelques philosophes éclectiques à la tête desquels il faut placer M. Turgot et le célèbre Adam Smith. »

Les deux écoles signalées par Dupont de Nemours ont pour principe commun la liberté du travail ; mais Gournay s'en tient là, tandis que Quesnay va plus loin et construit tout un système sur la prééminence de l'agriculture et l'importance sociale du produit net. La doctrine de Gournay, plus irréprochable, plus simple, plus claire, se compose d'un mot : liberté ; celle de Quesnay plus obscure, plus compliquée, plus contestable, est aussi plus pénétrante et plus profonde. Dupont donne à Gournay des disciples importants. Il suffit de nommer Malesherbes. Nous reviendrons sur l'abbé Morellet. Herbert a publié un excellent traité sur la liberté du commerce des grains qui précéda les écrits de Quesnay. Trudaine de Montigny, fils du célèbre directeur des ponts et chaussées, partageait toutes les idées de son père et n'aurait dû être cité qu'après lui. M. d'Invaux a été contrôleur général des finances pendant l'administration du duc de Choiseul. Le cardinal de Boisgelin est devenu un des membres les plus influents de l'ordre du clergé à l'assemblée constituante. M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, puis d'Aix, a été garde des sceaux dans le premier ministère de Necker. La liste des disciples de Quesnay mérite plus exactement le nom d'école ; par l'ensemble et l'ardeur de leurs prédications, ils ont passé dans leur temps pour une secte. Ils s'appelaient et on les appelait, les *économistes* ; on les appelle aujourd'hui les *physiocrates*, du nom que leur a donné Dupont de Nemours.

L'abbé Baudeau, un des plus actifs, était né à Amboise en 1730. Destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, il appartenait à la congrégation des chanoines réguliers de Chancelade et y professait la théologie quand il fut appelé à Paris par ses supérieurs. Là se décida sa vocation pour les études économiques et politiques. Vers la fin de 1765, il fonda un recueil périodique sous ce titre : *Éphémérides du citoyen, ou chronique de l'esprit national*. M. de Tocqueville a fort bien remarqué que dans beaucoup d'écrits de ce temps on reconnaît déjà la langue d'une société nouvelle. Ces mots de *citoyen* et d'*esprit national*, en plein règne de Louis XV, indiquent à eux seuls une révolution commencée. Dans ce même temps paraissait le *Journal de l'Agriculture, du Commerce et des Finances*, fondé aussi en 1765 et dirigé par Dupont de Nemours. Une polémique s'établit entre les deux recueils ; l'abbé Baudeau soutint d'abord dans le sien des idées contraires aux économistes, mais par un rare exemple de bonne foi il se laissa convaincre par ses adversaires. Quand Dupont fut contraint de quitter son journal, le recueil de Baudeau devint l'organe de l'école, et à cette occasion il prit pour second titre : *Bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques*, appellation plus remarquable encore que la précédente. Les *Éphémérides* se publièrent tous les mois, de janvier 1767 à mai 1772, elles reparurent en 1775, après une interruption de trois ans, pour appuyer le ministère de Turgot, et cessèrent définitivement de paraître l'année suivante, quand Turgot quitta les affaires. Elles portaient pour épigraphe ce vers d'Horace : *Quid pulchrum, quid turpe, quid utile, quid non ?*

Les premières *Éphémérides* ayant duré cinq ans et trois mois formèrent une collection de 63 volumes in-12 ; les secondes ne durèrent que dix-huit mois. La lecture de ces 80 volumes est encore aujourd'hui instructive. Il y a surtout une question qui domine toutes les autres, celle de la liberté du commerce des grains. Elle revient en quelque sorte à toutes les pages, avec une surabondance de faits et d'arguments. Grâce aux écrivains des *Éphémérides*, cette question eut la vogue pendant quelque temps. « Vers 1750, dit Voltaire, (il anticipe de quelques années), la nation, rassasiée de vers, de tragédies, de comédies, d'opéras, de romans, d'histoires romanesques, de réflexions morales plus romanesques encore, et de disputes théologiques sur la grâce et sur les convulsions, se mit à raisonner sur les blés. On oublia même les vignes pour ne parler que de froment et de seigle. On écrivit des livres utiles sur l'agriculture ; tout le monde les lut, excepté les laboureurs. Des gens de beaucoup d'esprit et d'une bonne volonté sans intérêt, avaient écrit avec autant de sagacité que de courage en faveur de la liberté illimitée du commerce des grains.

Des gens qui avaient autant d'esprit et des vues aussi pures, écrivirent dans l'idée de limiter cette liberté. » Les économistes avaient eu d'abord un plein succès ; le gouvernement avait rendu deux édits, l'un en 1763 pour la libre circulation des grains à l'intérieur, l'autre en 1764 pour la libre exportation. L'importation étant déjà libre et même encouragée, ces deux édits donnaient ce qui manquait à la liberté du commerce, mais ils rencontrèrent dans les préjugés une vive résistance. Le malheur voulut qu'ils fussent suivis de plusieurs années de mauvaises récoltes ; les prix montèrent, et on ne manqua pas d'attribuer la cherté à la liberté d'exportation. En réalité, les économistes voulaient obtenir une hausse sur le prix moyen, conformément aux idées de Quesnay, mais ils ne voulaient pas des prix de disette. Ils fondèrent les *Éphémérides* pour se défendre. Ils eurent beau prouver par des chiffres que l'exportation n'avait pas pu exercer sur les cours une influence sensible ; le déchaînement devint tel que le gouvernement se vit dans la nécessité de rapporter l'édit de 1764. Cet échec porta un coup fatal à l'école. La lutte assourdissante entre les opinions opposées fatigua les esprits. « Le résultat fut, ajoute Voltaire, que les lecteurs ne surent plus où ils en étaient ; la plupart se remirent à lire des romans. » C'était en effet beaucoup pour le public français qu'une attention de quelques années sur un sujet si sérieux. Les économistes prêtèrent le flanc par leurs éternelles répétitions, par leur imperturbable assurance, par leur attachement malencontreux à deux ou trois idées fausses ou obscures. Après les avoir écoutés un moment comme des oracles, on décida qu'ils étaient des rêveurs, et qui pis est, des rêveurs ennuyeux.

Le plus important des écrits de l'abbé Baudeau est intitulé : *Introduction à la Philosophie économique, ou analyse des États policés*. Il parut en 1771. « Le corps de doctrine, est-il dit dans l'avant-propos, auquel cet ouvrage doit servir d'introduction, est celui de mes maîtres, le marquis de Mirabeau, si célèbre sous le nom d'*Ami des hommes*, et le docteur Quesnay, que j'ai nommé le *Confucius d'Europe*, nom trop bien mérité pour qu'il ne lui soit pas confirmé par son siècle et par la postérité, comme il l'est déjà par une école nombreuse et zélée pour le bien de l'humanité, qui se glorifie de l'avoir pour chef. Honoré des bontés de ces premiers maîtres, je n'ai rien tant à cœur que de répandre le plus qu'il est possible la connaissance de leurs principes. Ils forment une vraie science, qui ne le cède pas à la géométrie même par la conviction qu'elle porte dans les âmes, et qui surpasse certainement toutes les autres par son objet, puisque c'est le plus grand bien-être, la plus grande prospérité de l'espèce humaine sur la terre. » Après une pareille profession de foi, on comprend ce que doit être le livre ; l'auteur se borne à un exposé

méthodique de la doctrine de Quesnay, et malheureusement il insiste avant tout sur la nécessité d'un pouvoir unique chargé de la triple fonction d'enseigner, de protéger et d'administrer, et qu'il appelle en termes plus sonores qu'élégants, *l'autorité enseignante, protégeante et administrante*.

Dans un autre de ses écrits, Baudeau essaie de donner une explication du fameux *Tableau économique*. Il s'adresse à une femme qu'il ne nomme pas ; son style s'assouplit et prend une certaine grâce, ses développements deviennent ingénieux et quelquefois piquants, mais quoi qu'il fasse, il ne parvient pas à éclaircir l'énigme. Une autre fois, il entreprend d'expliquer le mot de *classe stérile* appliqué à l'industrie et au commerce, et il ne prouve qu'une chose, c'est qu'on aurait mieux fait de l'abandonner. « Le nom de classe stérile, dit-il, ne signifie point classe inutile, encore moins classe nuisible, comme l'ont cru les esprits ardents et superficiels ; il signifie seulement classe non productive, c'est-à-dire qui ne travaille pas immédiatement à multiplier les productions naturelles, classe qui ne fait pas à ses frais les avances de l'agriculture. Certes ce sont trois classes utiles que la culture qui fait produire à la terre les matières brutes, que la façon qui les rend plus propres aux jouissances des hommes, que le négoce qui les met à la portée de ceux qui les désirent et peuvent les payer, mais ces trois classes ne sont pas les mêmes. Les dépenses et les travaux agricoles se font pour la production des matières brutes ; on a donc raison de les appeler travaux productifs. Façonner et produire sont deux ; on ne façonne les matières brutes qu'après qu'elles ont été produites, rien n'est plus évident. Postérieurement à la récolte, les manufacturiers, les ouvriers, s'emparent des matières, les taillent, les rognent, les plient, les arrangent de manière à les faire consommer ; les négociants les achètent, les portent, les vendent au consommateur, et celui-ci les use et les détruit. Qu'on cherche un autre mot dans la langue qui signifie non productif, l'auteur du *Tableau économique* est tout prêt à l'adopter ; ce ne sont pas les mots, ce sont les choses qui occupent son génie. »

On aime mieux suivre l'abbé Baudeau quand il sort de ces querelles de mots pour traiter des questions pratiques. Ses nombreux articles sur la liberté du commerce, sur les conditions du développement agricole, sur l'assiette et la quotité des impôts, sur les dangers du luxe public et privé, sur les funestes effets des emprunts publics, portent la lumière dans des questions restées jusqu'alors obscures. Il eut même, dans ses attaques contre les monopoles, un succès positif. Le gouvernement avait fondé une institution financière connue sous le nom de *Caisse de Poissy*, destinée à faire aux

bouchers de la capitale l'avance des fonds nécessaires à l'achat du bétail sur les marchés ; cette caisse, investie de grands privilèges, à la charge de payer à l'État une redevance annuelle, profitait de son monopole pour prêter aux bouchers à des taux excessifs. Baudeau la dénonça sans ménagement. Les fermiers de la caisse se prétendirent insultés et portèrent plainte à la justice ; ils confièrent leur défense au célèbre avocat Gerbier. Baudeau ne se laissa pas intimider ; il plaida lui-même sa cause et la gagna. Grimm, qui n'est pas suspect de partialité, raconte ainsi le fait : « Son plaidoyer dura deux audiences et fut singulièrement applaudi ; c'est peut-être la première fois que la confrérie des *économistes* a su mettre les rieurs de son côté (ce qui était la grande affaire au XVIII^e siècle), M. Gerbier vit le public si mal disposé en sa faveur après la dernière audience, qu'il supplia les juges de remettre l'affaire à huitaine, ce qui ne l'empêcha d'être hué que huit jours plus tard. L'affaire fut renvoyée hors de cour ainsi que l'avait demandé l'abbé Baudeau ; les frais furent compensés entre les deux parties. Cette sentence fut reçue avec de grands applaudissements, et frère Baudeau fut ramené chez lui dans une espèce de triomphe, suivi de tous les bouchers mécontents de la caisse, de plusieurs frères de l'ordre et de toute la population du palais. »

Pendant la réaction qui suivit la chute de Turgot, l'abbé Baudeau, qui avait chaudement soutenu le ministre disgracié, reçut l'ordre de garder le silence sur toutes les matières d'administration. Il ne tint pas compte de cette défense, une lettre de cachet l'exila à Riom. Quand Necker publia son livre sur l'*Administration des finances*, il reparut pour l'attaquer avec plus d'animosité que de raison. Il avait des connaissances très variées et publia, outre ses travaux économiques, un écrit paradoxal intitulé : *Mémoire à consulter pour les anciens druides contre M. Bailly*, où il exaltait outre mesure les connaissances astronomiques des druides.

L'abbé Roubaud, auteur du *Dictionnaire des synonymes*, a été un des principaux collaborateurs du journal de l'école ; il fut exilé en même temps que Baudeau, car ces partisans du pouvoir absolu n'hésitaient pas à se faire exiler pour leurs idées ; Necker le fit rappler l'année suivante. Il a publié des *Considérations sur les colonies* et des *Représentations aux magistrats pour la liberté du commerce des grains*. À propos de son nom, un plaisant disait : « Quand j'entends nommer ces économistes, il me semble que j'entends appeler une meute de chiens de chasse, Baudeau, Roubaud, Turgot, Mirabeau ! » C'est avec des plaisanteries de cette force qu'on a fait beaucoup de mal aux idées économiques.

Lemercier de La Rivière a été plus mêlé que les précédents aux affaires pratiques, sa vie s'est partagée entre ses travaux d'écrivain et

les devoirs de l'administration et de la magistrature. « L'homme que Quesnay estimait le plus, dit Mme du Hausset, était M. de La Rivière, conseiller au parlement, qui a été intendant de la Martinique ; il le regardait comme l'homme du plus grand génie, et croyait que c'était le seul propre à bien administrer les finances. » Ce jugement du maître a fait loi pour les disciples, Dupont de Nemours entre autres ne parle jamais de La Rivière que dans les termes les plus enthousiastes. Cette grande admiration lui a fait beaucoup de tort. Son principal livre : *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, parut en 1767. À ce titre pompeux répondaient des développements encore plus solennels. Il n'en fallait pas davantage pour un public moqueur et frivole ; le ridicule s'empara de l'auteur et du livre. Ils méritaient l'un et l'autre un meilleur sort, car le livre contenait la démonstration de l'idée la plus profonde de Quesnay, et l'auteur était digne par son caractère et par ses services du respect de ses contemporains.

Il était entré à l'âge de vingt-sept ans au parlement de Paris comme conseiller à la première chambre des enquêtes. Dix ans après il fut désigné pour remplir les fonctions difficiles d'intendant de justice, police, finances et marine, à la Martinique. La France était engagée contre l'Angleterre dans une guerre maritime. En arrivant à la Martinique, il trouva l'île épuisée par un siège récent, sans vivres, sans armes, sans argent. Il parvint à emprunter, en son propre nom, plusieurs millions, et releva par sa fermeté les courages abattus, mais sans réussir à sauver la colonie. Les Anglais reparurent avec des forces supérieures, et la Martinique, abandonnée par la métropole, fut obligée de capituler. Dans cette extrémité, La Rivière montra encore une fécondité de ressources, une générosité, une abnégation, qui firent l'admiration des Anglais eux-mêmes. En sacrifiant sa propre fortune, il sauva tout ce qui pouvait être sauvé des propriétés publiques ; il en fut remercié à son retour en France, mais non indemnisé.

La Martinique nous fut rendue par la paix de 1763, La Rivière repartit pour y reprendre ses fonctions d'intendant. Il la trouva plus ruinée que jamais par les exactions des Anglais, dévastée, dépeuplée, manquant de tout. Il entreprit hardiment de la relever en lui appliquant les principes de liberté commerciale qu'il avait puisés à l'école de Quesnay. Il admit les vaisseaux anglais, à défaut des français, à importer dans la colonie les marchandises dont elle avait besoin et à exporter ses produits. Les préjugés et les intérêts froissés se soulevèrent contre lui dans les bureaux du ministère, il fut révoqué. Son ordre de rappel ne le trouva pas à la Martinique ; il en était parti après un an de séjour, pour essayer de rétablir en France sa santé

détruite par le climat. Dès qu'il fut en état de tenir la plume, il défendit son administration dans un mémoire au ministre ; plusieurs copies de ce mémoire ayant été répandues dans le public, le gouvernement ne lui pardonna pas cette infraction aux règles hiérarchiques. Jusqu'à la fin du règne de Louis XV, il resta sans emploi et consacra ses loisirs à écrire son livre.

Mme du Hausset cite de lui un mot qui fait honneur à sa perspicacité : « Un jour, dit-elle, M. de Marigny (frère de Mme de Pompadour) était chez Quesnay. Le marquis de Mirabeau entra, et M. de La Rivière. — Ce royaume, dit Mirabeau, est bien mal ; il n'y a ni sentiments énergiques ni argent pour y suppléer. — Il ne peut être régénéré, dit La Rivière, que par une conquête comme la Chine, ou par quelque grand bouleversement ; mais malheur à ceux qui s'y trouveront, *le peuple français n'y va pas de main morte*. Ces paroles me firent trembler, et je m'empressai de sortir. M. de Marigny en fit de même, sans avoir l'air d'être affecté de ce qu'on disait. — Vous avez entendu, me dit-il, mais ne craignez rien ; rien n'est répété de ce qui se dit chez le docteur ; ce sont d'honnêtes gens, quoique un peu chimériques. »

L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques, que Dupont de Nemours appelle un ouvrage *sublime*, a le même défaut que l'*Introduction* de l'abbé Baudeau. L'auteur y insiste trop sur la partie contestable des idées du maître ; la théorie du gouvernement d'un seul qui n'était chez Quesnay qu'un détail, devient presque chez ses disciples le principe dominant. Dupont de Nemours dit que Baudeau et La Rivière formaient une branche à part dans l'école de Quesnay, et en effet, ils ont l'un et l'autre poussé très loin sur ce point l'amour du principe. La Rivière distingue bien entre ce qu'il appelle le *despotisme légal* et le *despotisme arbitraire* ; autant il vante l'un, autant il repousse l'autre ; mais qu'est-ce qu'un despotisme qui n'est pas arbitraire ? ce n'est plus un despotisme. À propos de l'impôt unique, il s'attache à démontrer que la *puissance législative et exécutrice*, dont il ne fait qu'une seule puissance contrairement aux idées de Montesquieu sur la division des pouvoirs, est *copropriétaire* de toutes les terres et a droit à ce titre à une part du produit net ; idée assez juste au fond, mais qui perd beaucoup à se présenter avec cette rigueur et qui répugne surtout par les conséquences qu'on peut en tirer. Quelle est la proportion de cette copropriété ? Est-elle du quart, de la moitié, des trois quarts ? La propriété privée peut finir par disparaître en s'absorbant dans la propriété publique. À part cet excès regrettable, La Rivière développe avec force la théorie principale de Quesnay ; il a pris pour épigraphe ces mots de Malebranche, déjà cités et commentés par le marquis de Mirabeau : « L'ordre est la loi inviolable

des esprits, et rien n'est réglé s'il n'y est conforme. » Au moment où les écrits de Rousseau répandaient cette funeste doctrine que la société repose sur des conventions que la volonté humaine a faites et qu'elle peut par conséquent défaire, l'école de Quesnay cherchait dans la nature de l'homme une base invariable et inébranlable. « Propriété, sûreté, liberté, disait La Rivière en concluant, voilà tout l'ordre social ; le droit de propriété est un arbre dont toutes les institutions sont les branches. »

Partant de là, il s'élevait contre le sens que l'usage donnait et donne encore au mot *loi* : « On doit remarquer, disait-il, que le terme de faire des lois est une façon de parler fort impropre, et on ne doit point entendre par cette expression le droit et le pouvoir d'imaginer, d'inventer et d'instituer des lois positives qui ne soient pas déjà faites, c'est-à-dire qui ne soient pas des conséquences naturelles de l'ordre essentiel de la société. » La conséquence de ce simple aperçu, c'est qu'il y a peu de lois écrites à faire et beaucoup à défaire, en laissant aux hommes le plus possible l'usage de leur liberté naturelle. « Les lois, avait déjà dit Montesquieu, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. » Après avoir donné cette définition, Montesquieu s'en écartait dans le reste de son livre. La Rivière s'y attachait et en déduisait toute sa théorie.

Nous trouvons à son sujet, dans les mémoires contemporains, une anecdote assez piquante. L'impératrice de Russie, Catherine II, songeait à rédiger un code de lois pour son vaste empire. Elle chargea le prince Galitzin, son ambassadeur à Paris, de lui indiquer un philosophe dont les lumières pussent lui être utiles. Le prince, grand admirateur de La Rivière, le désigna ; celui-ci partit avec empressement pour Saint-Pétersbourg, mais n'y trouva pas l'impératrice, qui était à Moscou, lieu fixé pour la réunion des députés des provinces appelés à discuter le nouveau code. Catherine revint de Moscou de fort mauvaise humeur ; elle avait abandonné ses idées de réforme en les voyant accueillies avec trop d'empressement. La Rivière s'était lui-même ruiné dans l'esprit de l'impératrice en prenant sa mission trop au sérieux, il n'en obtint qu'une courte audience. — « Monsieur, lui dit-elle brusquement, pourriez-vous m'indiquer le meilleur moyen de gouverner un État ? — Madame, il n'y en a qu'un, c'est d'être juste, c'est-à-dire de maintenir l'ordre et de faire suivre les lois. — Mais sur quelles bases convient-il d'appuyer les lois d'un empire ? — Il n'y a qu'une base, madame, la nature des choses et des hommes. — Fort bien ; mais, quand on veut donner des lois à un peuple, quelles règles peuvent indiquer celles qui lui conviennent le mieux ? — Donner ou faire des lois, madame, c'est une tâche que Dieu n'a laissée à personne. Qu'est-ce que l'homme

pour se croire capable de dicter des lois ? — À quoi réduisez-vous donc la science du gouvernement ? — À bien étudier, à reconnaître et à maintenir les lois que Dieu a manifestement gravées dans l'organisation des hommes lorsqu'il leur a donné l'existence ; vouloir aller plus loin serait un grand malheur et une entreprise destructive. — Monsieur, je suis bien aise de vous avoir entendu, je vous salue le bonjour. »

Après ce dialogue, l'impératrice et le philosophe se séparèrent fort mécontents l'un de l'autre. Catherine écrivit à Voltaire : « Il nous supposait marcher à quatre pattes, et très poliment il s'était donné la peine de venir pour nous redresser sur nos pieds de derrière. » On s'égaya beaucoup aux dépens du réformateur éconduit.

La fin de sa vie fut digne du commencement. Quand éclata le coup d'État du chancelier Maupeou, il fut désigné pour faire partie du nouveau parlement et refusa. C'était la troisième fois que son amour pour le pouvoir absolu était mis à une rude épreuve. Le chancelier irrité ne vit plus en lui qu'un ennemi et arma contre sa résistance toute la sévérité du roi. On éluda, sous les plus frivoles prétextes, de lui tenir compte des dettes qu'il avait contractées dans son intendance pour le service public, on lui refusa la pension qui lui était due. Le ministre eut beau lui faire entendre que ces injustices seraient réparées s'il acceptait le siège offert ; il persista dans son refus et consentit à se laisser traiter en rebelle plutôt que de céder. La mort de Louis XV put seule mettre un terme à cette persécution ; il reçut de Louis XVI pleine satisfaction et fut nommé commissaire-général des ports et arsenaux de marine dans les colonies. La Révolution venue, il perdit de nouveau ses emplois, mais ne renonça pas à travailler pour son pays. Il écrivit, en 1789 et 1790, plusieurs brochures politiques et financières, et en 1792, quand tout s'écroulait autour de lui, il eut encore le courage de publier une sorte de roman politique en deux volumes, intitulé : *l'Heureuse nation ou relation du gouvernement des Féliciens, peuple souverainement libre et heureux sous l'empire absolu des lois*. Il prenait bien son temps. Il avait soixantedouze ans, et ce qu'on avait appelé « les simplicités de M. de La Rivière » n'avaient fait que s'accroître avec l'âge. La Révolution dédaigna un si chimérique adversaire ; il mourut en 1794 sans avoir été inquiété.

Le Trosne était né à Orléans en 1728. Son père, juge au bailliage, le destina de bonne heure à la magistrature. Il étudia le droit sous le célèbre Pothier, alors professeur à l'université d'Orléans, et se distingua dès l'âge de vingt-deux ans par une thèse latine sur les rapports du droit naturel et du droit civil. Nommé avocat du roi au présidial d'Orléans, il remplit ces fonctions pendant vingt ans et écrivit en

cette qualité plusieurs discours, un entre autres sur la justice criminelle, où il s'élevait avec force contre la torture. Il s'enrôla parmi les économistes et prit une part active à la rédaction de leur journal ; ce fut, dit-on, une lettre où il discutait les avantages prétendus de la balance du commerce, qui ouvrit les yeux à l'abbé Baudeau et le convertit à l'école de Quesnay. Un de ses écrits se distingue par un tour de plaisanterie ironique analogue à celui des futurs pamphlets de Franklin et de Bastiat. À ceux qui voulaient réserver le transport des grains français au pavillon national, il répondit par une *Requête des rouliers d'Orléans à l'effet d'obtenir le privilège exclusif de la voiture des vins de l'Orléanais*, qui ressemble beaucoup pour la forme à la fameuse « Pétition des fabricants de bougies, chandelles, lampes, chandeliers, réverbères, mouchettes, éteignoirs, et des producteurs de suif, huile, résine, alcool, et généralement de tout ce qui concerne l'éclairage, contre la lumière du soleil. »

Son traité de *l'Intérêt social, par rapport à la valeur, à la circulation, à l'industrie et au commerce intérieur et extérieur*, parut en 1777. On y trouve, outre les innombrables redites familières aux disciples de Quesnay, plusieurs développements nouveaux, une théorie de la valeur à peu près complète, où apparaît la distinction entre la valeur en usage et la valeur en échange, qui allait être élucidée par Adam Smith, et une théorie non moins remarquable de la circulation et de la fonction de l'argent dans les échanges. Mais l'œuvre capitale de Le Trosne, c'est son *Traité de l'administration provinciale et de la réforme de l'impôt*. Quoique publié seulement en 1779, ce livre a été écrit en 1775, sous le ministère de Turgot. Une circonstance lui donne date certaine. La chambre de commerce de Toulouse, à l'occasion du sacre et du couronnement du roi, avait ouvert un concours sur une question d'économie politique ; le prix, qui consistait en une statuette de Cérès en argent, devait être décerné par l'Académie des sciences de cette ville. Ce fut le mémoire de Le Trosne qui l'obtint. Après la chute de Turgot, le mémoire couronné resta quelque temps dans l'ombre ; quand Necker arriva au ministère, Le Trosne jugea le moment favorable pour le publier. On peut le regarder comme le dernier mot de l'école physiocratique à la veille de la Révolution. Entre autres critiques sévères sur les institutions existantes, l'auteur y parlait à plusieurs reprises du *brigandage de la justice* ; le mot était vif et même excessif, surtout de la part d'un magistrat, mais alors on ne ménageait pas les termes.

Dans ce livre, Le Trosne reprend l'idée mise en avant par le marquis de Mirabeau trente ans auparavant, et qui venait de recevoir de Necker un commencement d'exécution par l'établissement d'une assemblée provinciale dans le Berry ; son plan s'éloigne de celui de

Necker pour se confondre avec celui qu'avait rédigé Dupont de Nemours sous les yeux de Turgot. On y retrouve la disparition des ordres, l'établissement des assemblées de district, l'institution d'un *conseil national* nommé par les assemblées provinciales, tandis que Necker n'avait pas voulu demander à Louis XVI tant de changements à la fois. Ces distinctions avaient sans doute leur importance, mais Turgot et ses amis auraient mieux fait de moins insister, dès qu'on leur donnait satisfaction sur le fond des choses. Cette querelle entre les promoteurs des assemblées provinciales fut certainement une des causes qui firent ajourner l'application générale du principe, malgré l'incontestable succès des deux assemblées du Berry et de la Haute-Guyenne, et on eut le malheur de perdre dix ans.

Pour la réforme de l'impôt, Le Trosne accordait quelques concessions. Il continuait à soutenir en principe l'impôt unique sur le sol ; mais en réalité il remplaçait les impôts indirects par plusieurs taxes. Au lieu de la gabelle, il mettait un impôt sur les marais salants ; au lieu des aides, un impôt sur les vignes ; il conservait les douanes extérieures, n'établissait sur les propriétaires fonciers qu'un troisième vingtième, et créait un impôt personnel de supplément. Du reste, il transformait la taille en un impôt *réel* qui n'admettait plus de privilèges, supprimait la dîme ecclésiastique et la corvée pour les chemins, rachetait les offices et les droits féodaux, et partageait la dette publique entre les provinces au prorata de leur richesse et de leur population. C'était alors une préoccupation générale que le remboursement de la dette ; Le Trosne pensait que le plus sûr était de confier à chaque administration provinciale la tâche d'en éteindre une partie, en leur laissant le choix des moyens. L'idée pouvait être bonne en soi, mais elle venait mal à propos. La France s'engageait dans la guerre d'Amérique, et la dette publique, au lieu de décroître, allait s'augmenter rapidement. Le Trosne mourut à Paris en 1780. Le succès de son livre se soutint après sa mort, on en fit une nouvelle édition en 1788.

Abeille, né en 1719 et mort en 1807, avait commencé sa carrière comme secrétaire de la société d'agriculture de Bretagne, instituée par les États de cette province ; il publia en cette qualité, en 1761 et 1762, deux volumes d'*Observations*. Il vint ensuite à Paris où il écrivit plusieurs brochures sur la liberté du commerce des grains. L'influence de ses amis le fit nommer inspecteur-général des manufactures et secrétaire du bureau du commerce. En 1789, il fut chargé par la société d'agriculture de Paris de rédiger le mémoire qu'elle adressa à l'assemblée nationale *sur les abus qui s'opposent aux progrès de l'agriculture*, un des documents les plus importants qui nous restent de cette époque. Quand l'assemblée nationale consulta la société sur

la question délicate du domaine congéable, il rédigea encore la réponse. L'école économique finissait comme elle avait commencé, par des services rendus à l'agriculture nationale.

MM. Bertin et de Fourqueux que Dupont de Nemours met au nombre des disciples de Quesnay, ont été tous deux contrôleurs généraux des finances, à des époques très différentes. Bertin, nommé ministre sous Louis XV, en 1759, après avoir été intendant de Lyon, signala son administration par plusieurs mesures utiles. Il fonda la société d'agriculture de Paris et l'école vétérinaire de Lyon, ce fut lui qui eut l'honneur de nommer Turgot intendant. Il prépara les deux célèbres édits sur le commerce des grains qui parurent sous l'administration de son successeur et qui furent considérés comme le triomphe de l'école économique. M. de Fourqueux, longtemps conseiller d'État, ne fut appelé au contrôle général par Louis XVI qu'après la retraite de Calonne, en 1787, au moment où l'état des esprits rendait tout gouvernement impossible.

La liste dressée par Dupont de Nemours n'est pas d'ailleurs complète. On n'en finirait pas si l'on entreprenait de citer tous les écrivains de ce temps qui se rattachaient par un lien plus ou moins étroit à l'école de Quesnay. Parmi eux il est impossible de passer sous silence Condillac et Condorcet. Le livre publié par Condillac en 1770 : *Du commerce et du gouvernement considérés relativement l'un à l'autre*, lui a été évidemment inspiré par la lecture des physiocrates. Il s'y élève contre la thèse de l'improductivité de l'industrie, mais à tous les autres égards il conclut comme eux ; il se déclare partisan de la liberté commerciale la plus complète et va même jusqu'à soutenir l'impôt unique sur le sol. Ce traité se distingue par les mêmes qualités de style et d'analyse que ses autres écrits, on y trouve une élégance, une précision et une clarté qui manquaient trop souvent aux économistes de profession. Condorcet a écrit une *Vie de Turgot* où il adopte toutes les opinions du plus illustre apôtre des idées économiques, et il a pris la défense des physiocrates contre Voltaire dans les notes qu'il a mises à l'édition de Kehl. C'est de lui qu'est cette phrase caractéristique : « Ceux qui ont dit les premiers que les principes de l'administration des États devaient être les mêmes dans les monarchies et dans les républiques, ont été utiles aux hommes en leur apprenant que le bonheur était plus près d'eux qu'ils ne pensaient, et que ce n'est pas en bouleversant le monde, mais en l'éclairant, qu'ils peuvent espérer de trouver le bien-être et la liberté. » Condorcet lui-même aurait bien dû conformer un peu plus à ce jugement sa conduite politique.

Ajoutons encore à cette liste Boncerf et Lavoisier. Boncerf est cet ami de Turgot dont la brochure sur les *Inconvénients des droits*

féodaux fut condamnée par le Parlement à être brûlée par la main du bourreau. L'auteur aurait été décrété de prise de corps, si le roi, poussé par Turgot, n'avait pas ordonné au Parlement de s'arrêter. L'écrit de Boncerf, traduit dans toutes les langues, lui valut les félicitations de Voltaire ; il y proposait le rachat général des droits féodaux et invitait le roi à prendre l'initiative de cette grande mesure. Plus tard, il écrivit un mémoire sur cette question : *Quelles sont les causes de la désertion des campagnes et quels sont les moyens d'y remédier ?* Ses autres travaux traitaient d'améliorations rurales, comme l'assainissement de la vallée d'Auge en Normandie, et la plantation des landes de Champagne en arbres verts. Rien ne manque à la gloire de Lavoisier. L'illustre créateur de la chimie était encore un financier habile, un économiste éminent et même un bon agriculteur ; il avait une ferme près de Blois, dont il dirigeait lui-même l'exploitation. Administrateur de la Caisse d'escompte, membre actif de l'assemblée provinciale d'Orléans, on le trouve partout où il y avait du bien à faire. L'Assemblée constituante le nomma commissaire de la trésorerie, et il remit en cette qualité au comité de l'imposition un aperçu de la *Richesse territoriale du royaume*, excellent essai de statistique agricole, où il traçait le plan d'un travail plus complet et plus étendu.

Tenons-nous en là, quoi qu'il y eût encore bien des noms à citer ; nous raconterons à part la vie de Turgot et celle de Dupont de Nemours.

Après avoir passé en revue les principaux adeptes de l'école, il faut dire un mot de leurs adversaires. Un des premiers en date est Forbonnais ; il écrivit contre eux en 1767 une réfutation en deux volumes sous le titre d'*Observations économiques*. Leurs écrits lui avaient déplu par la forme beaucoup plus que par le fond, et l'épigraphe de son livre : *Est modus in rebus*, résume parfaitement sa pensée. « Les métaphysiciens, enivrés de leurs sublinités, se pressent trop, disait-il, de prétendre orgueilleusement que le monde peut être gouverné avec des syllogismes. » Il s'en prenait surtout à la *Philosophie rurale* du marquis de Mirabeau qui venait de paraître ; le hautain marquis avait dit de ses adversaires qu'ils *bêlaient* ; le mot était peu poli, et Forbonnais le relevait avec raison. Mais emporté lui-même par la polémique, il se grossissait la différence entre ses propres opinions et celles des économistes. Très attaché à l'agriculture, il avait avec eux beaucoup d'idées communes.

Grimm a exprimé un jugement sévère et même injurieux. Voici ce qu'il écrivait dans sa correspondance, le 1^{er} janvier 1770. « Il s'est élevé, depuis quelque temps, dans le sein de cette capitale, une secte d'abord aussi humble que la poussière d'où elle est formée, aussi

pauvre que sa doctrine, aussi obscure que son style, mais bientôt impérieuse et arrogante : elle a pris le titre de *philosophes économistes*. Plusieurs de nos frères sont soupçonnés d'avoir en secret quelques propensions pour les pauvretés de cette secte, et de penser à faire cause commune avec cette foule de têtes creuses qui ont répandu depuis quelque temps une teinte si sombre, si ennuyeuse, sur ce royaume, que si le ciel nous eût retiré le paraclet de Ferney, nous serions infailliblement tombés dans le spleen, dans la jaunisse, dans la consommation, dans un état, en un mot, pire que la mort. Je sais ce que l'on dit pour justifier cette faiblesse ; ces sectaires sont d'honnêtes gens, le zèle du bien public les possède et les embrase. Suffit-il d'avoir du zèle sans lumières pour se mêler de gouverner les États et de diriger ceux qui y président ? Qu'on ne dise pas que l'ennui qu'ils causent les a empêchés d'être dangereux. Plus ils ont été plats, plus le nombre de leurs partisans s'est grossi de tout ce qu'il y a d'esprits communs et plats en France, soit dans la capitale, soit dans les provinces. Plus ils ont pris insensiblement le ton décisif et clabauder, plus les bons esprits et même les esprits supérieurs ont commencé à les craindre. » En parlant ainsi, Grimm se croyait lui-même fort léger, il n'était que prétentieux et superficiel.

Mably entra plus sérieusement en lice par ses *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1768). On voit par ce titre qu'il voulait surtout répondre à l'ouvrage de La Rivière ; sa réponse portait sur le point le plus solide de la doctrine, la théorie du droit de propriété. « Je ne puis, disait-il, abandonner cette idée agréable de la communauté des biens. Supposons qu'il se présente une occasion où le législateur soit le maître de donner à ses citoyens les idées qu'il voudra ; pensez-vous qu'il dût alors s'occuper plus de la culture des fruits de la terre que de la culture des qualités sociales ? Je crois deviner votre réponse et j'en conclus que, quand la propriété foncière serait plus favorable à la reproduction des richesses qu'elle ne l'est en effet, il faudrait encore préférer la communauté des biens. Qu'importe cette plus grande abondance si elle invite les hommes à être injustes et à s'armer de la force et de la fraude pour s'enrichir ? Peut-on douter sérieusement que, dans une société où l'avarice, la vanité et l'ambition seraient inconnues, le dernier des citoyens ne fût plus heureux que ne le sont aujourd'hui les propriétaires les plus riches. » Suivant Mably, d'accord avec Rousseau et égaré comme lui par le souvenir des philosophes de l'Antiquité, c'est la propriété foncière qui est la cause de l'inégalité des conditions, et la communauté des biens peut seule rétablir l'égalité naturelle. Quand il parlait de fraude et de violence, il oubliait que les physiocrates avaient pour but d'empêcher

ces atteintes à l'ordre essentiel, et que pour eux, les inégalités injustes provenaient des violations du droit de propriété.

Son grand argument contre les économistes est encore aujourd'hui fort en usage ; il les accuse de matérialisme. « Demande-t-on à un économiste quel peuple est le plus heureux ? C'est, répond-il, celui dont les champs sont le mieux cultivés. Quel est l'État le plus puissant ? C'est celui qui a l'art de retirer de ses terres le revenu disponible le plus considérable. Ne dirait-on pas que l'objet, la fin, le terme de la société est la culture de la terre ? La culture est faite pour enrichir et aider la société, et la société n'est point faite pour faire fleurir l'agriculture. Je n'aurais jamais cru qu'on pût porter l'engouement rural jusqu'à ce point. C'est la culture des hommes, ce sont les vertus sociales qui servent de base au bonheur de la société ; voilà le premier objet de la politique, nos champs viendront après. » Cette objection a pour elle l'apparence, mais par le fait, elle porte à faux, en ce que la culture des terres n'est pas pour l'économiste la fin de la société, mais le signe d'une société bien constituée. La culture ne peut se développer que par la pratique des vertus sociales, dont la première est le respect de la propriété et de la liberté d'autrui. Le communisme est-il donc un meilleur guide, et de ce qu'il empêche la culture du sol, s'ensuit-il qu'il favorise celle des hommes ? Le jeune duc de Saint-Mégrin, fils du gouverneur de Louis XVI, répondit à ces attaques dans les *Éphémérides*.

À d'autres égards Mably avait raison, il se moquait fort justement de ce caractère d'*évidence* que les économistes prétendaient donner à l'ordre naturel ; leur doctrine était vraie, mais non évidente, et ce qui le prouve, c'est qu'après cent ans elle rencontre encore bien des incrédules. Un point manquait surtout d'évidence et même de vérité, c'était la défense du pouvoir absolu. Ici, Mably pouvait battre ses adversaires par leurs propres armes, car les pays soumis au pouvoir absolu, comme la Turquie, la Russie, l'Espagne, la France même, étaient précisément ceux où la culture avait fait le moins de progrès. Il est vrai que l'école prenait sa revanche en vantant la culture et la société de la Chine ; mais la Chine était bien loin et on pouvait en dire tout ce qu'on voulait. Mably avait d'autant plus le droit de combattre ce déplorable paradoxe qu'il avait, dès 1758, dans son *Traité des droits et des devoirs des citoyens*, réclamé la convocation des états généraux.

Un redoutable adversaire prit un moment part à la lutte, c'est Voltaire. Il fut choqué, comme Mably, par le ton suffisant de La Rivière. « M. le prince Galitzin, écrivait-il à Damilaville, me mande que le livre intitulé *L'Ordre essentiel* est fort au-dessus de Montesquieu. N'est-ce pas le livre que vous m'aviez dit ne rien valoir du tout ?

Le titre m'en déplaît fort. » Bientôt après il publia son célèbre pamphlet, *L'Homme aux quarante écus*, où il passait en revue les systèmes et les abus de son temps, et consacra la première partie à tourner en ridicule *l'Ordre essentiel*. C'est contre l'impôt unique sur le sol qu'il dirigeait le plus ses sarcasmes.

« Il parut, dit-il, plusieurs édits de quelques personnes qui, se trouvant de loisir, gouvernent l'État au coin de leur feu. Le préambule de ces édits était que la puissance législative et exécutive est née de droit divin copropriétaire de ma terre et que je lui dois au moins la moitié de ce que je mange. L'énormité de l'estomac de la puissance législative et exécutive me fit faire un grand signe de croix. Que serait-ce si cette puissance, qui préside à *l'ordre essentiel des sociétés*, avait ma terre en entier ? L'un est encore plus divin que l'autre. Les nouveaux ministres disaient encore dans leur préambule qu'on ne doit taxer que les terres, parce que tout vient de la terre, jusqu'à la pluie, et que par conséquent il n'y a que les fruits de la terre qui doivent payer l'impôt. Un de leurs huissiers vint chez moi dans la dernière guerre, il me demanda pour ma quote-part trois setiers de blé et un sac de fèves, le tout valant 20 écus, pour soutenir la guerre qu'on faisait et dont je n'ai jamais su la raison, ayant seulement entendu dire que, dans cette guerre, il n'y avait rien à gagner pour notre pays et beaucoup à perdre. Comme je n'avais alors ni blé, ni fèves, ni argent, la puissance législative et exécutive me fit traîner en prison, et on fit la guerre comme on put. En sortant de mon cachot, n'ayant que la peau sur les os, je rencontrai un homme joufflu et vermeil dans un carrosse à six chevaux ; il avait six laquais et donnait à chacun d'eux pour gages le double de mon revenu. Son maître d'hôtel, aussi vermeil que lui, avait 2 000 francs d'appointements et lui en volait par an 20 000. Sa maîtresse lui coûtait 40 000 écus en six mois. Je l'avais connu dans le temps qu'il était moins riche que moi ; il m'avoua, pour me consoler, qu'il jouissait de 400 000 livres de rentes. — Vous en payez donc 200 000 à l'État, lui dis-je, pour soutenir la guerre avantageuse que nous avons, car moi qui n'ai juste que 120 livres, il faut que j'en paie la moitié. — Moi ! dit-il, que je contribue aux besoins de l'État ! Vous voulez rire, mon ami ; j'ai hérité d'un oncle qui avait gagné 8 millions à Cadix et à Surate ; je n'ai pas un pouce de terre, tout mon bien est en contrats, en billets sur la place ; je ne dois rien à l'État ; c'est à *vous* de donner la moitié de votre subsistance, vous qui êtes un seigneur terrien. Payez, mon ami, vous qui jouissez en paix d'un revenu clair et *net* de 40 écus ; servez bien la patrie et venez quelquefois dîner avec ma livrée. » Cet apologue, qui pour être vieux de cent ans n'a rien perdu de son à-propos, montre bien l'injustice de l'impôt unique

sur le sol à l'exclusion de tous les autres revenus ; mais Voltaire, que la raison n'abandonne jamais, condamne en même temps l'excès contraire, la trop grande multiplicité des taxes : « Le maudit impôt, s'écrie son *Homme aux quarante écus*, que cet impôt unique et inique qui m'a réduit à demander l'aumône ! Mais trois ou quatre cents impôts, dont les noms mêmes me sont impossibles à retenir et à prononcer, sont-ils plus justes et plus honnêtes ? Y a-t-il jamais eu un législateur qui, en fondant un État, ait imaginé de créer des conseillers du roi mesureurs de charbon, jaugeurs de vin, monteurs de bois, langueyeurs de porcs, contrôleurs de beurre salé ; d'entretenir une armée de faquins deux fois plus nombreuse que celle d'Alexandre, commandée par soixante généraux (les fermiers généraux) qui mettent le pays à contribution ? Une telle législation, qui faisait verser tant de larmes, valait-elle mieux que celle qui m'ôte tout d'un coup nettement et paisiblement la moitié de mon existence ? J'ai peur qu'à bien compter on ne me prît les trois quarts sous l'ancienne finance. »

Ainsi Voltaire donne à la fois tort et raison aux économistes pour leurs idées sur l'impôt, et son jugement, pour s'exprimer avec légèreté, n'en est pas moins plein de sens. Au surplus, il ne leur garda pas longtemps rancune, car, huit ans après, quand Turgot devint ministre, il écrivit pour le défendre quelques-uns de ses meilleurs pamphlets et déplora sa chute avec une touchante éloquence. Il avait fini par prendre goût à la lecture du journal publié par l'école, comme le prouvent ses lettres à Dupont de Nemours (1769) et sa *Diatrise à l'auteur des Éphémérides* (1775). Il avait un grand amour pour l'agriculture et se plaisait à se donner lui-même l'épithète de *laboureur*. Il n'était pas d'ailleurs sans partager le penchant des physiocrates pour le pouvoir d'un seul, pourvu que le souverain affectât d'être philosophe, il l'a bien montré par sa correspondance avec Frédéric et Catherine et par les éloges qu'il a donnés au coup d'État de Gustave III. « J'aime mieux, disait-il avec plus de verve que de justesse, obéir à un lion de bonne maison qu'à deux cents rats de mon espèce. »

Les autres contradicteurs des économistes qui ont le plus fait parler d'eux sont l'abbé Galiani et Necker. Les *Dialogues sur le commerce des blés*, par l'abbé Galiani, obtinrent un succès de vogue ; le livre de Necker sur *la législation et le commerce des grains*, publié sous le ministère de Turgot, eut un succès plus grand encore, puisqu'il décida la réaction violente qui renversa le ministre ; on en fit en peu de temps vingt éditions. Ces deux écrits étaient dirigés contre la libre exportation des blés. L'abbé Galiani avait fait rire : « Si cet ouvrage, dit gaîment Voltaire, ne fit pas baisser le prix du pain, il donna du

plaisir à la nation, ce qui vaut beaucoup mieux pour elle. » L'effet produit par Necker fut plus profond. Le mot qui résume son livre : *Il ne faut pas faire d'expérience d'anatomie sur les corps vivants*, fit fortune. Il soutenait la thèse la plus populaire, celle du bon marché du pain, et tombait dans les déclamations à la mode contre la propriété.

Ni Galiani, ni Necker n'étaient réellement des adversaires des idées économiques. Galiani, élève d'Intieri, économiste napolitain, avait commencé par écrire à vingt-et-un ans un excellent traité sur la monnaie, à propos d'une hausse survenue à Naples par suite d'une affluence inusitée du numéraire, et le dernier de ses ouvrages, son traité des devoirs réciproques des neutres et des belligérants en temps de guerre, lui fait le plus grand honneur. À Paris, où il avait le titre de secrétaire d'ambassade, il vivait dans la société philosophique qu'il amusait par son esprit. Quoique très sérieux au fond, il devait son succès dans le monde à l'habitude qu'il avait prise de plaisanter sur tout ; on raffolait à la mode française des bouffonneries italiennes du petit abbé, car il n'avait que quatre pieds et demi. Ses amis le comparaient à Arlequin et l'avaient surnommé *Machiavellino*. Il avait la plus profonde estime pour Turgot, mais il ne pouvait souffrir la coterie exclusive et tranchante des écrivains des *Éphémérides* ; il appelait l'abbé Baudeau, l'abbé *Badaud*, et l'abbé Roubaud, l'abbé *Ribaud*. Il ne vit dans la question controversée du commerce des grains qu'une occasion de prouver qu'il savait écrire en français avec finesse. Il ne voulait que tourner en ridicule le style sentencieux qui déplaisait à tout le monde, et il y réussit. Les économistes répondirent lourdement, ce qui acheva de le porter aux nues. Necker eut évidemment le même mobile ; il vit le public disposé à se tourner contre l'esprit de système, et il profita du moment pour fonder sa propre réputation aux dépens de Turgot et de ses amis. Plus tard, quand il entra au ministère, il se rapprocha beaucoup dans l'application des doctrines économiques, mais les amis de Turgot lui rendirent guerre pour guerre et contribuèrent à leur tour à le renverser.

Malgré les attaques qu'on ne leur épargnait pas, les prédications des économistes eurent de leur temps plus de conséquences pratiques qu'on ne le croit communément. De 1760 à 1789, elles inspirèrent de nombreuses mesures d'administration. Trudaine donna, sous leurs auspices, cette impulsion aux travaux publics qui avait doté la France de sept mille lieues de chemins avant la Révolution. La grande cliente de Quesnay, l'agriculture, profita surtout du mouvement imprimé aux esprits. La poésie se mit de la partie ; la traduction des *Géorgiques* de Delille parut en 1769 et vint flatter la tendance des imaginations vers les rêves champêtres. Saint-Lambert,

déjà auteur d'un *Essai sur le luxe*, écrivit son poème des *Saisons*, qui n'est que la paraphrase des idées de l'école sur la prééminence de l'agriculture, et Roucher, destiné à mourir avec André Chénier sur l'échafaud révolutionnaire, célébra la vie rurale dans son poème des *Mois*, avant de publier la première traduction française de la *Richesse des nations* d'Adam Smith. Le théâtre même, entre les mains de Sedaine et de Grétry, ne montra plus que des scènes de village. Cet *engouement rural*, comme disait Mably, porta ses fruits. Quand on compare les évaluations de Quesnay, vers 1750, à celles de Lavoisier, en 1790, on trouve que, dans cet intervalle, l'agriculture avait doublé ses produits, et la rente des terres, objet principal des sollicitudes de Quesnay, avait quadruplé. Le mouvement de la population, qui se règle sur les subsistances, confirme ces faits. Vers 1750, la population de la France atteignait tout au plus 18 millions d'âmes. En 1791, un dénombrement, fait par ordre de l'Assemblée nationale, en trouva plus de 26 millions. Déduction faite de la Lorraine et de la Corse, annexées depuis 1750, c'est un accroissement de 7 millions en quarante ans, ou 175 000 en moyenne par an, progression qui n'a été égalée que dans les trente ans écoulés de 1816 à 1847 et que nous sommes loin d'atteindre aujourd'hui.

À l'étranger, l'école physiocratique fit de nombreux prosélytes. Dupont de Nemours ne les a pas tous nommés ; il ne parle ni de Beccaria et de Verri en Italie, ni de Campomanès et de Jovellanos en Espagne. Parmi les princes régnants qui, plus soucieux que Catherine du bonheur de leurs sujets, mirent en pratique ses préceptes, le premier, sans comparaison, fut Léopold, grand-duc de Toscane, depuis empereur d'Allemagne, frère de la reine Marie-Antoinette. Grâce à lui, l'heureuse Toscane devint en peu d'années le modèle de l'Europe. Arthur Young, qui visitait ce pays en 1789, ne tarit pas sur l'admiration que lui inspire le gouvernement du grand-duc. « Je voudrais, dit-il, qu'une traduction anglaise des lois léopoldines fut mise entre les mains de nos législateurs. » Un Anglais ne peut rien dire de plus fort en faveur d'une législation étrangère. Léopold se servait du pouvoir absolu pour exécuter ses réformes, à la grande joie des économistes qui ne cessaient d'invoquer cet exemple. Le résultat fut, encore plus qu'en France, conforme aux prévisions de Quesnay ; Arthur Young dit que la valeur des terres avait doublé depuis dix ans en Toscane par l'augmentation du produit net, et cette plus-value avait coïncidé avec le progrès général du bien-être et l'accroissement de la population.

Après Léopold, le margrave de Bade, Charles-Frédéric, ne se contenta pas d'augmenter par d'habiles mesures la richesse et la population de son petit État ; il voulut encore prendre place parmi

les écrivains de l'école et publia, dans les *Éphémérides*, un *Abrégé des principes de l'économie politique* où les théories de Quesnay étaient résumées avec intelligence. L'empereur Joseph II, le roi d'Espagne Charles III, le roi de Suède Gustave III, le roi de Pologne Stanislas-Auguste, et jusqu'au roi de Naples Ferdinand, montrèrent le même penchant pour les idées des économistes français. La tempête révolutionnaire, en ébranlant les trônes, interrompit les progrès pacifiques commencés dans toute l'Europe.

Parmi les étrangers qui avaient embrassé la doctrine des physiocrates, figuraient deux diplomates, le marquis Caraccioli, ambassadeur de Naples, et le prince Galitzin, ambassadeur de Russie.

Le marquis Caraccioli était aussi célèbre par son esprit et aussi recherché dans les salons français que son compatriote et ami l'abbé Galiani. Il avait commencé par être ambassadeur en Angleterre, et ne passa en France qu'en 1771. Marmontel a fait de lui ce portrait : « Caraccioli avait au premier coup d'œil l'air épais et massif qui annonce la bêtise, mais sitôt qu'il parlait, ses yeux s'animaient, ses traits se débrouillaient, son imagination vive, perçante et lumineuse se réveillait et l'on en voyait comme sortir des étincelles. Il avait étudié les hommes, mais en politique et en homme d'État plutôt qu'en moraliste satirique. Avec un grand fonds de savoir et une manière aimable et piquante de le produire, il avait de plus le mérite d'être un excellent homme et tout le monde ambitionnait son amitié. » En 1781, le roi de Naples le nomma gouverneur de Sicile. Quand il eut de Louis XVI son audience de congé, le roi lui dit : « Eh bien ! monsieur le marquis, vous allez occuper une belle place. — Ah ! sire, répondit-il, la plus belle place de l'Europe est la place Vendôme. » Comme l'abbé Galiani, il ne pouvait vivre qu'à Paris et se trouvait exilé partout ailleurs. Son administration en Sicile fut ferme et habile. Il publia en 1784, en italien, des *Réflexions sur l'économie et l'exportation des blés de la Sicile*, où il professait la doctrine des physiocrates sur la libre circulation des grains. Il fut nommé ministre des affaires étrangères en 1786 et mourut en 1789.

Le prince Galitzin avait été fort jeune ambassadeur de Russie en France. Il y fréquentait les économistes et les philosophes. Il avait signalé Lemercier de la Rivière à l'impératrice Catherine, et par conséquent il partagea son échec. Nommé par disgrâce ambassadeur en Hollande, il ne se découragea pas et fit imprimer à ses frais le livre posthume d'Helvétius sur l'homme, qu'il dédia encore à Catherine. La Révolution venue, il ne rentra pas en Russie et se réfugia à Brunswick, où il publia, en 1796, un volume intitulé : *l'Esprit des économistes, ou les économistes justifiés d'avoir posé par leurs principes les bases de la Révolution française*.

« Si la révolution française, disait-il dans son introduction, se fut bornée à renverser le plus beau royaume de l'Europe, à jeter dans le désordre le plus épouvantable l'empire le plus florissant de cette partie du monde, le mal certainement aurait été très grand, mais au moins il ne serait que local. Les troubles une fois apaisés, on aurait pu se flatter de voir encore la France reprendre avec le temps son état d'opulence, de splendeur et de prospérité. Mais cette fatale révolution a produit les plus sinistres effets dans toutes les parties de l'univers. Elle y a renversé toutes les idées, corrompu toutes les notions, et comme les scélérats qui l'avaient depuis longtemps préparée, fomentée, et à la fin exécutée, n'osaient pas y paraître à visage découvert, qu'au contraire ils s'étaient enveloppés du manteau de la philosophie, les gens superficiels qui n'approfondissent rien et pour qui le nom fait tout, ont pris la philosophie en horreur. Ainsi la science la plus importante et la plus utile à l'homme, celle qui lui enseigne la morale la plus pure, est devenue l'objet de l'exécration, uniquement parce que des bourreaux avaient eu l'audace d'usurper le nom honorable de philosophe. Le même événement avait réservé le même sort aux économistes. On avait appelé ainsi une espèce de secte ou plutôt une très petite société de gens à Paris qui s'étaient voués à la science du gouvernement et particulièrement à la partie économique d'un État ; ils l'avaient effectivement approfondie avec beaucoup de sagacité, et eux seuls avaient donné des ouvrages didactiques sur l'administration d'un empire. Leurs idées toujours justes et souvent lumineuses avaient frappé quelques bons esprits, mais elles n'avaient jamais pu faire de progrès dans le public et encore moins s'accréditer auprès des cours parce que leurs principes paraissaient trop rigides. ¹ À l'époque de la révolution de 1789, il ne restait plus que quelques élèves des premiers économistes, ils en avaient bien retenu le jargon, mais ils n'en imitaient pas l'honnêteté et la conduite. Les horreurs auxquelles ils participèrent pendant le cours de cette monstrueuse révolution suffirent aux esprits légers pour croire qu'ils agissaient ainsi par principes systématiques, et ils en conclurent que ces principes étaient la base du système des économistes. » Il y a ici une erreur de fait. Aucun économiste n'a pris part aux horreurs de la Révolution, et le plus important d'entre eux, Dupont de Nemours, s'était, au contraire, prononcé pour la résistance avec une énergie qui lui fit courir de grands dangers ; mais il n'en était pas moins vrai que dans l'opinion générale de l'Europe, les économistes passaient pour responsables de cette terrible convulsion,

¹ Ceci pouvait être vrai pour la cour de Russie, mais ne l'était pas pour les autres cours.

parce qu'ils avaient attaqué sans ménagement les abus de l'Ancien régime. « C'est en conséquence de ce jugement inique et précipité, poursuivait l'ancien ambassadeur de Catherine, que j'ai résolu de rassembler ici les principes des économistes sur les différentes branches du gouvernement et de donner des notions claires de l'esprit de leur système. Mon principal but est de faire voir à quel point on méconnaît souvent les idées les plus justes, les vérités les plus évidentes, quand elles sont simples et dénuées des grâces du style ou du prestige de l'éloquence. »

L'ex-ministre Calonne venait de publier dans l'émigration une brochure où se trouvait ce passage : « Il est étrange et fâcheux que, de tous les savants anciens et modernes qui ont raisonné sur les bases de l'ordre social, aucun ne se soit attaché à montrer dans tout son jour la prééminence du droit de propriété comme cause primordiale et objet essentiel des associations humaines. » Le prince Galitzin réfutait cette erreur de Calonne ou plutôt cette tentative pour s'approprier la doctrine des économistes. « Tout lecteur, disait-il, verra que le système des économistes est fondé essentiellement sur le droit de propriété. Croirait-on qu'un contrôleur général ignorât qu'à côté de lui des écrivains sages avaient donné les idées les plus saines et les plus lumineuses sur la propriété foncière en particulier et sur les autres propriétés en général ? » Puis venait une exposition fidèle et complète de la doctrine de Quesnay qui ne contient, à proprement parler, rien d'original, mais qui étonne par la conviction inébranlable qu'elle suppose. Le prince Galitzin se livrait avec succès à d'autres études, il a publié des livres de minéralogie.

Adam Smith, que Dupont de Nemours met à part avec raison et dont on oppose quelquefois l'autorité à celle des physiocrates, exprime au fond les mêmes opinions qu'eux sur les points principaux ; il suffit, pour s'en convaincre, de lire le chapitre V du livre II de la *Richesse des nations*. D'après Smith, les capitaux peuvent recevoir quatre destinations différentes, l'agriculture, les manufactures, le commerce de gros et le commerce de détail. « Chacune de ces quatre méthodes, dit-il, est essentiellement nécessaire tant à l'existence des trois autres qu'à la commodité générale de la société, mais aucun capital, à somme égale, ne met en activité plus de travail productif que celui du cultivateur. De toutes les manières dont un capital peut être employé, c'est sans comparaison la plus avantageuse à la société. Plus grande sera la portion de capital employée à l'agriculture, et plus grande sera la proportion du travail productif qu'il mettra en activité ; après l'agriculture, ce sera le capital employé en manufactures qui mettra en activité la plus grande quantité de travail productif et qui ajoutera la plus grande valeur au produit

annuel ; le capital employé au commerce d'exportation est celui qui produit le moins d'effet. » Qui ne reconnaît ici la doctrine de Quesnay ? On y retrouve même la théorie du produit net. L'écrivain anglais ne conteste que la stérilité de tout autre travail que le travail agricole, et les physiocrates y avaient eux-mêmes à peu près renoncé.

Pour mieux prouver ce qu'il avance, Adam Smith multiplie les exemples historiques. « La principale cause des progrès rapides de nos colonies d'Amérique vers la richesse et l'agrandissement, c'est que jusqu'à présent presque tous leurs capitaux ont été employés à l'agriculture. Le capital acquis à un pays par le commerce et les manufactures n'est pour lui qu'une possession précaire et incertaine tant qu'il n'y en a pas une partie réalisée dans la culture de ses terres. Un marchand n'est citoyen d'aucun pays en particulier. ¹ On ne peut pas dire qu'un capital appartienne à un pays tant qu'il n'a pas été répandu sur la surface de la terre en bâtiments et autres améliorations durables. De toutes les immenses richesses qu'on dit avoir été possédées par les villes anséatiques, il ne reste plus maintenant aucun vestige. Les calamités qui ont désolé l'Italie ont fort diminué le commerce et les manufactures des villes de la Lombardie et de la Toscane ; ces pays n'en sont pas moins encore au nombre des plus peuplés de l'Europe parce qu'ils sont des mieux cultivés. Les guerres civiles de la Flandre et le gouvernement espagnol qui leur succéda ont chassé le grand commerce des villes d'Anvers, de Gand et de Bruges, mais la Flandre continue toujours d'être une des provinces les plus riches et les plus peuplées, parce qu'elle est une des mieux cultivées. Les révolutions de la guerre et du gouvernement dessèchent les sources de la richesse qui vient du commerce, celle qui procède des progrès plus solides de l'agriculture est d'une nature beaucoup plus durable. » (Liv. III, ch. iv.)

Dans une autre partie de son ouvrage, Adam Smith, traitant des systèmes d'économie politique, expose ce qu'il appelle le *système agricole*, par opposition au *système commercial* ; fort sévère pour le système commercial ou mercantile, il ne condamne dans le système agricole que l'exagération ; il ne parle qu'avec un grand respect des économistes français : « Ce sont, dit-il, des hommes d'un grand savoir et d'un grand mérite, leur système est noble et ingénieux, et, de tout ce qu'on a publié sur l'économie politique, c'est ce qui se rapproche le plus de la vérité. » Il avait connu Quesnay et ses amis lors de son voyage à Paris, et il avait puisé dans leurs écrits et dans leurs entretiens une partie de ses idées. Si Quesnay avait encore vécu

¹ Quesnay avait dit des capitaux mobiliers : « ces richesses clandestines qui ne connaissent ni roi ni patrie. »

lors de la publication de la *Richesse des nations*, il avait annoncé l'intention de lui dédier son livre, ce qui aurait encore mieux établi une filiation d'ailleurs évidente.

Sur la question de l'impôt, il se sépare plus nettement des physiocrates. Avec ce bon sens pratique qu'il tient de sa race et de son pays, il s'attache beaucoup plus à perfectionner les impôts existants qu'à les bouleverser. Il accepte les impôts sur les objets de consommation, mais avec de grandes réserves ; ces impôts ont à ses yeux les mêmes inconvénients qu'aux yeux de Quesnay ; ils entraînent de grands frais de perception, entravent et découragent certaines branches d'industrie, excitent à la violation de la loi et exposent les contribuables à des vexations. Quant aux emprunts publics, il partage l'opinion de Quesnay et de ses disciples ; il considère ces emprunts comme extrêmement pernicieux, tout en reconnaissant qu'ils peuvent être quelquefois nécessaires, et fait remarquer que, quand la dette nationale s'est une fois grossie jusqu'à un certain point, il n'y a pas d'exemple qu'elle ait été loyalement payée. En somme, la doctrine de Smith est plus essentiellement économique ; la pensée de Quesnay embrasse tout l'ordre social. L'écrivain anglais a rassemblé plus de faits, plus de vues spéciales, plus d'arguments décisifs. Le maître français, absorbé par une seule idée, s'égare quelquefois, mais il a creusé plus profondément le filon qu'il a choisi ; il l'emporte pour la concentration et l'originalité. Même après tous les travaux modernes sur les diverses branches de l'économie politique, il y a encore profit, surtout en France, à se rapprocher du vieux Quesnay et à ramener vers l'agriculture les esprits détournés par d'autres mirages.

De nos jours cependant, les physiocrates ont eu de nouveaux détracteurs. On ne les accuse plus d'avoir amené les excès de la Révolution ; on leur fait plutôt le reproche contraire, on les prend au mot pour les présenter comme les partisans du despotisme pur et simple. « La seule garantie qu'ils invoquent contre l'abus du pouvoir, dit M. de Tocqueville, est l'éducation publique », et il rappelle ce mot de Quesnay, en le qualifiant de *galimatias littéraire* : « Le despotisme est impossible, si la nation est éclairée. » Ce contre-poids n'était pourtant pas si mal trouvé, il équivalait à l'ancien adage : *Quid leges sine moribus ?* Le difficile est d'éclairer la nation ; si elle l'était, le despotisme serait en effet impossible. Il ne faut pas non plus pousser trop loin la passion des droits politiques ; ces droits ne valent que comme garantie et sauvegarde de tous les autres. Les physiocrates se sont trompés quand ils ont cru possible de s'en passer, mais si la liberté individuelle pouvait être défendue avec moins de trouble et de fracas, ce serait un grand bienfait pour la société. Les

mécaniciens politiques diraient volontiers comme ce nonce polonais : « J'aime mieux une liberté pleine de périls que la sécurité dans la servitude. » Ils oublient qu'avec de pareilles maximes, on finit par perdre sa liberté et sa patrie. L'alternative que ce mot suppose n'existe pas ; une liberté pleine de périls n'est pas la liberté et il n'y a pas de sécurité possible dans la servitude.

M. de Tocqueville va plus loin, il affecte de confondre les économistes avec les socialistes, tandis que les deux doctrines sont absolument opposées. « De tous les hommes de leur temps, ajoute avec dédain l'illustre auteur de *L'Ancien régime et la révolution*, ce sont les économistes qui paraîtraient le moins déplacés dans le nôtre. Leur passion pour l'égalité est si décidée et leur goût pour la liberté si incertain, qu'ils ont un faux air de contemporains. Cette forme particulière de la tyrannie qu'on nomme le despotisme démocratique, dont le Moyen âge n'avait pas l'idée, leur est déjà familière. » Certes, il n'y a rien de pire que le despotisme démocratique, mais il le faut le voir partout pour le trouver dans les économistes. Le despotisme démocratique est dans Rousseau, comme le socialisme est dans Mably ; les économistes n'en sont pas les défenseurs, mais les adversaires. Loin de distinguer entre l'égalité et la liberté, ils les réunissaient dans le même culte ; si même ils exprimaient une préférence, c'était pour la liberté. Que signifie d'ailleurs ce singulier reproche de ressembler à des contemporains ? Est-ce un éloge ou une critique ? Oui, les idées économiques ont survécu aux expériences et aux révolutions, et ce n'est pas pour elles un petit honneur.

D'autres, reprenant la thèse de Mably, accusent les économistes d'avoir prêché l'égoïsme ; cette critique est un peu plus spécieuse, mais elle tombe, quand on songe qu'en chargeant chacun de la défense des droits de tous, ils ont fait de la liberté individuelle le principe du bonheur commun. On a dit enfin que « traitant les hommes comme des troupeaux, ils ont réduit tout à des questions de bien-être matériel. » Il suffit pour répondre à cette accusation banale de rappeler que partout où s'élève le bien-être matériel, s'élève aussi la dignité morale ; les peuples les plus aisés sont les plus instruits, les plus libres et les plus sages. Cette *vile* doctrine qui ne peut, dit-on, qu'abaisser les âmes, a inspiré les plus nobles caractères dont puisse s'honorer l'humanité, car on n'a jamais contesté aux physiocrates l'indépendance, le désintéressement, le dévouement à l'intérêt public.

Pour l'application de leurs idées, le progrès est lent et pénible, mais continu. Il reste encore beaucoup à faire avant d'asseoir sur des bases inébranlables la sûreté, la propriété, la liberté, cette trinité sociale des physiocrates, mais le principe est désormais placé hors de

toute contestation sérieuse. La liberté civile domine dans nos lois. La liberté du commerce, longtemps combattue, a fini par triompher, même pour les grains. La liberté de la culture ne rencontre plus d'opposition. Si l'expérience a donné tort aux disciples de Quesnay pour l'unité de pouvoir, elle a en même temps démontré l'insuffisance des théories purement politiques ; on peut même prévoir le moment où l'instruction générale réalisera leur vœu pour la suppression des luttes inutiles et le règne paisible de l'ordre. Le jeu des intérêts, pourvu qu'il soit libre, suffira pour satisfaire un autre vœu, en amenant la prépondérance de l'intérêt agricole par la ruine des monopoles et des inégalités factices. Deux points de leur doctrine restent à gagner, l'abolition progressive des impôts indirects et l'abandon des emprunts publics. Sous ce rapport, les faits semblent suivre une marche contraire aux idées de l'école, mais la science financière n'a pas encore dit son dernier mot ; l'avenir reste ouvert, et les parties de la doctrine économique qui ont déjà passé dans les lois et dans les mœurs permettent d'espérer que d'autres les suivront un jour.

TURGOT¹

Anne-Robert-Jacques Turgot, le plus célèbre des économistes français, était le troisième fils de Michel-Étienne Turgot, prévôt des marchands de la ville de Paris ; il naquit à Paris le 10 mai 1727. Sa famille remontait aux croisades. Son trisaïeul avait siégé comme président de la noblesse de Normandie aux états généraux de 1614. Son aïeul avait été intendant des généralités de Metz et de Tours. Son père s'est distingué, comme prévôt des marchands, par plusieurs travaux utiles, et notamment par la construction d'un égout qui fut comparé aux plus beaux ouvrages des Romains en ce genre. Jacques Turgot fut destiné à l'état ecclésiastique. Après avoir fait ses études dans le meilleur collège de Paris, il entra au séminaire de Saint-Sulpice, et passa du séminaire dans la maison de Sorbonne, où de jeunes bacheliers en théologie menaient une vie intermédiaire entre la règle monastique et la liberté mondaine, en se préparant à la licence. Il y eut pour condisciples, outre l'abbé Morellet, les abbés de Boisgelin, de Brienne, de Veri, de Cicé, qui devaient tous prendre un rang éminent dans le clergé. Lui-même aurait été évêque fort jeune, s'il avait persisté, mais quand le moment fut venu de s'engager dans les ordres, il refusa. Ses amis eurent beau lui représenter qu'il renonçait à une carrière brillante et toute tracée ; il répondit qu'il ne se sentait pas de vocation pour l'état ecclésiastique. « Faites ce que vous voudrez, leur dit-il ; quant à moi, il m'est impossible de me vouer à porter toute ma vie un masque sur le visage. »

Son penchant se déclara de bonne heure pour les études économiques, il le montra en écrivant à vingt-deux ans une lettre à l'un des deux abbés de Cicé *sur le papier monnaie*. Aucun des économistes n'avait encore rien publié ; la science de l'économie politique était à naître. Il venait de lire les trois lettres que l'abbé Terrasson avait publiées en faveur du système de Law en 1720, et il réfutait avec une précoce justesse les illusions qu'elles contenaient. « Le billet d'un négociant, avait dit l'abbé Terrasson, pouvant être refusé dans le commerce, ne circule pas comme l'argent, et par conséquent revient bientôt à sa source ; son auteur se trouve obligé de payer et se trouve privé du bénéfice du crédit. Il n'en est pas de même du roi : tout le monde étant obligé d'accepter son billet, et ce billet circulant comme de l'argent, il paie valablement par sa promesse même. » Voilà toute la théorie du papier-monnaie. Le jeune Turgot démontre parfaitement l'erreur et définit avec précision la nature de la monnaie ; il est

¹ *Œuvres de Turgot*, par Dupont de Nemours, 1808, 9 vol. in-8°.

vrai qu'il avait pour se guider l'exemple de ce qui était arrivé du système de Law.

L'année suivante (1750), ayant été élu prier de Sorbonne, il dut faire deux discours en latin, l'un à l'ouverture, l'autre à la clôture des exercices publics. Il avait commencé par les écrire en français, on a conservé la version française. Il avait choisi pour sujet du premier les *avantages que l'établissement du christianisme a procurés au genre humain* et pour sujet du second les *progrès successifs de l'esprit humain*. Au centre de l'orthodoxie catholique, en présence du clergé assemblé, ce séminariste de vingt-trois ans traitait avec ampleur et liberté ces deux grands sujets, qui n'avaient qu'un rapport fort éloigné avec la théologie. Au tableau du monde ancien, livré à tous les abus de la force, il opposait le tableau du monde moderne éclairé par les lumières de l'Évangile. Il se servait toujours de ce mot philosophique de *christianisme* au lieu du mot catholique de *l'Église* et considérait uniquement le christianisme au point de vue de ses conséquences temporelles. Il montrait que la religion chrétienne avait seule mis les droits de l'humanité dans tout leur jour, en opposant le grand principe de la charité aux violences du passé, et que, dans les temps nouveaux « les limites de cette religion sur la terre semblaient être celles de la douceur du gouvernement et de la félicité publique. »

Le nom même de la religion disparaît dans le second discours, et il ne reste que l'esprit humain se développant par sa force propre à travers les siècles. À la peinture des arts de la Grèce et du génie romain, succède la sombre nuit du Moyen âge suivi de l'éclatante aurore de la renaissance. Le jeune orateur célèbre avec enthousiasme l'invention de l'imprimerie, ainsi que les autres découvertes qui éclatent à la fois, la boussole, les horloges, les lunettes, les *lettres de change*, même la poudre à canon. « Enfin toutes les ombres sont dissipées ! Quelle lumière brille de toutes parts ! Quelle foule de grands hommes dans tous les genres ! » et quels sont les noms qui se pressent sous sa plume ? ceux de Galilée, de Képler, de Bacon, de Descartes, de Newton, de Leibnitz. Les voûtes de la Sorbonne durent s'étonner d'entendre un pareil langage. On ne nous dit pas cependant qu'il ait fait scandale. On a remarqué dans ce discours, à propos des colonies phéniciennes, ce passage prophétique : « Les colonies sont comme les fruits qui ne tiennent à l'arbre que jusqu'à la maturité ; devenues suffisantes à elles-mêmes, elles font ce que fit Carthage, *ce que fera un jour l'Amérique*. » Cette prédiction était déjà dans Montesquieu ; elle se retrouvera quelques années plus tard dans *l'Ami des hommes*, et deviendra dans la suite du siècle une sorte de lieu commun.

Il quitta l'habit ecclésiastique en 1751, et fut nommé, par le crédit de sa famille, conseiller au parlement à vingt-cinq ans. L'année suivante, il entra au conseil d'État, comme maître des requêtes. Dans ces positions nouvelles, il continua les études qu'il avait commencées au séminaire. Il a laissé l'esquisse développée de deux grands ouvrages, l'un qu'il appelait *Géographie politique*, l'autre qui devait être une suite de *Discours sur l'histoire universelle*, où il se proposait de refaire à sa manière le magnifique exposé de Bossuet. Outre ces travaux sur la philosophie de l'histoire, il écrivit plusieurs articles pour *l'Encyclopédie* qui commençait à paraître. Le premier, *Étymologie*, contient tout un cours de philologie comparée, étude qu'il a toujours eue en prédilection. Le second, *Existence*, est un traité de métaphysique, où il réfute le scepticisme ingénieux de Berkeley. Dans le troisième, *Foires et marchés*, l'économiste se montre tout entier ; il soutient le principe de l'entière liberté des marchés, et démontre que les grandes foires, comme il en existait encore quelques-unes, sont plutôt un signe de gêne que de prospérité pour le commerce destiné à se répandre partout à la fois. Dans le quatrième, *Fondation*, le plus hardi de tous, il se prononce contre les fondations perpétuelles qui n'ont le plus souvent d'autre objet que de satisfaire la vanité du fondateur et qui, dans tous les cas, ne peuvent pas enchaîner à jamais la liberté des générations futures. « Si tous les hommes qui ont vécu, dit-il énergiquement, avaient eu un tombeau, il aurait bien fallu pour trouver des terres à cultiver, renverser ces monuments stériles et remuer la cendre des morts pour nourrir les vivants. »

Ici se présente un premier exemple de cet esprit absolu que Turgot devait trop souvent montrer par la suite. Il applaudit avec raison à l'édit de 1749 qui mettait des limites aux fondations particulières, mais la volonté du fondateur une fois reconnue et consacrée par la loi, on ne doit pas y toucher sans nécessité. Certaines fondations deviennent nuisibles ou ridicules avec le temps ; d'autres au contraire prennent en vieillissant un caractère plus utile et plus vénérable. La Révolution s'est appuyée sur les principes de Turgot pour effacer pêle-mêle toutes les fondations bonnes ou mauvaises ; il eut probablement condamné lui-même une application si violente de ses idées.

Ces articles paraissaient dans *l'Encyclopédie* en même temps que ceux de Quesnay. Turgot avait le projet d'en écrire d'autres, mais quand *l'Encyclopédie* fut interdite par l'autorité, il s'abstint. Il publia alors une traduction des *questions sur le commerce* d'un économiste anglais, Josias Tucker ; cet écrit traitait de la naturalisation des pro-

testants étrangers en Angleterre, et en le traduisant, il avait pour but de faire connaître à la fois une œuvre d'économie politique et un exemple de tolérance religieuse. Très versé dans la connaissance de la langue et de la littérature anglaise, il lisait dans l'original les principaux écrits anglais, et sur la fin de sa vie, il correspondait avec les Anglais et les Américains les plus illustres, Adam Smith, Franklin, le docteur Price et autres. On lui attribue sur Franklin le vers si connu :

Eripuit caelo fulmen sceptrumque tyrannis.

À la suite des longues querelles entre le parlement et le clergé au sujet des refus de sacrements, le gouvernement fut sur le point d'ordonner au clergé de subir les exigences du parlement, et lui accordant en échange le renouvellement des anciennes ordonnances contre les protestants ; c'était compenser une mesure oppressive par une autre. Turgot entreprit de l'empêcher. Il écrivit et fit tirer à un petit nombre d'exemplaires une brochure intitulée : *Le Conciliateur, ou lettres d'un ecclésiastique à un magistrat*. Il avait pris pour devise ces mots de Fénelon : « Nulle puissance humaine ne peut forcer le retranchement de la liberté du cœur. Quand les rois se mêlent de la religion, au lieu de la protéger, ils la mettent en servitude. » Il y soutenait cette double thèse que le clergé avait le droit de repousser, par tous les moyens de la puissance ecclésiastique, ce qu'il considérait comme des erreurs, et qu'en même temps les citoyens non-catholiques avaient le droit de jouir de la tolérance civile pour leurs opinions religieuses. Il fit distribuer ce petit écrit aux ministres et aux conseillers d'État ; le roi lui-même le lut, dit-on. Les persécutions s'arrêtèrent, et la lutte s'apaisa d'elle-même. Le *Conciliateur* fut ré-imprimé par Condorcet, en 1788, à propos de la mesure qui rendait l'état civil aux protestants, et on en fit une troisième édition, en 1791, pour calmer l'irritation contre le clergé insoumis, mais cette fois, il manqua son effet ; les persécutions contre le clergé ne s'arrêtèrent pas.

Il vivait à Paris dans la société de Mme Geoffrin et y connut tous les hommes célèbres de son temps. Il s'y était fait, par la nature de son esprit, une place à part. La notice qu'il écrivit sur Gournay n'est pas moins remarquable par l'expression de ses propres idées que par les notions qu'elle donne sur le promoteur de la liberté commerciale. Un passage surtout mérite l'attention. « La constitution républicaine de l'Angleterre, disait-il, met des obstacles à la réformation de certains abus. » On voit poindre dans ces mots le futur ministre qui n'admettra aucun tempérament à l'autorité royale. Un autre passage de la même notice contient une sortie assez vive contre les adversaires des doctrines économiques. « M. de Gournay mériterait la

reconnaissance de la nation quand elle ne lui aurait d'autre obligation que d'avoir tourné les esprits du côté des connaissances économiques. Si ses principes sont jamais pour la France, comme ils l'ont été pour la Hollande et l'Angleterre, une source d'abondance et de prospérité, nos descendants sauront que la reconnaissance en sera due à M. de Gournay. La résistance que ces principes ont éprouvée a donné occasion de le représenter comme un enthousiaste et un *homme à système*. Ce nom d'*homme à système* est devenu une espèce d'arme dans la bouche de toutes les personnes prévenues ou intéressées à maintenir quelques abus. Il est cependant vrai que tout homme qui pense à un système, un homme qui n'aurait aucun système ou enchaînement dans les idées ne pourrait être qu'un imbécile ou un fou. »

Le moment approchait où il allait passer de la spéculation à l'action. En 1761, sous le ministère du duc de Choiseul, il fut nommé intendant de Limoges par le contrôleur général Bertin. Il écrivit à Voltaire : « J'ai le malheur d'être intendant, je dis le malheur, car dans ce siècle de querelles, il n'y a de bonheur qu'à vivre philosophiquement entre l'étude et ses amis. C'est à Limoges qu'on m'envoie ; j'aurais mieux aimé Grenoble, qui m'aurait mis à portée de faire des petits pèlerinages à la chapelle de Confucius (Fernel). » Voltaire lui répondit : « Un de vos confrères vient de m'écrire qu'un intendant n'est propre qu'à faire du mal ; j'espère que vous prouverez qu'il peut faire beaucoup de bien. » Il y avait en effet beaucoup de bien à faire, et il en fit beaucoup. La généralité de Limoges, la plus pauvre de France, comprenait les deux départements actuels de la Haute-Vienne et de la Corrèze, avec une partie de la Creuse et de la Charente. C'est encore aujourd'hui une de nos régions les moins prospères, et cependant, depuis un siècle, elle a fait de sensibles progrès. Elle avait tout au plus 500 000 habitants, répartis sur une immense étendue de 1 500 000 hectares ; elle en a 800 000 aujourd'hui. L'intendance de Turgot dura treize ans ; en quittant la province, il ne la laissa pas beaucoup plus riche qu'il ne l'avait prise, ce n'est pas en si peu de temps que se réparent des maux invétérés, mais il avait préparé un meilleur avenir. Dupont de Nemours a recueilli avec un soin pieux toute la partie conservée de sa correspondance administrative ; c'est ce que lui-même appelait en plaisantant ses *œuvres limousines*.

Il avait à peine eu le temps de commencer ses travaux quand sa mère obtint pour lui l'intendance de Lyon, bien plus importante que celle de Limoges. Il refusa, pour se livrer tout entier à la pauvre province qui avait tant besoin de lui ; la lettre qu'il écrivit à ce sujet au contrôleur général (août 1762) ne ressemble guère à celles

qu'écrivent en pareil cas les fonctionnaires de tous les temps. « Cette place me paraîtrait certainement très désirable en elle-même ; j'y acquerrais une augmentation considérable de revenu, un séjour beaucoup plus agréable, et par la différence des circonstances où se trouvent les deux généralités, une grande diminution de travail. Mais tous ces avantages sont balancés par une circonstance dont j'ai eu l'honneur de vous dire un mot, lorsque vous avez bien voulu me parler de Rouen, et qui a été un des plus forts motifs pour m'empêcher alors de profiter de vos bontés. Vous n'ignorez pas la situation où j'ai trouvé la généralité de Limoges. J'ai commencé un très grand travail, sans avoir pu encore rien achever ; si, comme j'ai lieu de l'espérer, vous êtes dans l'intention d'établir en Limousin le système de la taille tarifée sur des bases plus solides que par le passé, je sacrifierai avec grand plaisir les avantages et les agréments que je trouverais dans l'intendance de Lyon, et je vous prierai de me laisser à Limoges à la suite du travail que vous m'avez permis d'entreprendre. »

Le Limousin, longtemps livré aux abus de la taille arbitraire, jouissait en principe de la taille *tarifée*, établie par M. de Tourny, un des prédécesseurs de Turgot. Mais cette immense opération, qui supposait une estimation de tous les fonds, n'avait pu s'accomplir avec une exactitude suffisante. Les deux tiers seulement de la généralité avaient été arpentés sous l'administration de M. de Tourny et les estimations faites à la hâte. Dans certaines paroisses la taille s'élevait à un sous pour livre du revenu, et dans d'autres à cinq sous pour livre. Depuis vingt-deux ans, on avait négligé de tenir compte des changements de propriété survenus par vente ou par succession. Tous les reproches qu'on adresse aujourd'hui au cadastre, on les adressait avec plus de raison à cet essai imparfait. Les frais du premier arpentement avaient été supportés par les propriétaires, à raison de trois sous par journal. Turgot pensa qu'on ne pouvait leur demander une seconde fois le même sacrifice ; il sollicita et obtint une remise de 60 000 livres par an sur la capitation de la province, pour subvenir aux frais du nouveau cadastre.

Outre les défauts de la répartition, le montant général de la taille excédait les ressources locales. Pendant toute la durée de son administration, Turgot appela tous les ans l'attention du conseil sur cette situation, en demandant des dégrèvements. Proportionnellement aux généralités voisines, celle de Limoges était, selon lui, surchargée de près de 600 000 livres. Pour expliquer cette inégalité, il rappelait que, dans d'autres temps, le Limousin avait joui d'une plus grande prospérité ; le commerce des bestiaux entre autres avait été beaucoup plus florissant. D'après son calcul, les impositions de la généralité

absorbaient la moitié du produit net des terres, et la *part du roi* égalait celle des propriétaires. La plus grande partie du sol était inculte ; le reste ne produisait que du seigle, du blé noir et des châtaignes, et on ne pouvait s'y procurer de l'argent que par la vente du bétail. Il n'obtint pas tous les dégrèvements qu'il demandait, mais il en obtint environ la moitié, et la province lui dut un allègement sensible de ses charges.

Après la taille, le tirage à la milice passait pour le plus grand fléau des campagnes, car le Limousin était affranchi de la gabelle. Moins lourd en réalité que de nos jours, puisqu'il n'était usité que pour la milice, l'armée proprement dite se recrutant par l'enrôlement volontaire, le tirage au sort soulevait dans le peuple une vive répugnance. Chaque tirage amenait une sorte de guerre civile entre les paysans ; ceux que le sort avait désignés se réfugiaient dans les bois, où ils menaient une vie vagabonde, et les autres allaient les chercher à main armée, pour échapper eux-mêmes à la nécessité de servir. Quand venait le moment d'assembler les bataillons, il fallait que les syndics des paroisses amenassent leurs miliciens escortés par la maréchaussée et quelquefois garrottés. De crainte d'affaiblir le recrutement de l'armée, on avait interdit dans la milice le remplacement. Turgot prit sur lui de corriger à cet égard les ordonnances ; il autorisa le remplacement dans sa généralité. La population envisagea avec moins de terreur la chance du sort, quand il fut possible d'y échapper au moyen d'une cotisation. « J'ai eu la satisfaction, écrivait-il vers la fin de son intendance, que les miliciens se sont rendus seuls et volontairement aux assemblées, que le secours de la maréchaussée, autrefois si nécessaire, a été tout à fait inutile, et que le plus grand nombre de ces nouveaux soldats a montré la plus grande émulation pour entrer dans les grenadiers. »

Un de ses moyens favoris d'administration consistait à se servir des curés ; il y voyait des correspondants naturels dans chaque paroisse. Il leur adressa plusieurs circulaires : « Personne, leur disait-il, n'est plus à portée que MM. les curés, par leur état, par l'éducation distinguée que cet état exige, par la confiance que leur ministère inspire au peuple, de bien connaître sa situation et les moyens de la rendre meilleure. Comme l'administration ne doit pas avoir un autre but, il est certain qu'ils pourraient lui fournir bien des secours et des lumières très précises. Ils pourraient aussi rendre de grands services aux sciences, aux arts, au commerce, et surtout à l'agriculture, puisqu'ils sont seuls à portée de faire une foule d'observations qui échappent aux habitants des villes. Les instructions qu'ils pourraient donner aux paysans, en leur communiquant les découvertes et les nouvelles pratiques dont l'utilité aurait été éprouvée, seraient encore

très avantageuses aux progrès de la science économique. Je me flatte que MM. les évêques ne pourront que savoir gré aux curés d'être entrés dans de pareilles vues, et je les prierai de vouloir bien leur en témoigner leur satisfaction. » Le concours des curés lui fut en effet très utile, il se servit habituellement de cet intermédiaire pour communiquer avec les habitants des campagnes.

Les transports des équipages militaires s'exécutaient par ce qu'on appelait alors des *corvées* et qu'on a appelé plus tard des *réquisitions*. Les habitants des paroisses situées sur le passage des troupes devaient fournir gratuitement leurs animaux de travail et leurs voitures. L'intendant de Limoges voulut préserver sa généralité de ces exactions. Il s'appuya sur l'exemple des États du Languedoc qui traitaient avec des entrepreneurs chargés de ces transports pour un prix convenu ; l'intendant de Franche-Comté avait importé le même usage dans sa généralité, mais on ne l'avait encore étendu à aucun autre. Moyennant un faible supplément d'impôt sur l'ensemble des contribuables, Turgot délivra les malheureuses paroisses que leur situation condamnait à une charge écrasante. Son système fut approuvé par le gouvernement, et plusieurs intendants, notamment à Montauban et à Bordeaux, l'adoptèrent. Devenu ministre, il le généralisa ; le transport des équipages militaires se fit désormais à prix d'argent dans tout le royaume. Il donna encore le signal d'une autre réforme du même genre. On avait trouvé commode d'obliger les habitants à loger les troupes, ce qui entraînait toutes sortes de vexations et de désordres. Il fit construire des casernes à Limoges, y concentra les troupes disséminées dans la généralité, et affranchit encore les habitants de cette servitude.

On sait quel a été le cri général des économistes contre l'usage des corvées pour les travaux des routes. Déjà un intendant de Caen, M. de Fontette, avait donné aux corvéables l'option entre la prestation en nature et le rachat en argent, la plupart avaient préféré le rachat. Turgot voulut faire un pas de plus ; s'appuyant sur une ordonnance de 1737 qui permettait aux intendants de faire exécuter les travaux par des entrepreneurs, aux frais des paroisses, il prit sur lui de supprimer les corvées pour les chemins dans sa généralité en les remplaçant par un impôt additionnel à la taille. Le gouvernement le laissa faire. Ce changement rencontra d'abord quelque résistance, mais tout plia devant la volonté de l'intendant. En onze ans, il fit faire cent soixante lieues de routes dans le pays le plus difficile. Pour les entretenir, il plaça des cantonniers de trois en trois lieues ; cette seconde innovation réussit également.

En bon disciple de Quesnay, il attachait à l'agriculture une importance particulière. Limoges possédait une des premières sociétés

d'agriculture établies en France ; il la présidait assidûment et l'animait de son esprit. Par ses soins, la société mit au concours plusieurs questions importantes pour l'économie rurale. Lui-même prit part à la discussion de l'une des questions proposées, sur les avantages et les inconvénients de l'impôt indirect. Il établit tout un système de récompenses pour la destruction des loups, nombreux en Limousin, et travailla avec succès à la destruction du papillon du blé qui exerçait de grands ravages en Angoumois. Il essaya de répandre, par des distributions de graines, la culture des prairies artificielles ; avant Parmentier, il s'efforça de vaincre les préjugés répandus contre la pomme de terre. En même temps, il ne négligeait pas le commerce et l'industrie. Il contribua un des premiers à l'établissement des manufactures de porcelaine qui sont devenues avec le temps la principale richesse du pays et une de nos richesses nationales. Nous avons une correspondance curieuse entre lui et Trudaine, alors directeur du commerce, sur le genre d'encouragement à donner aux manufactures de Limoges. On y voit ces deux hommes également pénétrés du principe de la liberté du commerce, également ennemis des privilèges et des monopoles ; le premier ministre, M. de Choiseul, dont le nom revient plusieurs fois dans cette correspondance, partageait ces idées.

On est frappé, quand on lit les lettres de Turgot aux ministres, du ton de liberté qui y règne. Ce n'est pas un inférieur qui parle, c'est un égal ; quelquefois même, on dirait un supérieur. Ce ton est surtout sensible dans ses *Observations sur un projet crédit portant abonnement des vingtièmes*. Il y discute pas à pas chacune des dispositions de l'édit projeté et propose d'y substituer le système favori des économistes, la conversion de la taille et des vingtièmes en une subvention territoriale n'admettant aucun privilège. Une autre fois, il écrivait à l'abbé Terray, contrôleur général des finances, qui ne se prêtait pas assez à ses idées de réforme : « Vous avez votre réputation d'homme éclairé et de ministre sage à conserver ; mais surtout vous avez à répondre au public, au roi et à vous-même du sort de la nation entière, du dépérissement de la culture, de la déprédation du revenu des terres, et par contre-coup de toutes les branches d'industrie, de la diminution des salaires, de l'inaction d'une foule de bras, de la non-valeur des revenus du roi, par l'excessive difficulté de lever les impôts. » Il poussait même ici la franchise jusqu'à l'injustice, car il exagérait la responsabilité du ministre à propos d'abus anciens et qui ne pouvaient pas disparaître en un jour. On souffrirait difficilement aujourd'hui un pareil langage de la part d'un préfet.

Peu favorable aux impôts de consommation en général, il ne pouvait voir qu'avec déplaisir les droits d'octroi perçus à l'entrée des

villes. Une circulaire du contrôleur général ayant prescrit aux intendants de vérifier si les octrois existants avaient été dûment autorisés, il saisit cette occasion pour appeler l'attention du gouvernement sur les abus de tout genre qu'entraînait la perception de cet impôt. Ne pouvant pas demander l'abolition des octrois, il demandait au moins que les tarifs fussent révisés et rendus moins lourds pour le peuple (1772). « Je ne vous dissimulerai pas, disait-il au ministre, que tous ces droits sur les consommations me paraissent un mal en eux-mêmes, que de quelque manière qu'ils soient imposés, ils me paraissent toujours retomber sur les revenus des terres, que par conséquent il vaudrait beaucoup mieux les supprimer entièrement que les réformer ; la dépense commune des villes devrait être payée par les propriétaires du sol de ces villes et de leur banlieue, puisque ce sont eux qui en profitent véritablement. Mais les idées ne sont pas encore assez généralement fixées sur les principes à suivre dans l'établissement des impositions pour que l'on puisse proposer, dans ce moment, un changement si considérable. En attendant, et puisqu'il faut qu'il y ait des droits d'octroi, il faut du moins que ces droits soient établis de la manière qui entraîne le moins d'inconvénients. » Plus tard, quand il fut ministre, il réduisit tant qu'il put les droits d'octroi.

Une horrible disette se déclara en 1770 dans la généralité et vint lui imposer de nouveaux devoirs. Les seigles, les blés noirs, les châtaignes, manquèrent presque complètement. Turgot, effrayé, envoya en toute hâte des instructions pour établir dans chaque paroisse des bureaux de bienfaisance. Il sollicita et obtint des secours du gouvernement et s'en servit pour faire ouvrir sur les routes des ateliers de charité. Le parlement de Bordeaux, ayant cru porter remède à la disette en défendant à tous les marchands, fermiers et propriétaires, de vendre leurs blés ailleurs que sur les marchés, il fit casser cet arrêt par le conseil d'État, comme contraire à l'édit de 1763 sur la liberté du commerce des grains. Les propriétaires frappés dans leurs revenus paraissaient disposés à abandonner les métayers à leur détresse ; il rendit une ordonnance pour leur enjoindre de garder et de nourrir jusqu'à la récolte suivante les colons et leurs familles, disposition rigoureuse qui montre toute la gravité du mal. Il obtint du parlement de Bordeaux un arrêt pour réduire le paiement des rentes de l'année, autre mesure arbitraire que pouvait seule excuser la nécessité. Il fit acheter des grains de tous côtés et les fit diriger vers la province ; il poussa la prévoyance jusqu'à envoyer des instructions pour les diverses préparations que pouvait recevoir le riz, sorte de grain inconnu jusqu'alors dans le pays.

Ces efforts n'empêchèrent pas la disette, mais ils empêchèrent la famine. Les grains montèrent au quadruple de leur prix ordinaire.

La récolte de 1770 n'ayant pas été bien meilleure que la précédente, la disette dura encore un an. Turgot avait épuisé toutes ses ressources et s'était endetté personnellement de 20 000 livres. En rendant compte de ses opérations au contrôleur général, il lui disait : « C'est avec beaucoup de peine que je vous présente un déficit. J'ai reçu dans le cours de deux années 386 000 livres. Avec cette somme, dans le courant de ces deux années, j'ai fait entrer dans la généralité des grains de diverses natures, du riz et des fèves pour la valeur de 890 248 livres ; j'ai fait exécuter pour 303 400 livres d'ouvrages, et j'ai distribué pour 47 200 livres d'aumônes ; en sorte que la totalité des opérations monte à 1 240 000 livres. J'ose me flatter qu'un déficit de moins de 90 000 livres sur des opérations de plus de 1 240 000, vous étonnera moins, et que vous jugerez moins défavorablement de mon économie. Peut-être même vous paraîtrai-je mériter quelque approbation ; c'est la principale récompense que je désire de mon travail. »

Il occupait les loisirs de son intendance par toute sorte de travaux littéraires et scientifiques. On voit par sa correspondance qu'en 1771, il travaillait à traduire le quatrième livre de l'*Énéide* en vers métriques français, sur le modèle des hexamètres latins. Hardi et original en tout, il s'était fait un système sur ce mode de versification qui ne paraît pas conforme au génie de notre langue. Curieux d'avoir sur son travail l'opinion de Voltaire, il le lui envoya sous un pseudonyme ; Voltaire répondit avec politesse, mais refusa de s'expliquer.

Il traduisit aussi en vers ordinaires des fragments des *Géorgiques*, avant Delille qui lui emprunta quelques vers, ainsi que des odes d'Horace et des élégies de Tibulle. Il aimait cet exercice de la traduction et s'y appliquait avec succès. Avant d'être nommé intendant, il avait publié, sous le nom de son maître d'allemand, une traduction de la *Mort d'Abel* et des *idylles* de Gessner, qui venaient de paraître en Allemagne, en y joignant une préface où il appréciait avec goût la *prose mesurée* de l'auteur.

Les jésuites établis en Chine avaient envoyé en France deux jeunes Chinois très intelligents, pour y faire leurs études. Leur éducation terminée, ces jeunes gens retournèrent dans leur patrie, avec une pension du gouvernement français. Turgot, curieux de connaître le véritable état de la société en Chine, rédigea pour eux un questionnaire sur l'état de la culture, les arts, l'histoire naturelle, etc. De plus il écrivit, pour leur servir de guide dans leurs recherches, une espèce de catéchisme économique intitulé : *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*. Ce petit ouvrage, imprimé en 1766, dans les *Éphémérides*, parut intéressant pour d'autres que des Chinois ; il

eut en peu de temps quatre éditions. C'est tout un traité élémentaire d'économie politique, d'après les principes de Quesnay ; il est divisé en *cent* paragraphes ou propositions fondamentales, accompagnées d'un commentaire de quelques lignes. On y retrouve la fameuse distinction entre la classe *productive* et la classe *stérile* que Turgot appelle *stipendiée*, ce qui ne vaut guère mieux ; il y avait ajouté des considérations lumineuses sur l'emploi des capitaux, l'office de la monnaie et l'intérêt de l'argent. C'est là que se trouve cette admirable phrase si souvent citée : « On peut regarder le prix de l'intérêt comme une espèce de niveau au-dessous duquel tout travail, toute culture, toute industrie, tout commerce cessent. C'est comme une mer répandue sur une vaste contrée ; les sommets des montagnes s'élèvent au-dessus des eaux et forment des îles fertiles et cultivées. Si cette mer vient à s'écouler, à mesure qu'elle descend, les terrains en pente, puis les plaines et vallons, paraissent et se couvrent de productions de toute espèce. Il suffit que l'eau monte ou s'abaisse d'un pied pour inonder ou pour rendre à la culture des plages immenses. »

Les dernières années de son intendance furent marquées par son mémoire au conseil d'État sur *les prêts d'argent* et par ses lettres à l'abbé Terray sur la *liberté du commerce des grains* et sur la *marque des fers*.

En 1769, dans la ville d'Angoulême qui appartenait à la généralité de Limoges, des débiteurs infidèles intentèrent un procès criminel à leurs créanciers pour intérêts usuraires. La magistrature locale accueillit ces plaintes que justifiait l'état de la législation, et il en résulta une sorte de terreur parmi les prêteurs. De là, une absence générale d'argent sur la place, l'interruption de tout commerce, une suspension générale de paiements. Témoin de cette crise, Turgot écrivit au conseil d'État pour l'inviter, comme tribunal supérieur, à évoquer l'affaire et à interdire les poursuites. Il fit remarquer que le taux de l'intérêt était généralement élevé sur la place d'Angoulême, et il en donna la raison. Cette ville que sa situation sur la Charente aurait dû rendre très commerçante, l'était au contraire fort peu. Toute famille un peu aisée trouvait à y acquérir la noblesse en parvenant à la mairie. « Dès qu'un homme a fait fortune par le commerce, il s'empresse de le quitter pour devenir noble. Les capitaux qu'il avait acquis sont bientôt dissipés dans la vie oisive attachée à son nouvel état, ou du moins ils sont perdus pour le commerce. Le peu qui reste est donc tout entier entre les mains de gens presque sans fortune, qui ne peuvent emprunter qu'à très gros intérêts, tant à cause de la rareté effective de l'argent que du peu de sûreté qu'ils

peuvent offrir aux prêteurs. » En fait, le taux courant de l'intérêt s'élevait à huit, neuf et même dix pour cent.

Ces arguments frappèrent le conseil d'État, il supprima la procédure commencée et défendit d'en intenter de pareilles à l'avenir. Mais Turgot avait été plus loin ; à l'occasion du procès d'Angoulême, il avait traité dans son mémoire la question générale, en demandant une loi qui rendit l'intérêt libre dans tout le royaume. Une pareille mesure soulevait d'énormes difficultés ; les théologiens n'avaient pas encore admis en principe l'intérêt de l'argent, et des jurisconsultes éminents, comme Domat et Pothier, avaient exprimé la même répugnance. Au fond le conseil d'État partageait l'avis de Turgot, puisqu'il lui donnait satisfaction pour la question spéciale, mais on recula devant une loi. Turgot lui-même, quand il devint ministre, n'osa pas tenter l'aventure. Un siècle s'est écoulé depuis le mémoire sur *les prêts d'argent*, et la question n'est pas encore résolue. Elle mûrit lentement dans les esprits éclairés, mais si le suffrage universel était appelé à la décider, elle attendrait encore au moins un siècle. Deux grandes conquêtes ont été obtenues depuis Turgot, les théologiens acceptent le principe de l'intérêt qu'ils repoussaient autrefois, et les jurisconsultes, malgré l'autorité de Pothier, sont au moins partagés.

Une ardente polémique s'était élevée contre l'édit de 1764 qui permettait l'exportation des céréales jusqu'au moment où des prix déterminés seraient atteints à l'intérieur. Malgré les efforts des économistes, l'opinion publique, facile à s'alarmer en matière de subsistances, se prononçait contre la liberté d'exportation. Le dernier coup fut porté à l'édit par la disette de 1770. L'abbé Terray, contrôleur général, résolut de le révoquer. Avant de s'y décider, il consulta les intendants. Quoique placé au milieu du pays où la disette sévissait avec le plus de force, Turgot écrivit au ministre sept longues lettres pour combattre le projet de révocation. Nous n'en possédons que quatre ; les trois autres ont été plus tard communiquées par Turgot lui-même au roi Louis XVI, pour le décider à rétablir la liberté du commerce des grains, et se sont malheureusement perdues. L'abbé Terray loua beaucoup ces lettres et les proposa comme modèles aux autres intendants, mais il n'en suspendit pas moins l'édit de 1764, et, dans l'intérêt de la paix publique, il fit bien. Nous ignorons quelles furent les réponses des autres intendants ; suivant toute apparence, ils se prononcèrent tous ou presque tous pour la suspension. Dans l'état des esprits, on ne pouvait la refuser sans risquer la guerre civile, et Turgot lui-même devait en faire plus tard l'expérience. C'est pendant une tournée dans un pays sauvage, misérable, sans chemins, presque sans gîtes, au milieu d'une saison déjà rude dans

ces régions, qu'il écrivit ces lettres. Rien ne montre mieux l'ardente conviction qui l'animait. Dès le début, il essayait de se défendre contre l'accusation de paradoxe et de parti pris. « Je vois bien, disait-il au ministre, que ceux qui, depuis quelque temps, parlent et écrivent contre la liberté du commerce des grains, affectent de ne regarder cette opinion que comme celle de quelques écrivains qui se sont donné le nom d'*économistes*, et qui ont pu prévenir contre eux une partie du public, par l'air de secte qu'ils ont pris assez maladroitement et par un ton d'enthousiasme qui déplaît toujours à ceux qui ne le partagent pas, quoiqu'il soit en lui-même excusable et qu'il parte d'un motif honnête. Il est vrai que ces écrivains ont défendu avec beaucoup de zèle la liberté du commerce des grains, et leur enthousiasme n'a pas empêché qu'ils n'aient développé avec beaucoup de clarté une foule d'excellentes raisons ; mais vous êtes trop instruit pour ne pas savoir que cette opinion a été adoptée longtemps avant eux et avec beaucoup de réflexion par des gens fort éclairés. Ce n'est certainement pas sans y avoir beaucoup pensé que la loi qui va jusqu'à provoquer et récompenser l'exportation a été adoptée par le parlement d'Angleterre en 1689. »

Dans une autre circulaire, le contrôleur général ayant demandé aux intendants un rapport sur l'état des forges dans leur généralité et sur les moyens de donner plus d'activité à cette industrie, Turgot ne manqua pas de saisir cette occasion pour faire un nouveau plaidoyer en faveur de la liberté du commerce. Le ministre avait reçu de différentes provinces des représentations multipliées sur la faveur que les fers étrangers obtenaient, disait-on, au préjudice des fers nationaux. « Je conçois en effet, disait Turgot, que les maîtres de forges imaginent qu'ils gagneraient davantage s'ils avaient moins de concurrents. Il n'est point de marchand qui ne voulut être seul vendeur de sa denrée. Si on les écoute, et on ne les a que trop écoutés, toutes les branches du commerce seront infectées de ce genre de monopole. » Suivait une vigoureuse démonstration des avantages de la liberté, où les partisans des prohibitions étaient tout simplement traités d'*imbéciles* : « Ils ne voient pas que toutes les associations de gens du même métier ne manquent pas de s'autoriser des mêmes prétextes pour obtenir du gouvernement la même exclusion des étrangers ; ils ne voient pas que dans cet équilibre de vexations et d'injustices contre tous les genres d'industrie, où les artisans et les marchands de chaque espèce oppriment comme vendeurs et sont opprimés comme acheteurs, il n'y a de profit pour aucune partie, mais il y a une perte réelle pour la totalité du commerce national. »

Comme encouragement plus efficace, il demandait la suppression des droits perçus sur les fers nationaux, sous prétexte de

constater leur qualité, et qu'on appelait la *marque des fers*. Au milieu de considérations fort justes et fort bien exprimées, il commettait une erreur de fait qui devait nuire beaucoup à ses idées ; il paraissait admettre que la fabrication du fer ne pouvait pas prendre en France de grands développements. « À mesure que les bois deviennent rares, à mesure qu'ils acquièrent de la valeur par de nouveaux débouchés, par l'ouverture des chemins, des canaux navigables, par l'augmentation de la culture, de la population, la fonte et la fabrication du fer doivent être moins lucratives et diminuent peu à peu. Le commerce des fers est assigné par la nature aux peuples nouveaux, à ceux qui possèdent de vastes forêts incultes, éloignées de tout débouché. Si cette décadence du commerce des forges, suite de l'augmentation des richesses, des accroissements de la population, de la multiplication des débouchés, était un malheur, ce serait un malheur inévitable qu'il serait inutile de chercher à prévenir, mais ce n'est point un malheur, si ce commerce ne tombe que parce qu'il est remplacé par d'autres productions plus lucratives. » Cette théorie, juste en règle générale, ne devait pas s'appliquer au fer, puisque la production a surtout fait d'immenses progrès dans des pays très riches et très peuplés, comme l'Angleterre et la Belgique ; Turgot n'avait point prévu l'emploi de la houille, et même pour le fer au bois, il s'exagérait l'effet de la concurrence. C'était accorder sans nécessité au système prohibitif un de ses arguments les plus plausibles.

Il écrivit enfin vers le même temps son mémoire sur les *Mines et carrières*. Il y développait cette thèse que tout propriétaire a le droit exclusif d'ouvrir des fouilles sur son terrain et qu'une fois la mine ouverte, l'exploitant doit avoir, comme premier occupant, le droit de prolonger ses fouilles sous le terrain d'autrui à condition de ne causer aucun dégât à la surface. Ce système excluait le droit de l'État sur la propriété des mines, tel qu'il résultait de la loi romaine. La loi de 1810 a fait prévaloir au contraire la tradition du droit romain. Il y a évidemment, dans cette question ardue, plusieurs intérêts à concilier, et les termes de la conciliation peuvent varier. Si l'opinion de Turgot peut paraître trop absolue, la loi de 1810 a été trop loin dans un sens opposé. On peut consulter utilement les législations étrangères et en particulier la législation anglaise, qui se recommande par l'immense développement de l'exploitation des mines et qui se rapproche des idées de Turgot. C'était encore à propos d'une question locale, la concession à faire d'une mine de plomb dans la généralité de Limoges, que l'intendant avait été amené à présenter une théorie sur la réforme de la législation des mines. Telle était son habitude sur tout sujet, et il ne paraît pas que les ministres du temps y aient trouvé à redire.

Jusqu'ici nous n'avons eu qu'à louer dans les écrits et les actes de Turgot ; nous arrivons à la grande épreuve qui fait toujours le même honneur à ses lumières, mais qui n'est pas aussi favorable à son jugement pratique. Il va cesser d'être intendant pour devenir ministre. Tout ce qu'il a fait dans la généralité de Limoges a suffisamment réussi, parce qu'il n'a rencontré aucun obstacle. Transporté sur un plus grand théâtre, il va échouer. Le plus grand tort reviendra sans doute à ses adversaires, mais lui-même méritera son sort par un excès de raideur. Autant Quesnay avait été excusable d'accepter de son temps le pouvoir absolu, autant il devenait imprudent de s'y attacher vingt-cinq ans après. Le gouvernement monarchique avait perdu, avant la mort de Louis XV, toute autorité morale. La nation aspirait à la liberté politique, et, quand une nation en est là, rien ne peut la satisfaire hors de cette liberté. Les meilleures réformes du monde perdent tout leur prix, quand elles émanent d'un pouvoir décrié. C'est ce que Turgot eut le malheur de ne pas comprendre ; il crut pouvoir se servir comme ministre de l'autorité qu'il avait exercée comme intendant, mais le temps était passé.

Louis XV mourut le 10 mai 1774. Le nouveau roi n'avait que vingt ans ; il appela auprès de lui M. de Maurepas, disgracié par Louis XV pour avoir chassonné Mme de Pompadour ; Maurepas fit nommer Turgot ministre de la marine. L'administration de l'intendant de Limoges lui avait fait une grande réputation, même à la cour. Il ne passa qu'un mois à la marine, et en sortit pour le contrôle général des finances, le plus important des ministères. Dans ce court passage, il ne put prendre aucune mesure qui mérite d'être rappelée, mais ses biographes nous apprennent qu'il avait conçu de grands projets. Il voulait, dit-on, faire construire en Suède la plus grande partie de nos navires, parce qu'on les obtenait à bien meilleur marché que chez nous, idée conforme à la rigueur des principes économiques, mais naturellement fort peu populaire dans les ports où se trouvaient des chantiers pour les constructions navales. Il voulait aussi abolir le régime colonial, et faire de l'île de France et de l'île Bourbon des ports francs, ouverts à toutes les nations, autre réforme excellente en soi, mais qu'on ne pouvait réaliser sans provoquer de formidables résistances. S'il était resté ministre de la marine, il aurait certainement soulevé contre lui toutes les traditions du ministère.

Ses débuts comme ministre des finances furent heureux et brillants. On peut évaluer les revenus bruts perçus pour le compte du trésor public à l'avènement de Louis XVI à 450 millions. En retranchant les frais de perception qui s'élevaient à 80 millions environ, il n'entrait de recette nette que 370 millions. Les recettes perçues pour le compte des provinces ne figurent pas dans ces chiffres ; elles

s'élevaient à une cinquantaine de millions : total des recettes publiques, 500 millions. Cette somme n'était pas précisément excessive, mais le mode de perception, bien qu'amélioré depuis Louis XIV, avait encore de grands vices. La taille et la gabelle surtout donnaient lieu aux reproches les plus mérités. Les dépenses du Trésor montaient à 400 millions, sans compter les frais de recouvrement et les dépenses locales, ce qui laissait un déficit annuel de 30 millions qu'on remplissait par des emprunts. La dette publique absorbait à peu près un tiers du revenu. Les intérêts de la dette consolidée ne dépassaient pas 95 millions, mais il faut y ajouter la dette exigible que nous appelons aujourd'hui *dette flottante*. On en couvrait une partie par les *anticipations*, que nous appelons aujourd'hui *bons du Trésor* ; il y en avait à la mort de Louis XV pour 78 millions. En sus du service des intérêts, on remboursait tous les ans la partie du capital qui arrivait à échéance, une autre partie étant en rentes viagères s'éteignait naturellement. Quand la somme de ces extinctions égalait celle du déficit, il en résultait une sorte d'équilibre, mais que personne n'acceptait comme tel.

On n'avait pas pris son parti, comme de nos jours, de la perpétuité des dettes publiques, et tout compte annuel qui ne se soldait pas par une réduction effective de la dette passait pour défectueux. La ressource des bons royaux, qu'on emploie aujourd'hui sans scrupule, était considérée comme ruineuse, on n'en usait qu'avec une sorte de honte que justifiait leur nom d'*anticipations*. Sur les 240 millions qui restaient libres, déduction faite du service de la dette, la maison du roi et des princes en absorbait environ le quart, par un reste de l'ancien usage qui confondait le trésor du roi avec le Trésor public. Le roi accordait en outre aux principaux courtisans des dons et pensions dont le total passait pour énorme. Une forme déplorable de comptabilité autorisait ces soupçons ; c'est ce qu'on appelait les *acquits au comptant* que le roi délivrait sous sa signature et sans qu'on indiquât l'emploi des fonds. Aucune règle ne limitait les acquits au comptant, qui avaient dépassé cent millions par an sous Louis XV. En même temps, les services publics ne recevaient que de faibles dotations ; l'armée et la marine ne coûtaient ensemble que 120 millions, et le fonds alloué aux ponts et chaussées, en sus des corvées et des recettes locales, n'excédait pas 5 millions. Les dépenses qui figurent aujourd'hui au budget de l'État pour le clergé, la magistrature, l'instruction publique, se payaient sur d'autres revenus. En somme, cette situation financière n'exciterait aujourd'hui aucune inquiétude ; elle avait alors une véritable gravité, parce que la nation souffrait impatiemment le poids des impôts et demandait avec passion la réduction des dépenses.

Aussitôt après l'avènement de Louis XVI, l'abbé Terray, contrôleur général, lui adressa un mémoire qui montre bien la situation des choses : « Je ne cesserai, disait-il, de réclamer auprès de Votre Majesté pour que la recette devienne égale ou même supérieure à la dépense par la réduction de cette dernière. Je fais chaque jour de petits bénéfices dans mon département ; mais il est nécessaire que Votre Majesté donne les ordres les plus précis pour régler les dépenses de sa maison. Si la dépense surpasse chaque année la recette, chaque année la dette augmentera, et par conséquent, les charges du peuple suivront en proportion ; si, au contraire, la recette égale la dépense, la dette diminuera chaque année, soit par l'extinction des rentes viagères, soit par les remboursements en argent qui ne seront point suspendus. Ainsi, dans peu d'années, Votre Majesté pourra soulager ses peuples d'une partie des impositions qui les accablent. Cet ouvrage, Sire, si digne de votre sensibilité, vous était réservé. Je ne puis plus ajouter à la recette que j'ai augmentée de près de 60 millions ; je ne puis plus retrancher sur la dette, que j'ai réduite de près de 20 millions. Vos finances approchent du point qu'il faut attendre pour commencer une libération effective et prompte ; ne souffrez pas qu'elle s'éloigne. »

Ce langage allait droit au cœur du jeune monarque. Il commença son règne en renonçant à l'impôt connu sous le nom de *droit de joyeux avènement*, et qui avait, au commencement du règne précédent, coûté 40 millions à la France, dont les fermiers généraux s'étaient attribué la moitié. L'édit rendu à ce sujet est un monument admirable. Le roi y promet « de tourner ses premiers soins et sa première étude vers l'administration des finances, parce que c'est elle qui détermine un des rapports les plus essentiels entre le souverain et les sujets. » Il garantit le paiement de toutes les créances sur l'État et promet le remboursement successif de la dette publique ; il annonce l'intention de diminuer le poids des impôts, en introduisant partout l'ordre et l'économie. « Il est, ajoutait-il, des dépenses qui tiennent à notre personne et au faste de notre cour ; sur celles-là nous pouvons suivre plus promptement le mouvement de notre cœur, et nous nous occupons déjà des moyens de la réduire aux bornes convenables. De tels sacrifices ne nous coûteront rien dès qu'ils pourront tourner au soulagement de nos sujets, leur bonheur fera notre gloire, et le bien que nous pourrons leur faire sera la plus douce récompense de nos soins et de nos travaux. »

L'abbé Terray était impopulaire par ses complaisances pour le vieux roi et par la rudesse de son administration. Il fut renvoyé. Le roi était à Compiègne quand il fit appeler Turgot, le 24 août 1774, pour le nommer contrôleur général. Au sortir de cet entretien, le

nouveau ministre écrivit au roi une lettre fort belle, qui nous apprend ce qui s'était passé dans leur entrevue : « Votre Majesté a bien voulu m'autoriser à remettre sous ses yeux l'engagement qu'elle a pris avec elle-même de me soutenir dans l'exécution des plans d'économie qui sont en tout temps, et aujourd'hui plus que jamais, d'une nécessité indispensable. Je me borne en ce moment, Sire, à vous rappeler ces trois paroles : point de banqueroute, point d'augmentation d'impôts, point d'emprunts. Pour remplir ces trois points, il n'y a qu'un moyen, c'est de réduire la dépense au-dessous de la recette, et assez au-dessous pour pouvoir économiser chaque année une vingtaine de millions, afin de rembourser les dettes anciennes. Il est donc de toute nécessité que Votre Majesté exige des ordonnateurs de toutes les parties qu'ils se concertent avec le ministre des finances. Votre Majesté sait qu'un des plus grands obstacles à l'économie est la multitude des demandes dont elle est continuellement assaillie et que la trop grande facilité de ses prédécesseurs a malheureusement autorisées. Il faut, Sire, vous armer de cette bonté contre votre bonté même, et considérer d'où vous vient cet argent que vous pouvez distribuer à vos courtisans. »

C'était, comme on voit, le plan de l'abbé Terray, mais présenté avec plus de résolution. Louis XVI ne se montra pas choqué de ce langage. Quand il sortit du ministère, vingt mois après, Turgot avait réussi à réduire sensiblement le déficit. Il avait en si peu de temps remboursé 28 millions sur les anticipations, et il était sur le point de contracter en Hollande un emprunt de 60 millions à quatre pour cent pour éteindre la partie la plus criarde de la dette publique. Le roi lui avait livré les dépenses de sa maison, il y pratiquait de larges économies ; des corps entiers de la maison militaire avaient été licenciés. En même temps, il s'appliquait à corriger ce que la perception avait de plus défectueux. Il abolit, en matière de taille, ce qu'on appelait les *contraintes solidaires*, c'est-à-dire la loi barbare qui rendait les plus forts imposés d'une paroisse solidaires du montant entier de la taille. Le bail des fermes générales qui comprenait tous les impôts directs avait été renouvelés en 1774 par Terray et n'expirait qu'en 1780. Il ne put donc y rien changer, mais il prépara pour l'avenir de graves modifications. À chaque renouvellement, les fermiers généraux accordaient au contrôleur général un présent de 300 000 livres, divisé en six annuités ; on avait donné à cette gratification le nom ignoble de *pot de vin*. Il refusa la part qui lui revenait et la fit verser dans la caisse des pauvres. Il était d'usage également que la Ferme servît des pensions à des personnes recommandées par la cour ; c'est ce qu'on appelait du nom encore plus ignoble de *croupes*. Il notifia aux fermiers généraux qu'un pareil abus ne serait plus toléré.

Quelques-unes de ces mesures eurent ce caractère arbitraire qu'il ne redoutait pas, quand il croyait le bien public engagé. Ainsi plusieurs contrats onéreux avaient été passés par son prédécesseur avec des compagnies ; il les résilia d'autorité. Dans le nombre était le bail des poudres et salpêtres. On ignorait encore l'art des nitrières artificielles, et pour se procurer du salpêtre, les agents de la compagnie fermière avaient le droit de fouiller toutes les habitations. Turgot fit rendre un arrêt du conseil d'État qui annulait le bail ; il mit l'exploitation des poudres en régie et fit établir des nitrières artificielles, avec le concours de l'Académie des sciences et surtout de l'illustre Lavoisier. D'autres baux confiaient à des fermiers le service des diligences et messageries ; ce service était mal fait, par des voitures inconfortables qui marchaient avec une extrême lenteur. Il fit encore résilier ce privilège, moyennant indemnité, forma du tout une administration royale, substitua aux lourdes messageries des voitures légères et bien suspendues, requit les maîtres de poste de fournir les chevaux nécessaires, et décréta des tarifs modérés, soit pour les voyageurs soit pour les marchandises. On appela ces nouvelles voitures des *Turgotines*. La forme de ces résiliations choquait la stricte légalité ; mais le public, qui gagnait au change, les accueillit avec faveur, et ce succès contribua à maintenir Turgot dans la voie où il devait périr.

La grande question du règne s'était posée dès le premier jour. Louis XVI héritait de l'autorité absolue de son aïeul ; devait-il la conserver intacte ou la partager avec la nation ? Quelques voix parlaient de convoquer les états généraux ; cette opinion se fit jour dans les fameuses *remontrances* de la cour des aides, rédigées par Malesherbes, alors premier président. « Le vœu unanime de la nation, y était-il dit, est d'obtenir des états généraux ou au moins des états provinciaux. » Turgot, malgré son amitié pour Malesherbes, ne partagea pas cet avis ; il attendait tout de l'autorité royale, exercée par lui, et ne voulait pas de concession. Ce fut sa plus grande faute. Convoqués en ce moment, les états généraux auraient partagé la responsabilité qui tombait toute entière sur le roi. Il ne fut même pas sérieusement question d'états provinciaux. On a dit, pour l'excuser, qu'il avait d'autres idées, consignées dans un *mémoire au roi sur les municipalités*, écrit en 1775. Dans ce mémoire, qui est réellement l'œuvre de Dupont de Nemours, on traçait le plan d'une constitution nouvelle où disparaissaient les trois ordres et qui se composait de municipalités élues dans les paroisses, élisant des municipalités de district, qui élisaient des municipalités de province, qui élisaient la grande municipalité ou assemblée générale du royaume. Ce plan

pouvait avoir sa valeur, mais Turgot n'en parla pas, et Louis XVI n'en eut connaissance que plus tard.

Il fallait cependant donner une satisfaction à l'opinion publique soulevée contre le feu roi. Louis XV avait exilé le parlement ; Maurepas proposa de le rétablir. Turgot s'y opposa. Le mouvement impétueux de l'opinion décida Louis XVI ; le parlement fut rappelé, et il était devenu difficile de faire autrement. Plus le retour du parlement était nécessaire, plus il aurait fallu le neutraliser par la convocation des états généraux. Le parlement resta seul en présence de la couronne et devint le foyer de la résistance à toutes les réformes. Une lutte violente s'établit entre la magistrature et le ministre, car l'esprit de corps ne pardonne pas. Turgot avait un grand défaut de caractère ; il était gauche et hautain dans ses rapports avec les personnes. Le sentiment de sa supériorité le rendait indifférent aux intrigues. De fréquents accès de goutte qui le retenaient dans son lit des mois entiers, le condamnaient à l'immobilité. Il négligeait même le roi qu'il voyait rarement et déplaisait à la reine, habituée aux plus ardents hommages. Les courtisans commencèrent le feu contre lui. Il affectait une grande simplicité dans ses vêtements, il écrivait dans un style sentencieux et solennel ; on se moqua de sa pesanteur, de sa rusticité, de ses systèmes. Tous ceux qui vivaient des grâces de la cour accusèrent le nouveau venu de vouloir substituer au luxe d'une monarchie l'austérité des mœurs républicaines. Le monde des traitants et des financiers, puissant par ses richesses, lui fit une guerre encore plus redoutable. Malgré cet orage, il aurait probablement résisté, grâce à la confiance du roi, s'il n'avait fini par tourner contre lui l'opinion publique tout entière.

La disette est le grand danger des gouvernements. Cette épreuve ne manqua malheureusement pas au ministère de Turgot. Il voulut la conjurer par le seul remède qui ait en effet quelque efficacité. Un arrêt du conseil d'État, du 12 septembre 1774, remit en vigueur la déclaration de 1763 pour l'entière liberté du commerce des grains à l'intérieur, qu'on avait annulée de fait sous le ministère de l'abbé Terray, par le renouvellement d'anciens règlements. Le nouvel édit promettait, en outre, des marques de la protection spéciale du roi à ceux qui introduiraient des blés étrangers dans le royaume. Ce n'était pas le moment de rétablir la liberté d'exportation, et Turgot ne revenait pas précisément à l'édit de 1764, mais il autorisait la libre réexportation des grains importés, et déclarait « ne pas statuer, quant à présent et jusqu'à ce que les circonstances soient devenues plus favorables, sur la liberté de la vente hors du royaume. » C'était montrer en perspective la liberté d'exportation qu'on savait être le principe favori de l'école économique. Le préambule de l'édit, rédigé

par Turgot, contenait un véritable traité sur la matière, rédigé en termes excellents, mais il s'y trouvait nécessairement des phrases comme celle-ci : « Quelques moyens que le gouvernement emploie, quelques sommes qu'il prodigue, il ne peut empêcher que le blé ne soit cher quand les récoltes sont mauvaises. » Vérité incontestable qu'on a encore aujourd'hui beaucoup de peine à faire accepter, et qui choquait alors tous les préjugés. On devait y voir et on y vit l'apologie de la disette.

Parmi les plus violentes accusations portées contre le gouvernement de Louis XV, figurait ce qu'on a appelé dans le langage passionné du temps le *pacte de famine*. Le gouvernement chargeait des spéculateurs de faire pour son compte de grands achats de grains et de les revendre à *perte* sur les points où ils manquaient, mais l'obscurité qui couvrait ces opérations, l'arbitraire absolu qui les accompagnait, rendaient faciles des abus coupables et autorisaient dans tous les cas les plus odieux soupçons. Avec les habitudes de corruption répandues à la faveur du pouvoir absolu, une partie au moins de ces soupçons devait avoir quelque vérité. Turgot semblait le reconnaître dans son préambule : « Les agents qu'emploie le gouvernement, y est-il dit, n'ayant aucun intérêt à l'économie, achètent plus chèrement, transportent à plus grands frais, conservent avec moins de précaution ; il se perd, il se gâte beaucoup de grains. Ces agents peuvent par défaut d'habileté, ou même par infidélité, grossir à l'excès la dépense de leurs opérations. Ils peuvent se permettre des manœuvres coupables à l'insu du gouvernement. Lors même qu'ils en sont le plus innocents, ils ne peuvent éviter d'en être soupçonnés, et le soupçon rejaillit toujours sur l'administration qui les emploie et qui devient odieuse au peuple, par les soins mêmes qu'elle prend pour le secourir. » Les achats du gouvernement avaient eu d'ailleurs pour effet de nuire au commerce et de pousser à la cherté. Le roi déclarait donc qu'il renonçait à tout achat de grains pour son compte, mais quand une idée est enracinée dans les esprits, il ne suffit pas d'une déclaration pour la détruire. Voltaire qui avait assez d'esprit pour tout comprendre, appuya de toute sa verve ce manifeste économique : « Comment donc ! fait-il dire à un vieux paysan, voilà soixante ans que je lis des édits ; ils nous dépouillaient presque tous de la liberté naturelle, en style inintelligible ; en voici un qui nous rend notre liberté, et j'en entends tous les mots sans peine. Voilà la première fois qu'un roi a raisonné avec son peuple. L'humanité tenait la plume, et le roi a signé. » Tout le monde n'avait pas le bon sens de Voltaire, et l'édit ne calma nullement les esprits. La hausse ayant fait de nouveaux progrès par suite d'un nouveau déficit de récolte, des troubles éclatèrent au mois d'avril 1775. On a dit que

les révoltés étaient poussés par une main inconnue, on a vaguement incriminé le parlement et même un prince du sang, le prince de Conti ; rien ne prouve la vérité de ces assertions. En pareil cas, l'ignorance suffit. L'accusation de monopole et d'accaparement ne trouve que trop facilement faveur dans l'imagination populaire. Les bandes armées menacèrent le château de Versailles. À Paris, on pilla les boutiques des boulangers, on vida dans la Seine des bateaux chargés de blé, suivant la logique ordinaire de ces sortes de séditions. Le parlement promit par un arrêté affiché dans Paris que le roi serait supplié de diminuer le prix du pain. Turgot, alors, eut recours à la force et usa sans ménagement de l'autorité souveraine.

Il commença par faire afficher une ordonnance qui annulait l'arrêté du parlement de Paris. Il fit destituer le lieutenant de police qui avait faibli devant l'émeute. Ensuite, il manda le parlement à Versailles et, dans un lit de justice, il fit enregistrer une proclamation du roi qui enlevait à la juridiction ordinaire la connaissance des délits commis dans les troubles, et déférait la répression aux prévôts généraux de la maréchaussée. Il se fit donner le commandement des troupes et réunit une armée de 25 000 hommes. La justice prévôtale fit pendre deux des insurgés de Paris. Les désordres cessèrent, mais en laissant une irritation générale. Le parlement ne pardonna pas l'atteinte portée à son autorité, la confiance du roi fut ébranlée par le spectacle de la guerre civile, et dans le public, se répandit l'opinion qu'après avoir causé la disette par ses fausses mesures, le ministre avait montré une sévérité excessive pour défendre son pouvoir. On appela cette fatale collision la *guerre des farines*.

L'impopularité n'est pas moins à craindre pour un ministre sous une monarchie absolue que dans un pays libre. Le roi et la reine étant venus à Paris, y furent reçus avec froideur. « C'est à votre Turgot que nous devons cela », dit la reine, et elle avait raison. Maurepas qui aimait le succès et que Turgot avait froissé dans plusieurs occasions, se tourna contre lui, quand il le vit abandonné par l'opinion. Les chansons et les épigrammes commencèrent à pleuvoir. En voici une, à propos des *Turgotines* :

Ministre ivre d'orgueil, tranchant du souverain,
Toi qui sans t'émouvoir fais tant de misérables,
Puisse ta poste absurde aller un si grand train
Qu'elle te mène à tous les diables !

Une question délicate vint encore troubler les rapports du jeune roi avec son ministre. Louis XVI était pieux, fort attaché à la foi de ses pères ; Turgot au contraire n'avait que des croyances philosophiques et ne suivait pas les plus simples pratiques de la religion.

Le roi dit un jour à M. de Maurepas : « Vous m'avez donné un contrôleur général qui ne va pas à la messe. — Sire, répondit spirituellement Maurepas, l'abbé Terray y allait. » Dans une circonstance solennelle, Turgot blessa plus directement les sentiments religieux du roi. Fidèle à la tradition, Louis XVI voulait être sacré à Reims ; le contrôleur général, par raison d'économie, demanda que le sacre se fit à Paris, le plus simplement possible. On passa outre, et le sacre se fit à Reims suivant le cérémonial usité. D'après l'ancien usage, le roi devait prononcer le serment de poursuivre les hérétiques ; Turgot demanda la suppression de ce qui n'était plus qu'une formalité. Louis XVI était naturellement tolérant, il l'a prouvé en rendant l'édit civil aux protestants ; mais il répugnait à rien changer aux formes antiques, et le clergé ayant insisté pour le maintien du serment, il le prêta, non sans un grand trouble de conscience. Turgot qui ne cédait pas aisément, écrivit un long mémoire pour lui prouver qu'il ne pouvait pas être lié par un engagement injuste. Louis XVI en fut d'autant plus choqué que le mémoire était rédigé dans le style philosophique du temps ; on y parlait de la religion en termes indifférents, plus propres à redoubler les scrupules du roi qu'à les calmer. Plus le flot grossissait contre Turgot, plus il montrait une hauteur inflexible. On l'accusa d'avoir répondu à ceux qui lui adressaient des représentations : « L'autorité n'a pas besoin de conseils. » Il décida lui-même la crise finale en prenant l'offensive contre ses adversaires. Au mois de janvier 1776, il proposa six nouveaux édits portant : 1^o abolition de la corvée pour les chemins dans tout le royaume, en la remplaçant par un impôt sur les propriétaires ; 2^o suppression des règlements sur la police des grains destinés à assurer l'approvisionnement de Paris ; 3^o suppression des offices sur les quais, halles et ports, pour l'exécution de ces règlements ; 4^o suppression générale des jurandes et des maîtrises ; 5^o suppression de la caisse de Poissy pour le commerce de la boucherie ; 6^o un changement de forme pour la perception du droit sur les suifs.

Dans son mémoire sur les corvées, il posait la question en des termes blessants pour les propriétaires du sol, qu'il présentait comme les plus intéressés à l'exécution des chemins et comme échappant à l'impôt destiné à y pourvoir. « La suppression des corvées une fois décidée, disait-il, il est impossible de ne pas y suppléer par une imposition en argent, car il faut bien que les chemins se fassent. Votre Majesté reconnaît la justice de charger de cette imposition les propriétaires des terres, c'est donc sur eux qu'il faut l'établir. Cette imposition est susceptible de difficultés, mais quand une chose est reconnue juste, quand elle est d'une nécessité absolue, il ne faut pas s'arrêter à cause des difficultés, il faut les vaincre. La première de ces

difficultés consiste dans la répugnance qu'ont en général les privilégiés à se soumettre à une charge nouvelle pour eux, que les taillables ont jusqu'ici supportée seuls. Tous ceux qui ont à délibérer sur l'enregistrement de la loi (les membres des parlements) sont privilégiés, et l'on ne peut se flatter qu'ils soient tous au-dessus de cet intérêt personnel qui n'est pourtant pas fort bien entendu. Il est probable que ce motif influera secrètement sur une grande partie des objections qui seront faites. La solution de cette difficulté est dans la justice de Votre Majesté et dans la volonté ferme de faire exécuter ce qu'elle lui a dicté. »

Toujours le même dédain des résistances et le même appel à l'autorité absolue. Le garde des sceaux Miromesnil, organe de la magistrature, écrivit une série d'observations sur le projet d'édit. Turgot lui répondit, mais autant le ton du garde des sceaux était convenable, autant le ton de la réponse était tranchant. Cette question des corvées avait pourtant plus d'une face, et Turgot n'avait pas complètement raison. L'expérience a montré la nécessité, au moins temporaire, de cette ressource. Quand la Révolution a supprimé plus tard les corvées, on a du même coup abandonné les travaux des chemins, et nous avons perdu près d'un demi-siècle ; les travaux n'ont recommencé sérieusement que quand la loi de 1836 a rétabli les prestations en nature. Il fallait changer le nom détesté des corvées, en adoucir la perception, les rendre rachetables, les compléter par un impôt, mais non les supprimer. C'était l'avis universel des intendants et du corps des ponts et chaussées, à commencer par son chef, Trudaine.¹ Turgot invoquait l'exemple du Limousin ; il prétendait y avoir fait en dix ans, avec un impôt en argent, plus de travail qu'en trente-cinq ans de corvées, mais rien ne prouvait qu'avec une meilleure administration de la corvée, on n'eût pu obtenir le même résultat en imposant une moindre charge aux contribuables. Quant à la grosse question des privilèges, elle n'avait qu'un rapport indirect avec le sujet ; il était facile de répondre à Turgot, en invoquant ses propres principes, que l'impôt des corvées retombait nécessairement sur les propriétaires par une réduction proportionnelle de leur revenu, et que, par conséquent, le privilège n'était qu'apparent. Personne ne contestait qu'il n'y eût lieu d'augmenter le crédit des travaux publics ; on résistait seulement à l'établissement d'un nouvel impôt dont on ne pouvait mesurer d'avance le poids et qui pouvait être détourné de sa destination.

¹ Voir, sur cette question des corvées, le tome III des *Études historiques sur l'administration des voies publiques en France*, par M. Vignon, directeur des archives au ministère des travaux publics.

Turgot s'obstina, l'édit fut rendu. Le préambule, long et compliqué, se divisait en deux moitiés : dans la première, le roi donnait de bonnes raisons contre l'emploi des corvées, l'imperfection du travail, les vexations qu'elles pouvaient entraîner ; dans la seconde, il abordait l'irritante question des privilèges. « Le poids de cette charge, y était-il dit, ne tombe et ne peut tomber que sur la partie la plus pauvre de nos sujets. » Allégation toujours dangereuse dans un document public et qui avait ici le tort de pécher au moins par l'exagération. L'édit portait que le nouvel impôt serait perçu, non en addition à la taille, mais en addition aux vingtièmes dont les nobles n'étaient pas exempts. Pour répondre aux craintes exprimées, le roi prenait l'engagement que les fonds provenant de cette contribution ne seraient employés qu'à la construction des routes, et il assurait que le montant total ne dépasserait pas dix millions pour tous les pays d'élection, mais les promesses royales ne trouvaient plus aucun crédit.

L'édit pour la suppression des jurandes parut en même temps. Ici l'expérience a donné pleinement raison à Turgot. Le préambule de l'édit est d'un bout à l'autre admirable et concluant. Là se trouvent ces belles paroles, honneur éternel du ministre qui les a écrites et du roi qui les a signées : « Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes. Nous regardons comme un des premiers devoirs de notre justice et comme un des actes les plus dignes de notre bienfaisance d'affranchir nos sujets de toutes les atteintes portées à ce droit inaliénable de l'humanité. » On dit que Turgot mit deux mois à écrire ce préambule, il ne perdit pas son temps. Malheureusement, si le principe était excellent, l'application était difficile, et le ministre philosophe, suivant son habitude, manqua de mesure et de tact dans l'application. Les questions de propriété qui se rattachaient aux corps de métiers devaient entraîner une liquidation longue et délicate ; rien n'avait été préparé pour y pourvoir. Les intérêts menacés se coalisèrent. Le dispositif de l'édit se composait de vingt-quatre articles ; en les passant en revue, il était facile de signaler de nombreux abus d'autorité, comme le pouvoir exorbitant donné au lieutenant de police et les articles qui supprimaient jusqu'aux simples confréries, en attribuant aux évêques l'administration de leurs biens. Turgot avait excepté de sa réforme les professions de la pharmacie, de l'orfèvrerie, de l'imprimerie, comme présentant des questions particulières ; avec quelques autres précautions du même genre, il aurait probablement réussi.

Les autres édits avaient moins d'importance, et on aurait pu les ajourner sans inconvénient. À propos du plus grave des trois, l'édit pour la suppression de la police des grains à Paris, Turgot renouvelait dans son mémoire au roi ses attaques contre le parlement. « Ces règlements, disait-il, sont un titre pour autoriser les magistrats à faire, dans les temps de disette, parade de leur sollicitude paternelle, et à se donner pour les protecteurs du peuple, en fouillant dans les maisons des laboureurs et des commerçants ; aussi ces règlements, malgré leur absurdité et leur inexécution habituelle, ont-ils toujours été chers au parlement. » Cette sortie ne pouvait qu'envenimer inutilement la discussion. Le parlement répondit avec fureur. Il commença par poursuivre le pamphlet de Voltaire sur les corvées ; puis il condamna l'écrit de Boncerf, ami et collaborateur de Turgot, sur les *Inconvénients des droits féodaux*, à être brûlé par la main du bourreau. Quand les nouveaux édits lui furent présentés, il enregistra l'édit sur la caisse de Poissy et refusa péremptoirement d'enregistrer les autres. Turgot, pour vaincre cette résistance, eut encore une fois recours à l'appareil vieilli et usé d'un lit de justice.

Cette décision eut pour effet d'exposer le roi à une sorte d'affront public. Louis XVI reçut le parlement à Versailles, le 12 mars 1776, dans tout l'éclat de la majesté royale. Le garde des sceaux, après s'être agenouillé à ses pieds pour recevoir ses ordres, déclara sa volonté de faire enregistrer les édits. Le premier président d'Aligre mit à son tour le genou en terre, puis se relevant sur l'ordre du roi, il prononça un discours respectueux en apparence, mais insolent au fond : « Pourquoi faut-il qu'aujourd'hui une morne tristesse s'offre partout aux regards de Votre Majesté ? Si elle daigne les jeter sur le peuple, elle verra le peuple consterné ; si elle les porte sur la capitale, elle verra la capitale en alarmes ; si elle les tourne vers la noblesse, elle verra la noblesse plongée dans l'affliction. Dans cette assemblée même, où votre trône est environné de ceux que le sang, les dignités et l'honneur de votre confiance attachent à votre personne sacrée, elle ne peut méconnaître l'expression du sentiment général dont les âmes sont pénétrées. » Puis venait la critique la plus sévère des édits qui « ôtaient au royaume ce qui pouvait lui rester de ressources. » Le discours se terminait par ces mots : « À peine sommes-nous assez maîtres de nous-mêmes pour exprimer une faible partie de notre douleur. Vous jugerez quelles doit en être l'étendue quand vous aurez vu se développer les pernicious effets de tant d'innovations, également contraires à l'ordre public et à la constitution de l'État. » Cinq fois, à l'occasion de chacun des cinq édits, l'avocat général Séguier prononça un discours violent contre l'acte d'autorité que subissait le parlement, et cinq fois, le garde des sceaux ordonna

l'enregistrement au nom du roi. Cette scène affligeante dura plusieurs heures ; le jeune roi en sortit humilié et affaibli. Il aurait fallu, pour relever la puissance royale, exiler de nouveau le parlement, mais le pouvait-on ?

Certes, les discours de l'avocat général Séguier ne brillaient pas par la raison. Habitué à tonner contre les *débordements économiques*, il défendait à outrance les abus et les privilèges, mais sur quelques points de détail, sa critique ne manquait pas de vérité. À propos de la transformation de la corvée, il signalait assez bien le danger de l'impôt nouveau : « Cet impôt sera sans terme ni mesure ; il n'aura d'autres appréciateurs que les commissaires départis par Votre Majesté en chaque province du royaume. » À propos des jurandes et des maîtrises, au milieu de prophéties déclamatoires sur la décadence inévitable de l'industrie, il disait assez justement : « Donner à tous vos sujets la faculté de tenir magasin, d'ouvrir boutique, c'est violer la propriété des maîtres qui composent ces communautés. La maîtrise est une propriété réelle qu'ils ont achetée et dont ils jouissent en vertu des règlements. Les communautés d'arts et métiers sont devenues la source de plusieurs abus ; elles en conviennent, et la sincérité de cet aveu doit porter Votre Majesté à les réformer et non à les détruire. Il serait utile, il serait même indispensable d'en diminuer le nombre. Si, après l'acquittement des dettes des communautés, Votre Majesté supprimait tous les frais de réception généralement quelconques à l'exception du droit royal qui a toujours subsisté, cette liberté, objet des vœux de Votre Majesté, s'établirait d'elle-même. » L'allusion directe contre Turgot s'exprimait assez heureusement par ce mot : « Votre Majesté peut être bien persuadée qu'il est plus d'un magistrat dans son royaume qui s'occupe du bonheur commun. » Enfin, ce qui ne pouvait manquer de faire son effet sur le roi, l'orateur invoquait avec habileté l'opinion connue de toute la famille royale.

Le public prit parti pour le parlement, parce qu'il avait tenu tête au roi. Louis XVI résistait encore. « Ne craignez rien, avait-il dit à Turgot, je vous soutiendrai toujours. » et il tenait sa parole, malgré les doutes et les inquiétudes qui l'assiégeaient. Quinze jours après le lit de justice, parut un pamphlet assez spirituel : *Le songe de M. de Mauvepas*, dont l'auteur était, dit-on, le propre frère du roi, le comte de Provence, depuis Louis XVIII, qui a eu toute sa vie l'art de comprendre et de suivre le mouvement de l'opinion. « Il y avait alors en France, disait l'écrivain royal, un homme gauche, épais, lourd, né avec plus de rudesse que de caractère, plus d'entêtement que de fermeté, plus d'impétuosité que de tact ; charlatan d'administration ainsi que de vertu, fait pour décrier l'une, pour déguster de l'autre ;

du reste, sauvage par amour-propre, timide par orgueil, aussi é ranger aux hommes, qu'il n'a jamais connus, qu'à la chose publique, qu'il a toujours mal aperçue ; il s'appelait Turgot. » À ce portrait succédaient des plaisanteries sur le *produit net*, le grand cheval de bataille contre les économistes. Maurepas lui-même était assez mal traité pour avoir un moment cru aux promesses du contrôleur général. C'est alors, dit-on, que Louis XVI, entouré et pressé de tous côtés, s'écria douloureusement : « Je vois bien qu'il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions le peuple. »

Bien que se sentant de plus en plus ébranlé, Turgot eut encore le courage de prendre quelques bonnes mesures. Il fit rendre un édit pour la libre circulation et le libre commerce des vins, pendant naturel de l'édit sur le commerce des grains, et qui ne rencontra pas les mêmes difficultés. Il s'agissait cette fois de détruire des privilèges de villes, car toutes les villes des pays producteurs avaient interdit l'accès de leur territoire à ce qu'on appelait les vins *étrangers*, c'est-à-dire récoltés ailleurs que dans le pays. C'était bien encore un acte arbitraire qui dépouillait les villes de droits anciens, mais le moment de cette réforme était venu, elle s'accomplit sans résistance. Le préambule de l'édit est un des meilleurs que Turgot ait écrits. Il fit rendre aussi un arrêt du conseil d'État pour l'établissement d'une caisse d'escompte à Paris, un des plus grands bienfaits de son administration ; cette institution réussit admirablement jusqu'en 1789, elle émettait des billets au porteur et à vue et prêtait au commerce à 4%. Bien supérieure à la Banque de France qui lui a succédé, sa constitution ne reposait sur aucun privilège. Les heureuses conséquences de la caisse d'escompte ne devaient se dérouler que lentement ; elle ne fit aucun effet à son origine, elle en aurait eu davantage qu'elle n'aurait pas arrêté le torrent déchaîné.

L'opinion commençait à s'exalter en faveur des insurgés américains qui soutenaient contre la puissance anglaise une lutte inégale. Un fort parti se formait, même à la cour, pour une intervention de la France à main armée. Turgot écrivit un nouveau mémoire au roi pour s'y opposer. Il y insistait sur l'état des finances qui présentait encore entre la recette et la dépense une différence de 20 millions. La séparation des colonies américaines lui paraissait infaillible dans tous les cas : « Certainement, disait-il, le ministère anglais ne subjuguera pas les colonies sans des efforts violents et continus qui ne peuvent manquer d'épuiser ses forces et ses ressources, de grossir la dette nationale, peut-être de forcer la banqueroute. Les Anglo-Américains, enthousiastes de la liberté, pourront être accablés par la force, mais leur volonté ne sera pas domptée. La conquête ne pourra être assurée que par la ruine totale du pays, et alors même, il reste-

rait une ressource aux colons, celle de s'enfoncer et de se disperser dans les immenses déserts qui s'étendent derrière leurs établissements. Les armées européennes tenteraient en vain de les y poursuivre. Il faudra que l'Angleterre continue de s'épuiser pour entretenir en Amérique une force militaire toujours en activité. » Rien de plus juste que ces observations. Turgot avait bien raison de redouter la guerre qui allait ajouter 1 200 millions à la dette publique ; mais il luttait en vain contre l'entraînement général, et son opposition acheva de le ruiner, soit dans le public, soit dans l'esprit du roi, séduit par la perspective d'une lutte heureuse contre l'Angleterre. On se cacha de lui dans le conseil pour se préparer secrètement à la guerre.

Aux documents que nous possédions déjà sur le ministère de Turgot, sont venus s'ajouter dans ces derniers temps des extraits des mémoires de l'abbé de Véri, publiés par M. de Larcy. Ancien condisciple de Turgot, l'abbé de Véri était resté son ami ; c'était lui qui avait suggéré à M. de Maurepas l'idée d'appeler au ministère l'intendant de Limoges. En revanche, Turgot avait voulu faire de l'abbé de Véri un garde des sceaux. On voit dans ces mémoires que le contrôleur général, par son humeur impérieuse et inquiète, avait impatienté jusqu'à Malesherbes. « Vous êtes aussi trop pressé, lui disait celui-ci ; pourquoi vouloir faire tant de choses à la fois ? Vous vous imaginez avoir l'amour du bien public ; point du tout, vous en avez la rage, car il faut être vraiment enragé pour vouloir forcer la main à tout le monde. » À ces critiques amicales, Turgot répondait tristement : « Vous m'accusez d'être trop pressé, et vous savez que, dans ma famille, on meurt de la goutte à cinquante ans ! »

Ces mémoires nous font connaître la cause immédiate de la chute qui restait jusqu'ici un peu obscure. Quand Malesherbes, appelé au ministère par le crédit de son ami, se retira volontairement, en voyant le succès leur échapper, Turgot irrité écrivit au roi pour s'en prendre à lui. On savait que le roi blessé avait conservé soigneusement cette lettre, mais on n'en connaissait que vaguement les termes. L'abbé de Véri la donne tout entière. Elle est longue, dure, amère, presque injurieuse. Turgot y traite le roi comme un enfant ; il lui dit crûment qu'il manque d'expérience, et l'accuse de faiblesse, comme s'il eût dépendu de lui d'être plus fort. On y trouve cette phrase terrible et vraiment sans pitié : « N'oubliez pas Sire, que c'est la faiblesse qui a mis la tête de Charles I^{er} sur un billot ; c'est la faiblesse qui a rendu Charles IX cruel, c'est elle qui a formé la ligue sous Henri III, qui a fait de Louis XIII, qui fait aujourd'hui du roi de Portugal des esclaves couronnés, c'est elle qui a fait tous les malheurs du dernier règne. »

Dans son animosité contre Maurepas, Dupont de Nemours a prétendu que les ennemis de Turgot avaient supposé des lettres de lui, très malveillantes pour le roi et la reine, que le premier ministre aurait mises sous les yeux de Louis XVI. Une pareille manœuvre n'avait rien d'impossible dans l'état où se trouvait la cour, mais le fait n'est pas prouvé ; il n'était pas d'ailleurs nécessaire. La lettre de Turgot au roi sur la retraite de Malesherbes est du 30 avril 1776 ; il fut renvoyé douze jours après. Le roi poussé à bout lui fit signifier son congé sans le voir. « J'avais eu mon rêve, écrit l'abbé de Véri, en imaginant que la France pouvait avoir un ministère honnête, capable et uni, dont M. de Maurepas serait le lien. Aujourd'hui tout a disparu ; je ne fais plus de beaux rêves et j'attends les événements. Mon cœur éprouve une vive amertume quand je pense que les trois hommes avec lesquels j'étais le plus lié ont été placés par le sort dans le même ministère, qu'ils semblaient destinés à rendre le règne actuel le plus glorieux de tous et qu'ils ont laissé échapper l'occasion, le premier (Malesherbes), faute de volonté pour rester au pouvoir, le second (Turgot), faute de conciliabilité, le troisième (Maurepas), faute d'âme pour suivre ses lumières. » Voilà la part de chacun exactement faite par un témoin bienveillant et bien instruit. L'abbé de Véri n'assigne aucune responsabilité à Louis XVI ; que pouvait en effet un roi de vingt-deux ans, sans autorité personnelle ? « Vous êtes plus heureux que moi, dit-il à Malesherbes au moment de sa retraite, vous pouvez abdiquer. » Mot touchant qui contenait un reproche délicatement exprimé.

Avec Turgot succombèrent les nombreux projets qu'il avait formés dans l'intérêt public. « Sa tête, a dit Monthyon, était dans une fermentation continuelle, toujours occupée d'inventions et de projets. » Un des plus importants était le fameux plan d'impôt, connu sous le nom de *subvention territoriale*, prôné par tous les économistes, préparé par plusieurs contrôleurs généraux, repris plus tard par Calonne qui ne réussit pas à le faire adopter aux notables, et enfin consacré par l'adhésion générale des cahiers des trois ordres en 1789. On peut citer aussi un plan de réforme hypothécaire et de crédit foncier que nous ne connaissons qu'imparfaitement. Pour l'unité des mesures, les choses étaient plus avancées. Il avait choisi, comme étalon inaltérable, la longueur du pendule à secondes, à un degré déterminé d'élévation du pôle, et il avait chargé d'une mission à ce sujet M. Messier, de l'Académie des sciences, astronome de la marine. Lui-même avait rédigé avec la plus grande précision les instructions de M. Messier, qui allait partir pour le Médoc, lieu désigné pour la mesure du pendule, quand arriva la disgrâce. Si le ministère de Turgot avait duré quelques mois de plus, on aurait eu

l'uniformité des mesures trente ans plus tôt, avec cette différence que le mètre eut été un peu plus court. Après avoir énuméré les actes de cette administration si féconde, Dupont de Nemours ajoute : « Ce n'est là qu'une partie de ce qu'il a fait pour la France, et c'est peu de chose à côté de ce qu'il voulait faire. »

L'abbé Galiani, retiré à Naples, avait prévu ce dénouement avec une clairvoyance singulière. Au moment de l'avènement de Louis XVI, il écrivait à madame d'Épinay : « Permettez-moi d'être fâché de l'engouement des Français pour le nouveau roi. Je vous connais ; je sais combien il vous est aisé de vous dégoûter par un effet de l'excès des désirs et des espérances. Vous êtes dans l'état où Tite-Live peint les Romains qui ne pouvaient plus souffrir ni les maux ni les remèdes. » En apprenant la nomination de Turgot, il écrivait à la même : « Enfin M. Turgot est contrôleur général ; il y restera trop peu de temps pour exécuter ses systèmes. La libre exportation du blé est ce qui lui cassera le cou, souvenez-vous-en. » Plus tard, après l'événement accompli, il écrivait encore : « Turgot aura reculé le bien d'un demi-siècle ; il aura ruiné la secte économique, et voilà tout ce qu'il aura fait de bon. » Bien que ces derniers mots impliquent contradiction, quant aux jugements, ils expriment parfaitement la vérité des faits. Une réaction violente se déclara contre les économistes ; les *Éphémérides* durent cesser de paraître. Comme l'avait prévu l'abbé Galiani, cette aversion générale a duré cinquante ans, et à quelques égards, elle dure encore.

Turgot reçut sa disgrâce avec plus de mauvaise humeur qu'il ne convenait à un philosophe. Dans un pays qui a l'habitude de la liberté, comme l'Angleterre, ces révolutions ministérielles ne laissent pas la même amertume ; on y connaît les oscillations de l'opinion et on compte sur ses retours. Turgot n'avait pas cette ressource ; il écrivit au roi une lettre hautaine, où revenant sur ses sinistres prédictions, il disait : « Tout mon désir, sire, est que vous puissiez croire que j'avais mal vu et que je vous montrais des dangers chimériques. Je souhaite que le temps ne les justifie pas et que votre règne soit aussi heureux, aussi tranquille pour vous et pour vos peuples, qu'ils se le sont promis d'après vos principes de justice et de bienfaisance. » Certes le péril était grand et visible, mais Turgot avait-il fait ce qu'il fallait pour le prévenir ? N'avait-il pas au contraire, en demandant à l'autorité royale plus qu'elle ne pouvait donner, aggravé les difficultés de ce règne expiatoire ? Sa chute fut accueillie avec joie, non seulement à la cour, mais à Paris et dans la grande majorité de la nation. Au fond de sa province, Voltaire lui resta fidèle : « Ah ! quelle funeste nouvelle j'apprends ! écrivait-il ; la France aurait été trop heureuse ! Je suis atterré et désespéré. Je ne vois plus que la

mort devant moi depuis que M. Turgot est hors de place. Ce coup de foudre m'est tombé sur la cervelle et sur le cœur. » Et malgré ses quatre-vingt-deux ans, il lui adressa *l'épître à un homme* :

Philosophe indulgent, ministre citoyen,
Qui ne cherche le vrai que pour faire le bien,
Qui d'un peuple léger et trop ingrat peut-être
Préparais le bonheur et celui de son maître, etc.

Le successeur de Turgot fut l'intendant de Bordeaux, M. de Clugny, qui défit en partie ce qu'il avait fait, mais qui ne défit pas tout. L'abolition des contraintes solidaires fut maintenue. Une déclaration royale rétablit la corvée pour les chemins, mais avec de grands adoucissements, et dans beaucoup de généralités, les intendants donnèrent aux corvéables l'option entre la prestation en nature et le rachat en argent. L'édit qui supprimait les jurandes et les maîtrises fut rapporté, mais beaucoup de professions restèrent libres ; on ne rétablit que les communautés qui avaient le plus résisté à l'édit de suppression ; les droits de maîtrise furent diminués de plus de moitié. Les choses restèrent ainsi jusqu'en 1791. L'Assemblée constituante supprima définitivement les corporations, mais en votant des indemnités pour les maîtres qui avaient acquis leur titre à prix d'argent, disposition beaucoup plus équitable que la suppression pure et simple de Turgot. Pour payer ces indemnités évaluées à 120 millions, on établit l'impôt des patentes. Quant à la liberté du commerce des grains, elle devait subir les plus violentes atteintes, soit pendant la période révolutionnaire, soit pendant le premier empire, et même depuis 1815, les préjugés n'ont reculé que pas à pas.

Turgot vécut encore cinq ans après sa retraite. Il ne fit aucun effort pour reprendre le pouvoir et remplit son temps par toute sorte d'études. Mathématiques, physique, philologie, métaphysique, tout l'intéressait et l'occupait. Ami de Lavoisier, il suivit de près les découvertes de ce temps si fécond dans l'histoire des sciences.¹ « Je vais être à présent, écrivait-il au moment de sa chute, en pleine liberté de faire usage de ma bibliothèque ; les loisirs et l'entière liberté formeront le principal *produit net* des deux ans que j'ai passés dans le ministère. » Nous n'avons de lui, pendant ce temps, qu'une lettre au docteur Price sur l'insurrection américaine et sur la guerre qui allait éclater entre la France et l'Angleterre (1778). « Nos deux nations,

¹ Déjà, dans l'article *Expansibilité*, qu'il avait écrit pour *l'Encyclopédie*, il présentait quelques-unes des découvertes modernes, comme la distillation de l'eau de mer pour la rendre potable et le parti qu'on peut tirer de la force de l'eau réduite en vapeur.

dit-il au docteur, vont se faire réciproquement bien du mal, sans qu'il en résulte aucun profit pour l'une d'elles. » Il démontre très bien le tort qu'a eu l'Angleterre de ne point accepter de bonne grâce l'émancipation de ses colonies, et manifeste une confiance enthousiaste dans l'avenir des États-Unis. « Ce peuple est l'espérance du genre humain, il peut en devenir le modèle. Il doit prouver au monde que les hommes peuvent se passer des chaînes de toute espèce. » Ce qui ne l'empêche pas de signaler les obstacles qui peuvent entraver ses progrès ; dans le Nord, l'intolérance puritaine ; dans le Midi, l'esclavage « incompatible avec une bonne constitution politique » ; partout, la trop grande division des États et « un malheureux commencement d'orgueil national. »

Pour ce qui le concerne personnellement, il répond à l'accusation de *maladresse* que lui avait adressée le docteur Price : « J'aurais pu la mériter, dit-il, si vous n'aviez eu en vue d'autre maladresse que de n'avoir pas su démêler les ressorts d'intrigues que faisaient jouer contre moi beaucoup de gens plus adroits en ce genre que je ne le suis, que je ne le serai jamais et que je ne veux l'être. Mais il m'a paru que vous m'imputiez la maladresse d'avoir choqué grossièrement l'opinion de ma nation, et à cet égard, je crois que vous n'avez rendu justice, ni à moi, ni à ma nation, où il y a beaucoup plus de lumières qu'on ne le croit généralement chez vous, et où, peut-être, il est plus aisé que chez vous-même de ramener le public à des idées raisonnables. » En parlant ainsi, il cherchait à se faire illusion, car il ne pouvait ignorer que l'opinion publique s'éloignait de lui de plus en plus, pour se tourner vers d'autres idoles.

Quand Voltaire vint à Paris, il alla lui rendre visite ; le vieux patriarche lui saisit les mains avec attendrissement, en s'écriant : « Laissez-moi baiser cette main qui a signé le salut du peuple. » Cet hommage couronna sa vie. Ses dernières années furent cruellement tourmentées par la goutte. Il mourut de cette maladie, comme il l'avait prévu, à cinquante-quatre ans, le 20 mars 1781. Dieu lui épargna le spectacle de la Révolution. Malesherbes qui le connaissait bien, disait de lui qu'il avait le cœur de l'Hôpital avec la tête de Bacon. « Quelques hommes, a écrit à son tour Condorcet, ont exercé de grandes vertus avec plus d'éclat, ont eu des qualités plus brillantes, ont montré dans quelques genres un plus grand génie, mais peut-être jamais aucun homme n'a offert à l'admiration un tout plus parfait et plus imposant. » Une seule erreur a suffi pour neutraliser tant de vertus et de lumières. Vers le même temps, l'empereur Joseph II a donné le même exemple ; lui aussi, voulut réformer son empire par le pouvoir absolu, et lui aussi échoua, tandis que son frère Léopold avait réussi en Toscane, comme Turgot lui-même en

Limousin. Ce qui se peut dans un temps et dans un pays ne se peut pas dans un autre, et tout l'art du politique consiste à bien juger des circonstances.

LE MARQUIS DE CHASTELLUX

La fin du XVIII^e siècle avait produit en France une espèce d'hommes dispersée par la Révolution. Je veux parler de ces jeunes nobles qui, tout en embrassant par tradition la carrière des armes, se livraient à l'étude des lettres, des sciences, des arts, de la politique, et qui relevaient l'éclat de leur rang par des opinions hardies et généreuses. Dans ce groupe brillant, d'où devaient sortir en 1789 Lafayette, La Rochefoucauld, Clermont-Tonnerre, Mirabeau lui-même, figurait quelques années auparavant le marquis de Chastellux, à la fois maréchal de camp et membre de l'Académie française, auteur de plusieurs volumes fort estimés de son temps. Dans la région sévère de la Haute-Bourgogne, non loin du pauvre domaine de Vauban, s'élève le vieux manoir de Chastellux, célèbre dès le XV^e siècle pour avoir donné le jour à deux frères, dont l'un fut amiral et l'autre maréchal de France. De cette forteresse féodale était sorti un des hommes les plus aimables de la cour de Louis XVI, un disciple de Voltaire et de Hume, un émule de Turgot et d'Adam Smith, un ami de Washington et de Jefferson, un précurseur de 1789, philosophe, historien, économiste, même un peu poète, un peu naturaliste, un peu artiste, passionné pour tous les genres d'études et de goût, et aussi spirituel causeur qu'élégant écrivain. Les rudes sires de Chastellux auraient été fort surpris, s'ils avaient pu prévoir un pareil héritier.

François-Jean de Beauvoir, connu d'abord sous le nom de chevalier, puis de marquis de Chastellux, était né à Paris en 1734. Il était fils du comte de Chastellux, lieutenant général des armées du roi, et de mademoiselle d'Aguesseau, fille du chancelier. Devenue veuve de bonne heure, sa mère s'était retirée dans sa famille ; il eut le bonheur d'être élevé sous les yeux du chancelier lui-même, il prit sa part de cette forte éducation que d'Aguesseau avait reçue de son père et qu'il transmettait à ses descendants. Il entra au service à l'âge de seize ans et en avait à peine vingt-et-un quand il devint colonel. Il fit avec éclat les campagnes de la guerre de Sept Ans ; sa bravoure non moins que son nom lui valut l'honneur d'apporter à Versailles les drapeaux d'une ville conquise. On a peine à comprendre comment il put trouver, dans une vie si tôt active, le temps de se livrer à l'étude ; il savait le grec, le latin, l'anglais et l'italien, et aucune des sciences cultivées de son temps ne lui était étrangère. Dès sa première jeunesse, il montra son zèle pour toutes les nouveautés utiles. On commençait à parler de l'inoculation, tout le monde reculait devant l'expérience. Il échappa à la surveillance de sa mère et se fit inocu-

ler ; puis il courut chez Buffon, qui connaissait sa famille, et lui dit tout joyeux : « Je suis sauvé, mon exemple en sauvera bien d'autres. »

Quand survint la paix de 1763, il n'avait pas encore trente ans. Doué d'une figure agréable et d'un esprit charmant, les succès du monde ne lui manquaient pas ; il ne voulut pas s'en contenter. Les premiers écrits qu'il publia furent des notices sur deux officiers qui avaient fait la guerre avec lui, MM. de Closen et de Belsunce ; ces deux éloges biographiques parurent dans le *Mercure* de 1765. Il écrivit ensuite un petit traité, plein de grâce et d'agrément, sur *l'Union de la poésie et de la musique* ; c'est le même sujet que MarmonTEL a traité plus tard dans son poème de *Polymnie*. La grande querelle des *Gluckistes* et des *Piccinistes* ne devait éclater que dix ans plus tard, mais elle s'annonçait déjà ; la musique italienne avait des partisans et des détracteurs enthousiastes. M. de Chastellux aimait beaucoup le théâtre ; comme tous ses contemporains, il avait pris parti pour la musique italienne, avec l'ardeur qu'on mettait alors à tout. En même temps, il se jetait dans la société des encyclopédistes, et se liait avec Helvétius, d'Alembert, Turgot ; le parti philosophique accueillit avec empressement une pareille recrue.

Un des plus grands événements littéraires du XVIII^e siècle, fut le séjour que fit à Paris, de 1763 à 1766, le célèbre philosophe écossais, David Hume, comme secrétaire de l'ambassadeur d'Angleterre. Alors âgé de plus de cinquante ans, Hume avait publié la plupart de ses ouvrages, et en particulier, ses *Essais et discours*, où se trouve presque tout entière la science nouvelle de l'économie politique. Nous savons par la *Correspondance* de Grimm quel accueil il reçut en France. La plus haute société parisienne lui fit fête, l'engouement gagna jusqu'à Versailles, et, pour parler le langage du temps, il devint l'homme à la mode, à la cour comme à la ville. Le chevalier de Chastellux fut témoin de ce succès et s'associa lui-même à ces hommages. Deux lectures paraissent avoir fait sur lui une impression décisive, *l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, de Voltaire, et les écrits de Hume. Le mélange de ces deux influences lui inspira une série d'études et de réflexions d'où sortit l'ouvrage qui fit sa réputation, *De la Félicité publique ou considérations sur le sort des hommes dans les différentes époques de l'histoire*, en deux volumes. Cet écrit se ressent de sa double origine ; il est à la fois historique comme *l'Essai sur les mœurs* et dogmatique comme les *Essais et discours* ; les considérations sur le sort des hommes aux différentes époques de l'histoire servent d'introduction à la théorie des conditions de la félicité publique, mais la seconde partie est trop sacrifiée à la première.

Outre le fond des idées, ce livre se rapproche par son titre du grand ouvrage d'Adam Smith, qui devait paraître quatre ans après, car le mot de *Félicité publique* adopté par l'auteur français présente à peu près le même sens que celui de *Wealth of nations* qu'on traduit ordinairement par *Richesse des nations* et qui a la signification plus générale de *bien-être*. C'était la première fois qu'on voyait exposée et affirmée nettement, car la thèse de Turgot n'avait pas dépassé les limites de la Sorbonne, la doctrine de la perfectibilité humaine. L'auteur y ajoutait cette théorie que l'unique but du gouvernement devait être le plus grand bonheur du plus grand nombre d'hommes possible. Le style, sans avoir beaucoup d'éclat, est suffisant ; il s'y mêle des obscurités, des digressions, et quelques-unes de ces locutions déclamatoires qu'affectionnait le goût du temps ; mais le plus souvent, l'exposition est claire, vive, parsemée de traits heureux qui révèlent l'homme du monde dans l'écrivain.

D'après une anecdote répandue dans le monde littéraire, la *Félicité publique* aurait été inspirée à M. de Chastellux par une conversation qu'il aurait eue avec Mably. L'auteur des *Observations sur l'histoire de France* aurait soutenu dans cet entretien que le monde allait en dégénéral et que les modernes ne valaient pas les anciens ; le jeune philosophe, pénétré des idées nouvelles, aurait voulu prouver au contraire la supériorité du présent sur le passé. Cette anecdote doit avoir quelque vérité, mais on l'a altérée en prétendant que Mably avait écrit de son côté les *Entretiens de Phocion* pour défendre son opinion. Les *Entretiens de Phocion* ont vu le jour pour la première fois neuf ans avant la *Félicité publique*, et Mably n'y expose nullement les idées qu'on lui a prêtées. Le véritable sujet de ce livre, écrit dans cette forme du dialogue si familière aux philosophes de l'antiquité, est l'application de la morale à la politique. Mably suppose qu'il s'est borné à traduire un manuscrit grec, trouvé dans la bibliothèque du monastère du Mont-Cassin, et par l'atticisme du style comme par l'élévation des idées, il donne quelque vraisemblance à cette ingénieuse fiction. Plutarque n'aurait pas mieux dit. Probablement la conversation dont la tradition s'est conservée, aura suivi la publication des *Entretiens de Phocion* au lieu de la précéder.

La première édition de la *Félicité publique* parut en 1772, deux ans avant la mort de Louis XV. Elle avait été imprimée en Hollande sans nom d'auteur. L'ouvrage eut un grand succès, soit en France, soit à l'étranger ; il fut traduit en anglais, en allemand et en italien. Voltaire le lut à Ferney, et en fut extrêmement frappé ; il en exprimait son admiration et cherchait à connaître l'auteur, quand M. de Chastellux lui écrivit pour se déclarer ; il lui répondit aussitôt : « La

première fois que j'ai lu la *Félicité publique*, je fus frappé d'une lumière qui éclairait mes yeux et qui devait brûler ceux des sots et des fanatiques, mais je ne savais d'où venait cette lumière. J'ai su depuis que je l'aurais aisément reconnue si j'avais eu l'honneur de converser avec vous, car on dit que vous parlez comme vous écrivez ; mais je n'ai pas eu la félicité particulière de faire ma cour à l'illustre auteur de la *Félicité publique*. Je couvris de notes mon exemplaire, c'est ce que je fais quand le livre me charme et m'instruit ; je pris même la liberté de n'être pas quelquefois de l'avis de l'auteur. Votre ouvrage, d'un bout à l'autre, me fait toujours penser. Je vous remercie de l'honneur que vous faites aux lettres et à la raison humaine. Je suis bien vieux et bien malade, mais de telles lectures me rajeunissent. »

Le précieux exemplaire que Voltaire avait chargé de notes marginales a été conservé. Il appartenait au comte Orloff qui a permis au fils de M. de Chastellux d'en reproduire les notes dans l'édition qu'il a donnée en 1822 de la *Félicité publique*. Ces notes se composent d'un mot et tout au plus d'une phrase brève ; si courtes qu'elles soient, on y trouve la verve, le bon sens, la finesse, toutes les qualités de l'esprit de Voltaire.

Le livre, trop oublié de nos jours, méritait un pareil honneur. Dans la partie historique, la plus développée, l'auteur passe en revue toutes les nations de l'antiquité et des temps modernes, et s'attache à montrer que la condition générale des hommes n'a été, à aucune époque de l'histoire, aussi bonne que de son temps. Il y fait preuve d'une érudition qui étonne quelque peu de la part d'un de ces jeunes colonels qu'on nous présente comme passant leur temps à faire de la tapisserie aux pieds des dames ; il puise ses renseignements dans les historiens originaux et ne craint pas de citer dans ses notes le texte grec ou latin. Il s'en excuse avec grâce dans sa préface. « Comment discuter, dit-il, sans citer quelquefois ? Heureux celui qui, par ses lumières et ses travaux, a acquis le droit d'énoncer des idées contraires à l'opinion générale sans les fortifier d'aucune autorité ! L'auteur de la *Félicité publique* est loin de s'arroger une pareille prérogative. Pénétré de l'idée que son état, ses devoirs même, trop étrangers aux lettres, ne lui donneraient aucun titre à la confiance du public, il s'est vu obligé de montrer plutôt son travail que le résultat de son travail. C'est ainsi qu'un noble de province ne se présente qu'avec sa généalogie, tandis que l'homme qui vit à la cour se contente de se nommer. »

Un de ses premiers aperçus, et des plus frappants, est le peu d'ancienneté que les documents historiques assignent à l'espèce humaine. « Quand même, fait-il remarquer, la plus grande félicité

des hommes aurait été l'unique but de toute société et de toute législation, il ne serait pas étonnant qu'on ne l'eût pas encore atteint. La physique, il est vrai, atteste l'ancienneté du monde, mais l'histoire démontre que les sociétés sont encore très récentes, du moins sur la plus grande partie du globe. Ce n'est pas trop de cinquante générations pour parvenir à une connaissance parfaite de l'homme physique et moral. » L'expression dépasse ici la vérité, car la durée moyenne d'une génération étant de trente ans, il ne suffit pas de cinquante générations, il en faut cent pour nous faire remonter à trois mille ans. Mais l'idée n'est pas moins juste avec cent générations qu'avec cinquante, et chacun de nous peut s'étonner de n'être séparé que par un si petit nombre d'ancêtres des temps de Moïse et d'Homère. Une objection se présente, c'est la Chine, dont la chronologie remonte plus haut ; M. de Chastellux y répond : « Il paraît constant, dit-il, qu'il y a plus de trois mille ans que l'empire de Chine existe, mais il est avéré que les Chinois sont de tous les peuples le moins susceptible de perfection. La longueur, la difficulté presque incroyable de l'étude des lettres parmi eux, la multiplicité pédantesque et insupportable de leurs cérémonies, leurs mœurs, leurs habitudes, peut-être aussi leur climat et leur situation locale, tout conspire à les retenir dans une espèce d'enfance raisonnable. » Ce passage montre que le véritable état de la Chine était connu il y a cent ans ; et, s'il a plu aux physiocrates de faire du Céleste Empire une sorte d'idéal, c'était par une fantaisie d'imagination qu'il ne faut pas trop prendre au sérieux.

L'auteur de la *Félicité publique* n'appartient pas précisément à l'école de Quesnay ; il a même soin de s'en distinguer en critiquant les formes pédantesques de l'école ; mais, au fond, il est plein du même esprit. On peut en juger par cette profession de foi : « Dire que l'homme est né pour la liberté, que son premier soin est de la conserver lorsqu'il en jouit et de la recouvrer lorsqu'il l'a perdue, c'est lui attribuer un sentiment qu'il partage avec tous les animaux et qu'on ne peut révoquer en doute. Si l'on ajoute que cette liberté est indéfinie par sa nature et qu'elle ne peut être limitée dans chaque individu que par celle d'un autre individu, c'est encore exprimer une vérité qui trouvera peu de contradicteurs dans ce siècle éclairé. Quiconque envisagera la société sous son véritable point de vue n'y verra donc que des efforts et des résistances, et quiconque voudra se former une idée juste du gouvernement le considérera comme l'équilibre qui doit résulter de ces efforts et de ces résistances, de sorte que si l'on pouvait rendre plus sensible un système solide et réel, en le comparant à un système imaginaire, on dirait que le monde moral ressemble au monde physique de Descartes, où chaque tourbillon,

composé d'une matière qui tend toujours à s'échapper en ligne droite, est pourtant retenu dans un mouvement circulaire par la pression des tourbillons environnants. De ces principes découlent des vérités très importantes que les anciens ont peu connues, que les modernes même n'ont pas assez développées, et qui doivent pourtant avoir la plus grande influence sur la félicité des peuples. La plus intéressante de ces vérités, c'est que le gouvernement et la législation ne sont que des objets secondaires et subordonnés et ne doivent être considérés que comme des moyens pour que les hommes en société conservent la plus grande portion possible de la liberté naturelle. Gouverner sa famille, disposer des produits de son champ, c'est ce que chacun doit prétendre ; c'est là pour ainsi dire le premier élément du bonheur qui renferme liberté et propriété. Toute association, toute législation ne peut être bonne qu'autant qu'elle confirme, qu'elle assure ces premiers privilèges de l'espèce humaine. »

Or, l'histoire montre au contraire l'empire général que la force a exercé sur notre globe. « Les hommes, dit M. de Chastellux, ont confondu la force avec la vertu, dont le nom même ne signifiait originairement que puissance et courage ; ils l'ont confondue avec la justice qui n'était pour eux que le droit du plus fort. » Quelle que soit son admiration pour le riche développement des arts en Grèce, il indique d'une main sûre les vices de cette société dont l'éclat nous cache les misères. À une époque où les déclamations de Rousseau sur les Spartiates tournaient toutes les têtes, ce n'est pas un vulgaire mérite que d'avoir dit son fait à cette nation sauvage qui avait érigé en principe le vol et l'assassinat. À cette occasion, M. de Chastellux réfute, en passant, un des principaux paradoxes du *Contrat social* : « M. Rousseau a dit que, partout où les citoyens seraient assez nombreux pour qu'il fût nécessaire de rendre le gouvernement représentatif, il n'y aurait pas de vraie liberté. Pour moi, je pense qu'il n'y aura de liberté solide et durable et surtout de félicité, que parmi les peuples chez lesquels tout se fera par représentation. Voyez cette petite république où chaque citoyen est tout parce que l'État n'est rien, où tantôt il revêt la toge et tantôt la cuirasse. Politique inconsideré, juge incapable, soldat indocile, il est toujours en proie aux factions ou exposé aux fureurs de la guerre, tandis qu'une vaste société, réunie par les mêmes intérêts et sous les mêmes lois, trouve le repos dans le partage qu'elle fait de ses travaux. Là, le militaire n'est jamais chargé de la défense de l'opprimé, ni le magistrat de celle des remparts, le laboureur cultive en paix, tandis que le juge veille et que le guerrier combat. »

Cette doctrine de la représentation a ses dangers quand elle est poussée trop loin, et un peuple qui agirait trop par délégation risquer-

rait en effet de perdre sa liberté ; mais opposée à la thèse excessive de Rousseau, elle est d'une vérité évidente. Ce passage est un de ceux que Voltaire a couvert de ses notes. Quand l'auteur nomme le *Contrat social*, Voltaire écrit en marge : *insocial*. Quand il cite l'opinion de Rousseau sur le danger de la représentation, Voltaire ajoute : *il a dit une sottise*. Quand il se déclare partisan du système représentatif dans les grands États, Voltaire s'écrie : *et moi aussi*.

La corruption des Athéniens, comme la férocité des Spartiates, avait sa racine dans l'esclavage, qui pénétrait de son poison tout le monde antique. M. de Chastellux ne craint pas de qualifier de *ridicule* et de *barbare* le passage d'Aristote où se trouve la justification de l'esclavage. Il ne se montre pas moins sévère envers les Romains, dont il peint avec vérité les mœurs cruelles, les triomphes sangui- naires et la honteuse décadence.

Le chapitre sur l'avènement du christianisme porte malheureu- sement l'empreinte de la philosophie sceptique du temps. La thèse de Turgot sur les bienfaits sociaux du christianisme était plus juste et plus vraie, et si le nouveau culte n'a pas immédiatement porté tous ses fruits, c'est que les vices et les fureurs du vieux monde ont long- temps survécu à la chute de ses dieux. On doit cependant rendre cette justice à M. de Chastellux que, s'il ne paraît pas suffisamment frappé de cette immense révolution morale, il n'en parle pas avec la même insolence que beaucoup de ses contemporains ; Voltaire lui- même en fait la remarque. Quand il passe à l'invasion des Barbares, il n'a pas de peine à découvrir dans les horreurs qui l'accom- pagnèrent de nouvelles preuves des malheurs du genre humain. L'époque du régime féodal ne trouve pas grâce devant ce marquis philosophe, et après avoir énuméré les violences qui remplirent le Moyen âge, il conclut par ces mots : « Pour regretter ce qu'on ap- pelle le *bon vieux temps*, il faut en avoir l'ignorance. »

Il arrive ainsi à l'époque de la renaissance des lettres, point de départ d'une nouvelle ère pour l'humanité. « Nous avons interrogé l'histoire, dit-il, et dans plusieurs milliers d'années que ses fastes nous ont offerts, nous ne nous sommes que trop bien convaincus que non seulement les peuples n'avaient pas connu le vrai bonheur, mais encore qu'ils n'avaient jamais pris le véritable chemin qui pouvait les y conduire. Nous nous sommes assurés que les gouvernements les plus estimés, les législations les plus révérees, n'ont jamais tendu à cette unique fin de tout gouvernement : le plus grand bonheur du plus grand nombre d'individus. Mais en récompense, à cette triste vue sur le passé, nous avons senti naître en nous un espoir bien doux pour les siècles à venir, une opinion bien consolante sur le siècle présent. Nous avons moins admiré nos ancêtres, mais nous avons

mieux aimé nos contemporains et plus espéré de nos neveux. » Ce nouvel instrument de perfectibilité qui lui inspire de telles prévisions, c'est le progrès des sciences, des lettres et des arts. On voyait en effet, dès lors, sous les auspices de Newton, de Réaumur, d'Euler, de Clairaut, de Bernouilli, se déployer dans toute sa puissance ce magnifique mouvement de l'esprit humain qui a porté les sciences, en un siècle et demi, au point où nous les voyons. Il salue avec transport l'avènement définitif de la philosophie, et fidèle à son culte pour la musique : « Non, s'écrie-t-il, l'antiquité n'a rien produit de plus touchant pour une âme sensible que l'union d'un Pergolèse et d'un Métastase, union rare et précieuse d'où naquirent les plaisirs de l'Europe et qui fit couler les larmes les plus délicieuses que l'enthousiasme ait jamais offertes aux talents. »

Depuis le commencement de l'histoire moderne, il voit se multiplier les symptômes d'un état meilleur pour les peuples ; la république des Provinces-Unies s'affranchissant du joug de l'Espagne, l'Allemagne se constituant par le traité de Westphalie, l'Angleterre cimentant l'édifice de sa liberté, la Suisse jouissant en paix de ses institutions fédérales, Venise et Gênes maintenant leur glorieuse indépendance, la Toscane heureuse sous Léopold. « Je ne dirai pas encore : tout est bien, mais tout est mieux ; il y a un progrès ; le monde donne des espérances. Et observez que nous nous sommes renfermés jusqu'ici dans les limites de ce continent ; si nous passions dans l'Amérique septentrionale, c'est alors que nous pourrions défier les Solon et les Lycurgue en leur opposant les Locke et les Guillaume Penn. Qui pourrait ne pas éprouver une sensation délicieuse en songeant qu'un espace de plus de cent mille lieues carrées travaille maintenant à se peupler sous les auspices de la liberté et de la raison, en faisant de l'égalité le principe de sa morale et de l'agriculture celui de sa politique ! » Cet éloge, qui fait pressentir le futur défenseur de l'indépendance américaine, passait un peu la mesure, en ce sens que les deux exemples étaient mal choisis. La constitution bizarre donnée par Locke à la Caroline n'avait jamais pu marcher ; la Pennsylvanie elle-même avait beaucoup modifié l'organisation primitive qu'elle avait reçue de Penn ; mais dans leur ensemble les colonies anglaises de l'Amérique, celles du moins qui n'avaient pas gardé l'esclavage, offraient dès lors le meilleur modèle d'une société fondée sur l'égalité dans la liberté. L'État de Rhodes-Island a longtemps conservé, comme république indépendante, la constitution démocratique qu'il avait reçue de la couronne d'Angleterre.

À ce tableau historique, succède la partie dogmatique. L'auteur y recherche quels sont les indices les plus fidèles du bonheur des peuples, et il les trouve dans l'état de l'agriculture et de la popula-

tion. Une dissertation sur l'agriculture des anciens lui fournit le moyen de montrer encore une fois son érudition. Il cite bravement Varron, Columelle, Tite-Live, Denis d'Halicarnasse, il discute l'étendue des *jugères*, la quantité des semences, le produit, et il arrive assez bien à prouver que l'agriculture des Romains ne valait pas celle des modernes. Pour la population, il s'appuie sur un des meilleurs *Essais* de Hume : *Discours sur la population des peuples anciens*. Montesquieu, fortement frappé dans sa jeunesse de l'effrayante dépopulation de la France sous le règne meurtrier de Louis XIV, avait généralisé outre mesure ce qui n'était heureusement qu'accidentel, et soutenu dans les *Lettres persanes* que le monde allait en se dépeuplant. Voltaire, dans *l'Essai sur les mœurs*, avait déjà répondu à ce paradoxe. M. de Chastellux complétait la démonstration. Dans les soixante ans écoulés depuis la mort de Louis XIV, la France avait regagné et même dépassé son ancienne population : c'est ce que prouvaient, à défaut de documents plus précis, des calculs faits avec soin sur le rapport des naissances aux décès. Le gouvernement lui-même, *déterminé par l'impulsion générale*, avait ordonné une sorte de dénombrement dans les années 1770, 1771 et 1772 ; il en résultait que la population du royaume s'élevait alors, y compris la Lorraine, à près de 24 millions d'âmes (23 811 000). Les quinze ans du règne bien-faisant de Louis XVI allaient y ajouter près de 3 millions.

L'auteur partageait l'opinion générale que la multitude des couvents exerçait une influence pernicieuse sur le progrès de la population, mais il se réfutait en quelque sorte lui-même en donnant le nombre des moines qui se trouvaient alors en France. « Ce nombre se montait, dit-il, *suivant un état fait avec la plus grande exactitude et par ordre du gouvernement*, il y a déjà quelques années, à 26 574, et il n'est pas douteux qu'il ne soit encore diminué depuis. » On sait en effet qu'en 1790, au moment de la confiscation des biens du clergé, il n'était plus que de 17 000. Or, qu'est-ce que 17 000 et même 26 000 religieux pour une population de 24 ou 26 millions ? L'armée enlève de nos jours au mariage vingt fois plus d'hommes dans toute la vigueur de la jeunesse, tandis que la plupart des religieux avaient atteint le déclin de l'âge.

Une cause bien autrement puissante agissait pour ralentir le progrès de la population, c'est celle dont nous voyons plus que jamais les effets, l'action de la centralisation sur les campagnes. « Une chose bien importante, ajoutait-il, c'est d'établir l'équilibre dans la population, c'est d'empêcher que la différence des lois locales n'attire trop les hommes dans certains endroits pour les repousser dans d'autres. Le gouvernement a déjà beaucoup fait pour les campagnes en encourageant l'agriculture par les exemptions accordées

aux défrichements, par la liberté qu'on a rendue à la circulation, à l'exportation des grains et autres denrées. Quand les privilèges exclusifs auront été abolis, quand l'arbitraire sera banni des impositions, quand les capitaux se reverseront dans les campagnes et dans les provinces, nul doute que la France ne soit le royaume le plus peuplé de l'Europe. » On reconnaît ici les idées et même les termes du marquis de Mirabeau.

Quelle que soit la juste importance qu'il attache au degré de population, il a soin de rappeler que la densité n'est pas tout, et qu'il faut aussi tenir compte de la condition des hommes. « Les subsistances sont la mesure de la population ; si la quantité des subsistances diminue, le nombre des hommes doit diminuer dans la même proportion, mais ce n'est qu'au bout d'un très long temps que cette proportion se trouve juste. Les dégradations dans l'ordre politique ressemblent assez à la récession des marées ; le flot en fuyant revient toujours sur ses pas, il faut le bien observer pour juger qu'il rétrograde. Avant que la vie des hommes s'abrège, que les sources mêmes de la vie s'altèrent, il faut que la misère ait abattu les forces et multiplié les maladies. La nature, plus économe que les tyrans, sait encore mieux à combien peu de frais les hommes peuvent subsister. Ils pourront encore être nombreux, mais ils seront faibles et malheureux toutes les fois qu'une journée de travail ne fournira à chaque homme qu'une subsistance pénible pour lui et pour sa famille, ou que l'exaction lui enlèvera journellement le petit excédent dont il pourrait se former un capital, un moyen de perfectionner sa culture et d'améliorer son sort. Une pareille contrée peut être peuplée sans être forte ni redoutable ; en cas de guerre on a peu de ressources à en attendre, et elle pourrait être soumise aisément par un peuple moins nombreux. »

À ce pays épuisé par les exactions du fisc, il en oppose un autre plus heureux. « Au contraire, s'il existe une nation qui, sans être très nombreuse, possède une grande quantité de terres cultivées ; si cette nation augmente journellement son agriculture et son commerce, sans que sa population augmente en pareille proportion ; enfin, si elle fait naître plus de subsistances sans nourrir plus d'habitants, je dis : il faut que cette nation consomme spécifiquement plus que les autres ; il faut que le tarif de la vie humaine y soit plus élevé, et c'est là l'indice le plus certain de la félicité des hommes. Tel est le cas où se trouve l'Angleterre. Comparez état à état, classe à classe, profession à profession, et vous trouverez que la subsistance de l'Anglais est toujours évaluée plus haut que celle d'un Français ou d'un Allemand. Je n'en excepte pas même les pauvres, auxquels on ne refuse dans les hôpitaux aucune de ces consommations que nous regar-

derions comme une espèce de luxe, telle que la bière, le thé, le pain blanc, etc. Aussi ce peuple est-il plus robuste, plus actif et meilleur ouvrier que les autres. »

Le plus grand obstacle au bonheur des peuples, c'est la guerre. M. de Chastellux, tout militaire qu'il est, ne s'y trompe pas. Il aime à se figurer que les guerres deviendront à l'avenir moins opiniâtres et plus rares. Il en donne plusieurs raisons. D'abord les progrès mêmes de l'art de la guerre qui rendaient la défensive plus facile et plus redoutable, ensuite l'équilibre qui tendait à s'établir entre les peuples et à faire de l'Europe une grande confédération, enfin les opinions nouvelles sur les avantages du commerce libre. Les Anglais, qui professent aujourd'hui ces doctrines, leur étaient alors très contraires. « Je m'adresse volontiers aux Anglais, dit-il, parce que ce sont eux qui sont le plus infectés de la manie de l'exclusif et de l'agrandissement. Les Français paraissent avoir adopté, depuis quelque temps, des principes plus raisonnables. Je dirais volontiers à toutes les nations : Désabusez-vous de juger de votre puissance ou de votre félicité par des cartes enluminées ; gardez-vous surtout de conclure entre vous de ces traités de commerce exclusifs qui ne suivent les traités de paix que pour les détruire, à peu près comme les vers rongeurs s'attachent aux vaisseaux européens lorsqu'ils reviennent de l'Amérique ; ou, si vous êtes obligés de prendre quelques arrangements réciproques, qu'ils aient la liberté pour base, que toutes les nations soient traitées également. Songez moins à avoir la paix par la richesse que la richesse par la paix. Plus de ces vaines réserves de droits et de préférences ; ne stipulez que la liberté ; tout renaîtra, tout prospérera, et les nations ayant toutes une grande variété de productions avec une grande variété de besoins, le commerce ne sera plus fondé que sur le bonheur général. »

Ce sujet le conduit à parler des dettes publiques, qui ont pour la plupart la guerre pour origine. « Il y a déjà près d'un siècle, que la France, l'Angleterre et la Hollande s'étant opiniâtrées à des guerres dispendieuses, ceux qui gouvernaient ces nations ont été obligés de recourir à des emprunts considérables. Je dis *ceux qui les gouvernaient* parce que, si elles avaient discuté elles-mêmes leurs intérêts, elles n'auraient eu aucune raison de contracter des dettes. Il leur eût été facile de s'imposer sur elles-mêmes une contribution égale aux sommes qu'elles ne levaient que par emprunt. Mais, d'un côté, Guillaume III aurait eu trop de peine à persuader aux Anglais de sacrifier la plus grande partie de leur fortune à l'abaissement de Louis XIV, et de l'autre, Louis XIV, tout absolu qu'il était, n'aurait jamais pu disposer arbitrairement du bien de ses sujets pour soutenir des guerres que son ambition seule lui avait attirées. Ces situations em-

barrassantes obligèrent de chercher les moyens les plus doux ; il fallait éviter de faire sentir aux peuples le fardeau qu'on leur imposait ; on appela *pour ainsi dire* la postérité à son secours, et on la chargea de tout le poids qu'on voulait épargner à la génération présente. »

On voit que M. de Chastellux, comme tous les économistes, est fort peu favorable aux dettes publiques. « Qu'il soit ruineux, ajoutait-il, de faire à grands frais des guerres inutiles, c'est ce que personne ne révoquera en doute ; toute nation qui emprunte pour faire la guerre travaille à sa propre ruine. » Il insiste sur cette idée que, pour des guerres véritablement nationales, on n'a pas besoin d'emprunter. Il cite pour exemple la république de Venise résistant à la ligue de Cambrai, la Hollande repoussant l'injuste agression de Louis XIV. Dans l'un et l'autre cas, le danger étant pressant, on ne fut pas obligé d'avoir recours à des emprunts, chacun donna volontairement sa vie et sa fortune pour sauver son pays. L'idée d'emprunt et celle de guerre injuste se confondent dans son esprit, opinion un peu exagérée dans la forme, mais vraie au fond, et qui deviendra générale quand l'éducation économique sera plus répandue. Il termine cet aperçu en prévoyant que l'abus du crédit conduira tôt ou tard les nations à la paix et à la liberté. Moins de guerre et moins de despotisme, voilà pour lui l'avenir, parce que l'état des finances, chez les peuples obérés, arrêtera les gouvernements. Prédiction qui ne s'est encore vérifiée en France qu'à moitié, mais que nous voyons s'accomplir en Angleterre.

Tel est en substance ce livre remarquable qui a sans doute ses défauts et ses lacunes, mais qui atteste une rare force d'esprit et une étonnante variété de connaissances. Voltaire allait un peu loin quand il disait que « le livre de la *Félicité publique* était plus rempli de vérités utiles que *l'Esprit des Lois* ». Exagération à part, il en contenait beaucoup.

M. de Chastellux était désormais connu pour l'auteur de la *Félicité publique*. Il en avait à la fois l'honneur et l'embarras, car ces idées ne plaisaient pas à tout le monde, et dans sa propre famille il rencontrait des détracteurs. Le coupable ne se laissa pas troubler par ces dissidences, il publia en 1774 un éloge d'Helvétius. Ceux qui ne trouvent qu'à blâmer dans la philosophie du XVIII^e siècle lui en feront sans doute un reproche. C'était, dans tous les cas, un acte de courage que de prendre parti pour un homme condamné par la cour, la Sorbonne et le parlement. Le livre qui soulevait tant de tempêtes a bien des défauts, il les rachète par la première ébauche de cette doctrine de l'intérêt bien entendu qui devient dangereuse dès qu'elle est exclusive, mais qui, lorsqu'elle vient s'ajouter à la morale et à la

religion, leur sert de sanction humaine. Helvétius avait d'ailleurs, de l'aveu universel, le caractère le plus généreux ; sa vie entière n'a été qu'un long acte de désintéressement et de bienfaisance. En rendant hommage à sa mémoire, son panégyriste acquittait une sorte de dette, car il avait longtemps vécu dans la société de cet homme excellent.

Comme causeur, M. de Chastellux avait peut-être, dans ce siècle de la conversation, encore plus de succès que comme écrivain. Au milieu de ce monde d'hommes de lettres où chacun ne songeait qu'à son succès personnel, il plaisait par les qualités contraires, la bienveillance et l'abandon. Marmontel a dit de lui dans ses *Mémoires*, en parlant des principaux habitués du salon de Mme Geoffrin : « Chastellux, dont l'esprit ne s'éclaircissait jamais assez, mais qui en avait beaucoup, et chez qui des lueurs très vives perçaient de temps en temps la légère vapeur répandue sur ses pensées, apportait dans cette société le caractère le plus liant et la candeur la plus aimable. Soit que se défiant de la justesse de ses idées, il cherchât à s'en assurer, soit qu'il voulût les nettoyer au creuset de la discussion, il aimait la dispute et s'y engageait volontiers, mais avec grâce et bonne foi ; et sitôt que la vérité reluisait à ses yeux, que ce fut de lui-même ou de vous qu'elle vînt, il était content. Jamais homme n'a mieux employé son esprit à jouir de l'esprit des autres. Un bon mot qu'il entendait dire, un trait ingénieux, un conte fait à propos, le ravissait ; on le voyait tressaillir d'aise, et à mesure que la conversation devenait plus brillante, ses yeux et son visage s'animaient ; tout succès le flattait comme s'il eut été le sien. »

M. de Chateaubrun, membre de l'Académie française et auteur de quelques tragédies, étant mort en 1774, l'Académie élut à sa place M. de Chastellux. Voltaire s'empressa de lui écrire avec sa grâce accoutumée : « J'apprends que vous faites à M. de Chateaubrun l'honneur de lui succéder. S'il ne s'était pas pressé de vous céder sa place, je vous aurais demandé la préférence. J'ai été si malade depuis près de deux mois, que j'ai cru que je l'aurais gagné de vitesse, et alors je me serais recommandé à vos bontés. Ce n'est pas une médiocre consolation pour moi que de voir mon opinion sur la *Félicité publique* si bien confirmée. M. de Malesherbes a dit que ce livre était digne de votre grand-père (le chancelier d'Aguesseau), et moi, j'ai l'insolence de vous dire que votre grand-père, tout votre grand-père qu'il est, en était incapable, malgré son génie et son éloquence. Je pensais ainsi lorsque j'ignorais que la *Félicité* venait de vous. Je n'ai jamais changé d'avis, et certainement je n'en changerai pas. » La majorité de l'Académie française appartenait aux opinions philoso-

phiques, et la nomination de M. de Chastellux était un succès de plus pour ce parti.

Sa réception eut lieu le 27 avril 1775, quelques jours après celle de Malesherbes. Il fut accueilli par le public, disent les Mémoires du temps, avec autant d'enthousiasme que Malesherbes lui-même. Louis XVI régnait depuis un an, la révolution était commencée. Le discours du récipiendaire parut long et diffus, il y traitait des causes qui perfectionnent et corrompent le goût. Buffon, en lui répondant, loua dans les termes les plus pompeux tous ses ouvrages, sans en excepter ses premiers écrits, et en particulier l'*Éloge du baron de Closen*, qu'il présentait comme un modèle. « Je ne connais, ajouta-t-il, aucune âme qui ait un zèle plus ardent pour le bonheur de l'humanité. Vous teniez la lampe sacrée de ce noble enthousiasme lorsque vous conçûtes le projet de votre ouvrage sur la *Félicité publique*. J'ose le dire, si votre livre pêche, c'est par excès de mérite ; l'immense érudition que vous y avez déployée couvre d'une forte draperie les objets principaux. »

En 1776 parut une nouvelle édition ; il y avait ajouté un chapitre intitulé : *Vues ultérieures*. On s'était plaint qu'en parlant de la félicité publique il n'eût pas indiqué aux peuples un procédé certain pour y parvenir ; on l'accusait de manquer de conclusion. Il répondait à ces reproches. Avec un véritable sens politique, il avait vu le danger des systèmes qui aspiraient à tout changer à la fois. « Rien n'est plus frivole, disait-il, que tous ces efforts pour trouver la meilleure forme de gouvernement dont les hommes soient susceptibles. Il ne suffirait pas de l'avoir trouvée ; il faudrait, pour la mettre à exécution, disposer de toutes les circonstances ; il faudrait être maître du monde entier pour former un État à son gré. Que dis-je ? Il faudrait plus encore : il faudrait étendre son empire sur les temps passés, effacer les souvenirs et les habitudes, enfin tout détruire et tout créer. Non, il n'est pas donné aux hommes de réaliser une idée aussi belle que celle d'un gouvernement parfait. Le succès justifie souvent celui qu'on avait le plus censuré, et condamne celui qu'on avait le plus préconisé. Dans ce système si compliqué que forment les différents États de l'Europe, leurs forces, leurs situations, leurs intérêts respectifs, de quoi devons-nous nous occuper ? D'améliorer, plutôt que de renverser pour édifier. Le bonheur des hommes n'est pas si dépendant qu'on le croit de telle ou telle constitution ; il est des bases essentielles de la félicité publique qui sont communes à toutes. »

Il s'exprime plus nettement encore quand il dit : « Tous les gouvernements peuvent s'accorder à maintenir la propriété des biens et des personnes. C'est là la fin, l'objet de toute législation, c'est là le terme où l'on doit tendre de toutes parts, et pourvu qu'on y soit

arrivé, *il n'importe guère quel chemin on a pris*. Le meilleur des gouvernements est celui qui maintiendra le mieux la paix intérieure et extérieure. » Après cette déclaration générale, il passe en revue les différentes constitutions politiques et se prononce pour les gouvernements mixtes : « Nous pensons qu'il existe une véritable puissance dans la raison, et que le meilleur gouvernement sera celui où elle aura le plus d'influence ; de sorte que si, dans la démocratie, le peuple est sujet à agir par saillie et avec autant d'inconséquence que d'enthousiasme, nous n'hésiterons pas à lui préférer l'aristocratie ou la monarchie ; et d'un autre côté, s'il est vrai que l'aristocratie soit sujette à dégénérer en une oligarchie tyrannique, et que la monarchie penche toujours vers le despotisme, nous aurons une nouvelle justification de nos principes, et nous dirons que les constitutions mixtes ont tant d'avantages sur les autres, quelque complexes qu'elles paraissent, par cette seule raison que, réunissant plus d'équilibres et de contrastes, elles ressemblent plus à un traité de paix, qui est le véritable exemplaire du gouvernement. Combien nous nous éloignons de certains demi-politiques modernes qui, séduits par de vains sophismes sur l'unité et la plénitude de la puissance, ont osé décrier tous les contrepoids et tous les pouvoirs intermédiaires que le sage Montesquieu avait préconisés ! »

Il y a ici une attaque contre Quesnay et les physiocrates, mais il y a surtout une distinction entre l'école de Rousseau et celle de Montesquieu ; l'une radicale, absolue, hautaine, ennemie violente du passé, pleine d'une confiance absolue dans ses théories, et ne craignant pas de bouleverser le monde pour le régénérer ; l'autre, plus juste, plus éclairée, plus libérale, pleine aussi de confiance dans l'avenir, mais tenant compte des difficultés et des dangers du chemin, et ne voulant avancer que pas à pas pour mieux assurer sa marche.

Cependant les regards de la France étaient de plus en plus fixés sur la lutte des colonies anglaises de l'Amérique contre la mère patrie. Les États-Unis proclamèrent leur indépendance au mois de juillet 1776 par un manifeste célèbre qui contenait le premier exposé des *Droits de l'homme*. Un an après, M. de Lafayette, entraîné par son enthousiasme, débarquait en Amérique et prenait du service dans l'armée de Washington. L'opinion publique, fortement excitée, demandait avec instance que le gouvernement prît parti pour les *insurgens*. Louis XVI reconnut le nouvel État, et envoya une escadre commandée par le comte d'Estaing. Ce secours n'ayant pas suffi, on se décida à faire partir un corps d'armée sous le commandement du comte de Rochambeau. M. de Chastellux, qui avait le grade de maréchal de camp, sollicita l'honneur d'en faire partie ; il fut nommé

major général. Le corps expéditionnaire débarqua à Newport, capitale de l'État de Rhodes-Island, le 10 juillet 1780 ; l'armement se composait de huit vaisseaux de ligne, deux frégates, deux galiotes à bombes, et plus de 5 000 soldats. L'année suivante arriva un nouveau renfort de 3 000 hommes. Lord Cornwallis, qui commandait les troupes anglaises, s'enferma dans York-Town ; assiégé par les alliés, bloqué par terre et par mer, il fut forcé de se rendre. Cet échec décida l'Angleterre à la paix, et le corps auxiliaire français se rembarqua à Boston pour rentrer en France, à la fin de 1782 ; il avait passé deux ans et demi en Amérique, et ce temps avait suffi pour fonder l'indépendance de cette grande république.

Pendant son séjour aux États-Unis, M. de Chastellux, profitant des moments de liberté que lui laissaient les opérations militaires, fit trois voyages dans l'intérieur ; il rédigea sur les lieux mêmes le journal de ses excursions, et profita d'une petite imprimerie installée à bord de l'escadre pour le faire tirer à une vingtaine d'exemplaires, dont dix ou douze parvinrent en Europe. L'avidité du public pour tout ce qui venait d'Amérique était telle qu'on en prit de nombreuses copies, un imprimeur de Cassel le publia incomplètement. L'auteur se décida alors à le publier lui-même. L'ouvrage parut en 1786, à Paris, en deux volumes in-12, avec cartes et plans, sous ce titre : *Voyages de M. le marquis de Chastellux dans l'Amérique septentrionale en 1780, 1781 et 1782*. Quoique primitivement écrit pour des amis, ce journal présente un intérêt plus général ; c'est un tableau curieux de l'état de l'Amérique du Nord à cette époque.

L'auteur était parti de Newport, où les troupes avaient pris leurs quartiers d'hiver, pour visiter la Pennsylvanie. Il s'était mis en route le 11 novembre 1780, à cheval, accompagné de deux aides-de-camp, dont l'un était le baron de Montesquieu, petit-fils de l'auteur de *l'Esprit des Lois*, et de cinq domestiques. La neige couvrait déjà la terre, et il gelait très fort. Le petit détachement se dirigea d'abord vers Windham, où les hussards de Lauzun, qui formaient l'avant-garde de l'armée, avaient pris leur cantonnement. Il y trouva le duc de Lauzun à la tête de ses hussards, et cette rencontre du petit-fils de d'Aguesseau et du petit-fils de Montesquieu avec l'héritier des Lauzun et des Biron, au fond de l'Amérique, servant ensemble la cause des droits de l'homme, forme un début assez piquant. Ce duc de Lauzun, ami de Mirabeau et de Talleyrand, devenu duc de Biron par la mort de son oncle, fut élu en 1789 aux États généraux, commanda les armées républicaines, et finit par monter sur l'échafaud.

Les voyageurs traversèrent ensuite les montagnes qui les séparaient de l'Hudson et arrivèrent, par un pays sauvage et presque désert, à West-Point, lieu très connu alors par la trahison du général

Arnold et l'exécution du major André, et devenu aujourd'hui le siège de la grande école militaire des États-Unis. L'armée américaine occupait les forts de West-Point, récemment échappés à la trahison. Elle salua le major général de l'armée française par treize coups de canon, au nom des treize États de la Confédération. « Jamais honneur, dit-il dans son *Journal*, ne fut plus imposant ni plus majestueux ; chaque coup de canon, après un long intervalle, était renvoyé par la rive opposée avec un bruit presque égal à celui de la décharge même. Il y a deux ans, West-Point était un désert presque inaccessible ; ce désert a été couvert de forteresses et d'artillerie par un peuple qui, six ans auparavant, n'avait jamais vu de canons. Ces magasins exactement remplis, l'artillerie nombreuse qu'on voit dans ces diverses forteresses, le travail prodigieux qu'il a fallu pour conduire et entasser sur des rochers escarpés d'immenses troncs d'arbres et d'énormes pierres de taille, impriment dans l'esprit une idée des Américains bien différente de celle que le ministère anglais s'est efforcé d'en donner au parlement. Un Français serait surpris qu'une nation à peine naissante ait dépensé en deux années plus de douze millions dans ce désert ; il le serait davantage lorsqu'il saurait que ces fortifications n'ont rien coûté à l'État, ayant été construites par des soldats à qui on ne donnait pas la moindre gratification et qui ne touchaient même pas leur paie ; mais il éprouverait sans doute quelque satisfaction en apprenant que ces ouvrages si beaux et si bien entendus ont été conçus par deux ingénieurs français, M. du Portail et M. Gouvion, qui n'étaient pas plus payés que leurs ouvriers. » ¹

West-Point est sur le bord de l'Hudson, dans un site comparable aux plus belles scènes des bords du Rhin ; M. de Chastellux le décrit avec admiration, mais il ne s'y arrête pas longtemps, car il avait hâte d'arriver au quartier général de Washington. « Après avoir traversé des bois épais, je me trouvai dans une petite plaine où je vis une assez belle ferme ; un petit camp qui semblait la couvrir, une grande tente étendue dans la cour et plusieurs chariots rangés autour me la firent reconnaître pour le quartier général de *Son Excellence*, car c'est ainsi qu'on appelle M. Washington à l'armée et dans toute l'Amérique. M. de Lafayette causait dans la cour avec un grand homme de cinq pieds neuf pouces, d'une figure noble et douce :

¹ MM. du Portail et Gouvion étaient partis pour l'Amérique avec Lafayette ; ils en revinrent avec lui. Tous deux ont eu plus tard le grade de lieutenant-général dans l'armée française. Le premier a été ministre de la guerre en 1790, il se réfugia aux États-Unis pendant la Terreur. Le second fut nommé en 1789 major général de la garde nationale de Paris ; il fut tué en 1792 sur le champ de bataille.

c'était le général lui-même. Je fus bientôt descendu de cheval et à portée de lui. Les compliments furent courts ; le sentiment qui m'animait et la bienveillance qu'il me témoignait n'étaient pas équivoques. Il me conduisit dans sa maison, où je trouvai qu'on était encore à table, quoique le dîner fut fini depuis longtemps. Il me présenta aux généraux et aux aides-de-camp, adjudants et autres officiers attachés à sa personne, qui forment ce qu'on appelle, en Angleterre et en Amérique, *la famille* du général. Quelques verres de claret et de madère accélérèrent les connaissances que j'avais à faire, et bientôt je me trouvai à mon aise près du plus grand et du meilleur de tous les hommes. La bonté et la bienveillance qui le caractérisent se font sentir dans tout ce qui l'environne ; mais la confiance qu'il fait naître n'est jamais familière, parce que le sentiment qu'il inspire a son origine dans une estime profonde de ses vertus et une grande opinion de ses talents. »

Le lendemain, Washington offrit à son hôte de le conduire au camp du *marquis* ; c'est ainsi qu'on appelait dans toute l'Amérique M. de Lafayette, qui commandait l'avant-garde de l'armée des États-Unis. « Nous trouvâmes toutes ses troupes rangées en bataille et lui-même à leur tête, exprimant par son maintien et sa physionomie qu'il aimait mieux me recevoir là que dans ses terres d'Auvergne. ¹ La confiance et l'attachement des troupes sont pour lui des propriétés précieuses, des richesses bien acquises que personne ne peut lui enlever ; mais ce que je trouve de plus flatteur encore pour un jeune homme de son âge (il n'avait que vingt-trois ans), c'est l'influence, la considération qu'il a acquise dans l'ordre politique comme dans l'ordre militaire. Je ne serai pas démenti lorsque je dirai que de simples lettres de lui ont eu souvent plus de pouvoir sur quelques États que les invitations les plus fortes de la part du Congrès. On ne sait, en le voyant, ce qu'il faut le plus admirer, qu'un jeune homme ait donné tant de preuves de talents, ou qu'un homme tellement éprouvé laisse encore de si longues espérances. Heureuse la patrie si elle sait bien s'en servir ! plus heureuse s'il lui devient inutile ! »

Ce dernier trait, si discret qu'il soit, montre que M. de Chastellux, tout en partageant les entraînements du présent, n'était pas sans inquiétude sur l'avenir. Il passa trois jours au quartier général et presque toujours à table, suivant l'habitude américaine ; à la fin de chaque repas, on servait des noix, et le général Washington en mangeait pendant plusieurs heures, en *testant* et en causant. Ces longues conversations ne firent qu'accroître l'admiration de son

¹ M. de Chastellux, cousin germain par sa mère de la duchesse d'Ayen, était oncle à la mode de Bretagne de madame de Lafayette.

interlocuteur. « Ce qui caractérise le mieux, dit-il, cet homme respectable, c'est l'accord parfait qui règne entre ses qualités physiques et morales. Cette idée d'un ensemble parfait ne peut être produite par l'enthousiasme, qui la repousserait plutôt, puisque le propre de la proportion est de diminuer l'idée de la grandeur. Brave sans témérité, laborieux sans ambition, généreux sans prodigalité, noble sans orgueil, vertueux sans sévérité, il semble toujours s'être arrêté en deçà de cette limite où les vertus, en se revêtant de couleurs plus vives mais plus changeantes et plus douteuses, peuvent être prises pour des défauts. »

La ville de Philadelphie était la capitale de la confédération, le siège du Congrès. M. de Chastellux ne manqua pas de la visiter ; il y fut reçu chez le chevalier de la Luzerne, ministre de France. Il s'y trouva avec de jeunes officiers français, les uns au service des États-Unis, les autres appartenant au corps expéditionnaire, que l'interruption des opérations militaires rendait libres comme lui, le vicomte de Noailles, le comte de Damas, le comte de Custine, le chevalier de Mauduit, le marquis de la Rouerie.

Voici quelques détails sur ces *Gallo-Américains*, comme il les appelle. Le vicomte de Noailles, colonel des chasseurs d'Alsace et beau-frère de Lafayette, a siégé plus tard aux états généraux et y a été le principal auteur des fameuses délibérations du 4 août. Le comte Charles de Damas, aide-de-camp de Rochambeau, devait, au contraire, prendre parti contre la Révolution ; il tenta de délivrer Louis XVI à Varennes et fut arrêté avec lui. Le comte de Custine, colonel du régiment de Saintonge-Infanterie, est le même qui a été général en chef des armées républicaines en 1792 et qui est mort sur l'échafaud l'année suivante. Le chevalier de Mauduit, à l'âge de quinze ans, la tête pleine des souvenirs de l'antiquité, s'était échappé du collège, avait gagné Marseille à pied et s'était engagé comme mousse à bord d'un bâtiment qui partait pour la Grèce, afin d'y visiter les champs de bataille de Platée et des Thermopyles ; à vingt ans, il était parti pour l'Amérique avec la même ardeur ; nommé après la guerre commandant de Port-au-Prince, il y fut massacré par ses propres soldats en 1791. L'histoire du marquis de la Rouerie ou Rouarie est plus romanesque encore. Il avait eu dans sa jeunesse une passion très vive pour une actrice ; forcé par sa famille de renoncer à cet attachement, il avait voulu d'abord se faire trappiste. Il était sorti du cloître pour passer en Amérique, où il commandait une légion armée et équipée à ses frais. Il avait abdiqué son nom et son titre, et ne voulait être connu que sous le nom de colonel Armand. De retour en France, il se mêla comme membre de la noblesse de Bretagne, aux luttes qui précédèrent la Révolution. Il fut un des douze députés

envoyés au roi, en 1787, pour réclamer les privilèges de la province et, comme tel mis à la Bastille. L'année suivante, il défendit les mêmes privilèges, non plus contre la cour, mais contre le tiers-état. En 1791, il se mit à la tête des mécontents et organisa l'insurrection royaliste de l'Ouest. Dénoncé et poursuivi, il se sauva dans les bois, se cachant de château en château, tomba malade au milieu de l'hiver et mourut dans un accès de désespoir, en apprenant l'exécution de Louis XVI.

Quant au chevalier de la Luzerne, frère de cet évêque de Langres qui tint une si belle conduite en 1789, c'était un homme d'un esprit plus froid et plus réfléchi, mais non moins dévoué à la cause des États-Unis ; il en avait donné la preuve en contractant sous sa propre responsabilité un emprunt pour venir en aide aux troupes américaines. « M. de la Luzerne, dit M. de Chastellux, est tellement fait pour la place qu'il occupe qu'on n'imagine pas qu'un autre puisse la remplir. Noble dans sa dépense comme le ministre d'une grande monarchie, mais simple dans ses manières comme un républicain, il est également propre à représenter le roi auprès du Congrès et le Congrès auprès du roi. Il aime les Américains, et sa propre inclination l'attache aux devoirs de son ministère. Aussi a-t-il obtenu toute leur confiance comme particulier et comme homme public. Sous ces deux aspects, il est inaccessible à l'esprit de parti qui ne règne que trop autour de lui. Les différents partis le recherchent avec empressement, et, n'en épousant aucun, il les modère tous. » En récompense de ses succès en Amérique, le chevalier de la Luzerne fut nommé, après la paix, ambassadeur à Londres, ce qui était par parenthèse un acte assez fier de la part du gouvernement de Louis XVI, puisqu'il choisissait pour représenter la France en Angleterre un des hommes qui avaient le plus contribué à l'affranchissement des États-Unis. L'État de Pennsylvanie a donné, par reconnaissance, le nom de la Luzerne à l'un de ses comtés.

La principale occupation de ces officiers réunis à Philadelphie était d'aller voir, malgré les rigueurs de l'hiver, le théâtre des derniers combats livrés dans les environs de cette ville et de disserter à perte de vue sur les causes qui avaient fait tourner le sort des armes. L'auteur du *Journal* se montre ici sous un nouveau jour, avec une véritable connaissance de l'art de la guerre. Les épisodes militaires où figurent des Français attirent surtout son attention. Bravoure, générosité, désintéressement, toutes les qualités nationales éclatent dans ces volontaires, qui avaient traversé la mer pour faire la guerre à leurs dépens, et ils y mêlent une fleur d'élégance et de grâce chevaleresque.

Au nombre des champs de bataille dont cette jeunesse ardente aimait à réveiller les souvenirs, en attendant mieux, se trouvait celui de Brandywine, où M. de Lafayette, à peine débarqué, avait reçu cette blessure à la jambe dont il parle si gaiement dans une lettre à sa femme ; Lafayette lui-même servait de guide et expliquait à ses amis sur le terrain, les incidents de cette journée. Il fit encore les honneurs d'une autre cavalcade sur les hauteurs de Barrenhill, où il avait eu un succès dans des circonstances assez neuves. Il n'avait avec lui que deux mille hommes d'infanterie, cinquante dragons et un pareil nombre de sauvages, quand l'armée anglaise, qui occupait Philadelphie, entreprit de l'envelopper et de le prendre. « Le général Howe crut cette fois tenir le *marquis* ; il fit même la gasconnade d'inviter des femmes à souper avec lui le lendemain ; et tandis que la plupart de ses officiers étaient encore au spectacle, il mit en mouvement la plus grande partie de ses troupes, qu'il fit marcher sur trois colonnes. La première ne tarda pas à donner dans les avant-postes de M. de Lafayette ; il en résulta même une aventure assez comique. Les cinquante sauvages qu'on lui avait donnés étaient placés dans le bois et embusqués à leur manière, c'est-à-dire rasés comme des lapins. Cinquante dragons anglais, qui n'avaient jamais vu de sauvages, entrèrent dans le bois où étaient cachés ceux-ci, qui, de leur côté, n'avaient jamais vu de dragons. Les voilà qui se lèvent tout à coup, faisant un cri horrible, jettent leurs armes et se sauvent vers la Schuylkill, qu'ils passent à la nage ; et voilà que les dragons, tout aussi effrayés, tournent de la tête à la queue et s'enfuient avec une telle épouvante qu'on ne put les arrêter qu'à Philadelphie. M. de Lafayette vit alors qu'il était tourné ; il prit si bien toutes ses mesures qu'il se retira comme par enchantement et passa la rivière sans perdre un seul homme. L'armée anglaise, après avoir fait *buisson creux*, revint à Philadelphie, accablée de fatigue et honteuse de n'avoir rien pris ; les dames ne virent pas M. de Lafayette, et le général Howe lui-même arriva trop tard pour souper. »

À côté de ces scènes de guerre, si bien racontées, plaçons le récit d'un bal donné chez le chevalier de la Luzerne : « Il y avait à peu près vingt femmes, dont douze à quinze dansantes ; chacune de celles-ci avait son *partner*, comme c'est l'usage en Amérique. On dit que la danse est à la fois l'expression de la gaieté et de l'amour ; ici, elle paraît être celle de la législation et du mariage : de la législation en ce que les places sont marquées, les contredanses désignées, toutes les démarches prévues, calculées et soumises à la règle ; du mariage en ce qu'on donne à chaque dame ou demoiselle un *partner*, avec lequel elle doit danser toute la soirée sans pouvoir en prendre un autre. Les étrangers ont ordinairement le privilège d'être *compli-*

mentés des plus jolies femmes, c'est-à-dire qu'on leur fait la politesse de leur donner de jolies *partners*. Celle du comte de Damas était mistress Bingham, et celle du vicomte de Noailles, miss Schippen. Tous deux, en vrais philosophes, témoignèrent un grand respect pour les mœurs du pays et ne quittèrent pas leurs *partners* de toute la soirée ; du reste, ils firent l'admiration de toute l'assemblée par la grâce et la noblesse avec laquelle ils dansèrent ; je dirai même, à l'honneur de mon pays, qu'ils effacèrent ce jour-là un grand juge de la Caroline et deux membres du Congrès, dont l'un, M. Dunn, passait pourtant pour être de *dix pour cent* plus gai que tous les autres danseurs. » À Philadelphie comme au camp, une grande partie de la journée se passait à table. M. de Chastellux fut successivement invité à dîner par les députés du Nord et les députés du Sud, car le Congrès se partageait déjà en deux partis divisés par une ligne géographique, dont chacun avait sa taverne et ses réunions à part. Il y fit connaissance avec les principaux membres, et notamment avec Samuel Adams, un des auteurs de la déclaration d'indépendance ; il y vit aussi le fameux pamphlétaire Thomas Payne, qui devait venir en France dix ans après et y siéger comme membre de la Convention nationale. Il fut reçu, avec M. de Lafayette, membre de l'Académie de Philadelphie. Malgré ces prévenances, ce qu'il voit autour de lui n'excite que médiocrement son admiration. Il manifeste peu de sympathie pour les *quakers* dont le ton *mielleux et patelin* lui déplaît et qu'il représente comme uniquement voués au culte de l'argent, et il appelle Philadelphie « le grand cloaque où tout l'agiotage des États-Unis vient aboutir. »

On pense bien qu'à l'aspect de ce gouvernement républicain, si différent de la monarchie française, il trouve l'occasion de plus d'une réflexion ; il en parle avec beaucoup de réserve, mais ce qu'il en dit montre qu'il n'était pas aussi gagné aux idées républicaines que Lafayette et ses amis. Le disciple de Montesquieu admire moins ces constitutions américaines en les voyant à l'œuvre, et surtout il est peu tenté de les importer dans son propre pays. La constitution de la Pennsylvanie, lui paraît particulièrement défectueuse : « L'État de Pennsylvanie, dit-il, n'est pas à beaucoup près le mieux gouverné de ceux qui forment la Confédération. Le gouvernement est sans force, et cela ne peut pas être autrement ; un gouvernement populaire ne peut en avoir toutes les fois que le peuple est incertain et vacillant dans ses opinions ; car alors, les chefs cherchent à lui plaire plus qu'à le servir, et ils finissent par être esclaves de la multitude qu'ils prétendaient gouverner. » Cette constitution avait un vice capital, elle n'instituait qu'une chambre ; la Pennsylvanie fut obligée de changer

sa loi et d'adopter comme les autres États de l'Union le système des deux chambres.

C'est surtout en rapportant une conversation avec Samuel Adams que l'auteur du *Journal* laisse échapper ses doutes. Cette conversation curieuse montre les deux interlocuteurs préoccupés d'idées différentes. Samuel Adams, qu'on a surnommé le *Caton américain*, s'attache à montrer que l'insurrection a été légitime, non seulement au point de vue du droit naturel mais du droit historique ; l'esprit anglais anime toujours ces novateurs et leur fait un point d'honneur de chercher un appui dans la tradition. M. de Chastellux, en véritable français, regarde cette démonstration comme inutile. « Je crois fermement que le parlement d'Angleterre n'avait pas le droit de taxer l'Amérique sans son consentement, mais je crois encore plus que, dès qu'un pays entier dit : *Je veux être libre*, il est difficile de lui démontrer qu'il a tort. Quoi qu'il en soit, M. Adams me prouva d'une manière très satisfaisante que la Nouvelle-Angleterre n'avait été peuplée dans aucune vue de commerce et d'agrandissement, mais seulement par des particuliers qui fuyaient la persécution et demandaient au bout du monde un asile où il leur fût libre de vivre selon leurs opinions ; que c'était de leur propre mouvement que ces colons s'étaient mis sous la protection de l'Angleterre ; que les rapports mutuels qui naissaient de cette connexion avaient été exprimés dans les chartes, et que jamais le droit d'imposer ou d'exiger un revenu quelconque n'y avait été compris. »

Il ne peut être question entre les interlocuteurs de la constitution fédérale, puisqu'elle n'existait pas ; l'Union n'était encore qu'une confédération d'États réunis par un congrès commun, comme la confédération germanique, et n'ayant ni président ni gouvernement central. Ils ne peuvent s'entretenir que de la constitution intérieure des États, et comme Samuel Adams était du Massachussets, c'est de cet État qu'il s'agit. M. de Chastellux, habitué aux sociétés complexes de l'Europe, s'étonne de ne voir aucune condition de propriété exigée pour prendre part aux élections du Corps législatif ; l'Américain qui a toujours vécu, avant comme après l'émancipation, dans une société démocratique, n'en comprend pas la nécessité. Ils avaient probablement raison tous les deux, car il est aussi difficile d'établir des inégalités politiques là où elles n'existent pas que de les supprimer brusquement là où elles existent. La constitution du Massachussets, supérieure à celle de Pennsylvanie, admettait un pouvoir modérateur dans un *conseil de gouvernement* élu par les propriétaires.

Ce premier voyage se termine par une pointe vers le nord, jusqu'aux frontières du Canada. M. de Chastellux traverse en traîneau les rivières gelées, pour aller voir le champ de bataille de

Saratoga, où avait eu lieu trois ans auparavant la capitulation du général Burgoyne, le plus grand succès qu'eût obtenu l'armée américaine avant l'arrivée des Français. De retour à Newport, au commencement de 1781, après avoir fait en deux mois plus de trois cents lieues à cheval ou en traîneau, il passa le reste de l'année uniquement occupé de la glorieuse campagne qui mit fin à la guerre. Il avait écrit un journal de cette campagne, qui n'a pas été publié ; il n'en parle pas dans la relation de ses voyages. On est forcé d'avoir recours aux Mémoires de Rochambeau pour voir qu'il contribua à la prise d'York-Town, en repoussant à la tête de la réserve une sortie de l'ennemi.

Le second voyage suivit de près la capitulation de Cornwallis, il eut pour théâtre la Virginie, le plus important des États du Sud, la patrie de Washington, de Jefferson, de Madison, de Monroe, la contrée qui avait pris la plus grande part à la guerre de l'Indépendance. Cette excursion n'a pas le même caractère politique et militaire que l'autre ; maintenant que la destinée de l'Amérique est fixée, le voyageur s'occupe surtout d'histoire naturelle. On reconnaît à chaque pas dans ses descriptions l'élève et l'admirateur de Buffon. Il avait pour principal but de visiter un pont naturel de rochers, dans les montagnes des Appalaches. Il décrit avec soin cette voûte gigantesque, et accompagne son récit de plusieurs planches qu'il avait fait dessiner par un officier du génie. À ce sujet il se lance dans des hypothèses sur la formation géologique du nouveau monde, dans le goût des *Époques de la nature*. En route, il s'amuse à chasser et à décrire les animaux qu'il tue. Il trace de l'oiseau-mouche un portrait qui rivalise presque pour l'éclat avec celui de Buffon et qui le dépasse pour l'exactitude. Il donne de nombreux détails sur la sarigue, cet animal étrange qui semble appartenir à une autre création. Tout l'intéresse dans cette nature, tout a pour lui l'attrait de la découverte.

Voici une description de l'oiseau-moqueur qui ne manque pas d'agrément : « Je m'étais levé avec le soleil, et tandis que l'on préparait le déjeuner, je me promenais autour de la maison. Les oiseaux se faisaient entendre de tous côtés, mais mon attention fut fixée par un chant fort agréable, dont les sons paraissaient venir d'un arbre voisin. Je m'en approchai doucement, et je reconnus que j'en avais l'obligation à un *mocking-Bird* qui saluait le soleil levant. D'abord je craignis de l'effaroucher, mais tout au contraire, ma présence lui fit plaisir, et il parut se réjouir d'avoir un auditeur. Il chanta mieux que jamais, et son émulation augmenta encore, lorsqu'il vit deux chiens qui me suivaient s'approcher de l'arbre sur lequel il était perché. Alors il ne cessa de voltiger d'une branche à l'autre, toujours en chantant, car cet oiseau singulier, aussi remarquable par son agilité

que par son ramage, s'élève et s'abaisse continuellement, de sorte qu'il ne paraît pas moins le favori de Terpsichore que celui de Polymnie. Assurément on ne peut lui reprocher de fatiguer ses auditeurs, car rien n'est plus varié que son chant, c'est au point qu'il est impossible de l'imiter et même d'en donner une idée. Comme il eut lieu d'être content de mon attention à l'écouter, il ne me cacha aucun de ses talents ; on eût dit qu'après m'avoir fait entendre un très joli concert, il voulait encore me donner la comédie. En effet, il se mit à contrefaire différents animaux ; ceux qu'il imite de la manière la plus reconnaissable, du moins pour un étranger, sont le geai, le corbeau, le cardinal et le vanneau. Il semblait chercher à me retenir auprès de lui, et lorsqu'après l'avoir écouté près d'un quart d'heure, je voulus me rapprocher de la maison, il me suivit en volant d'arbre en arbre, toujours continuant de chanter, tantôt ses propres chansons, tantôt celles qu'il avait apprises dans ses voyages, car cet oiseau est du nombre de ceux qui changent de climat, quoiqu'on les voie quelquefois pendant l'hiver. »

Chemin faisant, le voyageur va voir le célèbre Jefferson, dans son habitation champêtre, située au milieu d'un désert, à l'entrée des montagnes Bleues ; cette visite lui fournit l'occasion d'un nouveau portrait historique. « C'est lui qui a bâti sa maison et qui en a choisi le site, il l'a appelée *monticello*, nom très modeste assurément, car elle est placée sur une montagne très élevée, mais qui annonce l'attrait du propriétaire pour la langue qu'on parle en Italie et surtout pour les beaux-arts dont cette contrée fut le berceau. C'est un homme qui n'a pas encore quarante ans, dont la taille est élevée et la figure douce et agréable, mais dont l'esprit et les connaissances pourraient tenir lieu de tous les agréments extérieurs ; un Américain qui, sans être jamais sorti de son pays, est musicien, dessinateur, géomètre, astronome, physicien, jurisconsulte et homme d'État ; un sénateur qui a siégé deux ans dans le fameux Congrès, auteur de la révolution, dont on ne parle jamais ici sans un respect malheureusement mêlé de trop de regrets¹ ; un gouverneur de la Virginie qui a rempli ce pénible emploi pendant les invasions d'Arnold, de Philips et de Cornwallis ; enfin, un philosophe retiré du monde et des affaires parce qu'il n'aime le monde qu'autant qu'il peut se flatter d'être utile. Une femme douce et aimable, de jolis enfants qu'il prend soin d'élever, une maison à embellir, de grandes possessions à améliorer, les sciences et les arts à cultiver, voilà ce qui lui reste après avoir joué un rôle distingué sur le théâtre du nouveau monde. Je n'eus pas

¹ Les États-Unis traversaient alors une crise anarchique qui ne cessa que par l'adoption de la constitution fédérale de 1788.

passé deux heures avec lui que je crus y avoir passé toute ma vie. La promenade, la bibliothèque, et surtout une conversation toujours variée, toujours intéressante, soutenue par cette satisfaction si douce de deux personnes qui se trouvent toujours d'accord et s'entendent à demi-mot, me firent passer quatre jours comme quatre minutes. Il n'est pas d'objets qui aient échappé à M. Jefferson, et il semble que dès sa jeunesse, il ait placé son esprit, comme sa maison, en un lieu élevé, d'où il pût contempler tout l'univers. »

Au moment de cette visite, Jefferson, ayant eu des dégoûts politiques, ne songeait qu'à la retraite ; trois ans après il était à Paris, en qualité de ministre plénipotentiaire des États-Unis. Il avait eu le malheur de perdre sa femme, ce qui l'avait décidé à rentrer dans les affaires. Il s'était lié avec M. de Chastellux d'une véritable amitié, dont on trouve de nombreuses preuves dans sa correspondance. Le brillant officier français introduisait dans les salons de Paris le solitaire de *Monticello*, le *sauvage des montagnes de l'Amérique*, et ce républicain à mœurs aristocratiques aimait à vivre au milieu d'une société polie, où il recevait le même accueil que Franklin.

Cette partie du *Journal* se termine par des considérations générales sur la Virginie, qui présentent de nouveau un intérêt de circonstance depuis que les habitants de cet État ont reparu sur la scène avec le même caractère belliqueux et indomptable. « Les Virginiens diffèrent essentiellement des peuples du nord de l'Amérique, non seulement par la nature de leur climat, par celle de leur sol et par la culture qui lui est propre, mais encore par ce caractère indélébile que toute nation acquiert au moment de son origine, et qui, se perpétuant de race en race, fortifie ce grand principe que tout ce qui est participe de ce qui a été. L'établissement de la colonie remonte au commencement du XVII^e siècle. Alors l'esprit républicain et démocratique n'était pas encore commun en Angleterre ; celui du commerce et de la navigation naissait à peine, et les longues guerres avec la France et l'Espagne avaient perpétué l'esprit militaire. Les premiers colons de la Virginie furent composés en grande partie de gentilshommes qui n'avaient d'autre profession que celle des armes ; il était naturel que ces colons, remplis des principes militaires et des préjugés de la noblesse, les portassent au milieu des sauvages dont ils venaient occuper les terres. Une autre cause agit encore, je veux parler de l'esclavage. On demandera sans doute comment ces préjugés ont pu s'arranger avec la révolution actuelle, dont les principes sont si différents. Je répondrai qu'ils y ont peut-être concouru ; tandis que la Nouvelle-Angleterre se révoltait par raison et par calcul, la Virginie se révoltait par orgueil. »

Si M. de Chastellux fait des vœux pour l'abolition de l'esclavage, il ne s'en dissimule pas la difficulté. « On n'a pas fait assez d'attention, dit-il, à la différence qui existe entre l'esclavage tel que nous l'avons conservé dans nos colonies, et l'esclavage tel qu'il était généralement établi parmi les anciens. Un esclave blanc n'avait d'autre motif d'humiliation que sa condition ; s'il était affranchi, il se mêlait aussitôt avec les hommes libres et devenait leur égal. De là cette émulation parmi les esclaves, soit pour obtenir leur liberté comme une faveur, soit pour l'acheter du prix de leur travail. Mais dans le cas présent, ce n'est pas seulement l'esclave qui est au-dessous du maître, c'est le nègre qui est au-dessous du blanc. L'affranchissement ne peut faire disparaître cette malheureuse distinction. Il paraît donc qu'on ne peut abolir l'esclavage qu'en se débarrassant des nègres, et cette mesure ne peut être prise que graduellement. Le meilleur moyen serait d'exporter un grand nombre de mâles et de favoriser les mariages des blancs avec les négresses. Pour cela il faudrait abroger la loi qui veut que l'esclavage se transmette par les mères, ou du moins ordonner que toute esclave deviendrait libre en épousant un homme libre. Cette loi, aidée d'un commerce moins licite, mais déjà bien établi, entre les blancs et les négresses, donnerait naissance à une race de mulâtres, qui en produirait une autre de quarterons, et ainsi de suite, jusqu'à ce que la couleur fût entièrement changée. » La loi qui transmet l'esclavage par les mères a été, en effet, la source des plus honteuses conséquences, mais la proposition de l'abroger n'était pas du goût des Virginiens.

M. de Chastellux fit son troisième et dernier voyage pendant les mois de novembre et de décembre 1782, c'est-à-dire à la veille de se embarquer pour la France. Il se dirigea cette fois vers Boston ; il ne pouvait quitter l'Amérique sans voir cette ville, qui avait été le berceau de la révolution. Il y trouva l'escadre française envoyée pour ramener les troupes, mouillée dans le port, sous le commandement de M. de Vaudreuil. Le *Journal* se termine par d'intéressants détails sur l'université de Cambridge. Vient enfin en forme d'appendice une lettre écrite par M. de Chastellux, à bord de la frégate *l'Émeraude* et sur le point de partir, à M. Madison, alors professeur de philosophie à l'université de Williamsburg et depuis président des États-Unis, sur l'avenir des sciences et des arts en Amérique. Une société démocratique et commerciale, toujours en bouillonnement, lui paraît peu compatible avec le progrès des sciences et surtout des arts. Dans sa sollicitude pour le pays qu'il vient de défendre, il ne veut pas admettre que la difficulté soit insoluble.

La question qui le préoccupait n'est pas encore complètement résolue. Les États-Unis n'ont pas fait de grands progrès dans les arts

proprement dits, quoiqu'ils aient produit quelques tableaux et quelques statues qui ont eu du succès, même en Europe, mais ils commencent à avoir une littérature. Déjà, au moment de leur affranchissement, ils pouvaient montrer dans les écrits de Franklin l'alliance de la plus piquante originalité et du bon sens le plus ferme et le plus fin. De nos jours ils peuvent citer des romanciers comme Fenimore Cooper et cette madame Beecher-Stowe dont le livre a donné le signal d'une révolution, des conteurs comme Washington Irving, des érudits comme Ticknor, des historiens comme Prescott et Bancroft, des moralistes comme Emerson et Channing, des poètes comme Bryant et Longfellow. Dans les sciences, ils se sont fait une plus large part. Ils ont naturalisé un des premiers géologues modernes, Agassiz, et les travaux hydrographiques de Maury, directeur de l'Observatoire de Washington, ont fait l'admiration du monde.

Quand parurent les *Voyages en Amérique*, le parti révolutionnaire français en fut peu satisfait. Ces jugements si sages ne lui convenaient pas ; il aurait voulu moins de restrictions, un éloge plus absolu des institutions républicaines, une condamnation plus éclatante de tout notre passé national. Brissot de Warville, qui écrivait déjà avec une parfaite liberté, publia une critique amère du livre et de l'auteur. Les accusations élevées en France parvinrent jusqu'en Amérique ; M. de Chastellux envoya à Washington un exemplaire de son livre ; il en reçut une réponse gracieuse.

« Connaissant, disait Washington dans sa lettre, la candeur, la libéralité et la philanthropie de M. de Chastellux, j'étais préparé à repousser toute imputation qui eut été de nature à contraster avec ces aimables qualités, car les caractères, non plus que les habitudes, ne changent, ni facilement, ni soudainement, et cette douce philosophie dont le but est de travailler à rendre les hommes plus heureux, ne se dément jamais en s'écartant de ses vues généreuses et divines. Ayant toutefois appris que de fausses interprétations sur le compte de l'ouvrage en question avaient été répandues, je suis ravi d'apprendre que vous ayez pris le moyen le plus efficace de les arrêter, en publiant une édition plus étendue et mieux soignée. » (18 août 1786)¹

Nous retrouvons M. de Chastellux, en 1785, à l'Académie française, répondant au discours de réception de l'abbé Morellet. Fils d'un modeste papetier, l'abbé vivait dans le même monde que le grand seigneur philosophe, et se rencontrait avec lui dans les mêmes salons ; il était naturel que l'un fit à l'autre les honneurs de

¹ Je dois la communication de cette lettre à M. le comte Henri de Chastellux, arrière petit-neveu de l'auteur des *Voyages en Amérique*.

l'Académie française. M. de Chastellux, avec une grâce parfaite, ne manqua pas de rappeler cette fraternité littéraire et philosophique : « Sans doute, on aurait pu donner à l'Académie un meilleur interprète, mais c'est un ami de trente ans qui vous parle en son nom, et la voix de l'amitié est toujours assez éloquente. J'aime à reconnaître en vous celui qu'un désir ardent de m'instruire me fit rechercher dès ma première jeunesse, ou plutôt que je trouvai dans le sein d'une société dont mon cœur sentira toujours le prix par ses jouissances ou par ses regrets. Je ne résiste pas à ces souvenirs mêlés de douceur et de tristesse qui nous transportent à ces temps heureux où la carrière ouverte devant nous ne nous présentait encore que des espérances. Éclairer et raffermir sa raison par une étude réfléchie, emprunter le secours des sciences et des lettres pour orner et étendre son esprit, diriger vers le bien public toutes les forces qu'on a rassemblées, tel est le désir le plus louable de la jeunesse ; telle est aussi la plus excusable de ses illusions. » Ces derniers mots laissent percer une inquiétude croissante que justifiait l'état des esprits.

Il écrivit vers le même temps pour prendre part à un concours ouvert par l'abbé Raynal, un *discours sur les avantages et les désavantages qui résultent pour l'Europe de la découverte de l'Amérique*. Il se fit aussi l'éditeur des *Comédies* de la marquise de Gléon. Cette marquise, fille d'un riche financier, recevait dans sa maison de la Chevrette, près de Montmorency, la société littéraire du temps, et y jouait avec talent des comédies qu'elle écrivait elle-même. M. de Chastellux avait composé, lui aussi, des pièces jouées sur le théâtre de la Chevrette et à Chantilly, mais il les a gardées en portefeuille.¹ Nous nous taisons également sur un *projet de réforme de l'infanterie en France* et sur quelques autres œuvres inédites.

À son retour d'Amérique, il avait été nommé gouverneur de Longwy. Arrivé à plus de cinquante ans, il n'avait pas encore contracté d'union, quand il rencontra aux eaux de Spa, rendez-vous de toute la bonne compagnie de l'Europe, une jeune Irlandaise de beaucoup d'esprit, Mlle Plunkett, dont il devint éperdument amoureux. Il l'épousa en 1787, et ne jouit pas longtemps de son bonheur, car il mourut l'année suivante, laissant sa femme enceinte. Comme la plupart de ceux que préoccupe ardemment l'amour du bien public, il avait fort négligé ses affaires. Né le plus jeune de cinq enfants et par conséquent avec une fortune modique, il n'avait pas eu de peine à dissiper son patrimoine. Les officiers généraux tenaient à honneur de vivre à l'armée avec une grande libéralité ; sa campagne

¹ *L'Officieux importun*, comédie en trois actes ; *les Prétentions*, comédie en trois actes ; *les Portugais*, comédie. Il avait écrit en outre une tragédie-opéra, *Édouard IV*.

d'Amérique l'avait ruiné. Sa veuve était attachée comme dame d'honneur à Mme la duchesse d'Orléans, mère du roi Louis-Philippe ; cette princesse adopta en quelque sorte le fils qui naquit après sa mort. C'est ce fils que nous avons vu de nos jours chevalier d'honneur de Mme Adélaïde, fille de sa bienfaitrice, et successivement député et pair de France après 1830. Il a publié une courte notice sur son père, en tête de l'édition qu'il a donnée de la *Félicité publique*. Il est mort sans laisser d'enfants.

Le marquis de Chastellux eut pour successeur à l'Académie française M. de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes. Le nouvel académicien fut reçu le 12 mars 1789, au milieu des élections pour les états généraux. Les discours prononcés se ressentirent de la préoccupation générale, il y fut moins question de littérature que de politique. M. de Nicolaï, après avoir loué sans réserve les idées de son prédécesseur, exprima une confiance entière dans l'avenir. Rulhière, que ses études sur l'anarchie de Pologne avaient rendu défiant, lui répondit en termes moins enthousiastes : « Sans doute, dit-il, la diversité des intérêts, les disputes, les discussions, sont de l'essence de la liberté ; mais si elles la favorisent, c'est uniquement quand des formes légales, généralement admises, généralement acceptées, peuvent suspendre et dompter toutes les contradictions. Songeons dans quels profonds abîmes nous replongerait une tentative que la discorde rendrait inutile. Entre l'anarchie qui nous menace et le despotisme que le prince repousse, c'est la vraie liberté qu'il faut saisir. Rappelons-nous, avec un généreux effroi, que Trajan ne put retrouver dans Rome assez de vertu pour affranchir cette république que ses anciennes vertus avait rendue maîtresse du monde, et, plus magnanimes que ces Romains dégénérés, montrons à l'univers la France digne que le vœu de Trajan puisse se réaliser. » M. de Chastellux lui-même n'aurait pas tenu un autre langage.

L'ABBÉ MORELLET

Parmi les écrivains du dix-huitième siècle qui ont travaillé à la propagation des idées économiques, en voici un qui, par la longue durée de sa vie, a servi de lien entre les temps anciens et les temps nouveaux. Le nom de l'abbé Morellet était encore très connu il y a trente ou quarante ans ; mais comme il n'a laissé aucune œuvre capitale, les générations contemporaines commencent à l'oublier. Sa vie est bonne à rappeler par plus d'un motif. Il a défendu des premiers les grands principes qui font la force et l'honneur de la civilisation moderne, liberté de conscience, liberté politique, liberté du travail, égalité civile, modération des peines, respect des personnes et des propriétés, et, après avoir lutté trente ans contre les abus de l'ancien régime, il a combattu au péril de sa vie les fureurs et les folies de la Révolution.

André Morellet était né à Lyon le 7 mars 1727, l'aîné de quatorze enfants. Son père, marchand papetier, n'avait pas les moyens de donner à ses fils une éducation coûteuse. Le jeune André fit gratuitement ses études au collège des Jésuites. Quand il eut achevé sa rhétorique, on l'envoya à Paris, dans un séminaire hospitalier. Il parvint ainsi au grade de bachelier en théologie, mais *pour courir la licence*, comme on disait alors, il fallait des secours que sa famille ne pouvait lui fournir. Il eut recours à un cousin riche qui lui prêta 1 000 fr. ; à l'aide de cette somme, il eut le temps de travailler assez pour se faire agréger à ce qu'on appelait *la Société de Sorbonne*, qu'il ne faut pas confondre avec la fameuse Faculté de théologie qui portait le même nom. « Les avantages de cet établissement, dit Morellet lui-même, n'étaient pas à mépriser pour les membres de l'association. Une église, un jardin, des domestiques communs, une salle à manger et un salon chauffés aux frais de la maison, deux cuisiniers, tous les ustensiles du service payés et fournis, une riche bibliothèque, etc. À ces dépenses communes fournissaient environ cinquante mille livres de rentes en maisons à Paris. Cette société, fondée sous le roi saint Louis par Robert Sorbon, son confesseur, relevée et dotée par le cardinal de Richelieu, paraît avoir servi de modèle à divers établissements anglais, nommé *Fellowships*, à Oxford et à Cambridge. On n'y faisait point de vœux. La messe et les vêpres, les fêtes et les dimanches, étaient les seuls exercices religieux. »

La société de Sorbonne fut supprimée par l'Assemblée constituante en même temps que les ordres monastiques, et Morellet se plaint amèrement dans ses *Mémoires* de cette suppression qu'il regarde avec raison comme une violation du droit de propriété.

Parmi les jeunes bacheliers qui se rencontraient avec lui dans cette maison, il en cite trois qui méritent en effet une mention particulière ; l'un était Turgot ; le second, l'abbé de Brienne, qui devint plus tard premier ministre, et le troisième, l'abbé de Boisgelin, qui devint à son tour archevêque et cardinal. Ces quatre jeunes gens se lièrent d'une étroite amitié en poursuivant leurs études ; celui dont Morellet parle avec le plus d'estime et d'affection est naturellement Turgot. « Cet homme, dit-il, qui s'élève si fort au-dessus de la classe commune, qui a laissé un nom cher à tous les amis de l'humanité et un souvenir doux à tous ceux qui l'ont particulièrement connu, annonçait dès lors tout ce qu'il déploierait un jour de sagacité, de pénétration, de profondeur. Il était en même temps d'une simplicité d'enfant, qui se conciliait avec une sorte de dignité, respectée de ses camarades et même de ses confrères les plus âgés. Sa modestie et sa réserve eussent fait honneur à une jeune fille. Il était impossible de hasarder la moindre équivoque sur certain sujet sans le faire rougir jusqu'aux yeux et sans le mettre dans un extrême embarras, ce qui ne l'empêchait pas de rire aux éclats d'une plaisanterie, d'une pointe, d'une folie. Il avait une mémoire prodigieuse, et je l'ai vu retenir des pièces de cent quatre-vingts vers après les avoir entendues deux ou même une seule fois. Il savait par cœur la plupart des pièces fugitives de Voltaire, et beaucoup de morceaux de ses poèmes et de ses tragédies. » On voit par ce portrait qu'on vivait assez gaiement à la Sorbonne, et que l'étude de la théologie n'y absorbait pas tous les instants.

L'abbé de Brienne montrait déjà cette ambition qui devait être si fatale à la France, au roi et à lui-même. Descendant des Loménie, secrétaires d'État sous Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, il pensait à devenir ministre comme eux ; il lisait avec avidité les mémoires du cardinal de Retz pour se préparer à être homme d'État.

« Je passai en Sorbonne, raconte Morellet, environ cinq années, toujours lisant, toujours disputant, toujours très pauvre et toujours content. On ne m'appelait que le *bon Morellet*. J'étais, comme je n'ai jamais cessé de l'être, violent dans la dispute, mais sans que mon antagoniste eût à me reprocher les moindres injures ; du reste, prenant tout bien, ne jugeant point en mal, supposant toujours les hommes justes et bons, et fermement convaincu que cette terre deviendrait incessamment, par le progrès des lumières et de la vertu, un séjour de paix et de félicité parfaites ; principes dont j'ai été depuis forcé de rabattre beaucoup, j'en conviens. J'étais logé sous le comble, avec une tapisserie de Bergame et des chaises de paille. Je vivais dans la bibliothèque qui était belle et bien fournie. Je n'en sortais que pour aller aux thèses et à la salle à manger commune.

Je n'allais point au spectacle faute d'argent, et pour ne point violer les lois ou plutôt les coutumes et les mœurs de la maison. Je dévorais les livres ; Locke, Bayle, Leclerc, Voltaire, Buffon, Massillon, me délassaient de Marsham, de Clarke, de Leibnitz, de Spinoza. En 1750 et 1751, je fis ma licence avec quelque distinction. Je me souviens qu'alors plusieurs d'entre nous partant pour aller à leurs diverses destinations dans la carrière ecclésiastique, nous dinâmes ensemble chez l'abbé de Brienne, et nous nous donnâmes rendez-vous en Sorbonne, en l'année 1800, pour jouer une partie de balle derrière l'église, comme nous faisions souvent après le dîner. » Combien devaient manquer à ce rendez-vous !

Voilà notre jeune licencié forcé de quitter l'asile qui l'avait abrité, pour faire place à d'autres, et cherchant de nouveaux moyens de se créer une existence. Il n'avait aucun goût pour être prêtre de paroisse et rêvait la vie d'homme de lettres ; mais il manquait absolument de ressources. Le supérieur de son ancien séminaire lui offrit de se charger de l'éducation de l'abbé de la Galaisière, fils du chancelier de Lorraine ; il accepta avec joie. Il alla donc s'installer au collège du Plessis avec son élève, ayant 1 000 livres d'honoraires, logé, nourri, à l'abri du besoin. Il trouva dans ce collège plusieurs autres jeunes gens destinés à être plus tard de grands personnages, et entre autres le prince Louis de Rohan, devenu depuis cardinal et évêque de Strasbourg, le triste héros de la scandaleuse affaire du collier, et son frère Ferdinand, depuis archevêque de Cambrai ; l'abbé de Cicé, depuis archevêque de Bordeaux et garde des sceaux ; l'abbé de Marboeuf, depuis archevêque de Lyon et ministre de la feuille, etc. « L'abbé de Rohan, dit-il, était dès lors ce qu'il s'est montré depuis, haut, inconsideré, déraisonnable, dissipateur, indécemment, de très peu d'esprit, inconstant dans ses goûts et dans ses liaisons. Quant à l'abbé de Cicé, c'était celui des camarades de mon élève pour qui j'avais le plus d'inclination ; homme d'esprit, actif, de bonnes intentions, et dans des temps moins difficiles, très capable de remplir une grande place. »

Tout en donnant ses soins à son élève, il conservait assez de temps pour continuer ses études favorites ; il apprenait l'anglais et l'italien, et s'accoutumait à écrire. Il était resté étroitement lié avec Turgot, alors conseiller au Parlement. Il fit, vers la même époque, la connaissance de Gournay, intendant du commerce, ainsi que de Trudaine, directeur des ponts et chaussées, et de son fils, Trudaine de Montigny. À ces illustres amitiés, il joignit bientôt celle des fondateurs de *l'Encyclopédie*, Diderot et d'Alembert. Ce qu'il dit de sa liaison avec Diderot fait bien connaître la société tolérante du temps ; il l'avait connu chez l'abbé de Prades, alors fort attaqué pour

une thèse qu'il avait soutenue en Sorbonne et qui avait paru entachée d'hérésie. « En allant voir l'hérétique abbé, je trouvai chez lui le philosophe qui était bien pis qu'hérétique. Je continuai à aller voir Diderot, mais en cachette. J'employais à cette bonne œuvre les matinées du dimanche, où mon élève était en récréation ou suivait les exercices religieux du collège. La conversation de Diderot, homme extraordinaire, dont le talent ne peut pas être plus contesté que les torts, avait une grande puissance et un grand charme. On s'y laissait aller des heures entières. J'ai éprouvé peu de plaisirs de l'esprit égal à celui-là, et je m'en souviendrai toujours. » Ses rapports avec les encyclopédistes devinrent bientôt publics. Il avait rencontré chez Diderot un certain abbé d'Argenteuil qui avait entrepris la conversion du philosophe. « Il n'y a jamais eu d'homme plus facile à vivre, plus indulgent que Diderot ; il prêtait et donnait même de l'esprit aux autres. Il avait le désir de faire des prosélytes, non pas précisément à l'athéisme, mais à la philosophie et à la raison. Il est vrai que, si la religion et Dieu lui-même se trouvaient sur son chemin, il ne savait ni s'arrêter ni se détourner ; mais je n'ai jamais aperçu qu'il mît aucune chaleur à inspirer ses opinions en ce genre ; il les défendait sans aucune humeur et sans voir de mauvais œil ceux qui ne les partageaient pas. Ma jeunesse était flattée de ce commerce avec des hommes de lettres qui commençaient à marquer dans le monde. Je discutais leurs opinions, et ils ne dédaignaient pas les miennes. Je n'avais avec eux aucune conversation que je n'en rapportasse un nouveau désir de savoir. »

En 1756, il publia son premier *factura* ; ce fut dans un intérêt de tolérance religieuse. Le ministre protestant Rabaut, père de ce Rabaut de Saint-Etienne, qui prit plus tard sa revanche à l'Assemblée constituante en persécutant les catholiques, était poursuivi comme excitant des troubles en Languedoc. L'abbé Morellet le défendit à la manière de Swift, dans une brochure ironique intitulée : *Petit écrit sur une matière intéressante*. « Diderot et d'Alembert furent ravis de voir un prêtre se moquer des intolérants, persuadés qu'ils étaient qu'on ne pouvait être tolérant sans abandonner les principes religieux : en quoi je leur soutenais toujours qu'ils se trompaient et que la tolérance était dans l'Évangile. M. de Gournay, M. Turgot, M. de Malesherbes, furent aussi très contents de moi. »

Après un pareil début, il était décidément enrôlé. On lui demanda de travailler pour l'*Encyclopédie* ; il y inséra plusieurs articles sur des questions théologiques, tels que : *figures, fils de Dieu, foi, fondamentaux, gomaristes, fatalité*, etc. La théologie y était traitée historiquement et non dogmatiquement. L'abbé Tamponnet, censeur de l'*Encyclopédie*, dont Voltaire s'est tant moqué, les laissa passer. Il ne

fit difficulté que pour l'article *gomaristes*, où l'auteur, après avoir exposé l'histoire du gomarisme et de l'arminianisme en Hollande, se prononçait pour la tolérance civile, essentiellement distincte, selon lui, de l'indifférence religieuse. On y vit une allusion aux querelles du jansénisme et du molinisme qui occupaient alors tout Paris, et l'article ne parut qu'après avoir subi des suppressions.

Vers le commencement de 1758, s'agita au conseil du commerce la question de la fabrication des toiles peintes ; cette fabrication était interdite en France depuis plus de trente ans, pendant que les prohibitions les plus absolues défendaient l'introduction des toiles étrangères. On inquiétait les citoyens par des visites domiciliaires, on dépouillait les femmes à l'entrée des villes, on envoyait des hommes aux galères pour une pièce de toile ; toutes les tyrannies étaient en jeu pour empêcher le peuple français de se vêtir et de se meubler à bon marché. Les fabricants des autres étoffes se prétendaient dans l'impossibilité de soutenir la concurrence des toiles peintes, soit étrangères, soit nationales. À l'instigation de Trudaine, Morellet écrivit contre ces prétentions un mémoire intitulé : *Réflexions sur les avantages de la libre fabrication et de l'usage des toiles peintes en France*. Un arrêt du conseil, qui établit cette liberté, fut en grande partie le fruit de ce travail. Ce premier succès de la liberté du commerce précéda de près de vingt ans les grandes mesures de Turgot.

On a vu que les économistes français du XVIII^e siècle se divisaient en deux branches, l'école de Gournay et l'école de Quesnay, qu'on peut appeler aussi l'école commerciale et l'école agricole. Au fond, c'était la même doctrine, qui changeait de caractère en passant par des esprits différents. L'abbé Morellet appartenait à la première ; il n'a jamais voulu se ranger parmi les disciples de Quesnay. Esprit clair, pratique et modéré, il n'avait pu s'accommoder du ton absolu et du style d'oracle qu'affectaient les adeptes. Attaché avant tout à l'opinion philosophique, il avait la même répugnance que Voltaire pour ce qu'on appelait la *secte*. Il n'a jamais donné dans les exagérations du *produit net*, et les obscurités du *tableau économique* l'avaient peu séduit. Il n'avait pris dans la nouvelle doctrine qu'un seul principe, la liberté du commerce, mais un des meilleurs et des plus sûrs. Il pouvait d'ailleurs réclamer la priorité sur la plupart des physiocrates ; les articles *grains* et *fermiers* de l'*Encyclopédie*, qui furent les premiers et presque les seuls écrits de Quesnay, virent le jour en 1756, c'est-à-dire deux ans seulement avant le mémoire sur la *libre fabrication des toiles peintes* ; l'*Ami des hommes*, du marquis de Mirabeau, avait paru vers le même temps ; mais les autres disciples du maître, Dupont de Nemours, Lemercier de la Rivière, l'abbé Roubaud, l'abbé Baudeau, n'écrivirent que plus tard.

Ces travaux ne l'empêchaient pas de continuer l'éducation du jeune abbé de la Galaisière ; et la mort du pape Benoît XIV allant donner ouverture à un conclave, il persuada aux parents de son élève de l'y faire assister. Il trouva ainsi le moyen de passer près d'une année en Italie ; à Rome d'abord, où il vit l'exaltation du nouveau pape Clément XIII, qui devait commencer contre l'Ordre des Jésuites ce qu'acheva Clément XIV ; puis à Naples, à Florence, à Venise, à Milan, à Pise, à Livourne, et fit connaissance en chemin avec tous les hommes distingués que renfermait alors l'Italie. En fouillant les bibliothèques de Rome, il y découvrit un *Directorium inquisitorum* de Nicolas Eymeric, grand inquisiteur du XIV^e siècle. La lecture de cet ouvrage, où était exposée avec une naïveté barbare la procédure suivie par les inquisiteurs de ce temps, le frappa d'horreur ; il imagina d'en extraire, sous le titre de *Manuel des inquisiteurs*, ce qu'il y trouva de plus révoltant, et le publia à son retour, avec la permission de Malesherbes, directeur de l'imprimerie. Ce sombre résumé fit un effet terrible ; Voltaire se hâta d'en écrire à d'Alembert : « J'ai lu la belle jurisprudence de l'inquisition, et elle a fait sur moi la même impression que fit le corps sanglant de César sur les Romains. Mon cher frère, embrassez pour moi le digne frère qui a fait cet excellent ouvrage. » Voltaire fit plus tard, sur le nom de Morellet, un assez mauvais calembour ; il l'appelait l'abbé *Mords-les*, par allusion à ses démêlés avec les intolérants et les fanatiques.

L'éducation de l'abbé de la Galaisière étant finie¹, le chancelier de Lorraine paya d'une pension viagère de 1 000 fr. les dix ans de soins donnés à son fils. Devenu plus libre, Morellet se livra tout entier à ses goûts littéraires. Il fut un des familiers les plus assidus de ce fameux salon de Mme Geoffrin, où se réunissaient tous les gens de lettres et tous les artistes. Une guerre de plume venait de s'engager entre les philosophes et leurs détracteurs ; il y prit une part active. Il se moqua d'abord de Le Franc de Pompignan, qui, ayant eu le malheur d'attaquer Voltaire dans son discours de réception à l'Académie française, était devenu le point de mire d'un feu roulant de plaisanteries qui le forcèrent à retourner dans sa province ; et quand Palissot donna sa grossière comédie des *Philosophes*, il lui répondit par un écrit satirique à l'excès : *la Vision de Palissot*. Si l'agresseur avait passé les bornes de la critique permise, à leur tour ses adversaires ne le ménageaient pas ; Morellet lui-même a reconnu plus tard qu'il avait été trop loin.

¹ Cet abbé de La Galaisière, devenu évêque de Saint-Dié, présida, en 1787, l'assemblée provinciale de Nancy.

Ce pamphlet contenait une allusion transparente à la princesse de Robecq, fille de M. de Luxembourg, qui, insultée par Diderot dans la préface du *Fils naturel*, avait pris parti contre les philosophes et protégeait ouvertement leur ennemi Palissot. Le trait était d'autant plus déplacé, s'adressant à une femme, que Mme de Robecq se mourait de la poitrine. Elle se plaignit au duc de Choiseul, qui fit mettre l'abbé Morellet à la Bastille. Voltaire, qui avait plus de tact et de sang-froid que le reste du parti, écrivit à d'Alembert : « Je voudrais avoir perdu toutes mes vaches, et qu'on n'eût pas mêlé Mme de Robecq dans la *Vision*. Tous les amis de cette dame lui cachaient son état ; cette cruauté de lui avoir appris qu'elle se meurt est ce qui a ulcéré M. de Choiseul ; je le sais parce qu'il me l'a écrit. » D'Alembert répondit en appelant Mme de Robecq une *vipère*. « Tout Paris crie, dit-il, tout Paris s'intéresse à l'abbé Morellet. Il y a apparence que sa captivité ne sera ni longue ni fâcheuse, et il aura la gloire d'avoir vengé la philosophie de tous les Palissot mâles et femelles. »

La description que l'abbé a faite plus tard de sa captivité ne donne pas une idée fort effrayante de la vie qu'on menait dans cette prison. « Le lendemain de mon interrogatoire par M. de Sartines, M. de Malesherbes m'envoya des livres. Une bibliothèque de romans, qu'on tenait à la Bastille *pour l'amusement des prisonniers*, fut à ma disposition, et on me donna de l'encre et du papier. Je me levais avec le soleil et je me couchais avec la nuit ; et hors le temps de mes repas, je lisais ou j'écrivais sans autre distraction que l'envie de danser ou de chanter tout seul, qui me prenait à plusieurs reprises chaque jour. On me donnait par jour une bouteille d'assez bon vin et un pain d'une livre fort bon ; à dîner, une soupe, du bœuf, une entrée et du dessert ; le soir, du rôti et de la salade. J'étais merveilleusement soutenu par une pensée qui me rendait ma petite vertu plus facile. Je voyais quelque gloire littéraire éclairer les murs de ma prison ; persécuté, j'allais être plus connu. Les gens de lettres que j'avais vengés et les philosophes dont j'étais le martyr commençaient ma réputation. Les gens du monde, qui aiment la satire, allaient m'accueillir plus que jamais. Ces six mois de Bastille seraient une excellente recommandation et feraient infailliblement ma fortune. Telles étaient les espérances dont je me berçais, et, s'il faut le dire, elles n'ont pas été trompées. »

Il s'attendait à six mois de prison, il en fut quitte pour deux. Mme de Robecq était morte quinze jours après son arrestation et laissait le champ libre aux démarches de ses amis. Il dut sa liberté à Malesherbes, au maréchal de Noailles, et surtout à la maréchale de Luxembourg, que Rousseau et d'Alembert avaient mise dans ses

intérêts. Ainsi qu'il l'avait prévu, sa rentrée dans le monde fut un triomphe. Il trouva un redoublement d'amitié chez tous ses amis, et beaucoup de maisons en renom, celles du baron d'Holbach, d'Helvétius, de Mme de Boufflers, de Mme Necker, s'ouvrirent aisément pour lui.

Parmi les esquisses qu'il donne de ces divers salons, ce qu'il dit du baron d'Holbach mérite d'être remarqué. « Ses amis l'appelaient baron parce qu'il était allemand d'origine et qu'il avait possédé en Westphalie une petite terre ; il avait environ soixante mille livres de rente, fortune que jamais personne n'a employée plus noblement que lui, ni surtout plus utilement pour le bien des sciences et des lettres. Lui-même était un des hommes de son temps les plus instruits, sachant plusieurs langues de l'Europe, et même un peu des langues anciennes, ayant une excellente et nombreuse bibliothèque, une riche collection des dessins des meilleurs maîtres, d'excellents tableaux dont il était bon juge, un cabinet d'histoire naturelle, etc. À ces avantages, il joignait une grande politesse, une égale simplicité, un commerce facile, une bonté visible au premier abord. Il avait régulièrement deux dîners par semaine, le dimanche et le jeudi. Arrivés à deux heures, comme c'était l'usage en ce temps-là, nous y étions encore presque tous à sept et huit heures du soir. C'est là qu'il fallait entendre la conversation la plus libre, la plus instructive et la plus animée qui fût jamais ; quand je dis libre, j'entends en matière de philosophie, de religion, de gouvernement, car les plaisanteries libres dans un autre genre en étaient bannies. C'est là aussi, puisqu'il faut le dire, que Diderot, le docteur Roux et le bon baron lui-même établissaient dogmatiquement l'athéisme absolu, avec une persuasion, une bonne foi, une probité édifiante, même pour ceux qui, comme moi, ne croyaient pas à leur enseignement ; car il ne faut pas croire que, dans cette société, toute philosophique qu'elle était, ces opinions libres outre mesure fussent celles de tous. Nous étions là bon nombre de théistes, et point honteux, qui nous défendions vigoureusement, mais en aimant toujours des athées de si bonne compagnie. »

On commençait à s'occuper de la suppression des douanes intérieures. Cette opération était un des projets favoris de Trudaine de Montigny, intendant général des finances ; on avait fait sous ses yeux de longs travaux pour la préparation d'un tarif unique. L'abbé Morellet publia, à son instigation, une brochure où il abordait le sujet par son côté le plus délicat et le plus difficile. Il s'agissait des provinces frontières, la Lorraine et l'Alsace, qui, n'ayant de lignes de douanes que du côté de la France et communiquant librement avec l'étranger, craignaient de se laisser enfermer dans l'enceinte des tarifs

français. Morellet essaya en vain de leur prouver qu'elles devaient y gagner ; elles persistèrent dans leur résistance, et le projet de *reculement de barrières*, comme on disait alors, dut être ajourné. En 1787, quand les assemblées provinciales de Lorraine et d'Alsace furent appelées à examiner la question, elles firent la même réponse ; la Révolution seule a pu vaincre cette opposition fondée sur de sérieux intérêts et soumettre ces provinces à un régime plus national mais moins libéral qu'avant 1789.

En 1763, il publia des *Réflexions sur les préjugés qui s'opposent à l'établissement de l'inoculation*, et contribua ainsi à vaincre les résistances de l'opinion qui étaient alors dans toute leur force.

En 1764, M. de Laverdy, contrôleur général, ayant fait rendre un arrêt du conseil qui défendait de rien imprimer sur les matières d'administration, le pétulant abbé ne put se contenir. Il avait commencé à écrire à la Bastille un *Traité de la liberté de la presse* ; il en détacha un fragment qu'il intitula : *De la liberté d'écrire et d'imprimer sur les matières d'administration*. Son fidèle protecteur Trudaine essaya en vain d'obtenir pour lui l'autorisation de l'imprimer ; il fut obligé de le garder en portefeuille et ne le publia que dix ans après, sous le ministère de Turgot, avec cette épigraphe, tirée de Tacite : *Rara temporum felicitate, ubi sentire quæ velis et quæ mitias dicere licet*.

En 1766, il fit et publia, sur l'invitation de Malesherbes, la traduction du livre de Beccaria, *des délits et des peines*. Il y eut en six mois sept éditions de cette traduction qui popularisa le nom et les idées de Beccaria ; ce n'est pas un des moindres services que l'infatigable traducteur ait rendus à l'humanité. Peu de livres ont eu une aussi grande influence que le *Traité des délits et des peines*. Au moment où il parut, l'Europe entière était encore dans la barbarie en matière de procédure criminelle et de répression pénale. L'abolition de la question préparatoire fut en France un des premiers effets de cette publication. L'abbé Morellet ne s'était pas borné à traduire l'ouvrage original, il l'avait refait en quelque sorte, en changeant l'ordre des chapitres et en remaniant les parties défectueuses. Beccaria lui-même reconnut la valeur de ces changements ; en écrivant au traducteur pour le remercier, il lui dit qu'il suivrait à l'avenir l'ordre nouveau dans les éditions italiennes, ce qu'il fit en effet. En même temps, il rendait hommage à l'école philosophique française, en déclarant qu'il devait tout aux livres français, et il vint à Paris avec Verri pour voir Morellet et ses amis.

À la fin de 1768, M. d'Invaü fut nommé contrôleur général des finances. Beau-frère de Trudaine de Montigny, ce ministre avait comme lui du penchant pour les idées des économistes ; il donnait à

dîner toutes les semaines à l'abbé Morellet, à Dupont de Nemours et à Abeille, pour causer avec eux. Frappé du désordre qui régnait dans les affaires de la Compagnie des Indes, il chargea Morellet de faire un mémoire sur ce sujet et lui en fournit tous les éléments. Celui-ci commença par prouver que la compagnie était désormais hors d'état de continuer le commerce par ses propres forces, le roi ne pouvant plus lui fournir les secours qu'il lui avait donnés pendant quarante ans ; il soutint ensuite en thèse générale qu'une compagnie privilégiée n'était nullement nécessaire pour faire le commerce de l'Inde. Necker, qui commençait à faire parler de lui, répondit dans l'intérêt de la compagnie ; Morellet répliqua, et avec succès, car un arrêt du conseil, rendu après une procédure solennelle, supprima le privilège de la compagnie en 1769. Turgot, alors intendant à Limoges, écrivit plusieurs fois à son ami pour l'encourager dans cette lutte. Grimm, qui n'aimait pas Morellet, l'accuse, dans sa *correspondance*, d'avoir pris en cette occasion la *livrée* du ministère ; mais, en combattant un monopole, il était fidèle à ses principes, et Grimm n'aurait pas dû l'oublier. Voilà la seconde fois en dix ans qu'un écrit du vaillant abbé servait de prélude à une mesure du gouvernement. C'est en effet par de hauts fonctionnaires, Gournay, Trudaine, Turgot, Malesherbes, que les idées économiques ont commencé à se répandre en France. La principale résistance venait du public.

Il ne faut pas juger la Compagnie française des Indes, au point où elle en était en 1769, d'après son heureuse rivale, la compagnie anglaise. Quelle que soit l'excellence de la libre concurrence, il y aurait eu folie à supprimer brusquement une société florissante, et si Morellet avait contribué en quoi que ce soit à détruire notre puissance dans l'Inde, on devrait le blâmer et non l'approuver. Mais la compagnie n'était plus alors que l'ombre d'elle-même ; le rappel de Duplex datait de quinze ans (1754), et le malheureux Lally, dernière victime de nos désastres, avait porté sa tête sur l'échafaud en 1766. De cette grande institution, fondée par Colbert, qui avait eu un moment la domination de l'Inde entière, il ne restait qu'une société en faillite, qui gênait le commerce par son monopole sans l'enrichir par ses opérations. Elle avait déjà cédé au roi une partie de ses possessions, les îles de France et de Bourbon et les comptoirs sur la côte d'Afrique, à condition qu'on la dégagerait d'une partie de ses dettes. Cette cession n'avait pas suffi : elle succombait sous le poids de ses embarras. Necker l'aurait-il relevée ? c'est plus que douteux. Les détracteurs des économistes n'en ont pas moins fait un crime à Morellet et à ses amis de la ruine de la compagnie, comme s'ils en avaient été les auteurs ; les dates répondent à cette accusation. Il faut s'en prendre à ceux qui ont abandonné Duplex et fait périr Lally, et

non à ceux qui, au milieu d'une société encombrée de privilèges, ont soutenu le seul principe qui pouvait réparer les erreurs du passé. La compagnie anglaise elle-même n'a pas pu se soutenir, malgré ses victoires, et la liberté commerciale règne aujourd'hui dans l'Inde.

Se voyant si bien appuyé auprès du pouvoir, Morellet conçut le projet d'un grand travail ; c'était un *dictionnaire du commerce*, analogue à celui de Savary, mais sur un plan beaucoup plus vaste et plus difficile à exécuter ; il en publia le *prospectus* en un fort volume in-8° ; cette simple esquisse était déjà un travail important. Le nouveau dictionnaire devait se composer de trois parties : l'une, sous le nom de *géographie commerciale*, devait contenir le nom de tous les États, de leurs provinces, de leurs villes, avec des détails étendus sur leur commerce ; la seconde, faire connaître toutes les substances qui sont la matière d'un commerce quelconque et toutes les industries qui les mettent en œuvre ; la troisième enfin, donner la définition de tous les termes économiques, comme *argent*, *banque*, *circulation*, *valeur*, *intérêt*, etc. Pour mener à bien cette immense entreprise, il visait à la place de secrétaire du bureau de commerce, mais M. d'Invaux la donna à Abeille et se contenta de lui allouer une indemnité annuelle de 4 000 livres pour l'aider dans ses recherches. Il prit des collaborateurs, dont plusieurs sont devenus des hommes considérables, Desmeuniers, depuis sénateur, Bertrand, secrétaire du conseil du commerce sous le ministère de Chaptal, le statisticien Peuchet, et il commença intrépidement à réunir ses matériaux. La Révolution l'y fit renoncer, après vingt ans de travail. Son idée n'a été réalisée que de nos jours par le *Dictionnaire du commerce et des marchandises* qu'a publié M. Guillaumin, le plus étonnant répertoire de faits et de chiffres qui existe peut-être. Turgot avait fort appuyé le projet et voulut contribuer à l'exécution. Il écrivit pour le futur dictionnaire l'article *valeurs et monnaies*, qui a été conservé et qui fait partie de ses œuvres.

Morellet se félicite dans ses *mémoires* d'avoir contribué vers le même temps à l'érection d'une statue à Voltaire par les gens de lettres ses contemporains. Ce projet fut combattu par les ennemis de la philosophie. Ce qui décida le succès, ce fut la part qu'y prirent le roi de Danemark, l'impératrice de Russie, le grand Frédéric et plusieurs princes d'Allemagne. L'exécution fut confiée à Pigale. La statue appartint d'abord à M. d'Ornoy, président au Parlement et neveu de Voltaire ; elle a été donnée par lui, en 1806, à l'Institut, et placée dans la Bibliothèque. Pigale, pour montrer son savoir en anatomie, a fait un vieillard nu et décharné, un squelette. « C'est à Diderot qu'il faut s'en prendre de cette bêtise, car c'en est une. C'est lui qui avait inspiré à Pigale l'idée de faire une statue antique. En

vain plusieurs d'entre nous se récrièrent, lorsque Pigale apporta le modèle ; nous ne pûmes détourner de cette mauvaise route, ni le philosophe, ni l'artiste échauffé par la philosophie. » Il est bien à remarquer que, sous le règne de Louis XV, les philosophes aient pu élever une statue à leur chef, avec l'aide de plusieurs monarques étrangers, et qu'un abbé ait pu, sans rompre avec son ordre, y coopérer publiquement. Morellet ne s'en tint pas là, il fit quelques années après un voyage à Ferney, pour voir Voltaire, et il en fut accueilli comme un de ses meilleurs disciples. « Je ne connais personne, écrivait le vieux patriarche, qui soit plus capable de rendre service à la raison. »

On sait quel immense succès eurent, en 1770, les *Dialogues* de l'abbé Galiani sur le commerce des blés. Morellet entreprit de les réfuter. Sa brochure était imprimée et prête à paraître quand l'abbé Terray, qui venait de remplacer M. d'Invaux au ministère des finances, en fit interdire la publication. La chance avait tourné. Les idées économiques n'étaient plus en faveur. Le pauvre auteur en fut pour ses peines et pour ses frais. Le premier ministre Choiseul inclinait vers les idées nouvelles, mais il céda au torrent et révoqua la liberté d'exportation après l'avoir donnée, car c'était de la liberté d'exportation qu'il s'agissait alors ; on voulait à tout prix le pain à bon marché, et on n'obtenait que des disettes périodiques. « Il faut convenir, dit agréablement Grimm, qu'il est de la dernière impertinence d'écrire pour la liberté illimitée d'exportation quand le royaume est dans la disette, et que l'abbé Morellet n'est pas trop *mulcté* de quinze cents livres pour avoir écrit contre le charmant abbé. »

Morellet mécontent saisit ce moment pour faire un voyage en Angleterre. Lord Shelburne, depuis marquis de Lansdowne, descendant du père des économistes anglais, sir William Petty, l'avait connu chez Trudaine et pris en affection. Il passa la plus grande partie de son temps dans cette belle résidence de Bowood, en Wiltshire, où le dernier marquis de Lansdowne exerçait si noblement l'hospitalité traditionnelle de sa famille ; il s'y lia avec plusieurs hommes éminents et en particulier avec Garrick et Franklin, et ne revint en France qu'après avoir visité toute l'Angleterre. Il en rapporta des échantillons d'étoffes, différents mémoires sur des objets de commerce et d'industrie, des modèles, des dessins, des poids et mesures, dont il fit don au gouvernement, en échange des cinquante louis que Trudaine lui avait fait donner pour son voyage sur la Caisse du commerce.

Peu après son retour, le grand événement que tout le monde attendait arriva : Louis XV mourut. Les dernières années de ce triste

règne avaient été funestes à la monarchie. L'exil des parlements, l'augmentation continue des impôts, la banqueroute partielle de l'abbé Terray, et surtout la honteuse domination de Mme Dubarry, avaient irrité les esprits. L'abbé Morellet fonda, comme tout le monde, les plus grandes espérances sur le nouveau règne ; l'avènement de Turgot au ministère combla ses vœux, et, tant que son ami fut ministre, il l'aida de son mieux de ses conseils et de son travail. Cette époque fut la plus brillante et la plus heureuse de sa vie. Après avoir longtemps souffert de la gêne, il venait d'arranger ses affaires. Aux 1 000 livres de pension qu'il tenait de M. de la Galaisière, aux 4 000 que lui avait accordés M. d'Invaux pour la confection du *Dictionnaire du commerce*, un arrêt du conseil, rendu peu après la nomination de Turgot, ajouta une gratification perpétuelle de 2 000 livres, en récompense de ses différents ouvrages publiés sur les matières d'administration. Il voulut alors se donner les joies de la famille ; il fit venir de Lyon une de ses sœurs, restée veuve avec une fille, et les établit l'une et l'autre chez lui. L'année suivante, il maria sa nièce à Marmontel, et voulut que le nouveau couple fit avec lui ménage commun, jusqu'au moment où le nombre des enfants les contraignit à se séparer. Il fit venir alors deux autres nièces qui vécurent avec lui jusqu'à sa mort.

Comme la plupart de ses contemporains, il avait un goût prononcé pour la musique. Il fut, avec Marmontel, un des premiers amis de Piccini et un des plus ardents défenseurs de la musique italienne. Il avait écrit un petit *Traité de l'Expression en musique et de l'Imitation dans les arts*, inséré dans le *Mercure* de 1771. Vers la fin de sa vie, il réunissait chez lui les principaux artistes du temps, entre autres Viotti, pour faire de la musique avec une de ses nièces, qui avait un véritable talent sur le clavecin.

Il publia, sous le ministère de Turgot, deux nouveaux écrits ; l'un, la *Théorie du paradoxe*, contre Linguet, qui avait attaqué les actes du ministre et les principes des économistes ; l'autre contre le livre de Necker, *De la Législation et du Commerce des grains*. Turgot venait de décréter la liberté du commerce des grains, et une ardente controverse s'établissait plus que jamais sur ce sujet.

On a souvent reproché à l'abbé Morellet son goût pour la polémique, et ce n'est pas sans motif. De même qu'il avait mis en cause, hors de propos, Mme de Robecq, douze ans auparavant, il prit assez mal son temps pour se déchaîner contre Linguet. Celui-ci était assurément un esprit bizarre et faux, une imagination inquiète et malade, mais en heurtant de front l'école philosophique et économique, alors au comble de la puissance, il s'était attiré beaucoup d'ennemis, et au moment où parut le pamphlet dirigé contre lui, il venait d'être rayé

du tableau des avocats à Paris, par une décision du conseil de l'ordre ratifiée par le parlement, pour son arrogance et ses singularités dans ses rapports avec ses confrères. Il eût été plus généreux de le ménager. Morellet avoue, dans ses *Mémoires*, qu'il eut à lutter contre plusieurs de ses amis, et notamment contre Malesherbes, qui le détournait de rien publier. Mais il avait un faible pour sa *Théorie du paradoxe* ; il ne voulut pas la perdre. L'œuvre, en elle-même, ne méritait pas cette prédilection ; c'était une longue personnalité, une ironie froide et uniforme. Linguet répondit par la *Théorie du libelle*, et il n'avait pas tout à fait tort.

La querelle avec Necker fut plus digne d'un ami de Turgot. Necker, dans son livre, avait imprudemment attaqué la propriété ; par entraînement de déclamation, il présentait les propriétaires comme dévorant la substance du *pauvre peuple*. On ne voyait pas encore le danger de pareils écarts, on n'en voyait que la popularité. Morellet prit la défense des propriétaires ; il prouva que le droit de vendre librement son blé, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, était une conséquence du droit de propriété. Cette réponse aurait été péremptoire dans un temps calme, elle ne fit qu'exciter Necker et le jeter de plus en plus dans l'opposition.

Cette rupture de Necker et de Turgot est, sans aucun doute, le plus malheureux incident du règne de Louis XVI. Si ces deux hommes, que rapprochaient tant d'idées communes, avaient su marcher d'accord, on aurait évité bien des difficultés. Mais l'expérience n'avait pas encore appris aux hommes publics ce qu'elle aura toujours quelque peine à leur apprendre en France, qu'il faut savoir se supporter et se céder mutuellement quand on a le même but. Necker avait tort pour le fond, Turgot se donna tort pour la forme. Voici ce que raconte Morellet lui-même : « M. Necker avait offert à M. Turgot de lire son ouvrage manuscrit et de juger si l'on pouvait en permettre l'impression. M. Turgot répondit un peu sèchement à l'auteur, parlant à sa personne, qu'il pouvait imprimer ce qu'il voulait, qu'on ne craignait rien, que le public jugerait, refusant, d'ailleurs, la communication de l'ouvrage ; le tout avec cette hauteur dédaigneuse qu'il avait, trop souvent, en combattant les idées contraires aux siennes. Ce que je rapporte là, je ne le tiens pas d'un autre, car je l'ai vu de mes yeux et entendu de mes oreilles ; j'étais alors chez M. Turgot : M. Necker y vint avec son cahier ; j'entendis les réponses que l'on fit à ses offres, et je le vis s'en allant avec l'air d'un homme blessé sans être abattu. »

Le livre de Necker, si mauvais qu'il fût, répondait à des préjugés anciens et enracinés. Il eut un succès énorme, que la réfutation de Morellet ne put arrêter. En même temps, le peuple se soulevait.

La *guerre des farines* provoqua une répression sévère. On n'était plus au temps où les moyens violents pouvaient réussir ; ils échouèrent devant l'irritation générale, et Turgot sortit du ministère. L'abbé Galiani écrivit de Naples à Mme d'Épinay : « Morellet va être bien étonné de se trouver encore plus impopulaire que l'abbé Terray ; c'est que les fripons ont un parti, tandis que les honnêtes gens n'en ont pas. »

Désolé de n'avoir pu défendre plus efficacement son ami, Morellet alla s'enfermer, pendant l'automne de 1776, au château de Brienne en Champagne, chez son autre condisciple, l'abbé de Brienne, qui, marchant rapidement dans la carrière de l'ambition, était déjà archevêque de Toulouse et membre de l'Académie française. Là, il passa son temps, pour se distraire, à traduire le grand ouvrage d'Adam Smith sur la *Richesse des nations*, qui venait de paraître en Angleterre. Si rapide que fût son travail, il fut gagné de vitesse par un autre traducteur, et sa traduction n'a jamais été imprimée. Il eut, cette même année, le chagrin de perdre madame Geoffrin, qui lui laissa, en mourant, une rente viagère de 1 175 livres ainsi qu'à Thomas et à d'Alembert. Ces trois légataires, qu'elle avait distingués parmi ses nombreux amis, voulurent acquitter la dette de la reconnaissance ; chacun d'eux écrivit, à part, un portrait de cette femme célèbre.

La terre de Brienne ne valait pas, primitivement, plus de 15 000 livres de rentes, mais le comte de Brienne, frère de l'abbé, ayant épousé la fille d'un riche financier, avait arrondi le domaine paternel par l'achat de beaucoup de terres et de bois. Il ne restait de l'ancien château qu'un vieux pavillon ouvert à tous les vents ; on l'avait jeté par terre, et sur ses ruines s'élevait un bâtiment magnifique, qui avait coûté deux millions. Là se réunissait une brillante compagnie ; l'abbé Morellet y passa, pendant dix ans, une partie de l'année au milieu des fêtes, payant son écot par des chansons assez médiocres, mais qu'il chantait avec beaucoup de verve et de gaieté. Il continuait toujours ses recherches pour le *Dictionnaire du commerce*, qu'il n'avait pas encore abandonné ; en réalité, ces dix ans ont peu ajouté à son bagage littéraire. Il jouissait de ses combats passés, de sa nouvelle aisance, de ses amitiés, de ses succès, et son ardeur polémique ne trouvait plus à s'exercer pendant ces belles années du règne de Louis XVI, qui réalisaient, peu à peu, toutes ses idées.

L'année 1781 fut marquée par une perte douloureuse qui vint troubler son repos et son bonheur ; Turgot mourut. « Je me suis souvent demandé, dit-il, en rappelant cette mort prématurée, quelles eussent été dans nos désastres les idées et la conduite de cet homme incapable de faiblesse et de dissimulation, et dont les intentions

étaient toujours droites, les vues profondes et pures. Eût-il exercé quelque influence sur l'état des affaires et sur les conseils du roi ? n'eût-il pas été emprisonné, égorgé, comme M. de Malesherbes, son ami ? Dieu, en le retirant si tôt de la vie, a voulu peut-être récompenser ses vertus. »

La paix entre la France et l'Angleterre, qui mit fin à la guerre d'Amérique, fut conclue en 1783. Lord Shelburne, alors premier ministre, y eut la plus grande part ; il s'était toujours opposé à la guerre et avait plus que personne le droit de la terminer. Quand les signatures furent données, il écrivit à M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères, que, s'il avait eu dans le cours de la négociation le bonheur d'être agréable au roi, il le suppliait de lui témoigner sa satisfaction en accordant une abbaye à l'abbé Morellet ; les principes qu'il avait suivis, il les devait, disait-il, à cet ancien ami, qui avait *libéralisé* ses idées. Le roi s'empressa de donner au ministre anglais cette marque de son estime, et une abbaye n'étant pas vacante pour le moment, l'abbé reçut le brevet d'une pension de 4 000 livres sur les économats. Tout fier de cette récompense et du procédé tout exceptionnel qui la lui avait obtenue, il passa de nouveau le détroit et alla trouver lord Shelburne, à Bowood, pour le remercier.

Le plus grand des honneurs littéraires l'attendait à son retour ; au mois de juin 1785, il fut reçu à l'Académie française. Quoiqu'il n'eût écrit que des brochures, il passait avec raison pour un des bons écrivains de son temps ; son style ne visait pas à l'éloquence, mais il était clair, vif, piquant, il avait quelques-unes des qualités de Voltaire et de Swift qu'il avait pris pour modèles. Il succédait à l'abbé Millot, auteur de nombreux ouvrages historiques et précepteur du duc d'Enghien. On affirme assez souvent que la composition de l'Académie française était entièrement aristocratique avant la Révolution. C'est une erreur à ajouter à beaucoup d'autres. Il y avait en effet à l'Académie de très grands seigneurs comme le duc de Nivernais, le prince de Beauvau, le maréchal de Duras, le cardinal de Bernis, Malesherbes, mais les deux tiers des membres étaient des hommes de lettres nés dans la condition la plus obscure et vivant du produit de leur plume. Marmontel, fils d'un paysan limousin, était secrétaire perpétuel et avait succédé dans ces fonctions à un enfant naturel, d'Alembert. Parmi les membres se trouvaient l'historien Gaillard, le grammairien Beauzée, l'avocat Target, le journaliste Suard. Morellet était fils d'un papetier, Maury d'un cordonnier, Laharpe avait été élevé par charité, Chamfort et Delille étaient des enfants naturels comme d'Alembert, Sédaine avait fait le métier de tailleur de pierres avant d'écrire pour le théâtre.

Pour mettre le comble à ses prospérités, Morellet eut une dernière aubaine. Il avait depuis vingt ans un *induit* que lui avait donné Turgot : on appelait ainsi un droit éventuel à un bénéfice. Cet *induit* était resté improductif entre ses mains, quand il apprit tout à coup, au mois de juin 1788, qu'il était désormais possesseur du prieuré de Thimer, dans le pays chartrain, à vingt-quatre lieues de Paris. « Je trouvai là, dit-il, une maison ancienne, mais solidement bâtie et fort bien distribuée, un jardin de sept à huit arpents et un revenu de quinze à seize mille livres, partie en domaines affermés, partie en dîmes. Voilà le bien qui m'arriva en dormant, à l'âge de soixante-deux ans. J'achetai pour deux mille écus de meubles à l'inventaire de mon prédécesseur, et j'établis chez moi les maçons, les menuisiers, les charpentiers ; je mis à l'œuvre un tapissier de Dreux qui acheva de me meubler en entier, sauf quelques parties de meubles que j'envoyai de Paris. Je commençai aussi l'arrangement de mon jardin, et des plantations nouvelles, et des travaux pour l'écoulement des eaux. Je réparai tout, rien ne fut oublié. » En réunissant tous ses revenus, il se croyait sûr d'avoir désormais 30 000 livres de rentes ; jamais pareille fortune n'était échue à un philosophe. Pendant qu'il se livrait à ces rêves dorés, la catastrophe qui devait tout lui enlever avançait à grands pas.

Il avait repris la plume sous le ministère de Calonne, pour attaquer de nouveau le monopole de la Compagnie des Indes que ce ministre avait étourdiment rétabli ; les députés des principales villes commerciales du royaume, lésées dans leurs intérêts par la résurrection du privilège, s'étaient adressés à lui et l'avaient trouvé toujours prêt à combattre pour la liberté. Quand Brissot fit paraître son injuste et amère satire contre les *Voyages en Amérique* de M. de Chastellux, il écrivit une vigoureuse réponse, mais M. de Chastellux lui-même la trouva trop vive et lui demanda de ne pas la publier. Sous le ministère de son ami M. de Brienne, il donna des conseils qui furent peu suivis et entre autres celui de faire élire l'assemblée nationale, suivant l'ancien plan de Turgot, par les assemblées provinciales récemment instituées.

L'orage qui grondait de plus en plus eut bientôt emporté M. de Brienne. Les États-généraux étaient convoqués, mais on ignorait encore sous quelle forme. Necker, rentré au ministère, réunit la seconde assemblée des notables pour lui soumettre les questions qu'agitait de tous côtés la polémique la plus ardente et la plus libre. Un seul des six bureaux des notables, celui que présidait le comte de Provence, depuis Louis XVIII, se prononça pour la double représentation du Tiers. L'abbé Morellet appuya cette opinion dans une des innombrables brochures du temps : *Observations sur la forme des États*

de 1614. Quand cinq des princes du sang adressèrent au roi le fameux mémoire où ils condamnaient les prétentions du Tiers-État comme inconciliables avec l'antique constitution de la monarchie, il publia encore une *Réponse au mémoire des Princes*. On le trouvait comme toujours au premier rang parmi ceux qui défendaient les idées de justice et de liberté, mais sans aucune mauvaise pensée contre l'ordre social, et n'abandonnant aucun des principes qui font la sécurité des nations et des individus.

En rendant compte de ce temps dans ses *Mémoires*, il reproche au gouvernement de n'avoir exigé, pour être électeur et éligible, que des conditions illusoire de propriété. « C'est cet oubli de la propriété dans la formation des États généraux, qui a été la principale cause de nos malheurs. Il n'est pas douteux que le droit de constituer et de réformer un gouvernement n'appartienne aux propriétaires ; ce sont là les principes établis par la plupart des philosophes appelés économistes, tels que MM. Dupont, Letrône, Saint-Péravy, Turgot, et ces principes ont toujours été les miens. » Cette théorie des droits politiques attachés à la propriété, conséquence naturelle des idées de Quesnay et de toute l'école, aurait en effet permis de supprimer sans violence les anciens ordres. Il y revient à plusieurs reprises dans ses *Mémoires* :

« Ce n'était plus comme nobles, ou comme prêtres, ou comme membres du tiers-état que des députés pouvaient former des états généraux, une assemblée constituante, mais comme propriétaires et en vertu d'une propriété territoriale, soit héréditaire, soit usufruitière, suffisante pour être en eux la garantie d'un intérêt réel à la chose publique, de l'instruction nécessaire pour s'en mêler avec succès et du loisir pour se livrer à ces travaux. Cette manière de voir eut assuré les intérêts de la propriété identifiée avec ceux de l'État même ; et dans les états généraux, devenus bientôt et nécessairement, par la force des choses, assemblée constituante, on n'aurait point eu des cadets de familles nobles sans propriétés et sans intérêt à la conservation des propriétés des possesseurs actuels ; des curés, à portion congrue, sans propriété ecclésiastique, même usufruitière, et faisant bon marché des propriétés de tout l'ordre ecclésiastique ; enfin des hommes du tiers état n'ayant aucune terre, et par là disposés à négliger et à violer même les droits les plus sacrés de la propriété territoriale. C'est là, selon moi, la grande erreur et la grande faute de M. Necker. »

Adoptée en 1815 et continuée en 1830, cette doctrine a donné à la France les trente-deux années de la monarchie parlementaire ; mais elle a eu toujours contre elle une opinion puissante qui la qua-

lifie de *matérialiste*, et l'heureuse expérience qu'on en a faite n'a pu la maintenir.

Quand éclatèrent les événements de Bretagne, il se prononça contre la noblesse et le clergé qui refusaient de prendre part aux élections, tant qu'elles ne se feraient pas suivant les lois constitutionnelles de la province. (*Quatre lettres à la noblesse de Bretagne*, février 1789). Il se rendit aux élections du bailliage où était situé son bénéfice et qui s'appelait du nom du prieuré Châteauneuf en Thimerais, dans l'espérance d'y être élu par le clergé, mais on lui préféra un prêtre obscur, ce qui commença à lui ouvrir les yeux sur la véritable nature du mouvement. Il revint à Paris *avec sa courte honte*, et se présenta à l'assemblée primaire des ecclésiastiques de sa section, qui se tenait dans la maison du curé de Saint-Roch. Il ne fut pas plus heureux. À ces échecs personnels succédèrent bientôt les premiers troubles de la Révolution ; dès le 14 juillet, il s'effraya sérieusement. « Je connus alors, dit-il, que le peuple allait être le tyran de tous ceux qui avaient quelque chose à perdre, de toute autorité, de toute magistrature, des troupes, de l'assemblée, du roi, et que nous pouvions nous attendre à toutes les horreurs qui ont accompagné de tout temps une semblable domination. »

Dès les premiers mois de 1789, il publia dans le *Mercur* une *Lettre à M. le maréchal de Beauvau sur le gouvernement d'Angleterre*. C'est un de ses meilleurs écrits, un de ceux qui peuvent être lus avec fruit encore aujourd'hui. D'ardents révolutionnaires avaient traduit en français un examen critique du gouvernement anglais par un Américain, en y ajoutant des notes où l'on affirmait qu'il n'y avait en Angleterre ni liberté personnelle, ni liberté de commerce, ni tolérance religieuse, ni liberté de la presse, et que la nation obéissait aux volontés arbitraires d'un parlement oligarchique et corrompu. Morellet répondait avec un admirable bon sens à ces imputations ; tout en reconnaissant que la constitution anglaise contenait encore des lacunes, il montrait combien la réalité des faits valait mieux que les apparences, et comment, avec des lois quelquefois défectueuses, les Anglais jouissaient de tous les genres de liberté. Avertissement fort clair donné à l'Assemblée nationale, mais qui ne fut pas écouté. Le maréchal de Beauvau, à qui la lettre était adressée, fut membre du ministère qui essaya vainement d'introduire en France l'équivalent des institutions anglaises. Le temps s'est chargé de lui donner raison, en montrant ces institutions se corrigeant peu à peu par leur propre force et portant enfin l'Angleterre au point de puissance et de liberté où nous la voyons.

Vers la fin de 1789, il écrivit deux brochures pour relever la précipitation des décisions prises sur les biens ecclésiastiques. Dans la

première, *Réflexions du lendemain*, il accordait que les biens ecclésiastiques n'étaient pas des propriétés comme les autres, mais en établissant que, comme propriétés usufruitières, ils avaient le même caractère sacré. Lui-même pouvait d'ailleurs se donner en exemple du libéralisme qui présidait le plus souvent à l'administration de ces biens. Dans la seconde, *Moyen de disposer utilement des biens ecclésiastiques*, il proposait d'exiger de chaque bénéficiaire le tiers de son revenu, désormais affecté à l'extinction successive de la dette nationale. Ces termes moyens qui auraient ménagé la transition entre l'ancien et le nouveau régime n'eurent aucun succès, et bientôt fut décrétée la vente des bénéfices et l'expulsion des titulaires.

« En juin 1790, je me rendis à Thimer pour la dernière fois. Là je vis vendre à l'enchère la maison que j'avais réparée, meublée, ornée à grand frais, le jardin que j'avais commencé à planter, une habitation où j'avais déjà vécu heureux, où je pouvais me flatter d'achever le reste de ma vie. Le concierge et sa femme, tous deux d'un âge avancé et les plus honnêtes gens du monde, leurs trois enfants, deux garçons qui étaient mes jardiniers, une jolie fille de seize ans qui avait soin de ma laiterie, un homme de basse-cour intelligent et sûr, que j'avais gardés de mon prédécesseur et que je traitais beaucoup mieux que lui, se désolaient et fondaient en larmes. Le curé et le vicaire, qui m'étaient aussi très attachés, partageaient notre douleur. Je ne parle là que de l'habitation et du domaine qu'on m'enlevait, et non des rentes en dîmes ; c'est qu'en me recherchant bien, je sens que c'est en effet l'habitation et le petit domaine que je regrette, et non les revenus. » Cette naïve expression de regret peut prêter au ridicule, mais le malheureux dépossédé avait soixante-trois ans, il perdait en un jour le fruit de toute une vie de travail, et il voyait s'évanouir à la fois tous ses rêves de bonheur public et de bonheur privé. On peut bien pardonner à ces déceptions un peu d'épanchement.

Madame Helvétius avait acheté, après la mort de son mari, une maison à Auteuil où elle passait toute l'année ; elle avait donné à l'abbé Morellet un petit logement, et il venait s'y établir deux ou trois jours par semaine, depuis la mort de madame Geoffrin. Autour de madame Helvétius, qu'on appelait *Notre-Dame d'Auteuil*, se réunissait une société de gens d'esprit qui plaisait fort à l'abbé ; c'est là surtout qu'il avait vu de près Franklin, qui était devenu amoureux, malgré son âge, de madame Helvétius, et qui avait voulu l'épouser. Lors des violences populaires de 1790, son indignation lui fit écrire un mémoire pour dénoncer publiquement les assassinats et les incendies du bas Limousin. Soit peur, soit exaltation révolutionnaire, les autres commençaux de madame Helvétius lui en firent un re-

proche, et la maîtresse de la maison ayant elle-même paru mécontente, il se crut obligé de déménager.

On comprend sans peine ce que dut être un pareil événement dans la vie d'un homme si attaché à ses habitudes. Il chercha un refuge à Montmorency, chez une Mme Broutin, où il rencontrait Lacretelle, André Chénier et d'autres, mais Mme Broutin fut bientôt obligée de fermer sa maison et de congédier ses amis. Il ne se laissa pas décourager et continua bravement sa guerre contre la révolution et les révolutionnaires. L'irascible et ingrat Chamfort, qui poursuivait de sa haine toutes les institutions existantes, ayant publié en 1791 une diatribe contre l'Académie française, il lui répondit avec vigueur. Son âme droite n'avait jamais pu sympathiser avec l'esprit dénigrant de Chamfort qu'il voyait souvent chez madame Helvétius ; il ne put supporter qu'un homme comblé de places et de pensions, et entré par faveur à l'Académie, demandât brutalement, pour complaire au parti niveleur, la suppression de ce corps illustre. La réponse avait un caractère personnel que justifiait cette fois la violence de l'attaque. Entre autres traits acérés se trouvait celui-ci, qui ne manquait pas de malice, s'adressant à un enfant naturel : « L'Académie ne donne à ses membres ni rang dans les armées, ni places dans l'administration, ni fonctions dans l'église, toutes choses en horreur à M. de Chamfort ; elle sait seulement qu'à la question qu'on peut faire dans la société : qui est M. de Chamfort ? quelle est sa famille ? on répond : *il est de l'Académie française*, et le questionneur est content. »

Cette querelle fournit à l'abbé Morellet l'occasion de faire une profession de foi politique qui mérite d'être rapportée. Chamfort ayant accusé tous les membres de l'Académie française d'être des ennemis de la Révolution, il lui répondit par le *credo* suivant :

« Je crois à la souveraineté de la nation, souveraineté qui emporte avec elle le droit de former et de réformer son gouvernement. Je crois que la nation française, composée de 25 millions d'âmes et occupant un territoire de 200 lieues de diamètre, ne peut exercer sa souveraineté qu'en la déléguant. Je crois que les délégués naturels et nécessaires d'une nation agricole sont les propriétaires de ses terres qui réunissent en eux tous les genres d'intérêt qu'un citoyen peut avoir à un bon gouvernement. Je crois que le pouvoir législatif ne peut pas être exercé utilement et sûrement pour la société par une assemblée unique. Je crois que, confiées à deux assemblées dont le concours doit être réciproquement nécessaire, les opérations du pouvoir législatif doivent encore être sanctionnées par le pouvoir qui doit les mettre à exécution. Je crois que les lois doivent dériver toutes du droit naturel des hommes considérés antérieurement à leur

réunion en société politique. Je crois que ces droits, source de toutes les lois utiles et justes, sont la sûreté individuelle, la liberté individuelle dans sa plus grande étendue, la propriété la plus sûre et limitée uniquement par un droit égal de propriété dans chaque autre individu, la liberté entière du culte religieux, la liberté du discours et celle de la presse, sauf la responsabilité envers les individus et envers la société dans les cas prévus et déterminés par la loi, l'égalité de tous les citoyens aux yeux de la loi, l'égalité proportionnelle de l'impôt, la limitation de l'impôt à ce qui est nécessaire au maintien de la société. Quant au pouvoir exécutif, c'est-à-dire à la force du gouvernement, tant pour le maintien de l'ordre au-dedans que pour la défense contre les ennemis du dehors, deux parties inséparables du même tout, je crois que, dans un pays tel que la France, il ne peut être remis que dans les mains d'un monarque, et qu'il doit lui être confié entier, libre, indépendant, sous peine de vivre dans l'anarchie, et sous la seule clause de la responsabilité des agents de ce pouvoir. Je crois que la monarchie doit être héréditaire et le monarque inviolable. »

Ce symbole, excellent résumé des idées de 1789, était, au moment où il l'écrivait, la critique la plus amère des actes de l'Assemblée constituante, qui en avait successivement transgressé toutes les parties, en établissant une seule chambre pour la confection des lois, en réduisant le roi à un rôle misérable, en violant la liberté des cultes par la constitution civile du clergé, en confisquant les biens ecclésiastiques, en tolérant les violences contre les personnes et les propriétés. Aussi nous apprend-il que son écrit ne se répandit qu'à un petit nombre d'exemplaires vendus sous le manteau, et que son imprimeur finit par le mettre au pilon dans la crainte des visites domiciliaires, exemple frappant de la liberté dont on jouissait alors.

Il réfuta dans le même temps une adresse de Naigeon à l'Assemblée nationale, dont le but avoué était la suppression de toute espèce de culte, et retrouva pour cet écrit courageux ses convictions de chrétien et de prêtre. Le souvenir du baron d'Holbach dut lui revenir alors, il dut comprendre que l'athéisme, si doux et si affable qu'il soit, finit toujours par porter ses conséquences. Il attaqua dans le *Journal de Paris* la doctrine de Brissot sur la propriété, contenue dans un écrit intitulé : *la propriété, c'est le vol*, et y mit bien en lumière que le véritable caractère de la Révolution était la guerre à la propriété. Après le 10 août, il fut réduit à se taire. Marmontel, qu'il aimait comme un fils, quitta Paris et alla se réfugier avec sa femme et ses enfants dans une chaumière de Normandie. Lui-même se tira d'affaire comme il put. Au milieu du désastre général, un des coups

qui lui furent le plus sensibles fut la suppression de l'Académie française au mois d'août 1793 ; il avait alors le titre de directeur, et comme tel, il parvint à sauver les registres de l'Académie et à les déposer en lieu sûr. Ses *Mémoires* expriment dans les termes les plus énergiques l'horreur que lui inspiraient les tragédies dont il était témoin et dont il pouvait à tout moment devenir victime. Il usait son temps à écrire secrètement contre les terroristes des pages vengeresses où il déchargeait son âme ; de ce nombre était une épouvantable ironie renouvelée de Swift, *Le préjugé vaincu ou nouveau moyen de subsistance pour la nation*, où il proposait l'établissement d'une *boucherie nationale* pour remédier à la disette en débitant la chair des victimes qui montaient sur l'échafaud. Il avait été dénoncé au Comité révolutionnaire de sa section et craignait d'être arrêté quand arriva le 9 thermidor.

C'est ici surtout qu'il faut admirer la force de son caractère et de son esprit. Ruiné de fond en comble, ayant vu mourir presque tous ses amis, échappé lui-même par miracle à la prison et à la mort, il eut le courage de publier, dès le mois de décembre 1794, un écrit plein d'une éloquente indignation pour réclamer la restitution des biens des condamnés, victimes des tribunaux révolutionnaires, à leurs enfants et à leurs héritiers. C'est le plus bel acte de sa vie. Le même homme qui n'avait pas reculé, trente ans auparavant, devant les vengeances de l'inquisition, ne reculait pas devant la Révolution toute-puissante. Il avait soixante-sept ans, le froid était horrible, il logeait sous les toits, et, après avoir mis sur lui tous ses vêtements et toutes ses couvertures, il était souvent obligé d'interrompre son travail, l'encre se glaçant sous ses doigts. Il avait intitulé sa brochure : *Le cri des familles*. Ce cri souleva l'opinion contre la loi inique qui prononçait la confiscation des biens des condamnés. Lanjuinais soutint cette cause avec beaucoup de chaleur à la Convention, et au bout de six mois de discussion, le décret du 18 prairial (6 juin 1795) ordonna la restitution réclamée. C'était un grand succès pour la justice et une condamnation implicite des jugements prononcés *par des assassins habillés en juges*. Les familles qui rentraient dans leurs biens songèrent un moment à récompenser leur intrépide défenseur en lui achetant une petite terre, mais ce projet n'eut aucune suite.

« Voici, dit-il, à ce sujet, le lieu de confirmer par mon témoignage une vérité, bien commune sans doute, mais que l'expérience m'a fait toucher au doigt ; je veux parler du secours incroyable, inestimable, que donnent dans le malheur les études littéraires et l'habitude d'appliquer fortement son esprit. Je puis dire qu'en me livrant, comme j'ai fait toute ma vie, aux méditations politiques, en discutant à part moi toutes les grandes questions qui se sont élevées,

en parcourant le vaste champ de la littérature et de la philosophie, mais surtout en écrivant beaucoup, j'ai trompé mes malheurs, c'est-à-dire ma ruine entière, et supporté ceux de mes amis, ce qui n'a pas été pour moi, j'ose le dire, un moindre effort que le premier. Aucun autre moyen, dans la nature de l'homme et des choses, ne me semble aussi puissant que celui-là. »

Pendant qu'il prenait en mains les intérêts des héritiers, il entreprenait de défendre une autre cause, celle des pères et mères d'émigrés. Suivant un projet soumis à la Convention, la nation devait se mettre en possession à l'instant même, non seulement des biens appartenant aux émigrés, mais de ceux dont ils devaient hériter un jour, ouvrant ainsi d'avance la succession des ascendants encore vivants. Contre cette proposition monstrueuse, il écrivit en mai 1795 la *Cause des pères*, nouvelle brochure qui ne fit pas moins de sensation que la première. Il ne put empêcher la Convention de convertir ce projet en loi, mais il continua ses attaques avec tant de persévérance qu'il amena encore un soulèvement d'opinion, et un décret *suspendit* l'exécution de la loi. Cette nouvelle victoire ne devait pas être de longue durée, car le parti terroriste ayant repris son ascendant après la journée du 13 vendémiaire, la suspension fut levée. Dans l'intervalle, Morellet avait lutté de tout son pouvoir, comme électeur, contre l'exécution du décret tyrannique qui maintenait les deux tiers de la Convention dans le corps législatif élu en vertu de la constitution de l'an III.

« Tous les gens raisonnables ont pensé dans le temps, dit-il dans ses *Mémoires*, que le renouvellement complet de l'assemblée était de droit selon la constitution de l'an III ; que les décrets des 5 et 13 fructidor en étaient la violation ; que cette violation n'a été, ni pu être excusée par l'acceptation de ces décrets dans les assemblées primaires, puisque cette acceptation n'a pas eu à beaucoup près le vœu de la majorité, et que d'ailleurs, n'ayant été constatée par aucun moyen légal, elle devait être regardée comme nulle et illusoire. Les suites n'ont que trop prouvé combien il importait que l'assemblée qui, depuis trois ans avait ou commis ou laissé commettre tant de crimes et de spoliations, et porté tant de lois atroces, ne se perpétuât pas dans son affreuse autorité. C'est précisément pour avoir laissé le gouvernement aux mêmes agitateurs que le Directoire a été si horriblement composé ; que tant d'administrateurs modérés dans les départements et à Paris même ont été destitués et insolemment remplacés par les membres des comités révolutionnaires tirés des prisons où ils avaient été si justement jetés après le 9 thermidor ; qu'on a encore poursuivi les prêtres avec un acharnement infernal ; qu'au moment où j'écris (1799), il y en a encore trente mille péris-

sant de misère dans les prisons où l'on a la barbarie de les garder après le rapport de la loi qui les persécutait, etc. »

Vaincu le 13 vendémiaire avec les sections de Paris, qui réclamaient comme lui le renouvellement intégral, il fut obligé de se cacher pendant huit ou dix jours, ce qui ne l'empêcha pas de se rendre aux élections. Il y fut élu député, par une dernière protestation contre la convention victorieuse, mais il refusa d'accepter, « ne voulant pas partager les fonctions de législateur avec les deux tiers d'une assemblée souillée de tant de crimes. »

À ces actes énergiques, il faut joindre un nouvel effort en faveur de la liberté de la presse. Chénier, député à la Convention, s'étant avisé de déclamer violemment à la tribune contre cette liberté, Morellet lui répondit par un écrit de quelques pages intitulé : *Pensées libres sur la liberté de la presse*. Il y rappelait que, prisonnier à la Bastille, il avait été fort bien traité. « J'ai vu depuis qu'aux Madelonnettes, à Saint-Lazare, à la Force, à la Bourbe, au Plessis, et dans ce nombre prodigieux de bastilles substituées à la mienne, ces douceurs ne se trouvaient pas au même degré, et que la paille, le cachot, la gamelle, le secret, etc., y gâtaient un peu les prisons de la liberté ; mais on ne peut pas tout avoir. » Chénier avait proposé tout simplement de condamner à la déportation les écrivains *qui provoqueraient à l'avilissement de la Convention nationale* ; il ne craignit pas de lui jeter à la face cette allusion sanglante à la mort d'André Chénier : « Sultan Chénier, né à Constantinople, en auriez-vous rapporté la manie des Ottomans, qui croient ne pouvoir régner qu'en étranglant leurs frères ? »

En 1796, il écrivit une *Apologie de la philosophie contre ceux qui l'accusent des maux de la révolution*. Il avait à cœur de distinguer les doctrines de toute sa vie de l'impur mélange qui les avait défigurées. Cette thèse n'était pas exactement vraie, en ce sens que toutes les écoles philosophiques n'étaient pas également innocentes, mais il avait bien le droit de repousser sa part de solidarité.

Pendant la période du Directoire, il gagna noblement sa vie à faire des traductions pour les libraires. Le goût public, faussé en littérature comme en politique, exigeait des émotions fortes ; lui, disciple de Voltaire, il dut se résigner à traduire de l'anglais *le Confessionnal des Pénitents noirs* et d'autres romans fantastiques que recherchaient les esprits blasés. Il y joignit plusieurs volumes d'histoire et de voyages. Le refus qu'il avait fait de la députation lui valut de n'être point *fructidorisé*, comme la plupart de ses amis. En 1799, quand fut portée la loi dite des otages, il rentra dans l'arène. « Cette loi, dit-il, était un nouvel accès de la fièvre révolutionnaire, une mesure digne de Robespierre et des siens. Il pouvait être dangereux

de la combattre. Je l'attaquai avec des ménagements que je ne pouvais me reprocher, puisqu'ils étaient nécessaires pour répandre mon ouvrage. Ces ménagements ne consistaient qu'à ne pas dire ouvertement aux promoteurs et inventeurs de cette horrible loi, qu'ils étaient des monstres et des tyrans ; car j'ai peint la loi elle-même de ses véritables couleurs. Je puis croire que cet ouvrage n'a pas été inutile, et qu'il a contribué à rendre plus général le sentiment d'horreur et d'indignation qu'elle devait exciter. » M. de Bausset, évêque d'Alais, depuis cardinal, lui écrivit pour le remercier : « Notre siècle, monsieur, ne saura ni apprécier, ni récompenser le courage et la force avec lesquels vous défendez les droits de la justice et de l'humanité. La postérité seule vous donnera la couronne que vous méritez. »

Il commença dans le même temps à écrire ses *Mémoires*, qui n'ont été publiés qu'après sa mort. Il y a peu de livres d'une lecture aussi attachante ; le monde spirituel et lettré du XVIII^e siècle y revit tout entier ; c'est sans contredit son meilleur titre littéraire. On y sent presque à chaque mot la généreuse colère dont il était pénétré par le souvenir récent de la Terreur et que ravivait le détestable gouvernement du Directoire.

Le 18 brumaire le délivra de ce cauchemar, mais il ne se rangea point parmi les adorateurs du régime nouveau. Il garda son indépendance et sa pauvreté. Le premier consul voulut le voir, et eut avec lui une de ces conversations saccadées qui lui servaient à déconcerter ses interlocuteurs. « Vous êtes économiste, n'est-ce pas ? vous voulez l'impôt unique ? vous voulez la liberté du commerce des grains ? vous ne voulez pas de droits de douanes ? » Morellet soutint bravement l'assaut, et répondit à ce questions brusques en maintenant et en expliquant ses principes. Bonaparte, ayant manqué son effet, lui appliqua la terrible épithète d'*idéologue*, ce qui voulait dire qu'il n'était bon à rien. L'économiste éconduit se retourna vers la littérature, et en 1801, il publia des *Observations critiques* sur le roman d'*Atala*, qui venait de paraître. Entre le génie du XVIII^e siècle personnifié dans la critique et l'imagination aventureuse de l'auteur, il y avait loin ; les *observations* ne portaient pas toujours juste, mais les imperfections de détail étaient signalées avec goût, et Chateaubriand en profita pour se corriger lui-même plus qu'il n'a voulu en convenir.

Cette polémique littéraire fit quelque bruit, d'autant plus qu'elle se renouvela à propos du *Génie du christianisme* et des *Martyrs*. L'abbé Morellet n'avait relevé dans *Atala* que les bizarreries de style ; il s'attaqua ensuite à l'idée principale de Chateaubriand. L'auteur du *Génie du christianisme* avait certainement raison de soutenir que la

religion chrétienne, en élevant l'âme humaine, avait exercé la plus heureuse influence sur le développement des lettres et des arts comme sur l'ensemble des sociétés modernes ; mais il allait trop loin en essayant de prouver par son propre exemple la possibilité d'un *merveilleux* chrétien, supérieur pour l'effet poétique à la mythologie païenne. C'est surtout là ce que contestait son adversaire. La mythologie chrétienne des *Martyrs* est aujourd'hui jugée, ce qui ne nuit en rien au sens général du livre. « Après avoir entendu M. de Chateaubriand, dit l'abbé Morellet, nous donner comme ennemis de la poésie descriptive les élégants fantômes dont Homère et Virgile peuplent la terre, la mer et les cieux, on est bien étonné de voir que l'auteur des *Martyrs* repeuple le monde d'anges et de démons, qui certes ne sont pas plus agréables en poésie que les dieux de l'Olympe, et les faunes, et les dryades, et les nymphes, et les divinités du Tartare. Il ne veut point de Neptune, et il met en scène un ange des mers avec des ailes bleues. Éole lui déplaît, et il nous fait un ange des tempêtes. Il proscriit Vénus et les Amours, et il fait promener dans les bois de l'Arcadie le démon de la volupté, et nous peint l'ange des saintes amours défendant Eudore des traits d'Astarté. »

Les dernières années de l'abbé Morellet furent paisibles. Après plusieurs tentatives inutiles pour obtenir du gouvernement consulaire le rétablissement de l'Académie française, il eut la satisfaction de la voir rétablie de fait en janvier 1803, sous le nom de seconde classe de l'Institut, ou classe de la langue et de la littérature françaises. Il s'y retrouva avec quelques-uns de ses anciens confrères qui avaient survécu à la tempête : Ducis, Delille, Laharpe, Suard, Boufflers, Choiseul-Gouffier. Deux ans après, en répondant au discours de réception de Lacretelle, il restitua publiquement à l'Académie les titres et registres qu'il avait sauvés. Un autre jour, il prononça dans la même assemblée l'éloge de Marmontel. Ce fut à vrai dire son dernier écrit, car nommé secrétaire de la commission du Dictionnaire, il s'attacha désormais à des études sur la langue. Il s'était toujours plu aux travaux de ce genre ; c'était aussi un des amusements de son ami Turgot. En 1808, il fut nommé par un sénatus-consulte membre du Corps législatif ; il avait quatre-vingts ans. La vie active était finie pour lui, et ce poste ne devait être qu'une honorable retraite.

Il sortit de son silence au mois d'octobre 1814, pour livrer un dernier combat en faveur de la liberté commerciale. Il s'agissait d'interdire l'importation des fers étrangers. Le vétéran éleva la voix : « Ce que vous demandent les maîtres de forges, dit-il à la Chambre, c'est le monopole des fers ; et puisque tout monopole est une atteinte à la liberté et à la propriété de ceux qui n'en jouissent pas, protec-

teurs que vous êtes de ces droits sacrés, vous les défendrez sans nul doute. » Abordant les détails de la question, il démontrait ce que le haut prix du fer coûterait à toutes les industries et particulièrement à l'agriculture. Si on l'avait écouté alors, la France aurait épargné des centaines de millions. Un accident survenu peu après le priva de mouvement et de force. Les chevaux de sa voiture s'emportèrent et allèrent la briser contre une borne. Il eut la cuisse cassée dans cette chute ; son excellente constitution résista cependant. Il eut encore le temps de voir les premières années de la monarchie constitutionnelle, dont il avait salué le retour avec bonheur, et ne mourut qu'au mois de janvier 1819, à quatre-vingt-douze ans. Il serait sans doute devenu, sans cet accident, centenaire comme Fontenelle.

Né en 1727, mort en 1819, il y a tout un monde entre ces deux dates. En 1727, douze ans seulement s'étaient écoulés depuis la mort de Louis XIV ; la régence venait de finir, et la France se reposait de ses longues souffrances sous l'administration paisible du cardinal de Fleury. L'abbé Morellet avait vingt ans quand parut *l'Esprit des lois*, il en avait trente quand Voltaire publia son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*. Il a vu débiter Buffon et Jean-Jacques Rousseau, il a vu naître *l'Encyclopédie* et il y a travaillé ; contemporain de Turgot et d'Adam Smith, il a connu tous les hommes importants de son siècle, soit en France soit à l'étranger, et le dernier tiers de sa vie a été témoin de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration. Dans cette longue carrière il a beaucoup écrit, et chacun de ses ouvrages a eu pour but de redresser une iniquité ou de détruire une erreur. Il a combattu l'intolérance avec Voltaire, il a travaillé avec Beccaria à la réforme du droit criminel, il a propagé l'inoculation, il a lutté avec Turgot pour la liberté du commerce, il a vanté la liberté de la presse sous les verrous de la Bastille, il a combattu en 1789 pour la prépondérance politique du Tiers-État ; puis quand sont venus les jours d'épreuves, on l'a vu défendre contre la spoliation les droits sacrés de la propriété, venger la religion persécutée, braver la tyrannie révolutionnaire et contribuer à la renverser. Aucun de ses écrits n'a survécu au moment qui les a fait naître, mais il avait d'avance accepté ce rôle ; comme son ami Suard, il n'a été et n'a voulu être qu'un journaliste, mais un journaliste toujours debout. Il a regagné par la variété de ses connaissances et par la sûreté de ses opinions ce qui lui a manqué pour la profondeur et l'originalité.

Il avait conservé une gaieté inaltérable, le plus sûr témoignage d'une bonne conscience. Ce qu'il a le plus aimé et recherché de tout temps, c'est le plaisir de la conversation ; il s'en était enivré dans sa jeunesse, et tout en racontant avec délices ses souvenirs d'autrefois, il ne dédaignait pas les salons qui lui restaient. Plus assidu à

l'Académie qu'au Corps législatif, il se retrouvait avec bonheur dans ce monde de l'esprit, où il avait passé sa vie. Tous les ans, à l'anniversaire de sa naissance, ses amis se réunissaient autour de lui, et il leur chantait des chansons qu'il composait pour la circonstance. On en a conservé quelques-unes, elles respirent la douce philosophie du sage qui attend sans inquiétude le terme inévitable. « Si j'avais jamais pu croire, dit-il, en terminant ses *Mémoires*, à ce que chacun appelle son étoile, je m'en serais donné une telle que la mienne. J'ai eu sans doute mes soucis, mes malheurs ; j'ai vu surtout d'affreuses calamités, mais je dois reconnaître que mes maux ont été compensés par le bonheur inestimable d'être toujours aussi libre, aussi indépendant que peut le désirer l'homme de lettres le plus ami de l'indépendance et de la liberté. »

DUPONT DE NEMOURS

Pierre-Samuel Dupont, connu sous le nom de Dupont de Nemours, est de tous les disciples de Quesnay celui qui a le plus fait pour répandre les idées du maître. Il n'a écrit, à proprement parler, aucun ouvrage original. Il n'est connu que par une multitude d'articles et de brochures et par les actes d'une longue vie exclusivement consacrée au bien public. Il était né à Paris, le 14 décembre 1739 ; sa famille était de Nemours. Il connut de bonne heure le marquis de Mirabeau qui habitait pendant l'été sa terre du Bignon, près de cette ville ; ce fut là qu'il prit le goût des études économiques. Il fit ainsi la connaissance de Turgot dont il devait être l'ami le plus dévoué et le collaborateur le plus assidu.

Son coup d'essai parut en 1763. Il n'avait encore que 23 ans. M. Roussel de la Tour, conseiller au parlement de Paris, venait de publier un écrit où il proposait d'abolir tous les impôts en les remplaçant par une capitation graduée d'après les fortunes. Le nombre des chefs de famille en état de payer l'impôt s'élevait selon lui à 2 millions, il les partageait en vingt classes n'exigeant de la classe la plus pauvre qu'une taxe annuelle de 3 livres, et augmentant la taxe de classe en classe jusqu'à la plus riche qui devait payer 730 livres. Le produit total de cet impôt unique devait s'élever à 598 millions, tandis que le roi ne retirait, disait-on, des impôts existants que 340 millions nets. Cette proposition fit beaucoup de bruit. On écrivit pour et contre la *Richesse de l'État* : tel était le titre que M. Roussel de la Tour avait donné à son mémoire. Dupont publia sa première brochure : *Réflexions sur l'écrit intitulé : Richesse de l'État*. Il y soutenait la thèse de Quesnay que l'impôt, sous quelque forme qu'il fût perçu, retombait toujours sur les propriétaires de terres et que par conséquent, il était inutile de créer d'autre impôt que l'impôt du sol. À cela près il approuvait l'idée de l'impôt unique et se prononçait avec force contre les impôts indirects. Il a conservé toute sa vie cette opinion de sa jeunesse.

Il envoya sa brochure à Voltaire en l'accompagnant de quelques vers. Voltaire lui répondit en plaisantant : « Je vois, Monsieur, que vous embrassez deux genres bien différents l'un de l'autre, les finances et la poésie. Les eaux du Pactole doivent être étonnées de couler avec celles du Permesse. Vous m'envoyez de fort jolis vers avec des calculs de 740 millions. Une pareille finance ne ressemble pas mal à la poésie. C'est une très belle fiction : il faut que l'auteur avance la somme pour achever la bonté du projet. Vous avez bien fait de dédier à M. l'abbé de Voisenon vos réflexions touchant

l'argent comptant du royaume. Vous ne pouviez mieux égayer la matière qu'en envoyant quelque chose d'aussi sérieux à l'homme du monde le plus gai. »

Dupont était alors employé dans les bureaux de l'intendance de Soissons, où l'avait placé l'intendant Sénac de Meilhan, ami des économistes. Il publia l'année suivante son second écrit, de *l'Exportation et de l'importation des grains, mémoire à la société royale d'agriculture de Soissons, par M. Du Pont, l'un des associés*¹. Ce n'était encore qu'une reproduction des théories de Quesnay et du marquis de Mirabeau. Le jeune auteur y citait à tout propos le *Tableau économique* et la *Philosophie rurale*. Il l'avait dédié à madame de Pompadour. « La protection décidée, disait-il dans sa dédicace, que vous accordez à ceux qui s'appliquent à l'étude de la science économique, lui assure en quelque façon le droit de paraître sous vos auspices. Vous avez vu naître, madame, cette science importante et sublime. La justesse de votre esprit vous en a fait sentir les principes. La bonté de votre cœur vous les a fait aimer, et c'est à vous que le public en doit la première connaissance par l'impression que vous avez fait faire chez vous et sous vos yeux du Tableau économique et de son explication. » Madame de Pompadour mourut pendant l'impression du mémoire ; Dupont ne voulut pas retrancher la dédicace. Il la fit seulement précéder de ces lignes : « On croit que l'événement funeste, arrivé depuis l'impression de cet écrit, ne doit point faire supprimer un hommage que dicta la vérité. Malheur à l'homme qui craindrait de jeter quelques fleurs sur la tombe de ceux auxquels il offrit son encens ! » Le ton déclamatoire de cette déclaration ne doit pas faire méconnaître le noble sentiment qui l'inspirait.

Dès ce moment, Dupont ne cessa d'écrire. Il fut appelé par ses amis à diriger le *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*, et plus tard les *Éphémérides du citoyen*, organe de l'école. Les *Éphémérides* avaient pour épigraphe ce vers d'Horace :

Quid pulchrum, quid turpe, quid utile, quid non ?

Elles étaient rédigées principalement par Dupont. Parmi ses nombreux écrits, on peut citer une *lettre sur la cherté des blés en Guyenne*, une autre *lettre sur la différence entre la grande et la petite culture*, un traité de *l'origine et des progrès d'une science nouvelle*, un travail sur *l'administration des chemins*, etc. Il n'y a rien de personnel à signaler dans ces rapides improvisations. Témoin de cette activité juvénile, qui se donnait à peine le temps de penser, Turgot disait de lui « qu'il serait toute sa vie un jeune homme de grande espérance. »

¹ Il écrivit ainsi pendant trente ans l'orthographe de son nom, il n'y renonça qu'en 1791.

Ce fut lui qui imagina pour désigner la nouvelle école le mot de *physiocratie* ou gouvernement des lois naturelles. Il publia sous ce titre en deux volumes la collection des œuvres de Quesnay que personne n'avait encore rassemblées. Le *discours préliminaire* placé en tête du recueil ne brillait ni par la clarté, ni par l'élégance. On y retrouve tous les défauts habituels des économistes, mais, en même temps, leur ardent amour de l'humanité. Après avoir présenté la science économique comme une science exacte, Dupont, à l'exemple de Quesnay, la plaçait sous la protection des rois et des princes : « Suprêmes administrateurs des peuples, images du souverain des êtres, cette science sublime est faite pour vous. Vous y reconnaîtrez la source de vos droits, la base et l'étendue de votre autorité, qui n'a et ne peut avoir de bornes que celle imposée par Dieu même, vous y apprendrez à partager, pour ainsi dire, avec lui, la douce prérogative de rendre les mortels heureux, en faisant exécuter les lois qu'il a prescrites à la société et sur lesquelles il a imprimé le sceau de l'évidence, seul cachet digne du Très-Haut : vous y verrez combien est simple et facile l'exercice de vos fonctions sacrées qui consiste principalement à ne pas empêcher le bien qui se fait tout seul, et à punir par le ministère des magistrats le petit nombre de gens qui attentent à la propriété d'autrui. »

Non content d'avoir invoqué pour l'ordre naturel cette puissante autorité, il appelait à son secours une autre influence : « Et vous, belle moitié du genre humain, sexe enchanteur, dont l'influence sur tout ce qui se fait de bon, d'agréable, d'utile et d'honnête est si visiblement marquée par la nature, la science des lois de l'ordre naturel est également faite pour vous. Vous tenez de vos charmes, de votre douceur et même de votre prudence le droit d'être nos conseillers perpétuels. Économes des richesses acquises par les travaux de vos époux, directrices de la première jeunesse de vos enfants, nécessairement chargées de la partie de leur éducation qui va le plus à leur cœur, et dont les traces sont les plus profondes et les plus durables, il faut que vous connaissiez toutes les vérités fondamentales que les hommes doivent savoir. »

Cet appel ne fut pas inutile. Plusieurs des femmes les plus distinguées du XVIII^e siècle prirent chaudement parti pour les économistes, et à leur tête, la duchesse d'Anville, mère de l'excellent et malheureux duc de la Rochefoucauld.

Dans un autre de ses écrits, il répondait avec verve à ceux qui affectaient de donner aux économistes la qualification dénigrante de secte : « S'il pouvait en effet s'élever une secte qui regardât tous les hommes comme des frères ; qui s'occupât paisiblement et sans cesse à développer leurs intérêts, leurs devoirs et leurs droits ; qui montrât

qu'il y a des lois naturelles, saintes et suprêmes dont la notion est évidente pour tout être réfléchissant, dont la sanction est visible, pressante, impérieuse, inévitable, qui sont antérieurs aux conventions et aux sociétés, qui ont servi et qui servent de base universelle aux sociétés et aux conventions : si cette secte faisait voir que le sort de toutes les nations est lié par une chaîne indissoluble, et en vertu de ces lois primitives, que nulle puissance créée ne peut anéantir, qu'aucun peuple ne saurait nuire à un autre sans qu'il lui en arrive à lui-même perte et dommage, ni lui faire du bien, sans en retirer nécessairement profit ; que les souverains ne peuvent être grands, puissants, honorés, tranquilles et heureux que lorsque leurs sujets sont libres et heureux eux-mêmes ; que la justice est le seul chemin assuré de la gloire, de la richesse et de la prospérité ; que l'instruction générale peut seule manifester l'évidence de la justice, et porter constamment la lumière qui doit guider les humains ; que là où se trouvent la liberté et la propriété, là aussi naît l'aisance, là s'étend la culture, là croît la population, là se rencontre la félicité pour tous les ordres de l'État et surtout pour ceux qui sont à la tête ; que là où s'introduisirent à la faveur de l'ignorance les gênes, les prohibitions, l'esclavage plus ou moins déguisé, là sont aussi la misère, les friches, les déserts, l'infortune, les révolutions, l'état incertain et précaire pour tous les individus, et surtout pour ceux qui semblent devoir répondre du malheur de tous ; s'il s'élevait une telle secte, qui prouvât méthodiquement toutes ces choses, et qui les fit toucher au doigt ; nous avouons qu'elle mériterait bien d'être haïe, décriée, persécutée par les méchants, par les usurpateurs du droit d'autrui, par les violateurs de la loi naturelle, par les despotes arbitraires, par les tyrans. »

Son talent mûrissait par cette laborieuse fécondité. Il publia, en 1769, un mémoire approfondi sur la Compagnie des Indes, auquel il rattacha un *examen du système de Law* ; il s'y élevait contre toute espèce de papier-monnaie, et, dans les études qu'il fit à ce sujet, il puisa les convictions qui devaient plus tard diriger sa conduite à l'assemblée constituante. À propos d'une analyse qu'il écrivit du poème des *Saisons*, par Saint-Lambert, considéré au point de vue économique, Voltaire lui écrivit une longue et gracieuse lettre, où il le prenait cette fois fort au sérieux.

Quand le roi de Suède, Gustave III, créa la décoration de l'ordre de Wasa, il envoya à Dupont la croix de chevalier, en même temps que la croix de commandeur au marquis de Mirabeau. Charles-Frédéric, margrave de Bade, lui donna le titre de conseiller aulique, et quand ce prince fit paraître, dans les *Éphémérides* de 1772, un *Abrégé des principes de l'économie politique*, rédigé en forme de tableau

synoptique, on pensa généralement que Dupont avait eu la plus grande part à la rédaction de cet opuscule. Après la suspension des *Éphémérides*, par ordre supérieur, il fut appelé en Pologne par le nouveau roi, Stanislas Poniatowski, qui le nomma secrétaire du conseil royal de l'instruction publique, et gouverneur de son neveu, le prince Adam Czartoryski. Il conseilla et dirigea les mesures libérales qui signalèrent les premières années du règne de Stanislas, et qui auraient pu régénérer la Pologne, si l'anarchie, qui dévorait ce malheureux pays, ne l'avait livré sans défense à l'ambition de ses voisins. Il ne devait pas rester longtemps à Varsovie. Quand Louis XVI nomma Turgot contrôleur général des finances, Dupont se hâta de retourner en France, où il occupa, auprès du ministre son ami un poste de confiance.

La correspondance générale de Voltaire contient de nombreuses lettres écrites, par le *vieux malade de Ferney*, pendant le ministère de Turgot, pour encourager le ministre et ses amis dans leur lutte contre les préjugés : « J'ose féliciter la France, écrit-il à Dupont, que M. Turgot soit ministre, et qu'il ait un homme tel que vous auprès de lui. » À tout moment, il demande si le ministre, qu'il appelle Sully-Turgot, peut compter sur l'appui du roi, qu'il appelle *Sésostris*.

Dupont prit part à toutes les mesures qui signalèrent le ministère de son ami ; il l'aida surtout dans l'administration des finances. La plupart des principes qui président aujourd'hui à l'organisation du Trésor public ont été empruntés aux idées qu'il entreprit de mettre en pratique et qu'il a exprimés dans plusieurs de ses écrits et de ses discours.¹

On a beaucoup parlé du mémoire sur les municipalités, préparé par Turgot vers 1775. Ce mémoire était de Dupont. Turgot en avait approuvé les principales idées, mais il devait le revoir et le corriger avant de le présenter au roi. Dupont y partait de ce principe que les droits des hommes réunis en société ne sont point fondés sur leur histoire, mais sur leur nature, ce qui est vrai, sans doute, en thèse générale, mais ce qui doit souffrir dans la pratique des exceptions au moins temporaires. Les nations ne peuvent à volonté se séparer de leur histoire pour se rapprocher d'un type idéal ; le véritable esprit politique accepte les faits historiques pour marcher progressivement vers les réformes. En vrai disciple de Quesnay, Dupont n'y mettait pas tant de ménagements ; il comptait sur le pouvoir royal pour réaliser ses systèmes : « Votre Majesté, disait-il dans son mémoire, tant qu'elle ne s'écartera pas de la justice, peut se regarder comme

¹ *Éclaircissement sur les lois et les budgets*, par un employé au ministère des finances, 1818.

un législateur absolu, et compter sur sa bonne nation pour l'exécution de ses ordres. » Il insistait encore sur cette idée en disant : « La cause du mal, Sire, vient de ce que votre nation n'a point de constitution. » En conséquence, il proposait une constitution à sa manière. La base de l'édifice devait être dans des assemblées ou *municipalités* de villages élues par les habitants et chargées de répartir les impositions, de diriger les travaux publics, de veiller au soulagement des pauvres et à la police ; ces assemblées rurales devaient élire des municipalités de districts : celles-ci des *municipalités provinciales* qui devaient enfin élire des députés à la grande municipalité ou assemblée générale du royaume. Cette organisation devait remplacer les États généraux et les États provinciaux existants ; elle supprimait toute distinction d'ordres.

Pour les municipalités du premier degré, le droit électoral devait être fondé uniquement sur la propriété. Tout père de famille possédant 600 livres de revenu net en terres était électeur, et avait une voix. Tout propriétaire possédant 1 200 livres avait deux voix ; avec 1 800 livres, trois voix, et ainsi de suite ; tout propriétaire possédant 300 livres de revenu avait une demi-voix ; à 150 livres un quart de voix, et ainsi de suite. « Cet arrangement, disait le mémoire, paraît fondé sur la justice, puisque celui qui a quatre fois plus de revenu, de biens-fonds dans une paroisse, a quatre fois plus à perdre, si les affaires de cette paroisse vont mal, et quatre fois plus à gagner, si tout y prospère ; et qu'il a ou doit avoir de même quatre fois plus à payer, tant pour les contributions publiques nécessaires au soutien de l'État que pour les dépenses nécessaires de la commune. »

Cette application du grand principe de Quesnay, que tout dérive de la propriété du sol, recevait une interprétation curieuse, quand il s'agissait de régler le droit électoral dans les villes. La valeur des maisons ne devait être comptée pour rien. « Une maison, disait le mémoire, est une sorte de propriété à fonds perdu. Les réparations emportent chaque année et tous les ans de plus en plus une partie de la valeur, et au bout d'un siècle, plus ou moins, il faut rebâtir la maison en entier. La difficulté de discerner dans le loyer des maisons d'avec l'intérêt des capitaux employés à la construction, le revenu réel de la propriété foncière, semble devoir porter à ne pas attribuer dans les villes la voix à un certain revenu, mais à un certain capital déterminé en terrain. Cette valeur du terrain est connue et différente dans les différents quartiers : elle est fixée par la concurrence des entrepreneurs qui se disputent ces terrains pour y élever des maisons. »

En conséquence l'auteur proposait de ne donner une voix dans les villes qu'aux propriétaires d'un terrain valant 15 000 livres, indé-

pendamment de la valeur des édifices. Ce principe devait avoir pour résultat, d'après lui, de n'établir dans les villes que des fractions d'électeur. « Il y a très peu de possesseurs de maisons, disait-il, dont le terrain occupé par leurs édifices vaille 15 000 fr. ; on n'en trouverait pas 100 à Paris. » Si cette assertion était exacte, la valeur des terrains doit avoir plus que centuplé à Paris depuis 1775.

Toutes les contributions indirectes devaient être supprimées et remplacées par un impôt direct payé, sans distinction de classes, par tous les propriétaires du sol. La noblesse et le clergé étaient, disait-on, les premiers intéressés à renoncer à leurs immunités en matière d'impôt territorial puisqu'ils s'affranchiraient en même temps de la part qu'ils supportaient dans les contributions indirectes. Parmi les contributions à supprimer, figuraient au premier rang les octrois des villes. « Les denrées dégagées d'octroi rendront la subsistance du peuple plus facile et assureront en même temps aux cultivateurs des profits qui augmenteront l'aisance et le revenu des campagnes. »

Le mémoire entrait dans de grands détails sur le fonctionnement des municipalités de districts, des municipalités de provinces, et enfin de la municipalité générale de l'État. « Ces assemblées, s'écriait l'auteur, dans un élan de confiance, auraient tous les avantages des assemblées d'État et n'auraient aucun de leurs inconvénients, ni la confusion, ni les intrigues, ni l'esprit de corps, ni les animosités et les préjugés d'ordre à ordre ; ne donnant ni lieu ni prise à ce qu'il y a de fâcheux dans ces divisions d'ordres, n'y laissant que ce qu'il peut y avoir d'honorifique pour les familles illustres, ou pour les emplois respectables, et classant les citoyens en raison de l'utilité réelle dont ils peuvent être à l'État, et de la place qu'ils occupent indélébilement sur le sol par leurs propriétés, elles conduiraient à ne faire de la nation qu'un seul corps perpétuellement animé par un seul objet, la conservation des droits de chacun et le bien public ; elles accoutumeraient la noblesse et le clergé au remplacement des impositions dont ils ne sont pas exempts aujourd'hui, et à un remplacement dont la charge serait moins lourde que celle qui retombe sur le revenu de leurs biens. Par les lumières et la justice qu'elles apporteraient dans la répartition, elles rendraient l'impôt moins onéreux au peuple, quoique la recette fut augmentée. Enfin au bout de quelques années, Votre Majesté aurait un peuple neuf et le premier des peuples. Au lieu de la corruption, de la lâcheté, de l'intrigue, et de l'avidité qu'elle a trouvées partout, elle trouverait partout la vertu, le désintéressement, l'honneur et le zèle. Il serait commun d'être homme de bien. Votre royaume, lié dans toutes ses parties qui s'étaieraient mutuellement, paraîtrait avoir décuplé ses forces, et dans le fait il les

aurait beaucoup augmentées ; il s'embellirait chaque jour comme un fertile jardin. »

C'était promettre beaucoup plus qu'aucun projet ne pouvait tenir, mais on ne doutait de rien alors. Avant tout, pour obtenir ces grands résultats, Dupont voulait constituer fortement l'instruction publique et fonder sur cette base tout son système de gouvernement. « La première, disait-il, la plus importante des institutions que je croirais nécessaires, celle qui me semble la plus propre à immortaliser le règne de Votre Majesté, serait la formation d'un conseil de l'instruction nationale sous la direction duquel seraient les académies, les universités, les collèges, les petites écoles. Le premier lien des nations est dans les mœurs ; la première base des mœurs est l'instruction prise dès l'enfance sur tous les devoirs de l'homme en société. Il est étonnant que cette science soit si peu avancée. Il y a des méthodes et des établissements pour former des géomètres, des physiciens, des peintres, il n'y en a pas pour former des citoyens ; il y en aurait si l'instruction nationale était dirigée par l'un de vos conseils dans des vues publiques et d'après des principes uniformes. »

On voit poindre ici la pensée que devait réaliser plus tard Napoléon par l'institution de l'Université. Dupont n'avait pas prévu le parti qu'un pouvoir despotique pouvait tirer de son projet. Quant à sa constitution, elle ressemblait beaucoup à celle que le grand-duc Léopold préparait vers le même temps pour la Toscane. Elle avait pour principal défaut d'être exclusivement théorique. Il était bien plus simple de convoquer des États généraux, suivant les anciennes traditions de la monarchie, et c'est par là qu'il fallut finir.

Après la chute de Turgot, Dupont reçut un ordre d'exil. Il se retira dans la terre qu'il possédait en Gâtinais et y passa plusieurs années, occupé d'agriculture. On lui doit l'introduction des prairies artificielles dans ce pays qui était alors à peu près inculte. Il traduisit en vers, pour se distraire, le premier chant de *Roland furieux* de l'Arioste. Après la mort de Turgot, il reparut dans le monde par deux volumes de Mémoires sur la vie et les travaux du ministre son ami. En 1784, il fut élu membre de la Société d'agriculture de Paris, où siégeaient avec lui les hommes les plus illustres du temps. Il y fut bientôt un des plus influents et des plus considérés.

Quand Mirabeau était enfermé par ordre de son père au donjon de Vincennes, Dupont comme ami de la famille, essaya de réconcilier le père et le fils. Il chercha d'abord à voir le malheureux prisonnier. « Je crois avoir entrevu, écrivait Mirabeau, qu'il s'efforce de pénétrer jusqu'à moi. Il a reçu de la nature tous les dons qui ne dépendent pas des hommes ; il a infiniment orné ce riche naturel. Il me consolera, m'aidera, et du moins j'épancherai mon cœur souf-

frant dans un cœur qui le connaît, le sent et lui répond. » Quelques jours après, Mirabeau peignait avec chaleur l'agitation de son âme, « en voyant ce cher ami qu'il n'avait pas embrassé depuis huit ans. » Plus tard il se plaignit de Dupont, qui ne prenait pas assez chaudement son parti contre son père. Dans son impatience, il oubliait que si sa famille l'avait fait enfermer, c'était pour le soustraire au châtiment qu'il avait encouru pour crime de rapt d'une femme mariée ; car il avait été condamné à mort par contumace. « Vous murmurez toujours contre l'autorité, lui écrivait son oncle le bailli ; si elle vous eût abandonné, où en seriez-vous ? » Dupont n'en continua pas moins ses démarches, et parvint à fléchir le père irrité qui consentit à l'élargissement. Mirabeau eut bientôt oublié ce service.

M. de Vergennes, alors ministre des affaires étrangères confia successivement à Dupont deux missions importantes : la première consistait à négocier avec l'envoyé secret de l'Angleterre, le docteur James Hutton, les bases du traité qui reconnut en 1782 l'indépendance des États-Unis ; la seconde, plus délicate encore, fut de préparer le traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre. La chambre de commerce de Normandie ayant publié à la fin de 1787 un mémoire où elle attaquait les conséquences du traité, Dupont lui répondit par une *lettre* où il réfutait ces plaintes avec autant de force que de raison. À ceux qui prétendaient que les importations d'Angleterre en France montaient dans une plus forte proportion que les exportations de France en Angleterre, il opposait le change entre les deux pays qui, loin de baisser à notre préjudice, s'était maintenu au-dessus du pair ; le débit de nos vins, de nos vinaigres, de nos eaux-de-vie, de nos huiles, de nos savons, de nos linons, de nos batistes, de nos articles de mode, s'était aussi fort accru.

En récompense de ces travaux, il fut nommé conseiller d'État, et commissaire général de l'agriculture et du commerce. Lorsque Calonne convoqua l'assemblée des notables, il devint le secrétaire de cette assemblée, poste qu'avait ambitionné Mirabeau. Il avait été l'inspirateur et probablement le rédacteur du fameux mémoire sur les abus présenté par Calonne. On aurait peine à comprendre sans cette influence comment Calonne avait pu arriver à des propositions aussi hardies. On reconnaît à chaque pas l'auteur du mémoire de 1775 sur les municipalités, l'ami et le collaborateur de Turgot, dans la plupart des projets présentés aux notables pour la formation et l'organisation des assemblées provinciales, pour la suppression des gabelles, des corvées, des péages et des douanes intérieures, pour l'établissement d'une contribution territoriale réglée sur le revenu et payée dans la même proportion par le peuple, la noblesse et le clergé. Dupont était parvenu à mettre en pratique, sous le nom de

Calonne, ses propres idées ; il fut le moteur à demi caché de toute la session des notables ; mais cette résurrection inattendue du système de Turgot par un ministre dissipateur ne pouvait pas avoir de succès ; à part l'édit sur les assemblées provinciales, tout le système fut renversé.

La chute de Calonne entraîna de nouveau la disgrâce de Dupont. L'archevêque de Sens, devenu premier ministre, ne lui pardonnait pas d'avoir rédigé la plupart des projets présentés par son prédécesseur. Il aurait été exilé de nouveau, si à la première ouverture que le ministre en fit au roi, Louis XVI n'avait répondu : « C'est un honnête homme. » M. Lambert, contrôleur général des finances, avait conservé pour lui de la confiance et de l'estime. Il lui demanda un mémoire sur l'impôt connu sous le nom de marque des cuirs. Établi sous Henri III, cet impôt avait été présenté à son origine comme un moyen de pourvoir aux abus d'une mauvaise fabrication. En réalité, c'était un droit fiscal qui donnait lieu dans la perception à toutes sortes de vexations. Turgot avait voulu le supprimer, mais il n'en avait pas eu le temps. Necker avait eu la même pensée. Les réclamations continuant toujours, le gouvernement avait ordonné une enquête. L'impôt sur les cuirs rapportait net 4 700 000 livres : Dupont proposait de l'abolir et de le remplacer par quelques additions à d'autres taxes existantes, les contribuables devaient y gagner 500 000 livres dont 300 000 sur les frais de perception. Il terminait son mémoire en disant que, les États-généraux étant convoqués, il appartenait à eux seuls de résoudre la question.

On était en effet arrivé au moment de la réunion des États-généraux. Dupont fut élu député à la presque unanimité des suffrages par le tiers-état du bailliage de Nemours. Un nouveau et plus grand théâtre s'ouvrait devant lui, et on ne peut douter que, malgré ses idées monarchiques, il n'ait partagé un moment les espérances qui remplissaient tous les cœurs. Il rédigea presque seul le cahier de son ordre et publia un compte-rendu détaillé de ce qui s'était passé dans son bailliage pendant les élections. Il fit plus, il publia un résumé des demandes contenues dans les cahiers de toutes les provinces, ainsi qu'un examen du gouvernement anglais comparé à la constitution des États-Unis, essayant par là de bien déterminer les réformes demandées et d'arrêter les esprits sur la pente des révolutions.

Il commença par jouir à l'Assemblée constituante de la considération que devaient lui assurer ses services passés et le souvenir de son amitié avec Turgot. Deux fois il fut nommé président, et plus souvent encore secrétaire de l'Assemblée. Mais à mesure que la violence révolutionnaire prit des forces, son influence diminua ; dès les derniers mois de 1789, on ne l'écoutait plus. Les désordres popu-

lares qui suivirent la prise de la Bastille déchirèrent son âme. Quand Lally Tollendal proposa d'adresser une proclamation aux Français contre ces excès, il conjura ses collègues de la voter sur-le-champ, disant d'une voix émue qu'on n'avait pas besoin de beaucoup réfléchir pour en reconnaître l'urgence. La proclamation, combattue par Robespierre et Buzot, appuyée par Mounier, Toulangeon, Crillon, l'évêque de Chartres, ne fut pas adoptée. Ce fut le signal de la désorganisation générale. Au milieu même de la nuit du 4 août, tout en s'associant aux vœux exprimés pour l'extinction complète du régime féodal, il rappela qu'une société politique ne pouvait exister un seul moment sans l'exécution des lois qui garantissent la sûreté des personnes et des propriétés, et demanda que l'Assemblée invitât les tribunaux à faire leur devoir, et tous les citoyens à leur prêter main-forte. Cette motion fut à peine écoutée.

À plusieurs reprises, il renouvela ses protestations contre l'abandon de toute garantie sociale. Dans les grandes discussions sur le projet de Constitution, il se prononça pour le principe des deux Chambres. Quand il fut question de fixer les conditions d'électorat et d'éligibilité, il demanda qu'aucune condition d'éligibilité ne fut exigée, afin de ne mettre aucun obstacle à la liberté des choix ; mais il insista pour que des conditions de propriété fussent imposées aux électeurs, rappelant ainsi les idées qu'il avait développées dans son Mémoire sur les municipalités, et qui lui étaient communes avec Turgot. Au mois de février 1790, quand le désordre était partout, il appuya le principe de la responsabilité des communes, en cas de dommages commis sur leur territoire par l'émeute. « Ou c'est la majorité, dit-il, qui est coupable du désordre, et elle doit en être responsable ; ou c'est la minorité, et alors elle est encore responsable de ne l'avoir pas empêché. » Une autre fois il dénonça sans pâlir les propagateurs de violences : « Ce sont des despotes qui, s'étant créé une armée, au risque de perdre votre constitution, votre liberté, notre commune patrie, veulent prolonger entre leurs mains le pouvoir de faire trembler les hommes de bien qui résisteront à leurs complots. » Battu dans ses tentatives de résistance contre l'entraînement révolutionnaire, il se réfugia dans les questions financières.

Dans la séance du 24 septembre 1789, Necker, pressé par la nécessité la plus impérieuse, lut à l'Assemblée un Mémoire sur l'état des finances ; tous les moyens employés depuis l'ouverture des États-généraux pour subvenir aux besoins du Trésor avaient échoué ; les impôts ne rentraient plus ; le ministre, à bout d'expédients, proposait une contribution patriotique d'un quart de tous les revenus. Le même jour, Dupont prononça un discours où il présentait à son tour ses idées sur les moyens de rétablir les finances. Necker n'avait point

parlé des biens du clergé. Il savait combien l'emploi de cette ressource répugnait à Louis XVI. Dupont prononça le grand mot que Necker n'avait pas voulu dire. Il indiqua les propriétés ecclésiastiques comme la ressource suprême dont l'État pouvait disposer. C'était la première fois que ce projet se présentait devant l'Assemblée. En le proposant, Dupont avait soin de faire des réserves pour l'entretien du culte et le paiement d'indemnités convenables aux ecclésiastiques dépossédés. Le clergé avait 150 millions environ de revenu, dont moitié en dîmes et moitié en biens-fonds ; il proposait d'affecter à l'avenir 100 millions sur le budget aux dépenses du culte, et, ce subside assuré, il attribuait à l'État le droit de s'approprier les dîmes et les biens dont le clergé, disait-il, n'était que le dépositaire.

Les dîmes étaient supprimées depuis la nuit du 4 août ; mais l'Assemblée n'avait pas encore décidé si elles seraient ou non rachetées. Dupont se prononçait pour le rachat, et il n'avait pas de peine à prouver que le capital d'une contribution annuelle, dont il évaluait le produit brut à 100 millions, devait être énorme. Quant aux biens-fonds, il proposait de maintenir ceux des hôpitaux et des collèges, et de vendre les autres. L'ensemble de ces mesures devant donner à son compte 6 milliards, les embarras du Trésor cessaient, et on pouvait réduire les contributions, tout en assurant le remboursement de la dette publique.

Il est sans doute à regretter qu'un économiste ait donné le signal de la vente des biens ecclésiastiques ; mais il faut reconnaître que la mesure proposée n'avait pas le caractère de spoliation qu'elle a pris depuis. Rien n'était plus tentant que de chercher dans ces biens une ressource contre le déficit ; les meilleurs esprits de l'Assemblée y inclinaient, Necker lui-même n'en était pas éloigné. Les principaux chefs du clergé consentaient à céder une partie pour sauver le reste. On doit d'ailleurs rendre à Dupont cette justice qu'il ne demandait pas l'aliénation immédiate. Il voulait commencer par mettre l'État en possession des revenus pour assurer son crédit, et vendre ensuite successivement. En même temps, il se prononçait contre l'idée qui commençait à se répandre, de créer des *billets d'État* hypothéqués sur les domaines mis en vente : « Une telle ressource, disait-il, est illusoire. Le papier que vous répandriez, soit qu'il portât intérêt, soit qu'il n'en portât pas, ne serait jamais qu'un titre de créance échangé contre un autre titre de créance. Si vous payez avec des billets à terme des billets exigibles, vous faites un contrat d'atermoiement, une faillite. Toute vente de terres demande un temps moral pour être effectuée. Aucun papier ne peut remplir l'office de monnaie, si les

porteurs ne sont à chaque instant maîtres de le changer contre de la monnaie. »

En conséquence, il proposait de se servir de la Caisse d'escompte créée par Turgot, d'y déposer en compte courant les fonds réalisés en espèces, et de justifier ainsi une nouvelle émission de billets convertibles. « La Caisse d'escompte est une des institutions que la France doit à un ministre habile et vertueux. On est accoutumé aux billets de cette caisse. Au milieu des circonstances les plus orageuses, elle a toujours continué ses paiements, malgré les arrêts qui l'autorisaient à les cesser. Elle a fait au gouvernement des avances considérables dont la nation est garante, comme de ses autres dettes. Peu de nouveautés, et jamais sans nécessité absolue, est une maxime d'administration très importante en matière de crédit. »

L'Assemblée vota l'impression du discours, mais elle ne resta pas fidèle à ces idées. Le projet de créer des assignats fut préféré, comme pouvant donner une ressource immédiate.

Dupont continua à s'y opposer de toutes ses forces. Quand Necker, qui voulait aussi parer le coup, proposa au mois de novembre 1789 d'ériger la Caisse d'escompte en Banque nationale et de lui emprunter 170 millions, Dupont l'appuya, mais en repoussant le privilège exclusif qu'il s'agissait de donner à la Banque : « Vous êtes venus, dit-il, pour détruire les privilèges, vous ne voudrez pas en créer un. » Necker lui-même n'avait parlé de privilège qu'en s'excusant sur la *désolante nature des circonstances* et en avouant qu'il s'éloignait des *principes ordinaires d'administration*. Les administrateurs de la Caisse d'escompte firent à leur tour un effort auprès de l'Assemblée, et l'un d'eux, l'illustre Lavoisier, vint à la barre plaider la cause du billet de banque contre l'assignat. Malgré ces efforts combinés, l'Assemblée céda à l'entraînement de Mirabeau, depuis longtemps ennemi de la Caisse d'escompte, qui prononça à cette occasion un de ces discours insidieux où la passion révolutionnaire empruntait le langage de la science financière.

Dupont ne se tint pas pour battu. Au mois d'avril 1790, il revint à la charge : « Il est des choses, dit-il, où l'autorité publique s'arrête. Telles sont les valeurs ; c'est la nature qui les donne ; la concurrence et l'usage les déterminent. La valeur de l'argent est fondée sur les proportions usuelles. Que doit donc faire une nation qui ne peut pas payer ? Désigner le moment où elle paiera, et délivrer une promesse de paiement. Mais elle ne peut pas faire qu'une promesse soit un paiement. Qu'est-ce qu'un assignat ? C'est une délégation sur une vente, c'est une promesse, un engagement contracté à terme plus ou moins long. Le paiement ne peut avoir lieu qu'au moment où la vente sera effectuée. Le Comité a mis dans son décret que les assi-

gnats seraient réputés des espèces sonnantes. Ce remède ne remédie à rien. Osez convenir qu'il s'agit d'une surséance involontaire, et ne prétendez pas faire passer les assignats pour autre chose que des promesses de paiement. » Malgré ces bonnes raisons, le cours forcé fut adopté. Dupont imagina alors de faire appel au bon sens populaire, et il publia, au mois de septembre 1790, une courte note intitulée : *Effets des assignats sur le prix du pain, par un ami du peuple*.

Ce petit écrit était sans nom d'auteur. Barnave le dénonça à la tribune comme ayant pour but de soulever la population contre un décret de l'Assemblée. Dupont répondit sur-le-champ. « Je déclare que je suis le citoyen qui a fait cette brochure. Je n'ai pas voulu y mettre mon nom parce que je craignais, comme député, de lui donner trop d'importance, et j'ai mis ce titre d'ami du peuple, parce que je me crois digne de le porter. Il m'a paru que ce n'était point abuser de la liberté de la presse que de prévenir le peuple par des raisons sensibles, par des vérités claires et mises à sa portée, sur un projet qui me semble si désastreux. Si on me croit coupable, je me sou mets à la peine que l'assemblée pourra m'imposer, je me sou mets à la poursuite devant les tribunaux. » La brochure ayant été lue à haute voix par l'un des secrétaires, l'Assemblée passa à l'ordre du jour.

Voici cet imprimé presque tout entier, car il était fort court : « Le prix du pain, du vin et des autres denrées est fixée par la quantité d'écus qu'il faut donner pour avoir un setier de blé, ou un muid de vin, ou une quantité quelconque d'une autre marchandise. Quand on achète une marchandise, on échange contre elle des écus, qui sont aussi une sorte de marchandise. En tout échange de deux marchandises l'une contre l'autre, s'il s'en présente beaucoup de l'une, sans qu'il y en ait davantage de l'autre, ceux qui veulent se défaire de la marchandise surabondante en donnent une plus grande quantité. On dit que les assignats vaudront l'argent et serviront aussi bien que l'argent ; si cela est, comme il n'y aura pas plus de pain ni plus de vin qu'auparavant, ceux qui voudront avoir du pain avec des assignats ou avec de l'argent, seront donc obligés de donner plus d'assignats ou plus d'argent pour avoir la même quantité de pain et de vin. On veut mettre autant d'assignats qu'il y a d'argent dans le royaume, c'est donc comme si on doublait la quantité de l'argent. Ceux qui proposent de faire pour deux milliards d'assignats, et qui font leurs embarras comme s'ils étaient de bons citoyens, ont donc pour objet de faire monter le pain de quatre livres à vingt sous, la bouteille de vin commun à seize, la viande à dix-huit sous la livre, les souliers à douze livres. Ils disent que cela n'arrivera pas, parce que avec des assignats on achètera les biens du clergé ; mais ils at-

trapent le peuple, car les biens du clergé ne pourront être vendus tous au même moment et du jour au lendemain. Les assignats resteront donc longtemps sur la place et dans le commerce. Pendant tout ce temps-là les marchandises à l'usage du peuple et surtout le pain, qui est la marchandise la plus générale et la plus utile, se vendront le double, et il se fera de bons coups aux dépens des citoyens. Il n'en serait pas de même si, au lieu d'assignats, on ne donnait que des quittances de finance ; car ces quittances ne pouvant servir que pour acheter les biens du clergé, elles ne viendraient pas troubler le commerce du pain et du vin, ni déranger le prix de toutes les marchandises. On ne pourrait forcer le pauvre peuple à les prendre en paiement. »

Ce raisonnement prophétique provoqua une réplique violente de Mirabeau. « Je dois, s'écria-t-il, signaler à cette assemblée les aberrations d'un de ses honorables membres en fait d'économie politique. Comment, après avoir blanchi dans l'étude de ces matières, et j'ajouterais, dans la carrière de la plus incorruptible probité, étonne-t-il si fort aujourd'hui, et ceux qui le lisent et ceux qui l'entendent ? Quoi, le même homme qui naguère dans cette Assemblée justifiait les arrêts de surséance obtenus par la caisse d'escompte, qui défendait un privilège de mensonge et d'infidélité accordé aux billets de cette caisse, vient décrier aujourd'hui notre papier territorial dont le prix repose sur l'or de nos plus riches propriétés, un papier qui étant toujours payable en fonds nationaux, ne peut jamais perdre un denier de sa valeur foncière, ni tromper un instant la confiance de son possesseur ! M. Dupont caresse une caisse en faillite, un gouvernement suborneur, et il diffame un papier national, un titre sacré, dont la solidité est inaltérable ! Est-ce là le résultat que nous devons attendre de ses travaux et de ses lumières ! » Dupont répondit, sans se laisser intimider : « On peut dès à présent calculer combien vos assignats perdront, comme on calcule le trop-plein d'un bassin par le diamètre du réservoir. » Et il ajouta intrépidement : « Le projet des assignats monnaies n'est autre chose qu'un expédient pour mettre quelques hommes intelligents en pleine propriété des biens nationaux, sans qu'il leur en coûte rien. » Au sortir de cette séance, la populace ameutée voulut le jeter à la rivière ; il dut la vie à l'intervention de la garde nationale.

Comme membre du comité des finances, il eut la principale part au système financier adopté par l'Assemblée. La monarchie avait 600 millions de revenus qui se partageaient à peu près également entre les impôts directs et les impôts indirects ; on y ajoutait pour comprendre toutes les contributions des peuples, 175 millions de dîmes et de droits féodaux. Sur la proposition du comité des finances

inspiré par Dupont, l'Assemblée supprima tous les impôts indirects, les aides, les gabelles, les octrois, la loterie, le monopole du tabac, en ne conservant que les douanes, et porta le produit des contributions directes établies en remplacement des anciennes à 400 millions. L'ensemble des revenus publics, y compris les postes et l'enregistrement, devait s'élever à 500 millions, et les dépenses générales de l'État se réduire en proportion. Les contribuables y gagnaient donc 275 millions, par suite de la suppression des dîmes et des droits féodaux, bien que le produit des impôts directs fut accru en apparence. Mais cette transformation, utile et possible dans un temps calme, avait le tort de s'accomplir au milieu du désordre d'une révolution et à la veille d'une guerre contre l'Europe.

Les droits d'octroi entraient pour 40 millions dans les revenus du gouvernement royal. Le comité des contributions ne voulut pas d'abord renoncer à une branche de finances si productive ; il proposa de les conserver. Dupont combattit cette proposition. L'Assemblée crut tout arranger en décrétant qu'il y aurait des droits d'entrée dans toutes les villes closes, et que Dupont lui-même serait chargé de rédiger le projet, parce qu'il pouvait mieux qu'un autre atténuer les difficultés qu'il avait signalées. Son premier mouvement fut de refuser net cette mission. « Mais, a-t-il lui-même raconté plus tard, je songeai qu'à mon refus, quelque échappé de la régie générale saisirait cette occasion d'accabler sans mesure le commerce et de passer pour un grand financier, parce que son travail *produirait beaucoup*. Je me mis donc à l'ouvrage : je fis entrer dans mon plan tout ce que je pus y mettre de précautions pour le rendre moins vexatoire. » Quand il présenta son rapport à la tribune, il déclara qu'il avait obéi au décret de l'Assemblée ; mais qu'il avait dû se faire violence pour manquer à ce point à ses principes. Il insista comme malgré lui sur l'injustice de taxes qui seraient légères sur la consommation du riche et pesantes sur celle du pauvre, ainsi que sur l'injustice non moins grande de faire payer le même impôt à des productions nées à peu de frais sur un terrain favorable et à celles qui nées sur un terrain ingrat avaient occasionné de grandes dépenses, ce qui ferait abandonner leur culture. Il ajouta que l'opération serait des plus impopulaires, que d'un bout de la France à l'autre on avait brisé les barrières des villes, et qu'il faudrait employer la force pour les relever. Il termina en s'écriant : « Je vous ai donné plus que ma vie ! »

L'excellent homme était ému jusqu'aux larmes en parlant ainsi. Son émotion gagna ses collègues de tous les partis. On le dispensa de lire son projet, et les octrois furent abandonnés. Ce fut son dernier succès. Il assista avec douleur aux actes politiques de l'Assemblée, et fit partie de l'impuissante minorité qui essaya vainement d'arrêter la

marche de la Révolution. Non moins inquiet de l'extérieur que de l'intérieur, il publia un écrit sur les relations de la France avec l'Espagne, où il recommandait avec force le maintien du pacte de famille ; c'était supposer que la maison de Bourbon continuerait à régner sur les deux pays. Il y cherchait une garantie de paix qui allait s'évanouir avec la monarchie elle-même.

Après la clôture de l'Assemblée constituante, il se fit imprimeur et publia un journal pour soutenir la cause de la monarchie constitutionnelle. Il y fit une opposition énergique à toutes les mesures subversives. Au mois d'avril 1792, quand les jacobins rappelèrent du bain les Suisses de Châteaueux et leur firent une réception triomphale, il accusa publiquement Péthion, maire de Paris, d'avoir organisé cette parade révolutionnaire. « Vous dites, Monsieur, que cette fête est donnée par le peuple. Qu'appellez-vous le peuple ? Avez-vous recréé par votre autorité des ordres que la Constitution a détruits pour jamais ? Y a-t-il en France un autre peuple que la collection des bons citoyens ? A-t-il une autre manière d'exprimer sa volonté que par l'organe de ses représentants ? Hors de l'Assemblée nationale il n'y a que des individus qui n'ont le droit de s'exprimer que par des pétitions. » André Chénier soutenait la même polémique dans le *Journal de Paris*, et la paya plus tard de sa vie. Le lendemain du 20 juin, Dupont accusa encore Péthion de n'avoir rien empêché, et provoqua l'arrêté du directoire du département qui suspendit de ses fonctions le maire prévaricateur. Cet arrêté était signé par le duc de La Rochefoucauld, président du directoire et ami de Dupont.

Dans la matinée de la terrible journée du 10 août, il se rendit en armes avec son fils près du roi, et lui conseilla de se défendre jusqu'à la mort. « Monsieur Dupont, lui dit avec bonté Louis XVI, on vous trouve toujours où l'on a besoin de vous. » Le soir, il était proscrit comme tous ceux qui avaient essayé de résister, et n'échappa aux recherches des assassins que par le secours du célèbre astronome Lalande qui le cacha pendant trois semaines dans l'observatoire du collège Mazarin.

L'asile qu'il habitait ne contenait point de lit, et ses amis avaient beaucoup de peine à lui procurer le pain et l'eau nécessaires à sa subsistance. Il écrivit pourtant dans ce réduit un petit poème en prose intitulé : *Oromasis* ; c'est un dialogue entre le principe du bien et le principe du mal. La scène est au commencement du monde. Oromasis, le dieu du bien, vient de prononcer les paroles qui font sortir le monde du chaos ; Arimane, le principe du mal, oppose à chaque bienfait un malheur. À la pluie et à la rosée, il ajoute la grêle et la foudre ; aux fleurs gracieuses et aux plantes utiles, il mêle les poisons ; aux animaux domestiques, les bêtes de proie ; à l'homme

enfin, il prodigue les maladies, les passions et les vices. Dans cette lutte, Oromasis finit par être le plus fort, et le dialogue se termine par ces mots qu'il adresse à Arimane : « Je connais ta perversité, mais je connais aussi les bornes de ton pouvoir. La nature des choses ne me permet pas d'empêcher qu'il n'y ait de la souffrance partout où il y aura de la vie, mais tu n'empêcheras pas davantage qu'il ne s'y trouve encore plus de bonheur, et que la vie elle-même ne soit un bonheur. »

Cette petite composition ne manque pas de grâce ; ce qui la rend surtout admirable, c'est le moment où elle a été écrite. Dupont put enfin se réfugier dans sa terre de Bois-des-Fossés, près de Nemours, et là il écrivit à Lavoisier une *Lettre sur la philosophie de l'univers*. L'ouvrage ne contient que l'expression déclamatoire d'un déisme vague, mais où reparait toujours la même confiance dans la puissance du bien. Il porte au commencement la date du 22 décembre 1792, et à la fin celle du 10 juin 1793. Louis XVI était mort pendant ces six mois. Le règne sanglant de la Terreur avait commencé.

Dupont publia sa lettre quelques années après, il disait dans la préface : « L'auteur a rédigé ces principes sur la philosophie de l'univers au fond d'une solitude agreste, au milieu d'une saison froide et pluvieuse, loin de ses enfants, de ses amis, des personnes dont la société habituelle est le plus indispensable à son bonheur. Sa santé était altérée, des chagrins très amers se mêlaient aux souffrances et aux privations qu'il avait à supporter. C'est dans ces circonstances, où, pour employer une expression de Montaigne, la philosophie n'est point *parlière*, mais pratique, qu'il a cru devoir léguer à quelques amis, doués d'un cœur sensible et d'une raison forte, le fruit de ses recherches sur les causes et la proportion du bien et du mal, sur la nécessité de leur mélange, sur la moralité qui en dérive, sur la grande histoire naturelle et générale du monde. Si les augustes vérités qu'elle présente pouvaient être obscurcies par le malheur, elles le seraient pour l'auteur lui-même. Il a survécu à l'ami respectable auquel il adressait cette espèce de testament philosophique. Il a vu ce citoyen vertueux, l'un des hommes les plus éclairés, les plus doux, les plus sages qui aient existé, l'un de ceux qui avaient le plus efficacement servi la nation et le genre humain, et qui s'en occupait encore à ses derniers moments, périr de la manière la plus injuste, la plus tyrannique, la plus cruelle. »

C'est dans ce livre que se trouve ce passage souvent cité contre la pensée du suicide, si naturelle alors. « Même dans ce moment incompréhensible, où la morale, les lumières, l'amour énergique de la patrie ne rendent la mort, au sortir des guichets et sur l'échafaud, que plus inévitable ; où il semblerait permis de choisir entre les ma-

nières de quitter une vie qu'on ne peut plus conserver et d'enlever aux tigres à face humaine l'exécrable plaisir de vous promener, les mains liées derrière le dos, et de boire votre sang ; même dans cette position affreuse, la vertu pure et dénuée d'orgueil, s'abstiendra de trancher ses jours. Oui, sur la charrette fatale, et n'ayant de libre que la voix, je puis encore crier : *Gare*, à un enfant qui serait trop près de la roue ; il pourra me devoir la vie, son père et sa mère la consolation de leurs vieux ans, la patrie son salut, le genre humain sa félicité ; que sais-je si cet enfant n'a pas en lui le germe de Confucius ou de Socrate ! »

Peu s'en fallut qu'il ne fut en effet appelé à monter sur la fatale charrette. Découvert dans sa retraite et jeté en prison, le 9 thermidor le sauva.

À peine rendu à la liberté, il reprit vaillamment son journal et y continua la lutte contre le parti terroriste. Il contribua avec l'abbé Morellet à soulever les sections de Paris, quand le parti jacobin, violant le droit des électeurs, voulut se perpétuer au pouvoir sous la nouvelle constitution. La journée du 23 vendémiaire le mit au nombre des vaincus. Il fut élu par le département du Loiret, malgré la défaite des sections, membre du Conseil des Anciens ; plus jeune et plus hardi que Morellet, il accepta. Il fit partie de cette courageuse minorité qui refusa de courber la tête sous le parti vainqueur. Dès le premier jour, son opposition se déclara. Le Conseil des Cinq-Cents avait à présenter une liste de cinquante candidats, pour que le Conseil des Anciens y choisît les cinq membres du Directoire exécutif ; les ex-conventionnels s'entendirent pour présenter en première ligne cinq révolutionnaires bien connus, et à leur suite quarante-cinq noms obscurs. Dupont, indigné de cette manœuvre, demanda l'ajournement de l'élection. « Sans doute, dit-il, les quarante-cinq qui complètent cette liste ne sont pas indignes de votre choix ; car, dans le cas contraire, on aurait voulu vous faire violence en faveur de cinq personnages. Sans doute, ces noms qui arrivent pour la première fois jusqu'à vous, appartiennent à des hommes d'une vertu modeste, et qui sont dignes aussi de représenter une grande république. Mais il faut du temps pour les connaître. Leur modestie même, qui les a laissés cachés, nous oblige à des recherches pour apprécier leur mérite. » Le Conseil des Anciens passa outre, les cinq premiers candidats furent nommés. Le courageux orateur commençait sans balancer par se faire des cinq directeurs autant d'ennemis.

Pour compromettre le tiers nouvellement élu, qui passait pour peu favorable à la tradition révolutionnaire, les conventionnels avaient imaginé d'instituer une fête nationale, le 21 janvier, en

souvenir de la mort du roi ; ils firent décider que, ce jour, chaque membre des deux Conseils et du Directoire prêterait serment de haine à la royauté. Cette formalité du serment, si souvent employée par les partis, n'a jamais été qu'une vexation de la part des plus forts, qui ont voulu se donner le plaisir de forcer les vaincus au parjure. Dupont, qui avait pour maxime *qu'il faut jouer avec les cartes qu'on a*, avait pris son parti de la république ; il prêta donc le serment de haine à la royauté, mais en y ajoutant ces mots significatifs : *et résistance intrépide à toute espèce de tyrans*.

À peine installé, le Directoire exécutif demanda aux Conseils l'autorisation de nommer lui-même aux places d'administrateurs et de juges vacantes dans les départements où les opérations électorales avaient été incomplètes. Dupont ne voulut pas donner au Directoire une pareille arme. « Notre constitution, dit-il, est républicaine et non monarchique. Ce serait rétablir la monarchie que de permettre au même pouvoir qui dirige l'armée de diriger aussi les tribunaux. Ce serait revenir au régime tyrannique de Robespierre. » Lanjuinais, Tronchet, Portalis, Barbé-Marbois soutinrent la même opinion, mais sans succès.

Il était devenu impossible de continuer à battre monnaie avec les assignats. Dupont aurait dû être écouté plus qu'un autre sur cette question, puisqu'il avait annoncé d'avance ce qui était arrivé. « Ne vous préparez pas, dit-il un jour, des regrets analogues à ceux qui tourmentèrent mes collègues de l'Assemblée constituante. On rejeta dans le temps la proposition que j'avais faite de n'employer les assignats qu'au paiement des biens nationaux et de n'en pas faire une monnaie courante. Aujourd'hui l'on dit : *Ah ! si nous avions écouté Dupont de Nemours !* » On ne l'écouta pas davantage. Il combattit inutilement la plupart des décrets financiers.

À propos des mesures contre les rentiers qui annonçaient la prochaine banqueroute des deux tiers sur la dette publique, il s'écria : « Il est très fâcheux pour une nation de se trouver réduite par les circonstances à ne pouvoir payer ce qu'elle doit à ses créanciers. Ce malheur est beaucoup plus grand, quand, au lieu d'en gémir et de mettre ses efforts à le réparer, on se permet de le consolider, on entreprend de le légaliser. Mais, dit-on, où trouverez-vous la somme qu'il faudrait donner aux rentiers si l'on était juste ? Des fonds ! On en trouverait dans l'ordre et l'économie qui sont les premiers devoirs d'un gouvernement. Des fonds ! il y en a dans la répression de mille vices, d'un million de délits, d'un milliard d'abus. Quoi ! j'entends dire partout que la république paie pour ses armées deux fois plus de rations qu'elle n'a de défenseurs, et on demande où elle prendra des fonds ! La moitié seulement de cette dilapidation paierait plus de la

moitié des rentes ; elle suffirait pour rétablir l'aisance et l'abondance dans Paris. » On comprend sans peine ce que de pareilles vérités devaient exciter de colères.

Quand fut décrété un emprunt forcé de 600 millions, à verser par le quart le plus riche des contribuables, il annonça d'avance que cette exaction échouerait. En 1789, l'Assemblée constituante avait évalué le revenu imposable de la France à 1 500 millions, et la révolution avait réduit ce revenu de moitié ; comment trouver sur des ressources ainsi réduites 600 millions en sus des impôts ordinaires ? L'emprunt forcé, accompagné dans l'exécution de violences impuissantes, ne fit qu'augmenter l'irritation générale et ne donna que des résultats insignifiants. Aux financiers révolutionnaires qui prétendaient toujours imposer aux plus forts contribuables des charges spéciales, il répondait : « Je ne disconviens pas que, au premier coup d'œil, l'impôt progressif n'ait un aspect séduisant. Il est cependant absolument contraire à tous les principes de la justice et de la légalité. » Et un autre jour : « Que dit la constitution ? Que tout citoyen doit payer en raison de son revenu. Que disent la constitution et la justice réunies ? Que la loi doit être égale pour tous, soit qu'elle punisse, soit qu'elle protège. Un grand homme qui a bien contribué à préparer le règne de la liberté, Turgot, a été couvert de bénédictions pour avoir abrogé l'ancienne loi qui obligeait les plus imposés à faire l'avance de l'impôt. Voudriez-vous la faire renaître ? »

Il redoutait surtout le rétablissement des impôts indirects abolis par la Constituante. À tout moment, il s'attachait à prouver que les impôts existants suffisaient, et appelait la paix de tous ses vœux comme devant ramener la richesse publique. Le Directoire hésitait à reprendre les impôts sur le sel et sur les boissons ; mais il demanda le rétablissement de la loterie. Dupont s'y opposa. « L'ancienne loterie rapportait, dit-il, de 9 à 10 millions de revenus, et elle était successivement tombée à huit, sept et même six. Il y a bien loin de là aux 12 et 18 millions qu'on vous promet. Marchez sur tous les projets de ces gens qui vont toujours criant de créer des financiers, des régies et des emplois, parce qu'il y a beaucoup de demandeurs et parce qu'on est bien aise d'avoir beaucoup de créatures. Je ne sais quel ancien contrôleur général se vantait d'avoir à ses ordres 30 000 commis aux douanes, au sel, au tabac, aux aides, aux barrières. — Diable ! lui répondit un militaire, c'est un beau *camp volant*. Tout le monde aujourd'hui veut être du camp volant, parce qu'on a perdu dans la révolution l'habitude du travail. »

Peu favorable en principe aux douanes, il les admettait cependant comme provisoirement nécessaires, mais en repoussant les droits excessifs, et en demandant qu'on s'en tint au tarif de 1791, qui

était en effet modéré. Le gouvernement ayant proposé de prohiber les marchandises anglaises pendant la guerre, il y consentit en ces termes : « Quand il s'agit de terminer une guerre longue et cruelle, et de forcer à la paix une nation ennemie, on ne peut pas être sévère sur le choix des moyens. Il n'en est point qui n'ait des inconvénients pour la nation qui s'y livre. Ainsi, quoique les prohibitions commerciales soient une arme à deux pointes, dont on ne saurait appuyer l'une sur le sein de l'ennemi, sans que l'autre ne nous perce nous-mêmes, et quoique l'on ne puisse défendre l'entrée d'aucune marchandise étrangère, sans prohiber en même temps l'exportation de quelques marchandises nationales, je crois que, dans la circonstance donnée, nous devons rendre coup pour coup. » Les intérêts coalisés ayant saisi cette occasion pour généraliser les prohibitions sous prétexte de guerre, il s'y opposa de toutes ses forces.

La contrainte par corps en matière civile avait été abolie pendant la Révolution ; le Directoire voulut la rétablir. Dupont combattit le projet. « Lorsque vous mettez votre débiteur en prison, lui donnez-vous les moyens de s'acquitter ? Non, vous les lui ravissez tous. Si vous lui laissez la liberté, il conserverait pour vous payer les produits de son travail, le crédit dont il pourrait jouir encore, les ressources de ses amis et de ses parents. Laissez conclure la paix générale, tous les citoyens paieront leurs dettes, parce qu'ils en auront les moyens. Vous n'aurez aucun besoin pour les y contraindre de lois contraires à la liberté individuelle. » Les jurisconsultes de l'Assemblée ayant pris la défense de la contrainte par corps, il leur répondit par un discours passionné, plein de faits et d'arguments (24 ventôse an V). La contrainte par corps fut rétablie à une faible majorité, et il a fallu plus de soixante ans pour l'effacer de nouveau de nos lois.

Dans la législation sur la presse, il repoussa le principe de la responsabilité des imprimeurs. « Vous obligeriez, dit-il, les imprimeurs à devenir ce qu'étaient autrefois les censeurs royaux ; on doit s'attendre qu'ils jugeraient les ouvrages d'après leur ignorance et leurs passions. » Il flétrit d'avance les mesures arbitraires demandées contre les étrangers : « On vous dit que ces étrangers sont *plus que suspects* ! Que signifie ce mot en législation ? Comment peut-on définir un homme plus que suspect ? Vous savez à combien d'horreurs a conduit le système tyrannique adopté relativement aux suspects. » En même temps, Lanjuinais s'écriait à propos d'une autre loi d'exception : « L'antre des jacobins s'est rouvert ! il s'agit, dit-on, d'une mesure de sûreté générale. Excuse banale de toutes les tyrannies ! »

Toutes les fois que Dupont abordait la tribune, sa voix était couverte par des murmures et de violentes interpellations. Plusieurs fois on refusa de l'entendre en fermant brusquement la discussion.

Cependant, l'opinion extérieure devenait de plus en plus favorable au parti contre-révolutionnaire. Aux termes de la Constitution, le tiers des deux conseils était soumis à la réélection au printemps de 1797 (germinal an V). Ces élections furent décisives pour la réaction. La majorité changea dans les conseils, Pichegru, qui avait des relations secrètes avec les princes de la maison de Bourbon, fut élu président du Conseil des Cinq-Cents. Dupont lui-même fut élu président du Conseil des Anciens pour le mois de thermidor. Les Conseils transformés abolirent les peines contre les prêtres insermentés et contre les émigrés. Prêtres et émigrés rentrèrent en foule. Le fameux club de Clichy, rendez-vous des royalistes, se crut sur le point de s'emparer du pouvoir. Les républicains menacés eurent recours à leur arme favorite : ils firent venir des troupes à Paris, sous le commandement d'Augereau. La force armée envahit les Conseils. Les élections de 48 départements furent cassées : quarante membres du Conseil des Cinq-Cents, douze du Conseil des Anciens, deux des cinq membres du Directoire, trente-cinq journalistes furent condamnés à la déportation ; les lois en faveur des prêtres et des émigrés furent rapportées. La dictature révolutionnaire recommença avec une nouvelle violence pour succomber à son tour deux ans après sous un autre coup d'État militaire.

Mme de Staël raconte, dans ses *Considérations sur la Révolution française*, comment elle sauva Dupont de la proscription : « Quelques membres du Conseil des Anciens, dit-elle, ayant à leur tête l'intrépide et généreux Dupont de Nemours et le respectable Barbé-Marbois, se rendirent à pied à la salle des séances, et après avoir constaté que la porte leur était fermée, ils revinrent de même, passant au milieu des soldats alignés, sans que le peuple qui les regardait comprît qu'il s'agissait de ses représentants opprimés par la force armée. La proscription s'étendit de toutes parts, et cette nation, qui avait déjà perdu, sous le règne de la Terreur, ses hommes les plus respectables, se vit encore privée de ceux qui lui restaient. On fut au moment de proscrire Dupont de Nemours, le plus chevaleresque champion de la liberté qu'il y eût en France. J'appris le danger qu'il courait, et j'envoyai chercher Chénier le poète. Chénier, malgré tout ce qu'on peut reprocher à sa vie, était susceptible d'être attendri, puisqu'il avait du talent, et du talent dramatique. Il s'émut à la peinture de la situation de Dupont de Nemours et de sa famille, et courut à la tribune, où il parvint à le sauver, en le faisant passer pour un homme de quatre-vingts ans, quoiqu'il en eut à peine soixante. Ce moyen

déplut à l'aimable Dupont de Nemours qui a toujours eu de grands droits à la jeunesse par son âme. » Ce dernier trait ressemble à une épigramme, surtout de la part d'une femme ; mais le récit du fait n'en est pas moins touchant.

La colère de ses ennemis se tourna contre l'imprimerie qu'il possédait encore ; il vit ses presses brisées par l'émeute, et sa maison mise au pillage. Ruiné et désespéré, il résolut de quitter la France, et partit pour l'Amérique avec ses deux fils. Il annonça lui-même cette décision dans une note placée à la fin de la *Philosophie de l'Univers*. « Membre et président du Conseil des Anciens, j'espérais concourir utilement encore à la législation de mon pays, qui m'est plus cher que la vie, et dont j'avais longtemps étudié les intérêts et les droits. Les événements en ont autrement décidé. J'ai dû me démettre de ma magistrature que je voyais obligée de céder à la force dans l'intérêt des lois. Dieu ne m'a fait propre, ni à participer aux gouvernements arbitraires, ni à les combattre autrement que par la raison, ni à leur obéir. Je vais habiter chez une nation grave, laborieuse, prospérante, amie naturelle de la mienne, et qui n'a d'idole que la loi. De sages républicains de l'Helvétie, de la Batavie, des villes hanseatiques, et quelques Français qui ont dans les États-Unis d'Amérique de grandes propriétés territoriales et des intérêts commerciaux, jugent que leurs affaires pourront être dirigées à leur avantage par un homme de bien qui fut pendant près de vingt ans en France, administrateur général de l'agriculture et du commerce. J'ai à justifier leur confiance. Au lieu de la retraite que je désirais, c'est le travail qui se présente à moi. Bénissons toujours le sort que Dieu nous envoie. Je le remercie de ce qu'il daigne agrandir la tâche de mes derniers ans. »

Non content de pourvoir à sa propre sûreté, il voulut sauver ceux de ses collègues persécutés comme lui. L'un d'eux, Boissy d'Anglas, lui a rendu ce témoignage dans une lettre adressée au *Moniteur*, bien longtemps après : « Le jour même de sa mise en liberté, il chercha mon infortunée famille dans l'asile obscur où, pendant que j'étais ça et là pour échapper à mes persécuteurs, elle vivait sous le poids de la douleur et de l'indigence. Il lui offrit de partager avec elle tout l'argent dont il pouvait disposer et de se charger de mes deux fils pour les faire travailler sous ses yeux en Amérique. — Venez, leur disait-il les larmes aux yeux. Si vous n'avez rien, vous travaillerez, et Dieu vous bénira. » Pendant la traversée qui fut très orageuse, et qui dura quatre-vingt-quinze jours, on fut sur le point de manquer de tout. Lui seul conservait son sang-froid et sa gaieté. La nuit, son épée sous le bras, il veillait sur le pont pour défendre les passagers.

Il fut reçu en Amérique avec les égards dus à un homme qui avait contribué à l'indépendance des États-Unis. Il s'établit dans l'État de New-Jersey, et s'y occupa de commerce et d'agriculture, mais sans oublier sa patrie. Lors de la première organisation de l'Institut, il avait été compris dans la seconde classe (sciences morales et politiques). Quand Bonaparte supprima cette classe en 1799, on le fit passer, quoique absent, dans la classe d'histoire. Il ne cessa de correspondre avec ses confrères et leur adressa d'Amérique plusieurs mémoires sur des questions intéressantes d'histoire naturelle et de géographie, telles que la théorie des vents, la force des courants, la cause des pluies, etc. En 1802, voyant l'ordre et la paix rétablis par le Consulat, il laissa ses deux fils à la tête des établissements qu'ils avaient formés ensemble, et revint en France.

Il arriva au milieu de la réaction qui fit rétablir sous de nouveaux noms la plupart des institutions de l'Ancien régime. Il craignit que parmi ces restaurations, on ne comprît toutes les anciennes contributions indirectes, et en particulier l'impôt sur la marque des cuirs. Il fit imprimer à un petit nombre d'exemplaires le mémoire qu'il avait adressé sur ce sujet, en 1788, au contrôleur général des finances, et le fit précéder d'une courte préface, où il expliquait ainsi cette publication : « Le rétablissement d'une partie des droits d'aide, la création d'une nouvelle régie pour les administrer, la tendance naturelle de toute compagnie à multiplier ses attributions, l'espèce de réaction qui porte à remettre en vigueur toutes les institutions, bonnes ou mauvaises, qui ont précédemment eu lieu, inspirent une crainte assez légitime que, quelque jour, en fouillant dans les décombres de l'ancienne France, quelque faiseur de projets n'y trouve des notions imparfaites sur le droit de marque des cuirs, et ne le présente comme une ressource fiscale. Cette ressource serait funeste, contraire à l'intérêt de l'État et à celui du prince. C'est ce dont ne pourra douter aucun de ceux qui auront la patience de lire ce rapport. L'auteur, aujourd'hui plus que sexagénaire, et prêt à faire un long voyage au-delà des mers (il songeait à retourner en Amérique), ne veut pas que l'absence ou la mort l'empêchent de rendre encore ce service à sa patrie. Ce sera en même temps une sorte de monument historique. On a prodigué au malheureux Louis XVI le nom de tyran ; ses ministres et son conseil ont été calomniés. On verra combien les vertus de ce monarque infortuné encourageaient les bonnes intentions de ses ministres, et quelle application laborieuse, scrupuleuse, minutieuse peut-être, ses conseillers d'État portaient dans leurs travaux. »

Cette résurrection du mémoire de 1788 produisit son effet. Le droit sur la marque des cuirs ne fut pas rétabli.

Vers le même temps, il lut à l'Institut d'intéressantes réflexions à l'occasion de l'ouvrage de Rulhière, sur l'anarchie de Pologne. Personne ne pouvait parler plus savamment de cette lutte terrible dont il avait vu les premières scènes et dont il avait connu personnellement les principaux acteurs. Il avait été nommé, dès son arrivée, secrétaire, puis président de la Chambre de commerce de Paris. Il publia en cette qualité, en 1806, un écrit sur l'institution de la Banque de France. Il avait pris pour épigraphe de ce travail : *Noli me tangere*, ce qui en indiquait parfaitement l'esprit. Il y rappelait que la Caisse d'escompte, fondée par Turgot, avait pleinement prospéré, tant que le gouvernement n'y avait pas touché, et qu'elle s'était précipitée vers la ruine, dès que le ministre des finances avait voulu en faire un instrument. Ces idées ne pouvaient convenir au gouvernement impérial ; la circulation de la brochure fut interdite.

Pendant son séjour en Amérique, il avait été invité par Jefferson, président des États-Unis, à rédiger un plan d'éducation nationale pour la grande république américaine. De retour dans sa patrie, il publia son projet, en 1812, dans les *Annales de l'éducation*, recueil périodique fondé et rédigé par M. Guizot ; car le futur auteur de la loi de 1833 sur l'instruction primaire s'occupait déjà d'éducation publique. Par le fait, le mémoire de Dupont s'adressait au moins autant à la France qu'à l'Amérique.

L'instruction primaire étant déjà florissante aux États-Unis, il restait peu de chose à faire pour la développer. L'auteur du *Plan d'éducation nationale* ne s'occupait donc que des livres à mettre entre les mains des enfants. Il proposait d'en faire rédiger quatre, un abécédaire, un petit traité de physique et de mathématiques, un abrégé chronologique de l'histoire et un recueil de traits et anecdotes présentant les vertus en action. Ces livres devaient être mis au concours, et le Congrès des États-Unis devait décerner les prix ; il poussait même très loin sur ce sujet la manie réglementaire. Du reste, pas d'enseignement obligatoire, pas d'enseignement gratuit, pas même d'organisation publique de l'instruction primaire. « Il y aura, disait-il, autant d'écoles primaires qu'il se présentera de bons maîtres pour les tenir, qui se contenteront de la rétribution que les familles environnantes voudront bien donner tous les mois pour leurs enfants. »

Pour l'instruction secondaire, il adressait un appel plus direct à l'autorité publique ; il voulait que dans chaque État de la Confédération, les collèges fussent institués par le gouvernement qui assurerait aux professeurs un traitement fixe accru ensuite par les rétributions des élèves ; les enfants qui se seraient le plus distingués dans les écoles primaires y auraient été admis gratuitement. Pour l'instruction supérieure, il ne voulait que quatre grandes écoles spéciales qui

devaient avoir leur siège à Washington, capitale de la Confédération : une école de médecine, une école des mines, une école de sciences sociales et de législation, et une école de géométrie transcendante. Les professeurs de ces grandes écoles auraient reçu de la Confédération un traitement fixe qui, accru de la rétribution des élèves, aurait porté leur rémunération à 10 000 dollars, plus de 50 000 francs. Il ne voulait pas d'universités séparées sur le modèle des établissements de ce genre en Angleterre et en Allemagne, mais une seule université pour tous les États-Unis. « Le conseil général établi dans la Confédération et les comités de l'instruction publique établis dans chacun des États, pour administrer tout ce qui est relatif à l'enseignement, les grandes écoles spéciales destinées à l'étude des sciences les plus relevées, les collèges, qui ont pour objet de former les gens de lettres et les savants, et les écoles primaires pour répandre les lumières les plus essentielles sur la totalité des citoyens, constitueront, disait-il, l'université de l'Amérique septentrionale. » On retrouve ici les idées exprimées dans le mémoire de 1775. Somme toute, les États-Unis n'ont tenu aucun compte de ce plan ; c'est la France qui s'est chargée de l'exécuter en partie.

Il assista en témoin muet aux grandes guerres qui suivirent l'établissement de l'empire. Il se renferma dans les études qu'il avait prises en affection depuis quelque temps, et dont le principal produit fut un curieux mémoire sur *l'instinct des animaux*. Déjà, dans les notes de sa *Philosophie de l'Univers*, il avait avancé quelques paradoxes sur la *moralité* du renard, et sur les *institutions sociales* des fourmis. Il reprit ce thème original et s'amusa à le développer. Il s'attacha surtout à expliquer le langage des oiseaux, et en particulier, la chanson du rossignol, aimable diversion aux pensées amères qui le préoccupaient.

« Le rossignol, dit-il, a trois chansons : celle de l'amour suppliant, d'abord langoureuse, puis semée d'accents impatients très vifs, se terminant par des sons filés, respectueux, qui vont au cœur ; la femelle fait sa partie, en interrompant le couplet par des *non* très doux, auxquels succède un *oui* timide et plein d'expression. Elle fuit alors : les deux amants voltigent de branche en branche. Le mâle chante avec éclat très peu de paroles rapides, coupées, suspendues par des poursuites, qu'on prendrait pour de la colère ; c'est sa seconde chanson. La femelle répond par des mots plus courts encore : *Ami, mon ami, ah ! mon ami* ; que peut dire de mieux une femelle ? Enfin on travaille au nid ; c'est une affaire trop grande ; on ne chante plus. Le dialogue continue, mais il n'est que parlé ; on y distingue à peine le sexe des interlocuteurs. C'est après la ponte que, perché sur une branche voisine de celle qui porte sa famille, battant la mesure

par un petit balancement qu'il imprime au rameau et quelquefois par un léger mouvement des ailes, il amuse pendant la nuit, félicite, loue son épouse et ses petits avec toutes les tendresses unies de l'amour conjugal et de l'amour paternel. J'ai essayé de traduire cette troisième chanson. Je réclame votre indulgence, et si vous étiez des rossignols, je l'invoquerais encore plus. Vous savez combien toute traduction affaiblit l'original, je ne puis rendre que les paroles, et tout au plus saisir très faiblement ce qu'en musique ou appelle *le motif*. Voici ces paroles, telles que me les ont dictées, les uns mieux, les autres plus mal, car il y a rossignols et rossignols, ceux auprès desquels j'ai vécu :

Dors, dors, dors, dors, dors, dors, ma douce amie,
 Amie, amie, amie,
 Belle et chérie,
 Dors en aimant,
 Dors en couvant,
 Ma belle amie,
 Nos jolis, jolis, jolis, jolis, jolis,
 Si jolis, si jolis, si jolis
 Petits enfants.

Voilà ce qu'on lisait à la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut national dans les séances du mois d'août 1806, à la veille de la campagne d'Iéna. Cuvier accorda au mémoire sur l'*Instinct* une attention flatteuse et lui donna une place d'honneur dans son rapport. Tout en admettant que les animaux avaient les moyens de se communiquer leurs idées, il contesta quelques-unes des assertions de l'auteur. Dupont répliqua en citant plusieurs nouvelles histoires d'animaux intelligents, et en particulier celle du chien *Sultan* qui habitait le jardin du Luxembourg et qui allait presque tous les jours dîner en ville, quand on voulait bien l'inviter. Ce chien avait appartenu au fameux abbé *Trente mille hommes*, et à cette occasion Dupont laissait échapper son mot sur la guerre qui dévastait l'Europe : « Les anciens habitués du Luxembourg, disait-il, peuvent se rappeler M. l'abbé *Trente mille hommes*, novelliste intrépide, dont ni moi ni personne n'avons jamais su le véritable nom, et qui décidait des droits et des intérêts de tous les souverains, moyennant trente mille hommes, qui passaient les rivières, gravissaient les montagnes, prenaient les villes, gagnaient les batailles, à sa volonté. Disciple de Turenne, il n'était pas pour les grandes armées ; trente mille hommes suffisaient à tout. Cela était plus économique ; et dans le vrai, si l'on avait de la raison, les Horaces et les Curiaces, et même un moindre nombre de combattants, une partie d'échecs, ou mieux

encore les deux mots : *Suum cuique*, termineraient tous les différends. C'est ce que nous ne verrons point, et ce que nos arrière-descendants verront peut-être quelque jour. »

Pendant le reste de l'empire, Dupont se tut. Les terribles campagnes de 1808 à 1814 ne lui laissaient même pas l'esprit assez libre pour écouter les rossignols et étudier les mœurs de la guêpe maçonne. Il employa ce temps à publier les œuvres complètes de Turgot en neuf volumes. Nous lui devons la conservation des écrits de Turgot comme nous lui devons déjà ceux de Quesnay. En 1814, il accepta, malgré son âge avancé, le titre de secrétaire du gouvernement provisoire, qui prépara le retour des Bourbons et l'établissement d'un gouvernement constitutionnel. Louis XVIII le nomma Conseiller d'État et chevalier de la Légion d'honneur. Quand Napoléon revint de l'île d'Elbe, il ne put supporter le spectacle des malheurs qu'il prévoyait et se rembarqua pour l'Amérique où il retrouva ses deux fils qui avaient formé de grands établissements industriels dans la Delaware. Il avait alors 76 ans.

Dans le discours préliminaire de son *Traité d'économie politique* qui venait de paraître, J.-B. Say avait traité avec peu de respect l'école des physiocrates : « Vers le milieu du dix-huitième siècle, disait-il, quelques principes sur la source des richesses, mis en avant par le médecin Quesnay, firent un grand nombre de prosélytes, L'enthousiasme de ceux-ci pour leur fondateur, le scrupule avec lequel ils ont toujours suivi les mêmes dogmes, leur chaleur à les défendre, l'emphase de leurs écrits, les ont fait considérer comme une secte. » Dans le traité même, J.-B. Say prenait la défense des contributions indirectes. Il les acceptait en principe, pourvu qu'elles ne fussent point excessives, et reconnaissait qu'en se confondant avec le prix des choses, elles s'acquittaient avec plus de facilité.

Ces mots passèrent sous les yeux de Dupont de Nemours, pendant qu'il se rendait en Amérique, et à bord même du navire qui le transportait, il écrivit à Say une longue lettre pour défendre ses amis et ses idées. Datée du 22 avril 1815, cette lettre commençait ainsi : « Mon cher Say, je viens d'achever la lecture de votre très bel ouvrage. Il m'a inspiré un grand intérêt et donné beaucoup de consolation. Quelques jours après la blessure de Morellet, cet habile et excellent homme m'exprimait sa douleur et la mienne de ce que nous devenions vieux et courions vers la mort sans laisser d'élèves et d'héritiers qui pussent continuer nos études et notre doctrine, comme nous avons fait des amis et des instructeurs dont nous avons été les compagnons. Je vois que ce n'est pas un élève que nous avons en vous, mais un fort émule qui avec trente ou quarante ans de moins contribuera aussi bien que nous-mêmes à propager, à dé-

montrer un grand nombre des vérités les plus utiles au genre humain. Vous avez presque tous nos principes, et si l'on en excepte ce qui concerne les revenus publics, vous en tirez exactement les conséquences pratiques. La fantaisie que vous avez de nous renier et que vous ne dissimulez point assez, n'empêche pas que vous ne soyez, par la branche de Smith, un petit-fils de Quesnay et un neveu du grand Turgot. »

Avec une vivacité juvénile, il se récriait contre le ton dédaigneux du *Discours préliminaire* : « Vous ne désignez Quesnay que par sa qualité de médecin, est-ce sous cet aspect qu'en traitant de l'économie politique, vous deviez mentionner l'homme qui, contre l'unanime opinion de tous les philosophes et de tous les publicistes, a découvert, soutenu, prouvé, qu'il n'était pas vrai que les hommes en se réunissant en société eussent renoncé à une partie de leur liberté et de leurs droits, pour s'assurer l'autre ; que jamais ils ne se sont confédérés pour y perdre, mais au contraire pour y gagner, pour garantir et pour étendre l'exercice et la jouissance de tous leurs droits ? Quesnay, n'eût-il écrit que cette vingtaine de pages qui sont à la tête de la *Physiocratie*, aurait fait et fondé notre science, la vôtre, et ne nous aurait laissé qu'à en exposer les détails ; il mériterait l'éternel hommage des philosophes, des gens de bien, de tous les peuples dignes d'aimer et d'avoir la liberté. Vous ne parlez pas des économistes sans leur donner l'odieux nom de *secte* qui suppose un mélange de bêtise, de folie et d'entêtement. Vous n'accordez à ces auteurs vos devanciers que d'avoir été bons citoyens. Pauvre mérite pour des philosophes dont plusieurs n'ont été, il est vrai, que des écrivains médiocres, mais dont chacun a eu quelque vérité à lui, dont quelques-uns ont été des hommes d'État, même des souverains très éclairés, très bienfaisants, malgré leur couronne ! »

Il revendiquait l'honneur d'avoir fait supprimer en 1791 les contributions indirectes. « Vous dites que l'Assemblée constituante avait les oreilles rebattues des principes des économistes, et qu'elle poussa trop loin leur aversion pour les impositions indirectes ; à moi la tape et à moi seul ; car j'étais alors le seul économiste de l'Assemblée et il ne restait en France que Morellet, Abeille et moi. Vous ne savez pas qu'à l'Assemblée constituante, dès qu'il était question de commerce ou de finances, on commençait toujours par quelque violente invective contre les *économistes*. Il est vrai qu'on finissait ordinairement par prononcer le décret conformément à nos principes. Je suis obligé d'en rendre hommage à la raison publique ; car je ne peux pas me dissimuler que j'ai plus de raison que de talent, que je n'ai aucun talent pour les mauvaises causes, et beaucoup moins que je ne voudrais pour défendre les bonnes. » À propos

des droits sur les boissons et des autres impôts indirects rétablis par l'Empire, il s'écriait : « Ces odieux *droits réunis* ont produit dans une seule année deux révolutions : celle qui, dans l'espoir de la destruction des rats de cave, a détrôné Bonaparte¹ ; et celle qui, dans le courroux de ce qu'une opération si désirée n'était pas complète, lui a rendu sa couronne. Ces deux aventures ne sont pas indifférentes à notre correspondance ; car ce sont elles qui font que, ne voulant pas être exposé comme une courtisane ou comme un courtisan à passer en un jour d'une main à l'autre, je vous écris sur le pont du *Fingal*, allant en Amérique faire pour l'Institut le second volume des *Mémoires sur différents sujets*. »

Cette correspondance peut être considérée comme son testament économique et politique. Il vécut encore aux États-Unis deux ans, se livrant à toutes sortes d'études. « C'est, écrivait-il, une de mes maladies incurables de me créer du travail partout. Plus je vois approcher la mort, plus je me détermine à ne me reposer que le lendemain de mon enterrement. » Il ne revint pas prendre sa place au Conseil d'État que la seconde Restauration lui avait réservée, mais il envoya en France de nombreux mémoires sur des sujets d'utilité publique. Dans le nombre il en est un sur les bâtiments à vapeur dont il prévoyait le grand avenir. La fin de sa vie fut précipitée par un accident ; il tomba dans une rivière et eut quelque peine à regagner le bord à la nage. Il était sujet à la maladie qui avait emporté Quesnay et Turgot, la goutte. Cette chute redoubla la gravité des accès et il mourut au mois d'août 1817, après six mois de cruelles souffrances qu'il supportait avec une patience inaltérable. Pendant ses longues insomnies, il travaillait à sa traduction de *l'Arioste* qui avait toujours fait sa consolation dans ses épreuves. Jefferson, alors président des États-Unis, vint le voir au nom de la République à ses derniers moments.

Aucun homme n'a plus attendu des idées économiques, et aucun n'a été plus souvent déçu dans ses espérances ; il avait compté sans les passions et les erreurs des hommes. Ardent et impétueux, il est tombé lui-même dans beaucoup d'exagérations. Le mot de Turgot le peint parfaitement. Ce qui valait encore mieux que son esprit, c'est son âme. Tous ses contemporains lui ont rendu le même témoignage. Voici le portrait qu'a fait de lui Lacretelle dans son *Histoire du Directoire* : « Aimable, enjoué, éminemment courageux, plein d'honneur, né pour le travail, et susceptible de beaucoup d'illusions

¹ Napoléon lui-même a dit à Sainte-Hélène : « Ce sont les droits sur les boissons qui m'ont perdu. » Assertion fort exagérée des deux parts, mais qui contient un fond de vérité.

sur les hommes et sur les événements, enclin à l'esprit systématique, il croyait toujours marcher vers un âge d'or que la raison enfantait ; l'injustice et le crime le rendaient bouillant d'indignation. Il paya sans doute tribut à l'erreur, mais je n'ai pas connu d'homme plus porté à sacrifier soit au bien public, soit à l'amitié, les intérêts de sa fortune et ceux-mêmes de sa gloire. » Il avait pour devise : *Aimer et connaître*, on l'a gravée au bas de son portrait. Personne n'a eu plus d'amis, de plus grands et de meilleurs amis, et personne n'a été plus fidèle à ses amitiés.

TABLE DES MATIÈRES

Préface, par Benoît Malbranque	5
--------------------------------	---

LES ÉCONOMISTES FRANÇAIS DU XVIII^e SIÈCLE

L'abbé de Saint-Pierre	7
François Quesnay	40
Le marquis de Mirabeau	71
Les physiocrates	103
Turgot	133
Le marquis de Chastellux	168
L'abbé Morellet	198
Dupont de Nemours	227

